



## SÉNÉGAL

Janvier 2022

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, PREMIÈRES REVUES AU TITRE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS

Dans le contexte du rapport des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV et de la quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, premières revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et demande de modification de critères de réalisation et d'objectifs quantitatifs, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 10 janvier 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, qui ont pris fin le 29 novembre 2021. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 décembre 2021.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**



## Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), et la première revue de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC), et conclut les consultations de 2021 au titre de l'article IV

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Les indicateurs récents indiquent qu'une reprise robuste est en cours, tirée par la production industrielle, les services et les activités de vente au détail. Le nombre de cas de COVID-19 reste peu élevé par rapport à d'autres pays et environ 14 % de la population adulte est vaccinée.*
- *Les résultats enregistrés dans le cadre du programme restent satisfaisants. Parallèlement au programme appuyé par l'ICPE, l'accord de confirmation et l'accord au titre de la FCC contribuent à soutenir les autorités dans leur riposte à la crise, à favoriser une reprise généralisée, à mobiliser des financements concessionnels supplémentaires et à renforcer la position extérieure de l'UEMOA. L'achèvement de la revue de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la FCC permet de décaisser 129,4 millions de DTS (environ 180 millions de dollars).*
- *Le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la prestation des services publics, la suppression progressive des subventions à l'énergie, l'accroissement des investissements dans l'éducation et la protection sociale, ainsi que l'accélération des réformes visant à éliminer les principaux obstacles au développement du secteur privé favoriseront une croissance vigoureuse, inclusive et porteuse d'emplois.*

**Washington, le 10 janvier 2022.** Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE)<sup>1</sup>, et la première revue de l'accord de confirmation<sup>2</sup> et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC)<sup>3</sup>. L'achèvement de la revue permet de décaisser 129,4 millions de DTS (environ 180 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 258,8 millions de DTS

---

<sup>1</sup> L'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) est un outil non lié à un financement qui est à la disposition de tous les pays membres du Fonds monétaire international (FMI). Il permet aux autorités de manifester leur volonté de réforme et d'accélérer la mobilisation de financements issus d'autres sources. La mise en place de l'ICPE s'inscrit dans l'action plus globale du FMI consistant à renforcer le dispositif mondial de sécurité financière, un ensemble d'instruments d'assurance et de prêt que les pays peuvent solliciter s'ils sont confrontés à une crise.

<sup>2</sup> Lorsque leur économie est en crise, les pays ont souvent besoin de financement pour pouvoir surmonter leurs problèmes de balance des paiements. Depuis sa création en juin 1952, l'accord de confirmation du FMI constitue le principal instrument de prêt à l'intention des pays émergents et des pays avancés. Il a été réaménagé en 2009, au même titre que l'ensemble des instruments du FMI, pour lui donner plus de souplesse et ainsi mieux répondre aux besoins des pays membres. Les conditions ont été rationalisées et simplifiées, et les pays bénéficiaires disposent d'emblée de davantage de fonds. En outre, les nouvelles modalités élargissent les possibilités d'un niveau d'accès élevé à titre de précaution.

<sup>3</sup> La facilité de crédit de confirmation (FCC) fournit une aide financière aux pays à faible revenu qui ont des besoins immédiats sur le plan de la balance des paiements. La FCC a été créée comme guichet du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) dans le cadre d'une réforme plus large visant à assouplir le soutien financier du FMI et à mieux l'adapter aux besoins divers des pays à faible revenu, notamment en période de choc ou de crise.

(environ 360 millions de dollars). Approuvé le 10 janvier 2020, le programme triennal appuyé par l'ICPE du Sénégal repose sur trois piliers : i) réaliser une croissance inclusive et tirée par le secteur privé, ii) consolider la stabilité macroéconomique au moyen d'une politique budgétaire prudente et d'une saine gestion de la dette, et iii) gérer de façon durable et transparente les recettes tirées du pétrole et du gaz (voir le [communiqué de presse n° 20/06](#)). L'accord combiné de 18 mois conclu avec le Sénégal au titre du mécanisme des accords de confirmation et de la FCC pour un montant total équivalant à 140 % de sa quote-part a été approuvé le 7 juin 2021 dans le but d'accompagner la riposte des autorités à la crise de la COVID-19, de mobiliser des financements concessionnels supplémentaires et de renforcer la position extérieure de l'UEMOA (voir le [communiqué de presse n° 21/259](#)). Les autorités tiennent leurs engagements s'agissant de la transparence sur les dépenses liées à la COVID-19 : elles ont publié des rapports d'exécution budgétaire détaillés, les résultats d'un audit spécial portant sur le fonds COVID-19 et ceux d'un audit consacré à la conformité des procédures de passation de marchés liés à la COVID-19. Le rapport final de la Cour des comptes sur le budget 2020 et l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 est attendu pour mars 2022.

À l'issue des délibérations du conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 a mis un coup d'arrêt à la forte croissance et aux progrès en matière de développement enregistrés depuis une décennie au Sénégal. Elle a été à l'origine de graves difficultés pour de nombreux ménages, même si la riposte énergique des autorités a atténué ses répercussions sur l'économie sénégalaise, qui est désormais sur la voie d'une reprise vigoureuse.

Les perspectives sont favorables, à condition que les risques et la vulnérabilité croissante soient bien gérés. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, notamment en raison des incidences persistantes de la pandémie, de l'augmentation des cours du pétrole, de l'instabilité de la situation sécuritaire dans la région, d'une mise en œuvre ralentie des réformes, et de retards dans le lancement de la production de pétrole et de gaz. La dette publique ayant continué d'augmenter ces dernières années, il convient de suivre avec attention les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette.

Appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, l'accord de confirmation et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, le programme de réformes des autorités reste approprié pour atteindre les objectifs du programme, à savoir promouvoir une croissance forte et inclusive, tout en préservant la stabilité macroéconomique et en maîtrisant les risques pesant sur la viabilité de la dette.

La politique budgétaire doit rester ancrée par un équilibre crédible, fondé sur l'augmentation des recettes et axé sur l'objectif d'un déficit de 3 % du PIB d'ici 2024, conformément aux engagements pris au sein de l'UEMOA. La communication et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme seront essentielles à cet égard, de même que des mesures destinées à limiter les subventions aux carburants, qui doivent s'accompagner d'une protection des groupes vulnérables.

La réalisation d'une croissance plus inclusive nécessitera également d'améliorer davantage le climat des affaires, de renforcer le dispositif de protection sociale, d'élargir l'accès à une éducation de qualité et de lutter contre le chômage des jeunes. L'allocation de DTS dégage des marges de manœuvre pour soutenir la protection sociale, le secteur de la santé et la reprise économique. Les réformes en cours visant à améliorer la gestion des finances publiques contribueront à renforcer l'efficacité et la transparence des dépenses, en particulier

celles liées aux DTS.

Bien que le système financier ait résisté à la pandémie, il convient de corriger des faiblesses de longue date, notamment celles du cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et d'accélérer les réformes visant à promouvoir l'inclusion financière. »

Le conseil d'administration a également achevé les consultations de 2021 au titre de l'article IV<sup>4</sup> avec le Sénégal.

Une reprise vigoureuse est en cours depuis mi-2020, tirée par la production industrielle et le secteur tertiaire, si bien que la croissance de 2021 a été révisée à la hausse, de 3 ½ % à environ 5 %. La reprise devrait se poursuivre en 2022 et au-delà, et la production de pétrole et de gaz lui donnera un coup de fouet temporaire au cours de la période 2023–24.

La deuxième loi de finances rectificative pour l'année 2021 intègre de nouvelles dépenses exceptionnelles liées à l'utilisation d'environ deux tiers de l'allocation de DTS du Sénégal (0,9 % du PIB) pour soutenir la reprise ainsi que renforcer la protection sociale et le secteur de la santé, notamment la production de vaccins dans le pays. Conjugué à des dépenses supplémentaires consacrées aux subventions à l'énergie, cela portera le déficit 2021 à 6,3 % du PIB. La dette du secteur public du Sénégal devrait atteindre 73 % du PIB en 2021 avant de diminuer progressivement pour passer au-dessous de 60 % du PIB. Le déficit du compte des transactions courantes en 2021 devrait se creuser à 10,6 % du PIB puis diminuer à environ 5 % du PIB à moyen terme. Le système financier a bien résisté à la pandémie, grâce en partie à la politique accommodante de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui a notamment fourni des liquidités supplémentaires aux banques.

Les perspectives laissent entrevoir le maintien d'une activité plus vigoureuse, parallèlement à l'atténuation des répercussions de la pandémie, mais elles sont entourées de fortes incertitudes et risquent d'être révisées à la baisse. Les risques concernent des flambées successives de COVID-19, une détérioration de la situation sécuritaire dans la région, des retards dans le démarrage de la production de pétrole et de gaz, et une hausse rapide des taux d'intérêt au niveau mondial.

### **Évaluation du Conseil d'Administration<sup>5</sup>**

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils félicitent les autorités pour leur riposte vigoureuse à la pandémie et l'avancement des réformes dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs conviennent que les paramètres fondamentaux de la croissance restent solides, bien que les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Ils incitent les autorités à mettre en œuvre leur programme de réformes avec détermination afin de poser les fondations d'une croissance vigoureuse, inclusive et durable.

Les administrateurs avertissent que la politique budgétaire doit rester ancrée par le critère de

---

<sup>4</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

<sup>5</sup> À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

convergence de l'UEMOA qui limite le déficit budgétaire à 3 % du PIB à l'horizon 2024. Compte tenu de la réduction de l'espace budgétaire et de l'augmentation de la dette publique, ils conviennent qu'un rééquilibrage budgétaire à moyen terme axé sur les recettes sera essentiel pour favoriser la stabilité macroéconomique, atténuer la vulnérabilité liée à la dette et renforcer la stabilité extérieure de l'UEMOA. Il est par ailleurs capital de limiter les subventions à l'énergie afin de dégager de l'espace budgétaire en faveur d'autres dépenses prioritaires. À cet égard, les administrateurs se félicitent qu'une augmentation des dépenses sociales soit déjà prévue au budget 2022. Les administrateurs encouragent les autorités à privilégier les emprunts concessionnels et soulignent qu'une amélioration de la gestion de la dette publique aidera à préserver la viabilité de la dette.

Les administrateurs saluent les progrès accomplis sur les mesures de bonne gouvernance s'agissant des dépenses liées à la COVID-19. Ils soulignent la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses, en réduisant notamment le recours aux contrats de marchés publics sans appel d'offres. Les administrateurs indiquent qu'une plus grande portion de l'allocation de DTS aurait pu être utilisée pour atténuer les risques budgétaires, tout en insistant sur l'importance de veiller à la transparence et à la responsabilité s'agissant des dépenses liées aux DTS.

Les administrateurs saluent le programme de réformes structurelles des autorités. Ils conviennent que l'accélération de sa mise en œuvre et la réalisation d'une croissance plus inclusive exigeront d'améliorer davantage le climat des affaires, de renforcer le dispositif de protection sociale, d'élargir l'accès à une éducation de qualité et de lutter contre le chômage des jeunes.

Les administrateurs prennent note des retombées bénéfiques pour la croissance qui découleront du lancement de la production de pétrole et de gaz. Ils encouragent les autorités à parachever le cadre budgétaire pour la gestion des recettes issues du pétrole et du gaz en amont de la préparation du budget 2023, et à communiquer les projections de recettes en toute transparence.

Les administrateurs conviennent que le système financier reste globalement sain. Ils prônent des mesures décisives visant à améliorer l'inclusion financière, à s'attaquer aux poches de vulnérabilité restantes et à limiter les risques budgétaires engendrés par les institutions financières en difficulté. Les administrateurs soulignent également l'importance de remédier aux défaillances du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter des répercussions économiques néfastes.

Il est prévu que la prochaine consultation avec le Sénégal au titre de l'article IV se déroulera dans les 24 mois, conformément à la décision du conseil d'administration sur le cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

**Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26**

	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	PreI.	EBS/21/44	Est.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.		Projections			
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	4.4	1.5	1.5	3.7	5.0	5.5	5.5	9.5	10.3	5.4	5.5	
<i>Dont: PIB hors hydrocarbures</i>	4.4	1.5	1.5	3.7	5.0	5.5	5.5	5.9	6.0	6.0	6.0	
<i>Dont: PIB hydrocarbures</i>	...	...	...	...	...	...	...	...	137.1	-3.1	-2.4	
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	4.4	-0.8	-0.8	3.8	5.1	5.6	5.5	10.2	11.2	6.1	6.0	
Déflateur du PIB	1.9	2.3	2.3	1.9	2.5	2.1	2.3	2.0	1.8	1.9	1.9	
Prix à la consommation												
Moyenne annuelle	1.0	2.5	2.5	2.0	2.5	2.0	2.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
Fin de période	0.6	2.4	2.4	2.2	3.6	1.7	1.5	0.8	2.1	1.0	1.9	
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15.5	-10.5	-7.1	6.4	17.1	16.2	9.6	20.4	33.8	4.8	2.3	
Importations, f.à.b. (francs CFA)	6.2	-6.7	-6.1	11.5	12.7	6.7	8.1	11.5	12.9	6.5	4.1	
Volume des exportations	18.8	-7.2	-1.7	2.8	-1.5	15.2	7.9	29.0	39.2	5.6	3.4	
Volume des importations	3.9	3.9	1.0	3.5	3.9	13.0	8.6	11.4	7.6	8.0	4.2	
Termes de l'échange ("–" =												
détérioration)	-4.8	7.4	1.7	-3.8	9.6	6.8	2.0	-6.8	-8.4	0.6	-1.0	
Taux de change effectif nominal	-1.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Taux de change effectif réel	-1.8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Monnaie au sens large	8.2	12.4	12.3	6.2	15.3	8.6	13.0	...	...	...	...	
Avoirs intérieurs nets	7.4	14.4	16.4	7.6	9.3	10.7	11.1	...	...	...	...	
Crédit à l'État (net)	1.7	15.4	15.4	2.3	7.0	4.0	7.1	...	...	...	...	
Crédit à l'économie (net)	6.1	1.2	1.2	5.9	3.7	7.9	5.1	...	...	...	...	
Opérations financières de l'État												
Recettes	20.4	20.0	20.0	20.2	20.4	21.0	21.0	21.4	21.7	22.9	23.8	
Dons	1.6	2.3	2.3	1.9	1.5	2.1	1.8	1.8	1.6	1.5	1.5	
Dépenses totales et prêts nets	24.3	26.4	26.4	25.7	26.7	25.2	25.7	25.1	24.7	25.9	26.9	
Solde budgétaire global												
Base ordres de paiement,												
dons exclus	-5.5	-8.7	-8.7	-7.4	-7.9	-6.3	-6.6	-5.5	-4.6	-4.5	-4.5	
Base ordres de paiement,												
dons inclus	-3.9	-6.4	-6.4	-5.4	-6.3	-4.2	-4.8	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	
Capacité de financement (hors												
SENELEC/DSSI)	-3.1	-6.3	-6.3	-5.1	-6.0	-4.0	-4.5	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde budgétaire primaire	-1.9	-4.3	-4.3	-3.3	-4.2	-2.1	-2.6	-1.6	-1.0	-1.0	-1.0	
Épargne et investissement												
Solde courant (transferts officiels												
inclus)	-8.1	-10.5	-10.0	-11.3	-10.6	-10.5	-9.4	-7.2	-4.0	-4.4	-4.4	
Solde courant (transferts officiels												
exclus)	-8.4	-11.9	-11.5	-11.8	-10.8	-11.1	-9.8	-7.6	-4.3	-4.6	-4.6	
Investissement intérieur brut	31.9	30.6	32.9	32.4	33.7	33.1	32.4	34.4	31.9	30.8	29.4	
Publique <sup>2</sup>	6.3	6.9	6.9	7.1	7.7	7.6	8.0	7.7	7.7	7.8	7.9	
Non publique	25.7	23.8	26.0	25.3	26.0	25.6	24.4	26.8	24.2	22.9	21.5	
Épargne nationale brute	23.8	20.2	22.8	21.1	23.1	22.6	23.0	27.3	27.9	26.4	25.1	
Publique	6.7	5.7	4.8	5.7	4.8	6.2	5.0	4.7	4.9	5.6	6.0	
Non publique	17.1	14.5	18.0	15.4	18.3	16.5	18.0	22.6	23.0	20.8	19.1	
Dettes publiques totales <sup>3</sup>	63.8	68.7	68.8	70.9	73.0	69.9	71.6	67.7	63.1	61.5	60.0	
Dettes publiques intérieures <sup>4</sup>	11.0	14.6	14.7	14.0	15.1	13.3	14.4	14.3	13.6	14.6	15.0	
Dettes publiques extérieures	52.8	54.1	54.0	56.9	57.9	56.6	57.2	53.4	49.5	46.8	45.0	
Service de la dette publique <sup>3</sup>												
En pourcentage des recettes												
publiques	22.1	25.4	25.5	20.4	25.3	23.8	26.9	26.6	26.2	27.3	29.9	
Pour mémoire												
Produit intérieur brut (milliards de												
FCFA)	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,415	20,668	22,200	23,857	
Dont non-hydrocarbures												
(milliards de FCFA)	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,008	19,481	20,970	22,615	
Produit intérieur brut (milliards de												
dollars)	23.3	24.7	24.7	...	...	...	...	...	...	...	...	
Part des hydrocarbures dans le												
PIB total (%)	...	...	...	...	...	...	...	2.2	5.7	5.5	5.2	
Taux de change nominal												
(FCFA/dollars, moyenne annuelle)	586	574.8	575	...	...	...	...	...	...	...	...	

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Sur la base des nouveaux comptes nationaux, rebasé en 2014.

<sup>2</sup> Reflète le reclassement de l'investissement public.

<sup>3</sup> À compter de 2017, la dette, le service de la dette et les recettes publiques incluent des données préliminaires qui couvrent le secteur public au sens plus large.

<sup>4</sup> La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.



## SÉNÉGAL

20 décembre 2021

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, PREMIÈRES REVUES AU TITRE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS

## RÉSUMÉ

**Contexte et évolution récente.** La pandémie de COVID-19 a interrompu une décennie de forte croissance et de progrès en matière de développement au Sénégal. Une récession a certes été évitée en 2020 mais la pandémie a provoqué de graves difficultés et la plupart des ménages ont subi des pertes de revenu et d'emplois. Une reprise dynamique est en cours depuis le milieu de 2020, soutenue par une politique budgétaire expansionniste, mais un creusement des déficits budgétaires et un ralentissement de la croissance ont fait rapidement augmenter le ratio dette/PIB, et la marge de manœuvre budgétaire se réduit. Les cas de COVID-19 restent relativement peu nombreux et 14 % environ des adultes sont vaccinés. Les dernières vagues de la pandémie ont peu affecté l'activité économique car elles ne se sont pas accompagnées de nouveaux confinements ni de restrictions des déplacements.

**Perspectives et risques.** La croissance devrait atteindre 5 % en 2021 et 5,5 % en 2022, et les paramètres fondamentaux sont solides. Les projections relatives à la production et aux exportations pétrolières et gazières à moyen terme ont été révisées à la baisse, ce qui se répercute sur les indicateurs de viabilité de la dette. Les risques baissiers dominant et comprennent notamment des flambées successives de COVID-19, éventuellement exacerbées par de nouveaux variants, des séquelles de la pandémie, une dégradation de la situation sécuritaire dans la région, un ralentissement de la mise en œuvre des réformes et des retards dans le démarrage de la production de pétrole et de gaz.

**Résultats du programme.** Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs sauf un (objectifs quantitatifs) à la fin juin ont été respectés. L'objectif indicatif portant sur le plafond des marchés publics passés en entente directe n'a pas été atteint. Six des huit repères structurels ont été satisfaits. L'exécution du budget à la fin septembre était globalement conforme aux objectifs du programme.

**Recommandations.** Les entretiens sur l'article IV et le programme ont été axés sur :

- *La politique budgétaire.* Les services du FMI ont attiré l'attention sur le fait que l'espace budgétaire se réduit rapidement et sur la nécessité de se prémunir contre les risques budgétaires. Il faut ancrer la politique budgétaire par une trajectoire solide vers un déficit de 3 % du PIB d'ici à 2024, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'UEMOA, en suivant une stratégie d'assainissement des finances publiques axée sur une meilleure mobilisation des recettes afin de préserver l'espace nécessaire aux dépenses prioritaires et aux investissements. Une accélération de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, qui a connu des retards, et des dépenses plus efficaces, sont essentielles à cet égard.
- *L'allocation de DTS.* La BCEAO a rétrocedé la contrepartie en monnaie nationale de l'allocation de DTS (1,6 % du PIB) à des conditions très concessionnelles, et une augmentation correspondante du plafond de la dette du programme est donc sollicitée. Les services du FMI ont conseillé d'utiliser une partie de ces ressources pour remplacer des financements plus coûteux afin d'améliorer les perspectives de la dette. Les autorités consacreront 0,9 % du PIB au secteur de la santé, aux transferts monétaires et au remboursement accéléré d'obligations impayées.
- *Les subventions à l'énergie.* Les services du FMI ont souligné le coût budgétaire élevé des subventions énergétiques, leur caractère régressif et les risques budgétaires liés à la hausse des cours mondiaux du pétrole. Il faudrait envisager de plafonner les subventions en 2022 et de répercuter davantage les cours internationaux sur les prix au détail du carburant et de l'électricité en tirant parti du cadre juridique existant et en faisant appel à des transferts sociaux ciblés afin de protéger les groupes vulnérables.
- *Une croissance solide et inclusive.* Les services du FMI ont recommandé de renforcer les dispositifs de protection sociale déjà en place afin de rendre la croissance plus inclusive, notamment en élargissant le programme existant de transferts monétaires et en mettant en place des mécanismes ciblés afin de réagir aux chocs. Le chômage des jeunes est un défi majeur et le meilleur moyen de le relever passe par l'ouverture de possibilités d'emplois par le secteur privé. Mettre résolument en œuvre les réformes destinées à améliorer le climat des affaires, favoriser l'inclusion financière et élargir l'accès à l'éducation favoriserait la création d'emplois dans le secteur formel.
- *La production de pétrole et de gaz.* La production pétrolière et gazière devrait commencer en 2023. Les services du FMI prévoient qu'elle donnera une impulsion sensible et temporaire au PIB en 2023-2024 mais produira peu de recettes budgétaires dans un premier temps. Le nouveau cadre de gestion des recettes pétrolières et gazières devrait être opérationnel d'ici au milieu de 2022.

Les services du FMI appuient les demandes des autorités d'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) et des premières revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, et de modification de critères de réalisation et d'objectifs quantitatifs.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
 (département Afrique)  
 et **Natalia Tamirisa**  
 (département de la  
 stratégie, des politiques  
 et de l'évaluation)

Les entretiens ont eu lieu à distance du 22 octobre au 29 novembre 2021 et à Dakar (du 2 au 5 novembre). La mission était composée de M<sup>me</sup> Deléchat (cheffe de mission), MM. Rosa et Stenzel (tous du département Afrique), Hamliri (département des finances publiques) et Hart (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Koulet-Vickot (représentant résident) et MM. Ba et Fame (économistes locaux) ont apporté leur concours à la mission. M. Diakite (bureau de l'administrateur) a également assisté aux réunions. La mission a rencontré le Président Macky Sall, M. Abdoulaye Daouda Diallo, ministre des Finances et du Budget, M. Amadou Hott, ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, M. Ahmadou Al Aminou Lo, directeur national de la BCEAO, d'autres hauts responsables et des représentants des partenaires du développement, de la société civile et du secteur privé. M<sup>me</sup> Singh et M. Treilly (les deux du département Afrique) ont participé à ce rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
<b>DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE : COMMENT FAVORISER UNE REPRISE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE</b>	<b>12</b>
A. Perspectives et risques	12
B. Thème 1 : Concilier besoins de dépenses et viabilité de la dette	14
C. Thème 2 : Améliorer la fourniture des services publics par une mobilisation accrue des recettes et des dépenses plus transparentes et plus efficaces	20
D. Thème 3 : Consolider les bases d'une reprise postpandémique solide, inclusive et créatrice d'emplois	24
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME, STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>	<b>31</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>33</b>
<b>ENCADRÉS</b>	
1. Principales conclusions des audits sur l'utilisation des fonds COVID-19	11
2. Budgétisation sensible au genre	19
3. Effets macroéconomiques prévus de la production de pétrole et de gaz	24

**GRAPHIQUES**

1. Secteurs réel et extérieur, 2015–21	36
2. Indicateurs budgétaires et financiers, 2015–21	37
3. Perspectives, 2020–26	38

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26	39
2. Balance des paiements, 2019–26 (milliards de FCFA)	40
3. Balance des paiements, 2019–26 (pourcentage du PIB)	41
4. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2019–2026 (milliards de FCFA)	42
5. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2019–26 (pourcentage du PIB)	43
6. Situation monétaire, 2019–22	44
7. Indicateurs de solidité financière, 2015–21	45
8. Besoins de financement extérieur, 2020–26	46
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021–31	47
10 a. Calendrier des revues au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, 2020–22	48
10b. Calendrier des décaissements et des revues proposé au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22	48

**ANNEXES**

I. Mise en œuvre des principales recommandations faisant suite aux consultations de 2018 au titre de l'article IV	49
II. Évaluation du secteur extérieur	51
III. Matrice d'évaluation des risques	56
IV. Mesures pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter au Sénégal	57
V. Scénario baissier	60
VI. Renforcement des capacités	64

**APPENDICES**

I. Lettre d'intention	66
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières/Déclaration de politiques pour 2021–22	69
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	94

## CONTEXTE

**1. La pandémie de COVID-19 a interrompu une décennie de forte croissance et de progrès en matière de développement.** Le Sénégal a enregistré une croissance du PIB réel par habitant supérieure à 3 % en moyenne entre 2014 et 2019, soit un niveau historiquement élevé. Au cours de dernière décennie, le taux de pauvreté a été ramené de 42,8 % à 37,8 %, la part de la population ayant accès à l'électricité a été portée de 56 % à plus de 70 %, l'espérance de vie est passée de 65 ans à 68 ans et l'indice de développement humain a régulièrement augmenté (graphique 1 du texte).

**2. L'économie a fait preuve de résilience durant la pandémie, mais les premiers confinements ont eu des conséquences sociales sensibles.** Les mesures sanitaires et économiques énergiques de riposte prises par les autorités ont contribué à stabiliser l'économie vers le milieu de 2020 et la croissance est restée positive, stimulée en outre par le soutien de la communauté internationale, dont celui du FMI (avec un décaissement de 442 millions de dollars au titre de l'instrument de financement rapide et de la facilité de crédit rapide) et l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G-20<sup>1</sup>. Dans le même temps, les tensions sociopolitiques se sont accrues, nourries par un chômage élevé chez les jeunes et des pertes de revenus généralisées<sup>2</sup>. Les autorités ont réagi aux troubles sociaux de mars 2021 en adoptant un vaste programme de dépenses en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes qui comprend un important volet de recrutement dans la fonction publique<sup>3</sup>. Des élections locales et législatives doivent avoir lieu en janvier et juillet 2022, et la prochaine élection présidentielle en février 2024.

**3. Une proportion considérable de la population reste non vaccinée.** En juillet-août, le Sénégal a été confronté à sa vague de COVID-19 la plus grave jusqu'à présent (graphique 2 du texte). Les mesures de confinement ont cependant été moins strictes que précédemment et leurs conséquences économiques ont été limitées. L'effort de vaccination soutient avantageusement la comparaison avec la région : 14 % de la population adulte a reçu au moins une dose. Le Sénégal attend au total 13 millions de vaccins dans le cadre des dispositifs COVAX et AVAT (African Vaccine Acquisition Trust). Bien que le pays ait déjà reçu 4,5 millions de doses, le calendrier des nouvelles livraisons est incertain et un million de doses reçues sont encore inutilisées.

**4. L'espace budgétaire s'est sensiblement réduit depuis les dernières consultations au titre de l'article IV.** Les recommandations formulées lors des consultations de 2018 au titre de l'article IV ont été globalement mises en œuvre (annexe I) : les besoins de financement « en dessous

<sup>1</sup> Le Programme de résilience économique et sociale, financé par une enveloppe spéciale COVID-19, s'est élevé à 1 000 milliards de FCFA, soit 7 % du PIB, mais les opérations n'ont pas toutes eu d'effet sur le déficit budgétaire (annulation de dettes fiscales et opérations de financement par exemple) qui a augmenté de 2,5 points de pourcentage pour atteindre 6,4 % du PIB (voir l'annexe I au rapport du FMI n° 20/225).

<sup>2</sup> D'après les estimations de la Banque mondiale, on compte au minimum 300 000 pauvres de plus par rapport au scénario de référence pré-pandémie, et 85 % des ménages ont fait état de pertes de revenus.

<sup>3</sup> Le Programme d'urgence pour l'insertion socioéconomique et l'emploi des jeunes, qui représente 3 % du PIB sur trois ans (voir l'annexe I au rapport du FMI n° 21/127).

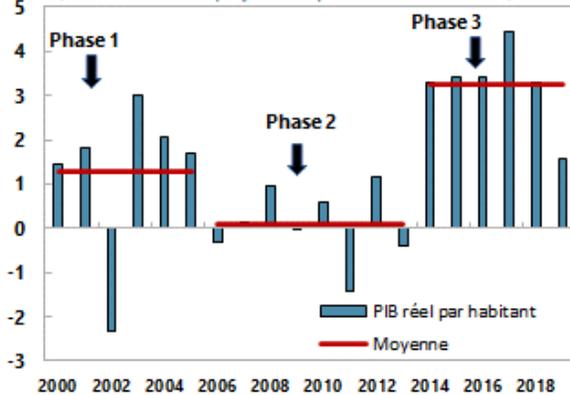
de la ligne » ont été progressivement réduits et devraient être supprimés en 2021, les recettes intérieures ont augmenté de 2 % du PIB en 2019 par rapport à 2018, et les réformes visant à améliorer le climat des affaires et élargir l'accès au crédit ont été mises en œuvre. Le risque de surendettement du Sénégal est passé de faible à modéré en 2019 grâce à une nette réorientation vers des emprunts extérieurs non concessionnels<sup>4</sup>. Le déficit budgétaire s'est fortement creusé en 2020 pour atteindre 6,4 % du PIB du fait de la riposte à la pandémie alors que le pays bénéficiait d'une aide extérieure importante. Selon les projections actuelles, la dette publique totale devrait atteindre 73 % du PIB en 2021, contre une projection de 59,2 % du PIB lors des consultations de 2018 au titre de l'article IV.

**Graphique 1 du texte. Sénégal : évolution économique et sociale récente**

Le Sénégal connaissait une croissance historiquement élevée avant la pandémie...

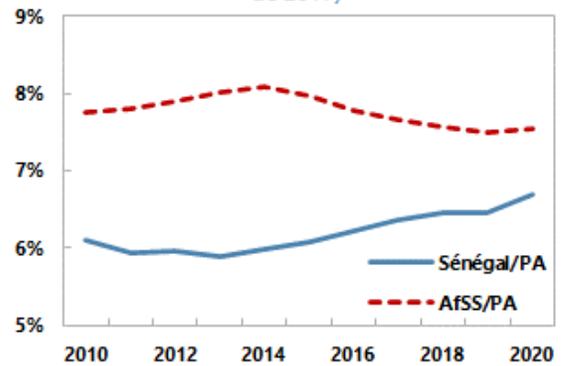
**Croissance du revenu par habitant 2000–19**

(croissance du pays réel par habitant en %)



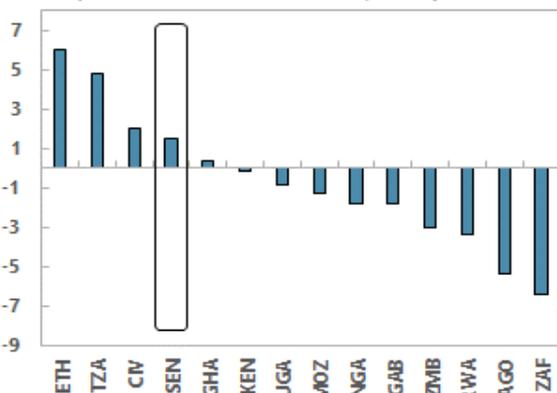
...et les revenus convergeaient avec ceux des pays avancés.

**Convergence des revenus vers les PA**  
(en PPA ; en dollars internationaux de 2017)



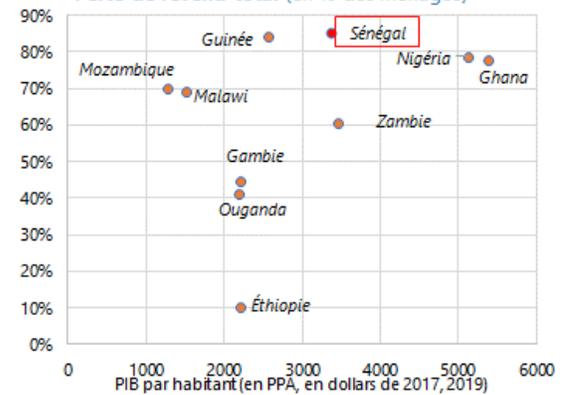
La croissance du Sénégal a bien résisté en 2020 grâce à une riposte budgétaire énergétique et de bonnes récoltes...

**PE et pays préémergents d'AfSS**  
(croissance du PIB en 2020, en %)



... mais des enquêtes révèlent des pertes généralisées des revenus des ménages.

**Incidences sur les revenus des ménages**  
Perte de revenu total (en % des ménages)

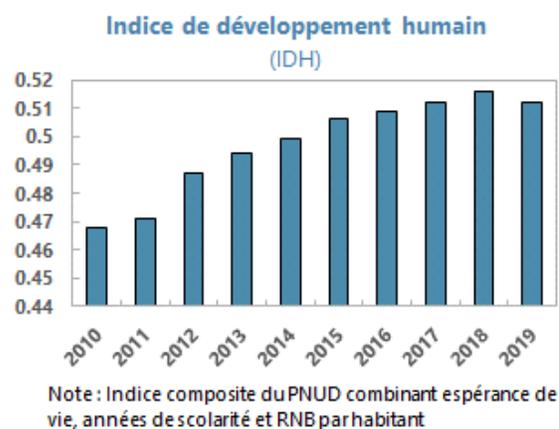
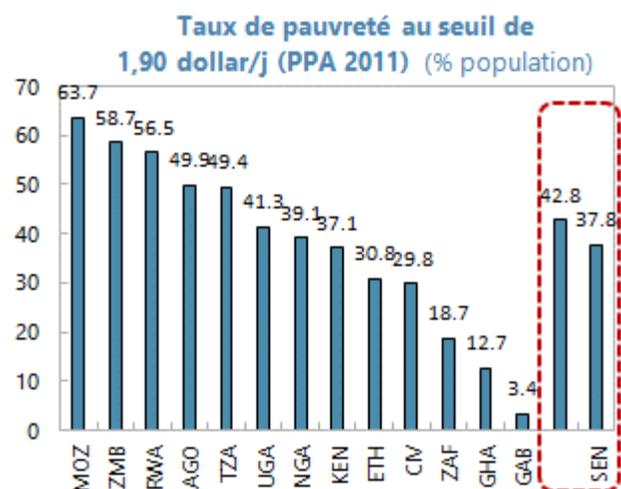


La pauvreté a reculé de 5 points de pourcentage entre 2011 et 2019...

...et les conditions de vie globales se sont améliorées.

<sup>4</sup> Rapport du FMI n° 19/27.

Graphique 1 du texte. Sénégal : évolution économique et sociale récente (conclu)



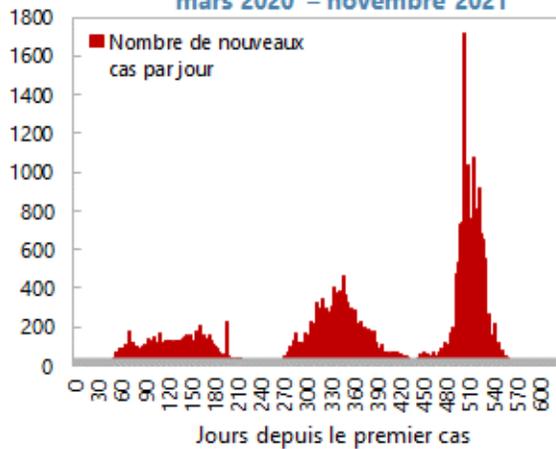
Sources : PEM, Banque mondiale « COVID-19 High Frequency Monitoring Dashboard », Indicateurs du développement dans le monde, PNUD et calculs des services du FMI.

**5. La mise en œuvre en cours de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), ainsi que l'accord de confirmation, l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC) et l'allocation de DTS soutiennent la riposte des autorités face à la pandémie.** Les objectifs fondamentaux du programme appuyé par l'ICPE de consolider la stabilité macroéconomique tout en atteignant une croissance plus inclusive tirée par le secteur privé continuent d'être parfaitement conformes à la stratégie de développement des autorités. Après un décaissement représentant 100 % de la quote-part au titre de facilité de crédit rapide (FCR) et de l'instrument de financement rapide (IFR) en avril 2020, l'accès aux financements du FMI représentant 140 % de la quote-part au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la FCC contribue à répondre à un besoin de courte durée de balance des paiements, soutient la riposte des autorités face à la crise, mobilise de nouveaux financements concessionnels et renforce la position extérieure de l'UEMOA. Depuis juin 2021, le Sénégal a obtenu un financement supplémentaire grâce à l'émission de 775 millions d'euros d'euro-obligations (3,4 % du PIB) et l'allocation de DTS (1,6 % du PIB). Le produit de cette émission a essentiellement servi à gérer des passifs et financer certains investissements de la compagnie pétrolière publique dans des projets pétroliers et gaziers. La BCEAO a rétrocedé la contrepartie en FCFA de l'allocation de DTS à un pays membre de l'UEMOA à la fin août à des conditions concessionnelles : un prêt sur 20 ans reconductible assorti d'un taux d'intérêt de 0,05 %.

### Graphique 2 du texte. Sénégal : évolution de la pandémie de COVID-19

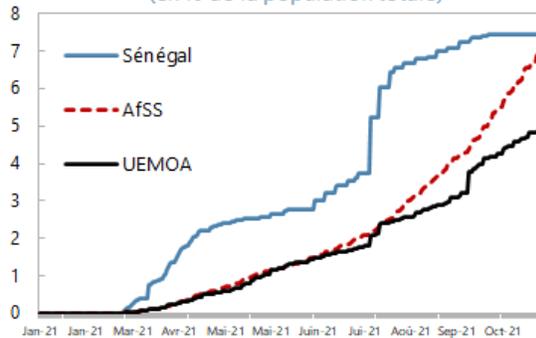
Le Sénégal a connu trois vagues de COVID-19...

Total de cas de COVID-19 par jour, mars 2020 – novembre 2021



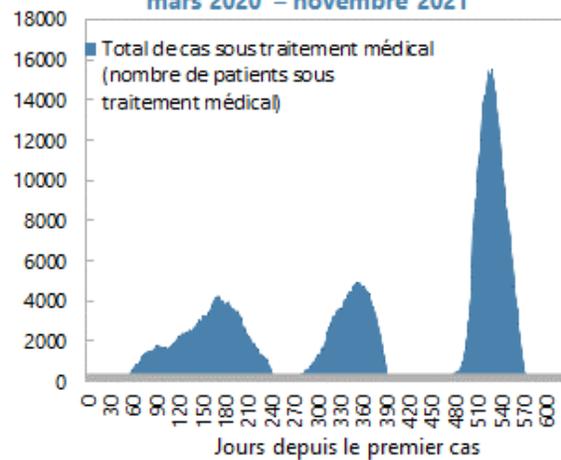
La vaccination a progressé plus rapidement que dans la région, mais n'a pas encore atteint une grande partie de la population.

Vaccinations (en % de la population totale)



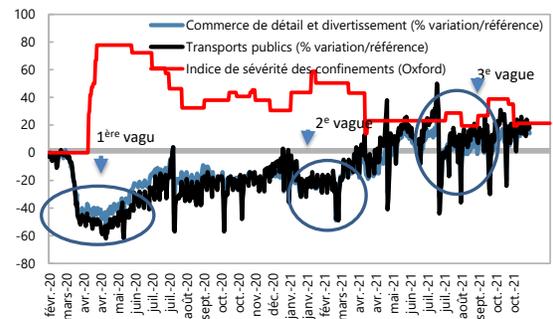
...la dernière étant particulièrement forte.

Total de cas sous traitement médical, mars 2020 – novembre 2021



Les mesures de confinement ont été assouplies et la mobilité intérieure s'est normalisée.

Indice de sévérité des confinements (Oxford) et indice de mobilité (Google)



Note : L'indice de mobilité de Google est une variation en pourcentage par rapport à la valeur de référence (= valeur moyenne pour le jour correspondant de la semaine, pendant la période de 5 semaines allant du 3 janv. au 6 févr. 2020).

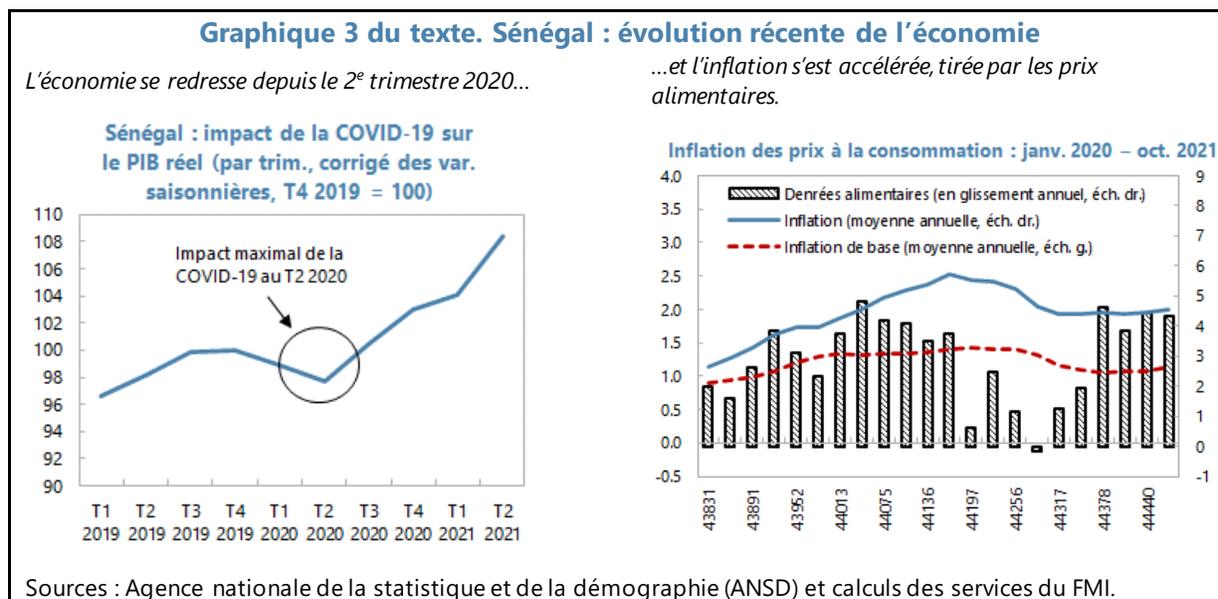
Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI ; Google ; Université Johns-Hopkins ; Université.

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME

### 6. L'activité économique a rebondi depuis le milieu de 2020 tandis que l'inflation a repris.

La pandémie a fortement touché certains secteurs importants de l'économie sénégalaise tels que le tourisme, l'hôtellerie et la restauration et les transports. Une reprise dynamique est cependant en cours depuis le troisième trimestre 2020, tirée par la production industrielle et le secteur des services. D'après les estimations, le PIB a augmenté de 7,5 % en glissement annuel au premier semestre 2021, porté par la production industrielle (+22,4 % en glissement annuel jusqu'à la fin septembre), les services (+17 % du chiffre d'affaires en glissement annuel) et le commerce de détail (+9 % du chiffre d'affaires en glissement annuel). L'inflation s'est accélérée pour atteindre 3,2 % en

glissement annuel en octobre du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires (4,3 % en glissement annuel ; graphique 3 du texte 3, MPEF ¶13).



**7. Le secteur bancaire est demeuré résilient durant la pandémie.** La capitalisation du système bancaire est restée solide et le ratio moyen de fonds propres s'est établi à 12,1 % à la fin juin 2021. Les mesures de soutien prises par la banque centrale régionale (BCEAO), notamment la fourniture de liquidités aux banques, une réduction de 50 points de base du taux directeur, un élargissement du dispositif de garantie des refinancements et un moratoire sur le remboursement des prêts bancaires (qui a pris fin en décembre 2020), ont aidé le système financier à supporter le choc de la COVID-19. Le ratio prêts improductifs bruts/total des prêts a été ramené de 13,3 % en décembre à 12,9 % à la fin juin et les prêts improductifs sont bien provisionnés, les prêts improductifs nets représentant 4,4 % du total des prêts. Le crédit à l'économie a augmenté de 8,1 % en glissement annuel à la fin juin et de 3,7 % au premier semestre 2021 du fait d'une hausse des prêts à moyen terme aux entités publiques et aux entreprises du secteur de l'énergie (MPEF ¶15).

**8. Le déficit des transactions courantes s'est creusé du fait d'importations de services très élevées liées aux grands investissements pétroliers et gaziers.** Au premier semestre 2021, le déficit courant a augmenté de 7 % en glissement annuel. Alors que les exportations de biens ont rapidement progressé (+18 %), tirées par les ressources naturelles (+38 %), les produits arachidières (+60 %) et les produits chimiques (+22 %), les importations de services ont bondi de 40 % du fait d'investissements majeurs dans deux projets pétroliers et gaziers financés par l'investissement direct étranger, qui ont doublé depuis un an. Les envois de fonds, qui continuent d'être une source très importante de financements, ont connu une croissance de 25 %. Les revenus du tourisme continuent de pâtir de la pandémie (MPEF ¶16).

**9. L'exécution budgétaire à la fin septembre était globalement conforme à la loi de finances rectificative 2021.**

À la fin septembre, les recettes fiscales

s'établissaient légèrement en deçà de leur objectif de 70 % à la fin de l'année (hors transfert au budget de taxes parafiscales prévu au 4<sup>e</sup> trimestre). Les

décaissements au titre de dons-projets devraient eux aussi reprendre au 4<sup>e</sup> trimestre. Les dépenses ont atteint 79 % de l'objectif de la première loi de finances rectificative<sup>5</sup> alors que les dépenses courantes,

en particulier au titre des transferts dans le cadre du programme d'urgence d'emploi des jeunes, étaient élevées. La dette de l'administration centrale a augmenté, passant de 62,8 % du PIB à la fin décembre 2020 à 65,3 % du PIB à la fin septembre, et s'y l'on y ajoute la dette d'autres entités et entreprises publiques, la dette publique a atteint 71,5 % du PIB (contre 68,7 % à la fin décembre 2020) (MPEF ¶14).

**10. Les résultats du programme ont été satisfaisants.** Tous les critères de réalisation, les objectifs quantitatifs et les objectifs indicatifs sauf un à la fin juin ont été respectés. L'objectif indicatif/objectif quantitatif relatif au plafond sur les marchés publics conclus en entente directe n'a pas été atteint, tout comme durant les revues précédentes, avec une marge importante (57 % contre un plafond de 15 %), du fait de deux projets d'investissement financés sur ressources extérieures liés à des sous-traitants particuliers, et d'un grand marché en entente directe avec une entreprise nationale de services publics. Six des huit repères structurels (objectifs de réforme) ont été atteints. Le décret d'application de la nouvelle loi relative aux partenariats public-privé a été adopté avec retard à la mi-septembre, tandis que l'étude sur les exonérations fiscales devrait être achevée d'ici la fin de 2021 (MPEF ¶8-9).

**11. Les mesures de gouvernance relatives aux dépenses liées à la COVID-19 sont progressivement mises en œuvre.** Le rapport d'exécution budgétaire et le rapport du comité de

**Tableau 1 du texte. Sénégal : résultats budgétaires, 3<sup>e</sup> trimestre 2021**  
(en milliards de FCFA)

	2020	2021		
	Année EBS/21/44	T3 Résultats budgétaires	Première loi de finances rectificative	2021 Deuxième loi de finances rectificative
Recettes et dons	2,843	1,984	3,035	3,109
Recettes (hors dons)	2,518	1,913	2,743	2,873
Recettes fiscales	2,368	1,806	2,564	2,691
Recettes non fiscales	150	107	179	182
Dons	325	71	292	236
Budgétaires	195	4	64	13
Projets	130	66	228	223
Dépenses	3,747	3,056	3,852	4,076
Courantes (hors intérêts)	2,140	1,733	2,009	2,161
Personnel	804	659	927	918
Biens et services	286	299	328	328
Dons, subventions et autres dépenses	1,050	774	754	915
Intérêts	290	247	328	324
Investissement	1,317	1,076	1,515	1,591
Financé sur ressources extérieures	559	521	784	774
Financé sur ressources intérieures	758	556	731	817
<b>Déficit</b>	<b>-904</b>	<b>-1073</b>	<b>-817</b>	<b>-967</b>

<sup>1)</sup> Projections des services du FMI basées sur la première loi de

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

<sup>5</sup> Les dépenses inscrites dans la première loi de finances rectificative adoptée en juin ne comprennent pas les dépenses liées aux DTS, la contrepartie des taxes parafiscales transférées au budget et les flux liés à la convention de dettes croisées avec la Senelec.



## DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE : COMMENT FAVORISER UNE REPRISE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

*Les entretiens sur l'article IV et le programme ont principalement porté sur les mesures à court et moyen termes destinées à maintenir la stabilité macroéconomique, améliorer la prestation des services publics et renforcer une croissance inclusive, et ont été essentiellement axés autour de trois thèmes :*

*i) calibrage de la politique budgétaire de façon à favoriser la reprise tout en poursuivant le rééquilibrage des finances publiques à moyen terme afin de ramener le ratio dette/PIB sur une trajectoire descendante, ii) mobilisation des recettes intérieures et renforcement de l'efficacité des dépenses afin de répondre aux besoins prioritaires en matière de protection sociale, d'éducation, de santé et d'infrastructures et iii) réformes structurelles bien ciblées afin de stimuler l'investissement, la productivité, l'accès au crédit et la création d'emplois et saisir les possibilités ouvertes par la numérisation afin d'éviter les séquelles de la pandémie tout en réduisant l'activité informelle.*

### A. Perspectives et risques

**12. La reprise devrait se poursuivre en 2021–2022, et le démarrage en 2023 de la production de pétrole et de gaz devrait donner un élan provisoire à la croissance** (tableau 2 du texte). Le scénario de référence des services du FMI suppose que de nouvelles vagues de COVID-19 vont probablement survenir et qu'il faudra attendre bien après le début de 2022 pour qu'une partie significative de la population éligible soit vaccinée. Toutefois, si de nouveaux confinements ne sont pas imposés, les conséquences sur l'activité économique devraient être limitées. En outre, les projections tiennent compte d'une reprise progressive du commerce international des marchandises qui favoriserait les exportations de biens tandis que les services, en particulier les voyages et le tourisme, continueraient de pâtir de l'épidémie. Le démarrage de la production de pétrole et de gaz en 2023 va stimuler la croissance, les exportations et les recettes (MPEF 111-15)<sup>8</sup>.

- *La croissance en 2021 est révisée à la hausse, de 3,7 à 5 %, compte tenu du fort dynamisme de l'économie observé au premier semestre 2021. La reprise se poursuivra en 2022 avec une croissance autour de 5 ½ %, mais on s'attend à ce que la pandémie ait définitivement orienté à la baisse la trajectoire du PIB réel<sup>9</sup>. L'inflation devrait rester ancrée autour de 2 % à moyen terme.*

<sup>8</sup> L'effet prévu de la production de pétrole et de gaz sur le PIB réel a été révisé en suivant une approche axée sur les dépenses (l'estimation précédente était faite dans l'optique des recettes) et en retenant des hypothèses actualisées des déflateurs spécifiques au pétrole et au gaz, ce qui a amené à réviser à la hausse la croissance cumulée du PIB réel lié aux hydrocarbures en 2023-2024 par rapport à la dernière revue, malgré une dégradation prévue des volumes de production en 2023.

<sup>9</sup> La croissance de la production potentielle à moyen terme est estimée à 6 % environ en supposant une croissance annuelle de la population active de 3 %, une nouvelle augmentation importante de l'accumulation de capital avec une formation brute de capital fixe représentant de l'ordre de 30 % du PIB et des gains de productivité qui resteront limités, comme par le passé.

- Le *déficit des transactions courantes* devrait, selon les projections, se creuser en 2021 pour atteindre 10,6 % du PIB, du fait d'une dégradation sensible de la balance des services alors que les importations de services liées aux projets pétroliers et gaziers sont élevées et malgré une reprise des exportations. À moyen terme, les exportations d'hydrocarbures devraient atteindre 5 % du PIB, ce qui représente une dégradation par rapport aux projections précédentes, du fait que 70 % seulement du pétrole brut, au lieu de 100 %, sera exporté, le reste étant destiné à la raffinerie nationale. Alors que la phase d'investissement prend fin, le déficit courant à moyen terme devrait diminuer pour atteindre entre 4 % et 5 % du PIB. On estime que la position extérieure du Sénégal est légèrement plus faible que ne le laissent supposer les paramètres fondamentaux et la politique économique appropriée (annexe II).
- On suppose que le *déficit budgétaire* reviendra à 3 % du PIB d'ici à 2024 grâce à une forte mobilisation des recettes intérieures, mais en suivant une trajectoire de rééquilibrage des finances publiques davantage en fin de période par rapport à la 3<sup>e</sup> revue du programme appuyé par l'ICPE.
- D'après les projections, la *dette du secteur public* du Sénégal devrait atteindre 73 % du PIB en 2021 tandis que l'on prévoit une baisse en deçà de 60 % du PIB à moyen terme compte tenu de l'assainissement des finances publiques et de la croissance.

**13. Les perspectives sont très incertaines et les risques baissiers dominant.** Parmi les risques intérieurs et régionaux pesant sur la croissance et la stabilité, on peut citer des flambées successives de COVID-19, qui pourraient être exacerbées par de nouveaux variants, des séquelles de la pandémie sous forme de scolarité interrompue et d'une réduction des amortisseurs, une hausse des tensions sociales, une dégradation de la situation sécuritaire de la région, un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes du fait des prochaines élections et des retards dans le démarrage de la production de pétrole et de gaz. Les principaux risques extérieurs sont une détérioration des termes de l'échange, en particulier une hausse des cours du pétrole (jusqu'à ce que le Sénégal devienne producteur) et une augmentation rapide des taux d'intérêt mondiaux (annexe III). En outre, le Sénégal est vulnérable face au changement climatique car une grande partie de la population vit dans des régions côtières, et l'on s'attend à ce que les phénomènes climatiques extrêmes, sécheresses et inondations par exemple, deviennent plus fréquents (annexe IV ; MPEF 116).

**Tableau 2 du texte. Sénégal : principaux indicateurs macroéconomiques, 2020–24**

	2021		2022		2023		2024	
	Est.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	1.5	3.7	5.0	5.5	5.5	10.8	9.5	10.3
<i>dont : PIB hors hydrocarbures</i>	1.5	3.7	5.0	5.5	5.5	6.1	5.9	6.0
Inflation de l'IPC, moyenne (%)	2.5	2.0	2.5	2.0	2.5	1.5	1.5	1.5
Solde capacité/besoin de financement, dons compris (en	-6.4	-5.4	-6.3	-4.2	-4.8	-3.0	-3.7	-3.0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10.0	-11.3	-10.6	-10.5	-9.4	-5.5	-7.2	-4.0
Dette brute du secteur public (en % du PIB)	68.8	70.9	73.0	69.9	71.6	64.9	67.7	63.1

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

**14. Les services du FMI ont élaboré un scénario défavorable qui démontre la vulnérabilité de la trajectoire d'endettement face aux chocs liés au budget ou à la croissance.** Ce scénario comprend à la fois des chocs sur la croissance non pétrolière, la production pétrolière et gazière, la mobilisation des recettes et le déficit budgétaire (annexe V). Il montre que pour mettre la dette sur une trajectoire descendante, il faut mettre en place le rééquilibrage budgétaire prévu dans le scénario de référence. Si les risques se concrétisent, faute d'un soutien à des conditions plus concessionnelles, les autorités devront trouver un équilibre entre de nouvelles mesures de mobilisation des recettes et un report des investissements les moins prioritaires (dans l'infrastructure de transports par exemple) ou la réduction de dépenses courantes non essentielles (subventions par exemple).

### Point de vue des autorités

**15. Les autorités ont souscrit aux perspectives à court terme mais prévoient une croissance à moyen terme plus forte.** En effet, elles s'attendent à ce que les réformes en cours, la dissipation des effets de la pandémie et les répercussions positives de la production de pétrole et de gaz sur l'économie soient porteuses de croissance. S'agissant du scénario défavorable, les autorités ont pris note des conséquences possibles sur les perspectives d'endettement mais ont jugé qu'elles avaient peu de chances de se matérialiser, en particulier l'hypothèse des déficits budgétaires supérieurs à 3 % du PIB et la croissance à long terme plus faible du PIB non pétrolier.

## B. Thème 1 : Concilier besoins de dépenses et viabilité de la dette

**16. Les services du FMI et les autorités ont convenu de maintenir inchangé le déficit budgétaire 2021 hors dépenses liées à l'allocation de DTS par rapport à la revue précédente, à 5,4 % du PIB.** Le 15 novembre 2021, le Parlement a approuvé la seconde loi de finances rectificative. Elle prévoit des dépenses liées à l'allocation de DTS, une augmentation des subventions énergétiques du fait de la hausse des cours mondiaux du pétrole, une cotisation à la charge des employeurs en faveur du développement des compétences<sup>10</sup> et la signature d'une convention de dettes croisées entre l'administration centrale et la compagnie nationale d'électricité (les deux mesures étant sans effet sur le budget et représentant au total 0,5 % du PIB) (tableaux 3 et 4 du texte). La baisse des financements sous forme de dons (0,3 % du PIB) du fait d'une modification des conditions de financement de la Banque mondiale<sup>11</sup> et le relèvement des subventions à l'énergie (0,2 % du PIB) en raison de l'augmentation des cours mondiaux du pétrole seront contrebalancés par une hausse des impôts et des recettes non fiscales (0,1 % du PIB) alors que le renforcement de l'activité économique fera plus que compenser la réduction des droits de douane sur les produits alimentaires de première nécessité et les économies sur les salaires, les biens et services et les

<sup>10</sup> Auparavant, 25 % seulement de cette cotisation était comptabilisé en recettes et dépenses budgétaires, le reste allant directement à l'Office national de formation professionnelle et au Fonds de financement de la formation professionnelle.

<sup>11</sup> Toutes les opérations de financement lancées après le 1<sup>er</sup> juillet 2021 seront exclusivement des prêts de l'IDA au lieu du dosage 50/50 entre dons et prêts applicable auparavant, car le Sénégal a dépassé le seuil de l'IDA du revenu par habitant pour la troisième année consécutive.

investissements.

**17. Les services du FMI recommandent de conserver une part importante de l'allocation de DTS pour servir d'amortisseur contre les risques budgétaires et d'assurer la transparence des dépenses dans ce domaine.** Les autorités ont décidé d'épargner 0,3 % du PIB pour couvrir les besoins de financement de 2022, de réserver 0,5 % du PIB aux transactions financières (recapitalisation d'une banque et prise de participation dans la production pharmaceutique par exemple) en 2021 et 2022, tout en consacrant la moitié environ de l'allocation de DTS en 2021 (0,9 % du PIB) au secteur de la santé, à la production nationale de vaccins, aux transferts monétaires et au remboursement accéléré d'obligations impayées, ce qui devrait soutenir la reprise de l'activité du secteur privé (tableau 3 du texte) (MPEF ¶17)<sup>12</sup>.

**Tableau 3 du texte 3. Sénégal : utilisation de l'allocation de DTS**  
(en milliards de FCFA)

<b>Allocation de DTS</b>	246
<i>% du PIB</i>	1.6%
<b>Utilisations</b>	
<b>Dépenses 2021</b>	<b>141</b>
<i>Pourcentage du PIB</i>	0.9%
Secteur de la santé	33
riposte contre la COVID-19	18
production de vaccins	2
investissements dans des hôpitaux	13
Transferts monétaires	5
Paiement accéléré des engagements en souffrance	103
<b>Financements supplémentaires</b>	<b>105</b>
Transactions financières	55
Financement 2022	50

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

**18. En réponse aux recommandations des services du FMI, les autorités ont modifié un nouveau droit de douane et renforcé la transparence autour de l'utilisation des recettes qui en seront tirées.** Un nouveau prélèvement de 3 % sur les importations hors CEDEAO, qui remplace en partie d'autres droits de douane, a été introduit en septembre dans le cadre d'un vaste programme de modernisation des douanes qui doit être réalisé en application d'un contrat en entente directe. Durant la mission, les services du FMI se sont déclarés très préoccupés que cette introduction et cette conception ad hoc ne soient pas conformes aux objectifs du programme d'accroître la transparence budgétaire, de renforcer les pratiques de passation des marchés et d'améliorer le climat des affaires. C'est pourquoi les services du FMI avaient recommandé d'harmoniser le taux avec les règles de l'OMC, c'est-à-dire de le faire correspondre à un service rendu par les douanes, et de tenir compte de toutes les recettes correspondantes dans le budget. Tout en soulignant la nécessité essentielle de financer les dépenses prioritaires connexes, les autorités ont convenu de faire passer toutes les recettes et dépenses connexes par le budget et ont modifié le projet de loi de finances 2022 en ramenant ce taux à 1,5 %—niveau plus conforme aux pratiques internationales—à partir de janvier 2022 (MPEF ¶20-21). Les services du FMI ont salué ces modifications.

<sup>12</sup> Toute utilisation de l'allocation des DTS pour des transactions financières sera transparente et reposera sur des études sur les besoins de financement (pour l'industrie pharmaceutique, la recapitalisation des banques, etc.) et des contrats de performance avec les entités publiques bénéficiant des transactions (banques publiques par exemple).

Tableau 4 du texte. Sénégal : cadre budgétaire, 2021–22

	2021		2022	
	EBS/21/44	Deuxième loi de finances	EBS/21/44	Budget 2022
<b>Recettes et dons</b>	<b>3,034</b>	<b>3,109</b>	<b>3,389</b>	<b>3,461</b>
Recettes (hors dons)	2,742	2,873	3,052	3,165
Recettes fiscales	2,564	2,691	2,918	3,025
<i>(en pourcentage du PIB)</i>	17.1	17.6	18.1	18.4
Recettes non fiscales	179	182	135	140
<i>dont : recettes exceptionnelles</i>	60	60	....	....
Dons	292	236	336	295
Budget	64	13	88	45
Projets	228	223	248	250
<b>Dépenses</b>	<b>3,852</b>	<b>4,076</b>	<b>4,066</b>	<b>4,245</b>
Personnel	927	918	1,008	984
<i>dont : salaires pour le programme en faveur des jeunes</i>	22	22	34	33
Biens et services	328	328	362	343
Subventions	339	374	303	374
<i>dont : subventions à l'énergie</i>	110	145	...	150
Dons et autres dépenses	427	541	476	422
<i>dont : dépenses courantes pour le programme en faveur des jeunes</i>	47	45	43	35
Intérêts	328	324	344	350
<i>dont : initiative de suspension du service de la dette</i>	19	16	....	....
Investissement	1,515	1,591	1,572	1,772
<i>(en pourcentage du PIB)</i>	10.1	10.4	9.7	10.7
Financé sur ressources extérieures	784	774	801	830
<i>dont : campagne de vaccination</i>	40	30	35	45
Financé sur ressources intérieures	731	817	771	942
<b>Déficit</b>	<b>-817</b>	<b>-967</b>	<b>-677</b>	<b>-784</b>
<i>(en pourcentage du PIB)</i>	-5.4	-6.3	-4.2	-4.8
<i>(en pourcentage du PIB, hors allocation de DTS)</i>	-5.4	-5.4	-4.2	-4.8
<i>(en pourcentage du PIB – hors ISSD + vaccins)</i>	-5.1	-6.0	-4.0	-4.5
<b>Financement</b>	817	967	677	784
Émissions nettes sur le marché obligataire régional	314	388	242	168
Prêts-programmes	96	47	90	132
Prêts-projets	556	551	553	580
Euro-obligation	...	508	...	...
Allocation de DTS	...	246	....	....
Autres (amortissements, opérations au-dessous de la ligne et dépôts compris)	-442	-947	-358	-350
Financement exceptionnel				
FMI	201	102	150	254
ISSD	91	71	...	...
Pour mémoire :				
PIB nominal	14,998	15,273	16,159	16,485

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

## Trajectoire des finances publiques à moyen terme et budget 2022

**19. Le budget 2022 adopté par le Parlement le 12 décembre envisage un déficit plus élevé que convenu lors de la précédente revue du programme (tableau 4 du texte).** Les autorités ont

justifié l'assouplissement de la politique budgétaire par la situation sécuritaire régionale difficile, les dépenses urgentes liées à la pandémie et la nécessité de soutenir la reprise économique et maintenir la cohésion sociale. Elles visent donc désormais un déficit équivalent à 4,8 % du PIB en 2022, ce qui représente une augmentation de 0,6 % du PIB par rapport à la 3<sup>e</sup> revue, qui serait ramené à 3,7 % du PIB en 2023 et à 3 % du PIB en 2024. Elles relèvent que cette trajectoire de rééquilibrage des finances publiques davantage en fin de période est également conforme à la décision du Conseil des ministres de l'UEMOA de prolonger d'un an, jusqu'en 2024, la date d'un retour à un déficit de 3 % du PIB (MPEF ¶118)<sup>13</sup>.

**20. Les services du FMI ont attiré l'attention sur le fait que l'espace budgétaire se réduit rapidement et sur la nécessité de se prémunir contre des risques budgétaires considérables.**

Tout en prenant acte de la décision des ministres de l'UEMOA de retarder le retour aux objectifs de convergence régionaux et des besoins de financement élevés, les services du FMI ont souligné les risques que fait peser l'assouplissement de la politique budgétaire sur la viabilité de la dette du Sénégal, la nécessité d'ancrer la politique budgétaire à moyen terme sur une trajectoire crédible vers un déficit équivalent à 3 % du PIB et les avantages de maintenir un certain volant de sécurité, en particulier du fait des risques budgétaires élevés. La période actuelle est une occasion de réduire le déficit alors que les dépenses temporaires liées à la pandémie arrivent à leur fin. La reprise en cours de pâtirait pas beaucoup d'un certain durcissement de la politique budgétaire alors que les multiplicateurs budgétaires sont faibles<sup>14</sup>. Les services du FMI ont donc recommandé de maintenir le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB ou moins en 2022 et de le rapprocher de 3 % du PIB dès 2023. Si le déficit venait à être plus élevé, il serait essentiel de constituer un volant de sécurité important contre les risques budgétaires à court terme tels qu'une hausse des cours mondiaux du pétrole, tout en renforçant la situation des finances publiques à moyen terme en avançant résolument dans la mobilisation des recettes et les réformes visant à réduire durablement les subventions à l'énergie.

<sup>13</sup> L'équipe de l'UEMOA a procédé à des simulations de l'effet sur la dette régionale et la viabilité extérieure de la prolongation de la période de convergence jusqu'à 2024 par tous les pays de l'UEMOA. Il ressort de cette analyse que cette prolongation a peu de risques de poser des problèmes à la viabilité extérieure et la viabilité des finances publiques.

<sup>14</sup> On suppose que le multiplicateur budgétaire est faible car la stratégie d'assainissement des finances publiques à moyen terme est axée sur une meilleure mobilisation des recettes et est conforme aux travaux empiriques sur les multiplicateurs applicables aux pays à faible revenu (voir par exemple les Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne, « The Impact of Fiscal Consolidation on Growth in Sub-Saharan Africa », FMI, octobre 2017).

**21. C'est dans ce contexte que les autorités et les services du FMI ont convenu d'un budget 2022 axé sur une forte mobilisation des recettes, une hausse des dépenses sociales et des volants de sécurité substantiels.**

- L'année 2022 est la première année complète de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) et le budget vise une augmentation du ratio recettes fiscales/PIB de 1 point de pourcentage. Cette hausse repose

sur un élargissement de l'assiette fiscale (soutenu par un repère structurel/objectif de réforme à juin 2022), une réduction des exonérations fiscales (soutenue par un repère structurel/objectif de réforme à décembre 2021), des mesures de politique fiscale (essentiellement des droits d'accise) et des mesures de renforcement des régies financières, en particulier les douanes (tableau 5 du texte ; MPEF ¶119).

- S'agissant des dépenses, le budget donne la priorité à l'investissement public (maintenu à plus de 10 % du PIB) tout en abandonnant les investissements dans les infrastructures physiques au profit de l'éducation, de la lutte contre le chômage des jeunes, de l'autonomisation économique des femmes (mesure soutenue par la budgétisation sensible au genre, qui en est à sa 6<sup>e</sup> année de mise en œuvre au Sénégal, voir l'encadré 2) et de la protection sociale, conformément aux nouvelles priorités de l'action publique. Les autorités se sont donc engagées à augmenter le plancher des dépenses sociales en le portant de 35 % à 40 % des dépenses totales (MPEF ¶122).
- Pour se prémunir contre les risques budgétaires, une annexe au budget indique les projets qui ne seront mis en œuvre que plus tard dans l'année si l'exécution du budget est en bonne voie (réserve de précaution de 0,4 % du PIB).
- Les autorités prévoient d'utiliser une autre réserve budgétaire (0,3 % du PIB) pour parvenir à réaliser les dépenses qu'elles prévoient de consacrer aux subventions à l'énergie (0,9 % du PIB), qui s'ajouteraient au montant déjà budgétisé représentant 0,6 % du PIB. Les services du FMI ont engagé les autorités à préserver effectivement ce volant de sécurité afin de répondre aux besoins de dépenses et éviter l'accumulation d'arriérés (MPEF ¶122).

**Tableau 5 du texte. Sénégal : projections de recettes, 2022**

	2021 proj.	2022 proj.
Recettes fiscales (en pourcentage du PIB)	2642 17,3	3025 18,4
Hausse nominale		383
Mesures fiscales (y compris élargissement de la base d'imposition)		119
PROMAD		30
Réduction des exonérations fiscales		25
Élargissement de la base d'imposition		50
Autres modifications de la politique fiscale		14
Mesures administratives		71
Élargissement de l'assiette des taxes et droits de douane		193
Pour mémoire :		
PIB nominal	15,273	16,464

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

### Encadré 2. Sénégal : budgétisation sensible au genre

**Le Sénégal reconnaît depuis longtemps que les inégalités femmes-hommes sont un obstacle majeur au développement.** La pandémie de COVID-19 a eu des effets disproportionnés sur les femmes qui sont plus susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur des services informels les plus touchés. Dans le cadre de leur stratégie de développement, les autorités sont déterminées à : i) renforcer les droits des femmes et des filles reconnus par la loi ; ii) les protéger contre les discriminations et la violence ; iii) favoriser leur autonomie économique en améliorant l'accès au foncier et au crédit et iv) apporter une aide globale aux familles.

**La budgétisation sensible au genre est un outil important pour faire de nouvelles avancées.** La dimension du genre est intégrée à tous les stades du processus budgétaire du Sénégal : planification, programmation, budgétisation et évaluation. Depuis six ans, les lois de finances sont accompagnées d'un document consacré à ce sujet, qui présente une analyse approfondie de l'effet des décisions budgétaires sur les inégalités de genre, ministère par ministère. L'impact d'un programme sur l'égalité entre les femmes et les hommes est un critère important de classement et de choix des projets dans la stratégie d'investissements publics. L'adoption du budget-programme facilitera davantage cette analyse et cette évaluation.

**Les investissements dans des programmes ayant une forte dimension de genre dépassent 1 % du PIB en 2022.** Ainsi, la Délégation à l'entrepreneuriat rapide fournit des formations et des crédits essentiellement à des femmes chefs d'entreprises puisque 75 % des bénéficiaires sont des femmes. De plus, des investissements ciblés faciliteront l'accès des filles à l'enseignement et développeront les services de santé pour les femmes et les filles dans les régions rurales.

## Préserver la viabilité de la dette et en améliorer la gestion

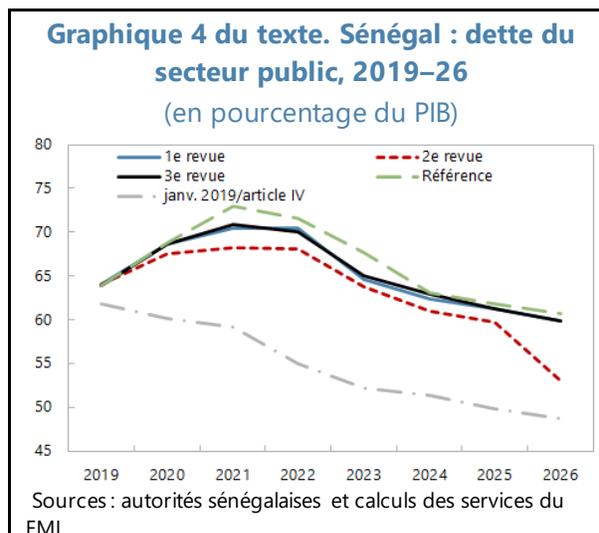
**22. L'augmentation de la dette publique demeure une source notable de risques, bien que certains aspects du profil de la dette publique se soient améliorés en 2021.** La dette publique totale a augmenté de près de 10 points de pourcentage du PIB depuis 2019, en partie du fait de la riposte face à la pandémie (graphique 4 du texte). L'émission d'euro-obligations en juin 2021 a creusé la dette extérieure mais elle a servi essentiellement à assurer le préfinancement d'investissements dans le pétrole et le gaz et racheter des euro-obligations en dollars en circulation, réduire le risque de change et lisser les paiements au titre du service de la dette extérieure. De plus, l'allocation de DTS a augmenté la dette du secteur public (intérieure), mais à des conditions très concessionnelles. Une analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée montre que le Sénégal continue de présenter un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une marge limitée pour absorber les chocs à court terme (voir l'AVD) Les paiements au titre du service de la dette extérieure sont élevés puisqu'ils représentent environ 23 % des exportations et 17 % des recettes de 2021 et devraient, selon les projections, atteindre 20 % des exportations et 15 % des recettes en 2022<sup>15</sup>. Un audit récent de la base de données de la dette n'a pas révélé de fragilités majeures, mais a relevé des risques liés à la ponctualité et la fiabilité des données sur la dette des entreprises publiques.

<sup>15</sup> La participation du Sénégal à l'initiative de suspension du service de la dette devrait se traduire par un allègement temporaire du service de la dette de 71 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) en 2021, soit 20 milliards de FCFA de moins que prévu auparavant (voir l'AVD).

## Point de vue des autorités

### 23. Les autorités sont déterminées à renforcer la gestion de la dette et maîtriser les passifs contingents.

- Les emprunts extérieurs non concessionnels seront gérés prudemment et axés sur des projets à fort taux de rentabilité. Le respect de l'objectif régional de déficit budgétaire et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) réduiront davantage la dépendance des autorités à l'égard du financement de la dette à moyen terme (MPEF ¶24).
- Les autorités ont élaboré un plan d'action afin de remédier aux lacunes mises en évidence par l'audit de la base de données sur la dette. Une circulaire et un décret publiés récemment renforceront les pratiques de communication des données sur la dette par les entreprises publiques et le rôle du Comité national de la dette publique dans la supervision de tous les emprunts publics (MPEF ¶25).



## C. Thème 2 : Améliorer la fourniture des services publics par une mobilisation accrue des recettes et des dépenses plus transparentes et plus efficaces

### 24. La création d'une marge de manœuvre budgétaire nécessite une mobilisation des recettes intérieures, des dépenses efficaces, la limitation des subventions au secteur de l'énergie et un cadre solide pour gérer les recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

- La Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) du Sénégal est la clef de voûte du chantier d'assainissement des finances publiques visant à favoriser la croissance. Les recettes fiscales non liées aux hydrocarbures devraient augmenter et atteindre 20 % du PIB hors hydrocarbures d'ici 2024 sous l'effet i) d'un élargissement de l'assiette fiscale et d'une diminution progressive des exonérations régressives ; ii) des solutions numériques utilisées pour assurer un recouvrement de l'impôt plus efficient ; et iii) de la réforme des administrations fiscale et douanière<sup>16</sup>.
- Dans la conjoncture actuelle marquée par le niveau élevé des cours mondiaux du pétrole, l'augmentation des subventions à l'énergie risque d'évincer d'autres dépenses prioritaires et il sera urgent de voir complètement le subventionnement si les cours se maintiennent à ce niveau.
- L'amélioration des pratiques de GFP, consistant notamment dans une meilleure gestion des

<sup>16</sup> Rapport du FMI n° 21/127, annexe III.

investissements publics et une exécution budgétaire à la fois plus performante et transparente, contribuerait sans doute à une utilisation bien plus optimale des dépenses courantes et d'équipement.

- Compte tenu des recettes pétrolières et gazières attendues en 2023, la mise en place d'un cadre global permettant de les gérer de manière transparente et efficace sera essentielle.

**25. Les services du FMI ont vivement incité les autorités à accélérer la mise en œuvre de la SRMT, qui accuse un certain retard**<sup>17</sup>. Une fiscalité redistributive, une base d'imposition élargie et une augmentation des recettes seront autant d'éléments cruciaux pour dégager une marge de manœuvre budgétaire à l'avenir, notamment en faveur de la protection sociale. Il faut que les régies financières s'approprient davantage la SRMT et il est nécessaire d'intensifier la communication en direction du public, y compris en donnant une large publicité à la stratégie et en organisant un séminaire de haut niveau à l'issue duquel elle sera officiellement approuvée. Adopter un cadre solide et fondé sur des données, qui sera élaboré avec l'assistance technique du FMI et visera à s'assurer que les régies financières travaillent de manière responsable et transparente, constitue un pas décisif vers une mise en œuvre efficace. La réduction des exonérations fiscales dans le budget 2022 est une première mesure à saluer (RS, décembre 2021), mais achever l'étude retardée afin de définir une stratégie plus détaillée pour diminuer les dépenses fiscales devrait être une priorité (MPEF 126-28).

**26. Les services du FMI ont souligné la nécessité urgente de maîtriser les subventions au secteur de l'énergie.**

La hausse des cours mondiaux du pétrole représente un risque budgétaire non négligeable et pourrait évincer d'autres priorités de dépenses. Le budget 2022 permettrait de couvrir ces

subventions à concurrence de 0,9 % du PIB, ce qui, d'après les estimations des services du FMI, suffirait sans doute uniquement si le prix moyen du baril (Brent) se maintient à 75 dollars ou au-dessous. D'après les services du FMI, les besoins en subventions pourraient avoisiner 2 % du PIB avec un baril moyen à 85 dollars en 2022. Ils ont donc exhorté les autorités à limiter les subventions à l'enveloppe prévue, en allant vers une plus grande flexibilité des prix tout en protégeant les catégories vulnérables. Les services du FMI ont également souligné le caractère globalement inefficace et régressif des subventions au secteur de l'énergie et indiqué que la stratégie nationale de réduction de ces subventions devrait être ancrée dans la préparation d'une feuille de route publique. Cette feuille de route présenterait les étapes conduisant à l'ajustement automatique des prix de détail des carburants et de l'électricité, mais en prévoyant aussi de protéger les ménages

**Text Table 6. Senegal: Energy Subsidies**  
(in percent of GDP)

	2019 Eff.	2020 Eff.	2021 Proj.	2022 Proj.	
				(75 dollars/ baril environ)	(85 dollars/ baril environ)
Cours moyen projeté du pétrole (Brent)					
Subventions à l'électricité	1.1	0.3	1.1	0.7	1.1
Subventions aux combustibles	0.1	0.0	0.2	0.3	0.7
Total des subventions à l'énergie	1.2	0.3	1.3	1.0	1.8

Sources : autorités sénégalaises ; estimations des services du FMI.

<sup>17</sup> Une mission d'AT conduite en janvier 2021 a constaté que seulement 20 % environ des mesures envisagées pour 2020 avaient été entièrement mises en œuvre. Un certain nombre de mesures arrêtées lors de la revue précédente pour remédier à ces retards n'ont pas encore été instaurées.

pauvres et certains usagers prioritaires grâce à des mesures ciblées. Même si les réformes du secteur de l'électricité et le passage progressif du pétrole au gaz produit dans le pays pour la production électrique finiront par faire baisser les subventions à l'électricité, les services du FMI ont signalé que la stratégie *gas to power* réclamait une planification et des investissements considérables et qu'il fallait compter avec l'évolution incertaine des cours du gaz (voir le document de la série des questions générales ; MPEF ¶30).

**27. Un large éventail de réformes en cours dans le domaine de la GFP vise à améliorer l'exécution des budgets ainsi que l'efficacité des dépenses.** Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer la mise en œuvre des réformes clés appuyées par le programme et bénéficiant de l'assistance technique étendue fournie par le Fonds. En outre, l'adoption officielle d'une stratégie globale de réforme de la GFP pourrait aider à fixer les priorités et guider la mise en œuvre des réformes dans des domaines essentiels, y compris les suivants (MPEF ¶29) :

- élimination graduelle des transferts et budgétisation appropriée des dépenses selon leur nature économique afin d'accroître la transparence et l'efficacité des dépenses, avec notamment une budgétisation et une exécution appropriées des dépenses d'équipement de l'administration centrale<sup>18</sup> ;
- amélioration de la préparation et de l'exécution des budgets grâce à l'utilisation systématique par toutes les entités budgétaires de plans d'engagement et d'achat et de budgets de trésorerie harmonisés ;
- transition vers un Compte unique du Trésor (CUT) parfaitement opérationnel et fermeture de tous les comptes des administrations publiques inutiles pour une gestion plus rationnelle de la trésorerie ;
- gestion plus efficace des investissements publics grâce à une préparation et une exécution rigoureuses des projets, à une concordance plus étroite entre le plan d'investissement et les priorités de développement et à des efforts résolus visant à limiter de manière stricte la passation de marchés sans appel à la concurrence pour garantir la rentabilité, y compris en identifiant d'ici fin juin 2022 les changements à apporter au cadre juridique et réglementaire de passation des marchés (nouveau RS proposé pour fin juin 2022, MPEF ¶18).

**28. L'identification et la divulgation des risques budgétaires progressent.** Le budget 2022 contient une déclaration détaillée des risques budgétaires qui couvre les risques liés aux entreprises publiques, aux PPP, aux catastrophes naturelles et certains risques macroéconomiques (cours mondiaux du pétrole, par exemple), conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI (RS, décembre 2021). La déclaration devrait progressivement s'enrichir d'une quantification des risques, d'une détermination des passifs conditionnels éventuels et d'un lien clair avec les mesures d'atténuation existantes et envisagées. Des mises à jour régulières de la base de données des PPP et PEI (nouveau RS proposé, juin 2022), avec en particulier une quantification des risques budgétaires inhérents aux marchés passés, devraient permettre un meilleur suivi des risques liés aux

<sup>18</sup> En 2021, 89 % des dépenses d'équipement ont été exécutées grâce à des transferts directs aux organismes chargés de l'exécution des projets à fin septembre. Le chiffre est en légère baisse (94 % en 2020), mais cette part élevée des transferts dans le total des dépenses d'équipement complique l'enregistrement de ces dépenses.

PPP.

**29. La finalisation du cadre juridique et budgétaire pour la gestion des recettes pétrolières et gazières devient plus urgente, car les premières recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures sont prévues pour 2023.**

D'abondants gisements de pétrole et de gaz ont été découverts en mer entre 2014 et 2016 et le Sénégal deviendra vite un producteur important. Deux projets, Sangomar (pétrole, principalement) et GTA (gaz, principalement), en sont au stade de la décision finale d'investissement et la production devrait commencer en 2023 (encadré 3). Un troisième gisement, Yakaar Teranga, devrait fournir du gaz pour la stratégie *gas to power* et le projet est dans une phase de préparation avancée, bien que la décision finale d'investissement n'ait pas encore été prise. En conséquence, les services du FMI ont insisté sur la nécessité de disposer au plus tard à la mi-2022 d'un cadre tout à fait fonctionnel, qui aidera à intégrer les recettes pétrolières et gazières dans la préparation du budget 2023. Il faut pour cela que le Parlement approuve la loi connexe, qu'un cadre budgétaire dont le point d'ancrage serait un équilibre non pétrolier soit adopté, qu'un plan d'investissement des recettes pétrolières et gazières soit établi et que les capacités de surveillance et de prévision des recettes pétrolières soient renforcées (MPEF ¶131).

**Point de vue des autorités**

**30. Les autorités ont souligné leur attachement à l'accroissement des recettes et à la transparence des pratiques budgétaires, y compris pour les recettes pétrolières et gazières.**

Elles envisagent de renforcer la communication concernant la SRMT, notamment en publiant la stratégie et en organisant une campagne de communication et un séminaire de haut niveau d'ici la fin de 2021. Des moyens suffisants sont mis à la disposition de l'unité chargée de mettre en œuvre la SRMT et un cadre de suivi et d'évaluation sera mis en place (nouveau RS proposé, juin 2022). Les autorités ont précisé que des réformes globales de la GFP étaient en cours. Pour que le plus grand nombre s'approprie le nouveau cadre juridique de gestion des recettes pétrolières et gazières, une journée de consultation nationale sera organisée d'ici la fin de l'année avant la présentation du cadre au Parlement. De cette manière, le cadre budgétaire révisé pourra être pleinement opérationnel d'ici la mi-2022 (RS, juin 2022 ; MPEF ¶126-29, 31).

**31. Les autorités ont fait part de leurs préoccupations concernant le coût en hausse des subventions au secteur de l'énergie.**

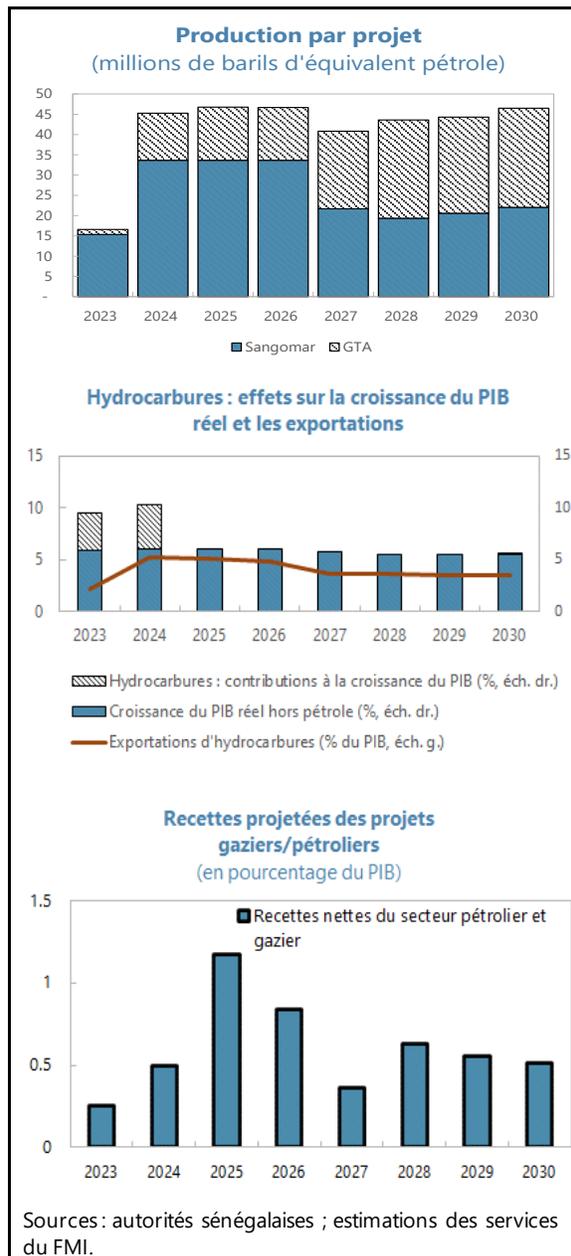
Dans le même temps, elles ont pointé la nécessité de protéger le pouvoir d'achat des ménages et de soutenir la reprise. S'agissant de l'électricité, elles ont souligné que les prix étaient déjà plus élevés que dans les pays voisins et que de nouvelles augmentations pourraient handicaper les entreprises par rapport à la concurrence. Elles ont également insisté sur le fait que, dans ce domaine, la réforme nécessiterait une planification rigoureuse et une méthode progressive. Pour contenir les risques budgétaires, les autorités ont décidé de plafonner ces subventions à 0,9 % du PIB en 2022, en réactivant à cet effet le décret sur les prix des carburants, en contrôlant la méthodologie utilisée pour déterminer la rémunération de la compagnie nationale d'électricité et en révisant le décret sur les prix de l'électricité tout en protégeant les ménages vulnérables (nouveau RS proposé, juin 2022). Le gouvernement publiera en outre une feuille de route pour l'élimination progressive des subventions à l'énergie à compter de 2023 ; elle comprendra une phase de communication et des mesures de soutien au profit des ménages vulnérables (nouveau RS proposé, juin 2022) (MPEF ¶130).

### Encadré 3. Sénégal : effets macroéconomiques prévus de la production de pétrole et de gaz

**Les services du FMI ont mis à jour les projections concernant les répercussions macroéconomiques des projets pétroliers et gaziers.** Dans la phase de préproduction, les projets se sont traduits par une hausse importante de l'investissement direct étranger, d'environ 2 % du PIB à sans doute 7,8 % en 2021. Cela finance dans une large mesure les importations de services, qui devraient atteindre 9,9 % du PIB en 2021. Pour la phase de production qui débute en 2023, le cadre macroéconomique inclut les deux projets pour lesquels la décision finale d'investissement a été prise : « Grand Tortue Ahmeyim » (GTA, GNL) et « Sangomar » (pétrole).

**La croissance et les exportations seront stimulées en 2023 et 2024.** La croissance remontera provisoirement à environ 10 % en 2023 et 2024, avec une modification du niveau du PIB, mais la croissance future ne devrait pas être soutenue par de nouvelles augmentations de la production. L'hypothèse est que 70 % du pétrole brut et 100 % du GNL seront exportés, ce qui majore d'environ 5 % de PIB les exportations de marchandises entre 2023 et 2030.

**À moyen terme, le niveau des recettes publiques devrait être modéré.** Les projections de recettes nettes totales, y compris des flux de trésorerie générés par la compagnie pétrolière publique Petrosen, dépendent très largement des volumes de production effectifs, des cours futurs du pétrole et du gaz, des investissements possibles dans les phases ultérieures et du remboursement des investissements initiaux. Ces estimations revêtent donc un caractère très incertain, mais les services du FMI prévoient que les recettes s'élèveront en moyenne à 0,7 % du PIB jusqu'en 2026.



## D. Thème 3 : Consolider les bases d'une reprise postpandémique solide, inclusive et créatrice d'emplois

### Protéger les populations vulnérables et créer des débouchés économiques pour les femmes et les jeunes

**32. La pandémie a fragilisé un tissu social déjà mis à rude épreuve.** Le taux de pauvreté a chuté de 42,8 % à 37,8 % durant la dernière décennie. Toutefois, selon des estimations de la Banque

mondiale, certains progrès ont été réduits à néant depuis 2020, avec un taux de nouveau en hausse de deux points, à près de 40 % de la population. De surcroît, pour toucher les dividendes démographiques d'une population très jeune et très ambitieuse, il sera essentiel de lui offrir des possibilités suffisantes d'apprendre, de se former et de trouver un emploi. Or le chômage des jeunes est élevé, puisque près d'un tiers des 15-34 ans n'ont pas de travail. Environ 200 000 jeunes arrivent sur le marché chaque année ; la plupart d'entre eux ont très peu fréquenté l'école voire n'ont jamais été scolarisés (graphique 5 du texte). Sans un développement rapide du marché de l'emploi formel (qui représente actuellement 500 000 emplois environ pour une population active de 5,5 millions de personnes), les perspectives de travail se résument souvent au secteur agricole informel ou au secteur de services, où les salaires sont bas, les possibilités de formation minces voire inexistantes et la marge d'augmentation de la productivité, réduite. Dans ce contexte, le gouvernement a lancé en avril un programme d'urgence pour l'emploi des jeunes et des femmes ; il prévoit un vaste programme de recrutement public, des microcrédits pour les travailleurs indépendants et le développement de la formation professionnelle (tableau 7 du texte).

**33. Les services du FMI ont souligné l'importance d'un renforcement des filets de protection sociale.** Ils se sont félicités du poids croissant des dépenses sociales dans le budget 2022 et saluent le fait qu'une partie des DTS alloués devrait servir à des transferts en espèces supplémentaires. Sur cette base, les autorités devraient prendre d'autres mesures pour étendre les régimes de protection sociale — y compris le dispositif de transferts monétaires appelé « Programme de bourses de sécurité familiale » (PBSF) au titre duquel 0,2 % du PIB est affecté chaque année à environ 300 000 ménages pauvres — et développer des mécanismes ciblés pour résister aux chocs. À cet effet, il faudrait que les travaux actuels de mise à jour et d'élargissement du registre national unique (RNU), cette base de données qui guide l'action des pouvoirs publics en matière de protection sociale, progressent résolument. Ce registre est un outil essentiel pour préparer des mécanismes de soutien rapides et ciblés en vue de faire face à des chocs tels que la pandémie en cours, des inondations, des sécheresses ou un renchérissement soudain des produits de première nécessité.

**34. Les services du FMI ont encouragé les autorités à appliquer des mesures pour élargir l'accès à l'éducation et à la valorisation des compétences et garantir l'efficacité des initiatives de création d'emplois publics.** Les services du FMI ont noté qu'une grande partie des travailleurs n'ont pas fait d'études, alors qu'au Sénégal les dépenses d'éducation rapportées au PIB sont relativement importantes. Cependant, ces dépenses sont surtout destinées à l'enseignement supérieur et les investissements dans le secteur représentent une part assez minime de l'ensemble des investissements. Les services du FMI ont donc recommandé de donner davantage la priorité aux investissements éducatifs, en privilégiant surtout l'enseignement primaire et secondaire pour que de plus nombreuses couches de la population aient accès à l'éducation. S'agissant de la nouvelle initiative en faveur de l'emploi des jeunes, les services du FMI ont répété qu'un vaste programme d'emplois publics risquait d'évincer d'autres dépenses sans nécessairement créer des emplois viables à long terme. Il est donc indispensable de veiller à la qualité des dépenses<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Voir également le rapport du FMI n° 21/127.

## Point de vue des autorités

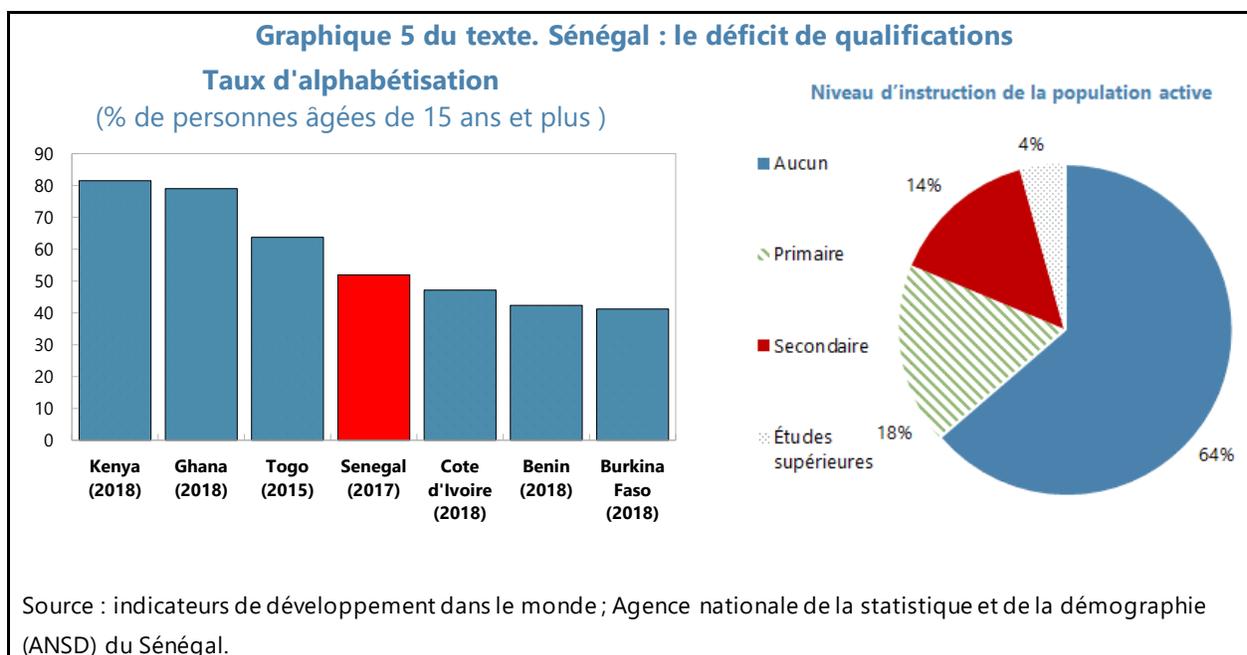
**35. Les autorités sont convenues que la pandémie avait accentué le besoin de renforcer le filet de protection sociale pour accroître la résilience des populations vulnérables.** Elles ont souligné que le RNU était en train d'être étendu afin de couvrir un million de ménages à la fin juin 2022 (RS, octobre 2022). Elles veilleront à ce que tous les transferts monétaires dus en 2021 soient payés aux bénéficiaires et continueront d'institutionnaliser et de développer progressivement ce programme, tout en réfléchissant aux solutions de paiement mobiles (MPEF ¶132).

**36. Les autorités ont souligné que des réformes étaient en cours pour renforcer les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes.** Des centres proposant un guichet unique pour l'emploi et l'entrepreneuriat dans toutes les grandes villes et les régions du pays et constituant un point d'accès et d'information pour l'ensemble des mesures de soutien publiques sont mis en place : 15 de ces centres fonctionnent déjà et 45 devraient ouvrir d'ici la fin de 2022. Les autorités ont indiqué que la décision de fusionner les multiples fonds gérés par différents organismes afin de financer des entreprises créées par des jeunes et des femmes avait déjà été prise et entrerait en vigueur en 2022 (RS, décembre 2021). Qui plus est, une stratégie complète de réorganisation des interventions dans le secteur est en cours d'élaboration et devrait être prête avant la fin de l'année (MPEF ¶133).

**Tableau 7 du texte. Sénégal : programme d'urgence pour l'emploi des jeunes**

	Pilier	Mesures	Coûts attendus				
			2021		2022	2023	Total
			dépenses engagées (septembre)	Proj.	Proj.	Proj.	
1	Recrutement spécial	Créer 35 000 emplois, dont 5 000 enseignants, 22 000 jeunes pour le reboisement et le nettoyage, 6 000 agents de sécurité et 1 850 autres postes.	12	45	53	54	152
2	Projets de développement des collectivités.	Soutien à des projets de développement en cours pour moderniser les municipalités.	1	7	12	14	34
3	Soutien à la création d'emplois dans le secteur privé.	Augmentation des transferts pour la coopération entre État et entreprises afin de soutenir l'emploi dans le secteur privé et la formation professionnelle. Élargissement de la couverture sectorielle à l'agriculture.	3	15	15	15	45
4	Projet d'investissement public à forte intensité de main-d'œuvre.	Lancement de projets à forte intensité de main-d'œuvre pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables et du secteur horticole.	1	9	9	7	24
5	Formation professionnelle et stages en entreprise.	Accroissement des possibilités d'obtention de diplômes et soutien aux apprentis dans le secteur de l'artisanat.	2	11	18	16	45
6	Accès au crédit pour les entrepreneurs et les travailleurs indépendants.	Microcrédit et soutien ciblé aux acteurs de l'économie informelle	16	53	33	34	120
7	Subvention pour les uniformes scolaires	Subventions de la production au Sénégal de nouveaux uniformes scolaires	5	10	10	10	30
Total			39	150	150	150	450

Sources: autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.



## Une croissance vigoureuse, impulsée par le secteur privé

**37. La stratégie de croissance gouvernementale repose sur des mesures à la fois structurelles (horizontales) et sectorielles ciblées (verticales).** Les principaux obstacles à la croissance ont été identifiés grâce à de multiples études<sup>20</sup>. Il s'agit, entre autres, du coût élevé de l'énergie, d'un environnement économique qui crée des distorsions, de l'accès insuffisant aux terres et aux financements, de la cherté de la main-d'œuvre et des rigidités du marché du travail ainsi que des faiblesses du capital humain (en termes de niveau d'études et de compétences). Pour s'attaquer à ces obstacles, la stratégie de développement du Sénégal baptisée « Plan Sénégal Émergent » (PSE), prévoit une série de réformes horizontales (amélioration du climat des affaires, développement des infrastructures de base, promotion de l'accès à l'éducation et la formation, élargissement de l'accès aux financements, etc.) et de mesures verticales telles que des exonérations fiscales sectorielles, des subventions, la création de centres de production agricole et industrielle, des zones franches industrielles et la modernisation des cadres réglementaires. Parmi les secteurs prioritaires figurent l'agriculture et l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, les industries extractives et l'économie numérique. Un partenariat de réforme établi dans le cadre du Pacte du G-20 avec l'Afrique qui met l'accent sur les réformes du marché du travail, la formation professionnelle, l'accès aux financements et la réforme foncière souligne l'engagement du Sénégal à stimuler l'investissement privé.

**38. Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer et approfondir les réformes structurelles tout en justifiant mieux et en évaluant le rapport coût-bénéfices de certaines**

<sup>20</sup> Voir par exemple Banque mondiale, *Systematic Country Diagnostic of Senegal* (2018) ; MCC, « Senegal Constraints Analysis Report » (2017) ; IFC, *Diagnostic du secteur privé. Créer des marchés au Sénégal* (2021) ; et République du Sénégal, *Plan Sénégal Émergent. Plan d'actions prioritaires 2019-23* (2018).

**mesures de soutien sectorielles.** Bien que le climat des affaires sénégalais soit généralement considéré comme plus favorable que le climat moyen dans la région, le potentiel d'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des marchés demeure considérable. Des réformes visant à élargir encore davantage l'accès aux financements et à rendre les marchés du travail et des produits plus performants pourraient se traduire par une accélération de la croissance et de la création d'emplois à moyen terme. S'agissant des mesures de soutien sectorielles spécifiques, la mission a encouragé les autorités à mieux identifier les externalités les plus pertinentes qui pourraient justifier des aides directes, être plus transparentes quant aux objectifs et éviter de trop intervenir (choisir entre réduire la dépendance à l'égard des importations de produits de première nécessité et créer des emplois et de la croissance, par exemple), recourir à des clauses de caducité automatique, évaluer régulièrement les effets des interventions publiques et éviter de soutenir des secteurs de l'économie sénégalaise où des intrants essentiels (main-d'œuvre qualifiée suffisante, infrastructures, technologies) font défaut (voir Document de la série des questions générales).

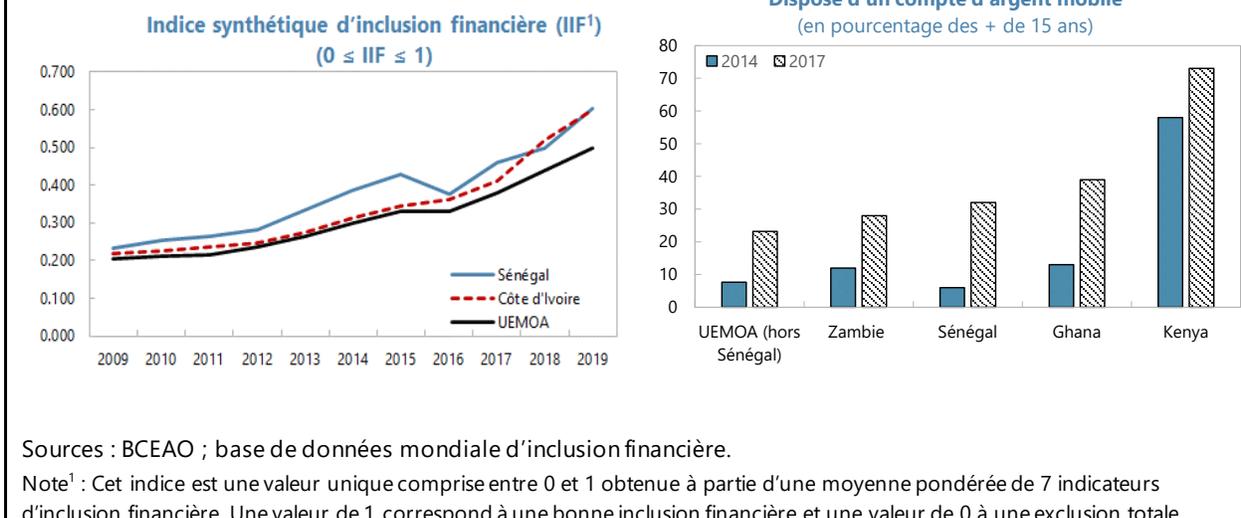
### Point de vue des autorités

**39. Les autorités ont mis en avant les derniers progrès enregistrés sur le plan du climat des affaires et pointé les réformes ambitieuses en cours.** Les succès notables comprennent l'accélération des formalités pour les entreprises et un système de justice commerciale plus efficace permettant un règlement plus rapide des différends. Des réformes du marché du travail et des cadres régissant l'investissement et la concurrence sont en cours. Un système de gestion foncière centralisé et intégré devrait être opérationnel d'ici fin 2021 (RS, décembre 2021) ; c'est un préalable à la mise en place d'un registre de garanties en ligne combinant des données sur les garanties mobilières et les hypothèques, en coopération avec la BCEAO ; en raison de sa complexité, la réalisation de ce projet prendra plus de temps que prévu (RS, décembre 2021). Les autorités ont toutefois précisé que le registre des garanties mobilières était déjà en ligne et opérationnel (MPEF 134-36).

### Un secteur financier solide et accessible

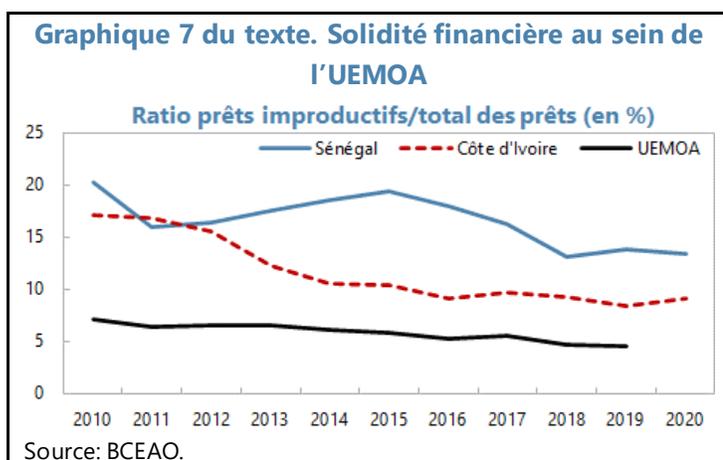
**40. En matière d'inclusion financière, des progrès ont été accomplis mais l'accès aux financements reste difficile pour de vastes pans de l'économie.** Avec la monnaie électronique, le taux d'inclusion financière a atteint 70 % en 2019, contre 65,9 % deux ans plus tôt (graphique 6 du texte)<sup>21</sup>. Les services du FMI ont néanmoins signalé que l'accès au crédit était considéré comme un des principaux défis dans de nombreuses enquêtes, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PME).

<sup>21</sup> L'utilisation des services de monnaie électronique a progressé de 5,4 points de pourcentage, pour atteindre 39,6 % en 2019.

**Graphique 6 du texte. Sénégal : avancées en termes d'inclusion financière**

#### 41. Le secteur financier a bien résisté malgré le ralentissement de l'économie mais ses faiblesses de longue date ne doivent surtout pas être négligées (graphique du texte 7).

- Trois petites banques qui rencontraient déjà des difficultés continuent de ne pas respecter les normes de fonds propres. Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer le recours aux mesures de redressement de certaines banques, tout en réduisant au maximum l'utilisation des deniers publics. Pour les cas où des injections de fonds publics sont jugées indispensables, les services du FMI ont conseillé de conditionner les paiements de l'État à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde nécessaires, y compris toutes les recommandations formulées par la Commission bancaire au sujet de la gouvernance (MPEF 138).



- La situation financière de plus en plus précaire du groupe La Poste risque de porter préjudice à son pôle financier PosteFinances. Une feuille de route pour la transformation de ce pôle en banque indépendante a été définie mais sa mise en application a pris du retard<sup>22</sup>. Les services du FMI ont souligné qu'il fallait trouver une solution à court terme pour préserver sa santé financière, conseillé d'envisager différentes solutions pour transformer PosteFinances en

<sup>22</sup> Il est important de séparer PosteFinances du groupe La Poste pour éliminer les transferts financiers de PosteFinances au reste du groupe, ce qui permettra de conserver des soldes de trésorerie journaliers minimaux pour couvrir les chèques postaux.

établissement financier plutôt qu'en véritable banque et encouragé les autorités à s'orienter vers une restructuration plus radicale de La Poste, une initiative essentielle pour maîtriser les risques budgétaires. Les autorités ont mis en avant le travail réalisé par un sous-comité chargé de restructurer La Poste ainsi qu'un projet de modification de l'accord liant les deux établissements, qui exigerait le remboursement mensuel des soldes dus entre La Poste et PosteFinances (MPEF ¶140).

- Plusieurs institutions de microfinancement (IM) ont rencontré des difficultés pendant la pandémie. Les autorités ont lancé des missions de diagnostic pour les établissements plus particulièrement concernés et créé un régime de suivi spécial qui aidera à déterminer si des mesures de soutien supplémentaires s'imposent (MPEF ¶139).

**42. Le Sénégal a été placé sous surveillance renforcée par le Groupe d'action financière (GAFI) en raison des carences stratégiques que son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) présente encore.** Les services du FMI ont pointé les répercussions macroéconomiques négatives de la perte probable des relations de correspondance bancaire s'il n'était pas remédié à ces carences. Le Sénégal est donc déterminé à œuvrer pour que les différentes autorités compétentes aient une compréhension commune des risques et pour que la surveillance soit suffisante et effective, et à appliquer un régime de sanctions financières ciblées efficaces. Le plan d'actions devrait être terminé en septembre 2022. Les services du FMI ont noté qu'un cadre LBC/FT plus solide aurait aussi un effet positif sur les réformes des achats et de la GFP (MPEF ¶18, ¶129) et les réformes concernant l'administration des recettes (poursuite de la numérisation, par exemple) en réduisant la vulnérabilité vis-à-vis de la corruption.

### Point de vue des autorités

**43. Les autorités se sont engagées à améliorer l'inclusion financière et s'attaquer aux poches de vulnérabilité du secteur financier ainsi qu'aux carences du cadre LBC/FT.** Elles comptent donner accès aux services financiers à 65 % de la population et 90 % des PME en conduisant la stratégie d'inclusion financière qui devrait être approuvée d'ici décembre 2021. Pour garantir la viabilité financière des établissements financiers en difficulté, elles s'engagent à remédier aux pénuries de capitaux, y compris en veillant à ce que les engagements financiers de l'État soient honorés, et à relever les défis opérationnels. Les autorités ont réaffirmé que les carences du cadre LBC/FT étaient une priorité et ont cité en exemple les progrès accomplis avec l'adoption d'une législation révisée visant à enrichir les informations sur les bénéficiaires effectifs, la pénalisation du financement du terrorisme sous toutes ses formes et la création de l'Office national de recouvrement des avoirs criminels (ONRAC). Elles ont également demandé l'appui technique du FMI pour s'assurer que leur cadre juridique actualisé soit conforme aux normes internationales concernant les sanctions applicables au financement du terrorisme (MPEF ¶137-41).

## MODALITÉS DU PROGRAMME, STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

**44. Les autorités demandent que les critères de performance soient modifiés<sup>23</sup>.** Les modifications des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2021 et fin juin 2022 relatifs au déficit budgétaire, aux besoins de financement nets et aux recettes fiscales reflètent la révision du cadre budgétaire, y compris les dépenses supplémentaires liées à l'allocation de DTS qui ont fait augmenter les emprunts nets en 2021. Le facteur d'ajustement utilisé pour les dons sera ramené à zéro en 2021, car le deuxième budget révisé intègre la pénurie de dons. La contrepartie de l'ajustement à la hausse de 246 milliards de FCFA (soit 1,6 % du PIB) du plafond de la dette nominale de fin 2021 est la rétrocession par la BCEAO de l'allocation de DTS (tableaux 1a et 1c de l'appendice)<sup>24</sup>. Le plancher des dépenses sociales sera relevé de 35 à 40 % du total des dépenses en 2022, illustrant le recentrage croissant des autorités sur les investissements dans le capital humain. Le plafond des dépenses par procédure simplifiée pour les services non personnalisés sera abaissé pour être plus contraignant, ce qui reflète les progrès satisfaisants enregistrés par les autorités sur le plan de la réduction des transferts à ces entités (MPEF ¶42). Les mesures correctives en lien avec les OI manqués (OQ) relatifs au plafond de la part en valeur des marchés passés en entente directe comprennent les engagements pris par les autorités, qui insistent pour que les financements extérieurs ne soient pas liés à des prestataires spécifiques et entendent réviser le cadre juridique de la passation des marchés pour limiter plus strictement le recours à une source d'approvisionnement unique (MPEF ¶18).

**45. De nouveaux repères structurels sont proposés pour soutenir les objectifs programmatiques essentiels<sup>25</sup>.** Pour limiter les risques budgétaires associés aux subventions à l'énergie, les services du FMI proposent de remplacer les RS continus concernant les subventions aux carburants et à l'électricité par un nouveau RS à fin juin qui reflète l'engagement des autorités à plafonner les subventions énergétiques à 150 milliards de FCFA en 2022. En outre, quatre nouveaux RS sont proposés pour fin juin 2022 : i) publication d'une feuille de route pour réduire progressivement les subventions au secteur de l'énergie tout en protégeant les ménages vulnérables ; ii) établissement d'un cadre d'évaluation permettant de suivre la mise en œuvre de la SRMT par les régies financières tous les mois/trimestres et fondé sur des critères quantitatifs ; iii) révision du cadre juridique applicable aux marchés publics pour qu'il repose plus systématiquement sur des appels d'offres ouverts à la concurrence et que l'attribution de marchés à des candidats uniques ou spontanés soit limitée, conformément aux meilleures pratiques internationales et ; iv) mise à jour régulière de la base de données concernant tous les PPP et les marchés d'achat d'électricité.

<sup>23</sup> Objectifs quantitatifs au titre de l'ICPE, voir les tableaux 1a et 1b de l'appendice.

<sup>24</sup> Le programme se sert d'un plafond de dette publique nominale totale pour rendre compte des vulnérabilités de la dette résultant de la participation étrangère au marché de la dette en monnaie locale.

<sup>25</sup> Voir le tableau 2 de l'appendice I.

**46. Le programme est entièrement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives de financement par la suite.** Depuis que le programme a été demandé, le pays a pu disposer de financements nets supplémentaires grâce aux euro-obligations (0,4 % du PIB, le reste étant utilisé pour gérer les passifs) et à la rétrocession des DTS alloués. Dans le même temps, les projections de dons budgétaires pour la période couverte par le programme ont été revues à la baisse, car les hypothèses concernant le calendrier des décaissements par la Banque mondiale ont été révisées. La part des financements provenant du FMI pour la période 2021-22 est néanmoins en baisse et passée d'environ 40 à 30 % depuis la demande de programme.

**47. La capacité du Sénégal à rembourser le FMI est satisfaisante.** Les remboursements au FMI culmineront à 3,4 % des recettes de l'État en 2025 et à 2,3 % des exportations de biens et de services en 2026 (tableau 9). Toutefois, la réalisation des risques et une nouvelle détérioration des perspectives en matière de dette pourraient avoir un retentissement négatif sur la capacité de remboursement (annexe V).

**48. La BCEAO a suivi toutes les recommandations figurant dans l'évaluation des sauvegardes de 2018.** Aux termes de cette évaluation, les dispositions prises en matière de gouvernance étaient globalement appropriées et la culture du contrôle était solide. Une mise à jour de l'évaluation est programmée en 2022.

**49. Le programme fait face à des risques considérables mais gérables.** Les risques potentiels sont notamment les suivants : vagues ultérieures de COVID-19, risques budgétaires (par exemple, besoins importants de subventions à l'énergie en cas de hausse des cours mondiaux du pétrole à défaut d'ajustement des prix de détail ; pertes éventuelles de recettes fiscales), agitation sociale, risques politiques en lien avec les élections de 2022.

**50. Les données disponibles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et permettre le suivi du programme.** Le Sénégal a souscrit à la NDDS en 2017. Les données mensuelles concernant le commerce, les prix, l'activité économique et les indicateurs budgétaires pour l'administration centrale sont disponibles dans des délais relativement brefs, ce qui facilite la surveillance ainsi que le suivi du programme. L'agence nationale de la statistique publie les comptes nationaux trimestriels avec un délai de trois mois mais ces comptes font l'objet de révisions fréquentes et importantes. Les écarts entre comptes nationaux trimestriels et annuels ont augmenté dernièrement et les autorités s'emploient à améliorer la méthodologie utilisée pour les données du PIB trimestriel, bénéficiant à cet égard de l'assistance technique du FMI. Elles travaillent également à améliorer les statistiques des finances publiques, notamment pour mieux traiter les postes de dépense en fonction de leur nature économique et élargir le périmètre des données budgétaires au secteur public, toujours avec l'assistance technique du FMI.

**51. Le renforcement des capacités est bien aligné sur les objectifs du programme** (annexe VI). Le département des finances publiques concourt largement à la mise en œuvre de la SRMT, à l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des dépenses et à l'établissement d'un cadre solide pour les PPP et les recettes pétrolières et gazières.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**52. Les perspectives économiques demeurent satisfaisantes, sous réserve que les risques et les vulnérabilités croissantes soient bien gérés.** La réaction rapide des autorités à la pandémie ainsi que le soutien très appréciable de la communauté internationale, y compris du FMI, ont amorti le choc sans précédent que la pandémie de COVID-19 a provoqué en 2020. L'économie sénégalaise est à présent sur la voie d'une reprise vigoureuse et les conditions indispensables à la croissance restent très bonnes, avec des taux d'investissement élevés, une population jeune et en augmentation, la production attendue de pétrole et de gaz et un potentiel de rattrapage non négligeable. Néanmoins, la pandémie a engendré de graves difficultés : de nombreux ménages ont vu leur revenu diminuer ou ont perdu leurs emplois. Les risques évoluent de manière défavorable : nouvelles vagues de COVID-19, progrès mitigés de la vaccination, séquelles de la pandémie, hausse continue des prix de l'énergie dans le monde, exacerbation des tensions sociales, etc.

**53. La marge de manœuvre budgétaire diminue rapidement.** Le stock de la dette et la charge du service de la dette augmentent régulièrement depuis 10 ans. Le risque de surendettement du Sénégal continue d'être considéré comme modéré mais la marge d'absorption des chocs est réduite. D'après un scénario pessimiste, des chocs relativement faibles appliqués au scénario de référence (notamment aux recettes et aux exportations) pourraient conduire à réviser l'évaluation. La position extérieure du Sénégal en 2020 était un peu plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables.

**54. L'allocation de DTS augmente la marge de manœuvre budgétaire prévue dans le second budget 2021 (révisé).** Les services du FMI ont salué la décision des autorités de conserver le même déficit qu'en 2021 hormis pour ce qui concernait les dépenses liées à l'allocation de DTS. Ils ont souligné que ces dépenses devraient être transparentes et responsables. Consacrer environ la moitié de l'allocation à soutenir la lutte contre la pandémie et la reprise permettra un rebond immédiat de l'activité économique, mais en utiliser une part plus importante pour remplacer des financements plus coûteux aurait contribué à réduire les risques budgétaires.

**55. La stratégie d'assainissement des finances publiques à moyen terme fondée sur les recettes est essentielle pour couvrir les dépenses nécessaires tout en ramenant la dette sur une trajectoire décroissante.** L'assainissement se cale à juste titre sur le critère de convergence de l'UEMOA prévoyant un déficit réduit à 3 % du PIB d'ici 2024. Les services du FMI saluent les mesures ambitieuses destinées à accroître les recettes, les amortisseurs confortables prévus pour faire face aux risques de dégradation et l'augmentation des dépenses sociales intégrée dans le budget 2022, qui sont autant de gages de la qualité et de la crédibilité de la trajectoire d'assainissement à moyen terme. S'écarter de cette trajectoire aurait toutefois des conséquences non négligeables pour la viabilité de la dette.

**56. Les autorités devraient accélérer la mise en œuvre de la SRMT.** La stratégie définit les bonnes priorités en privilégiant un élargissement de la base d'imposition, la numérisation et les réformes des administrations fiscale et douanière. Néanmoins, pour que les recettes fiscales hors

pétrole atteignent 20 % du PIB non pétrolier en 2024, il faudrait une hausse du ratio d'environ 1 point au cours des trois prochaines années, ce qui constitue un vrai défi. Pour que la stratégie soit mise en œuvre de manière efficace, il est urgent que les autorités veillent à ce que les administrations précitées se l'approprient davantage, lancent une campagne de communication à grande échelle et adoptent un cadre de suivi et d'évaluation chiffré.

**57. Il est urgent de maîtriser les subventions au secteur de l'énergie.** La hausse des cours mondiaux du pétrole représente un risque significatif pour le budget 2022 si les prix locaux de l'énergie restent fixes, avec des besoins de subventions plus importants qui évinceront les autres priorités de dépenses. Les services du FMI se félicitent vivement de l'engagement des autorités à plafonner les subventions aux carburants en 2022, ce qui supposera d'aller vers une flexibilité accrue des prix des carburants et de l'électricité, tout en protégeant les plus vulnérables. Pour que la baisse soit durable, la feuille de route qui doit être publiée d'ici la fin juin 2022 présentera une stratégie détaillée d'élimination progressive des subventions au secteur de l'énergie à partir de 2023.

**58. Plus généralement, des dépenses plus efficaces contribueront à installer une discipline budgétaire de manière durable.** Dans ce contexte, les services du FMI saluent l'engagement des autorités à limiter la passation de marchés publics sans appel à la concurrence et à garantir la rentabilité des dépenses publiques. En outre, les réformes de la GFP qui sont en cours afin de contribuer à l'exécution transparente des budgets devraient être mises en œuvre activement ; elles amélioreront l'efficacité des dépenses.

**59. Pour rendre la croissance plus inclusive, il faudra renforcer les filets de protection sociale, élargir l'accès à un enseignement de qualité et remédier au chômage des jeunes.** Les services du FMI recommandent de prendre de nouvelles mesures pour développer les régimes de protection sociale, notamment les transferts monétaires du Programme de bourses de sécurité familiales, et les mécanismes ciblés permettant de faire face aux chocs. L'une des priorités devrait être de garantir à une part plus importante de la population active l'accès à un enseignement et des compétences élémentaires. La stratégie de lutte contre le chômage des jeunes devrait surtout viser à faciliter la création de débouchés par le secteur privé plutôt qu'à miser de manière excessive sur la création d'emplois dans le secteur public, ce qui pourrait se révéler coûteux et finalement peu viable. Une mise en œuvre déterminée du programme des autorités prévoyant d'améliorer le climat des affaires, avec l'appui du Pacte avec l'Afrique, mais aussi de la stratégie d'inclusion financière favoriserait le développement d'emplois plus productifs dans le secteur formel.

**60. Le démarrage de l'exploitation pétrolière et gazière dopera provisoirement la croissance du PIB, mais les recettes seront sans doute modestes dans la phase de production initiale.** Les services du FMI ne s'attendent pas à une augmentation notable de l'espace budgétaire dans les années qui suivront la mise en production. Les autorités devraient communiquer en toute transparence sur les projections de recettes et gérer en conséquence les attentes du public. Il faut cependant concevoir et mettre en place un cadre parfaitement fonctionnel pour gérer les recettes pétrolières et gazières, au plus tard d'ici la mi-2022 afin que ces recettes soient prises en compte dans le budget 2023.

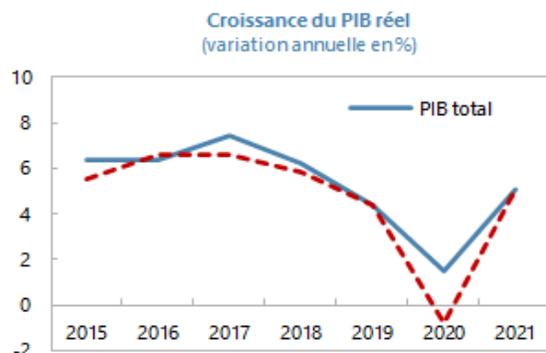
**61. Globalement, le système financier est solide mais certaines poches de vulnérabilité réclament des mesures plus décisives.** Les autorités devraient s'occuper des trois banques en difficulté et prendre des mesures résolues pour limiter les risques budgétaires engendrés par la situation financière précaire du groupe postal national. Il est essentiel d'améliorer rapidement le cadre LBC/FT pour éviter des répercussions négatives sur l'économie (perte de relations de correspondance bancaire, par exemple).

**62. Les résultats obtenus par les autorités dans le cadre de l'accord relatif à la facilité de crédit de confirmation/l'accord de confirmation et de l'accord IPCE demeurent très satisfaisants : tous les critères de performance continus et à fin juin (objectifs quantitatifs au titre de l'ICPE) ont été respectés, tous les objectifs indicatifs sauf un (objectif quantitatif au titre de l'ICPE) ont été atteints et tous les repères structurels sauf deux (objectifs de réforme au titre de l'IPCE) ont été observés.** Sur cette base et compte tenu de la détermination des autorités à aller de l'avant, les services du FM sont favorables à l'achèvement de la quatrième revue au titre de l'Instrument de coordination de la politique économique, de la première revue de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et de l'accord de confirmation, et souscrivent aux demandes de modification des critères de performance et des objectifs quantitatifs.

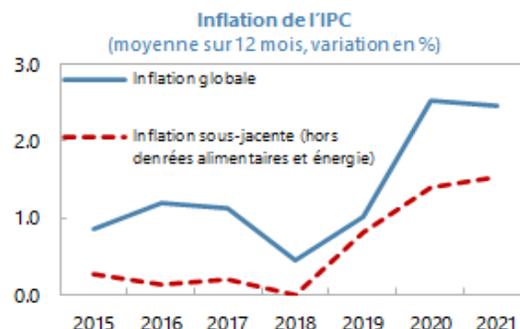
**63. Les services du FMI proposent que la prochaine Consultation au titre de l'Article IV ait lieu selon le cycle de 24 mois, conformément à la décision n° 14747-10/96 sur les cycles de consultation au titre de cet article.**

### Graphique 1. Sénégal : Secteurs réel et extérieur, 2015–21

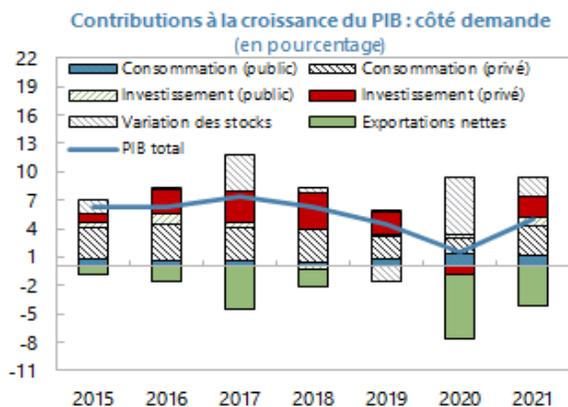
Le Sénégal a échappé de peu à la récession en 2020...



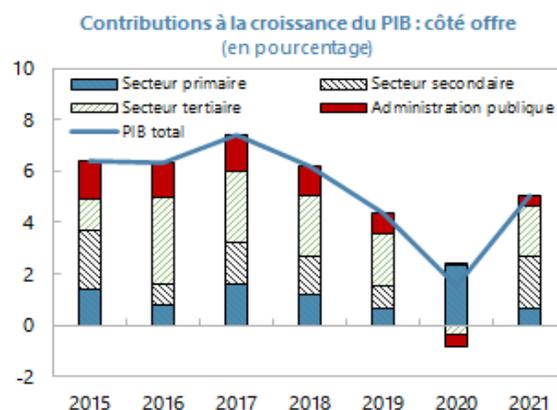
... et l'inflation a atteint 2,5 %, tirée par l'alimentation, mais l'inflation sous-jacente a aussi augmenté.



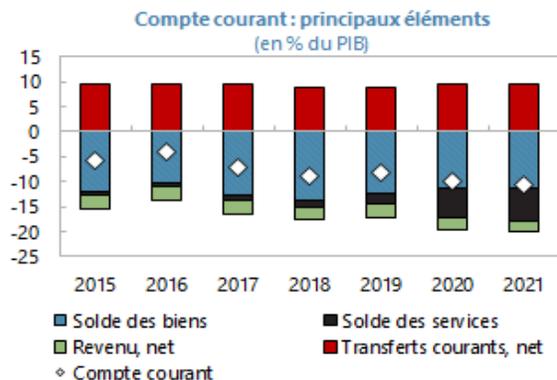
D'après les estimations, la consommation privée s'est maintenue, grâce aux transferts.



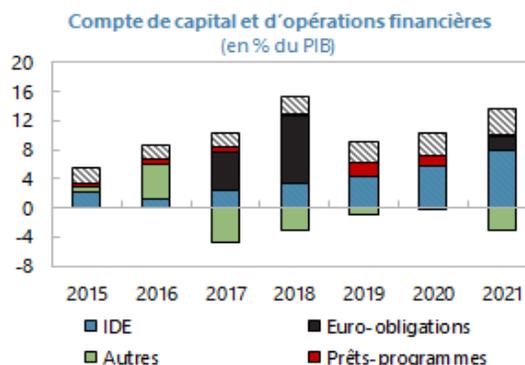
Le secteur tertiaire, qui tirait auparavant la croissance, a été le plus affecté par la pandémie.



Le déficit des transactions courantes s'est creusé car le solde des services est devenu plus négatif.



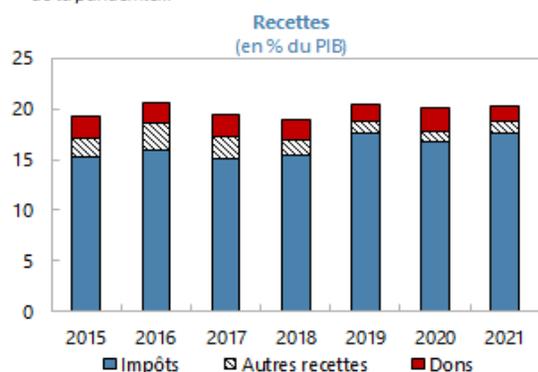
La vigueur des flux d'IDE et les prêts concessionnels ont toutefois contribué à financer le déficit.



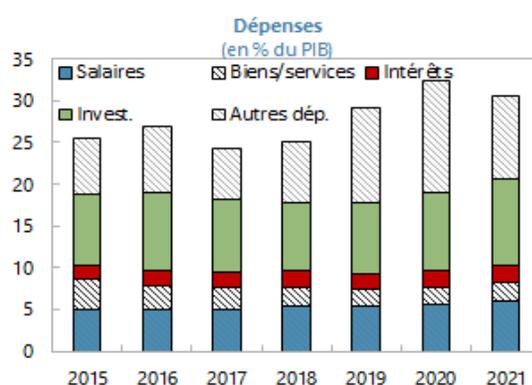
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

## Graphique 2. Sénégal : Indicateurs budgétaires et financiers, 2015–21

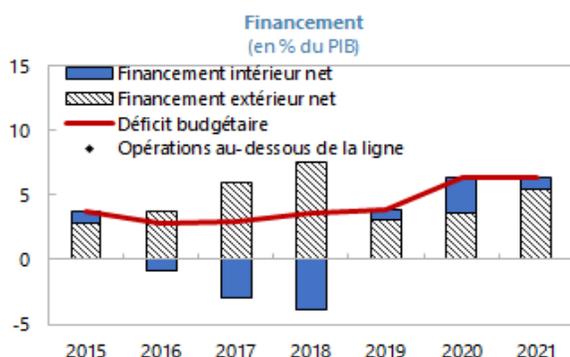
Les recettes fiscales se sont globalement maintenues en dépit de la pandémie...



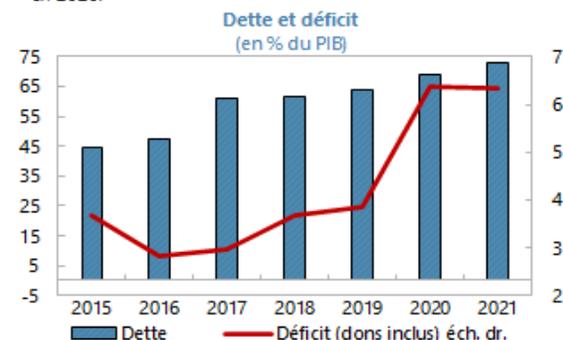
... alors que les dépenses ont fortement augmenté.



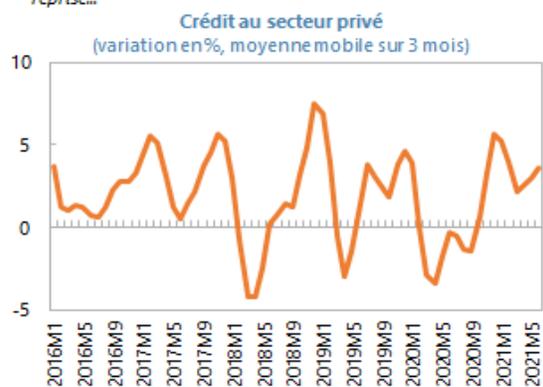
La hausse du déficit budgétaire a été financée par le volume considérable de titres émis sur le marché régional...



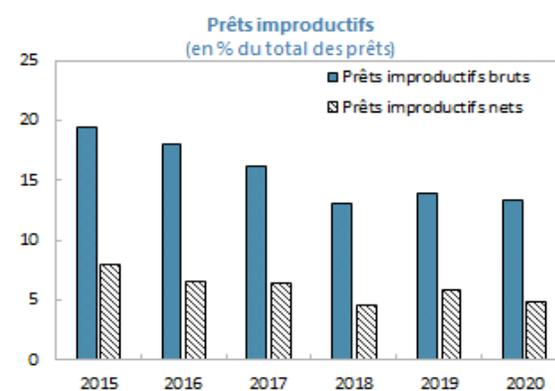
... tandis que le ratio de la dette du secteur public, y compris la dette des entreprises publiques, est passé à près de 70 % en 2020.



La croissance du crédit a accéléré dans le sillage de la reprise...



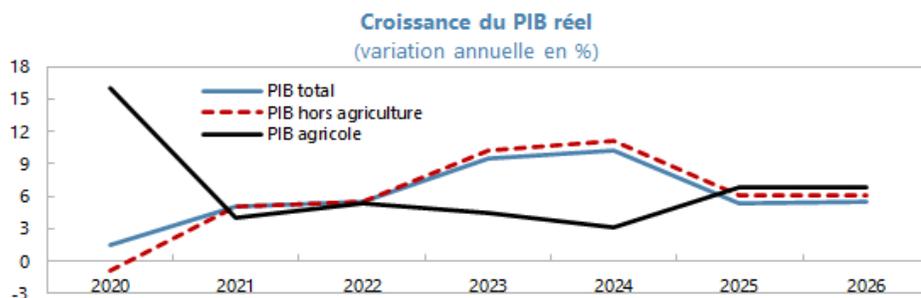
... et les prêts improductifs diminuent régulièrement.



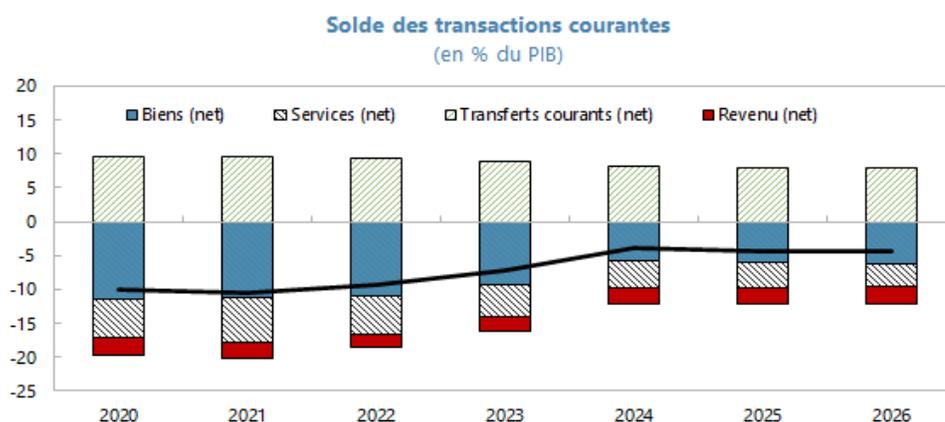
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

## Graphique 3. Sénégal : Perspectives, 2020–26

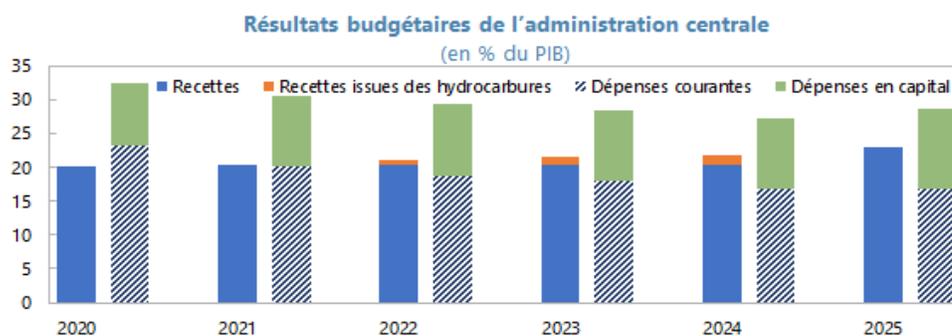
La croissance se redresse et elle bénéficiera temporairement du lancement de la production de pétrole et de gaz en 2023 et 2024.



Le déficit des transactions courantes s'est creusé en raison de la pandémie, et des importations de services liées au pétrole et au gaz. À partir de 2023, les exportations de pétrole et de gaz devraient le faire considérablement diminuer.



Les recettes, stimulées par les dons en 2020, devraient augmenter sous l'effet de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme et servir au financement des investissements publics.



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26

	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Prel.	EBS/21/44	Est.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	Projections				
(variation annuelle en pourcentage)												
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	4.4	1.5	1.5	3.7	5.0	5.5	5.5	9.5	10.3	5.4	5.5	
<i>Dont: PIB hors hydrocarbures</i>	4.4	1.5	1.5	3.7	5.0	5.5	5.5	5.9	6.0	6.0	6.0	
<i>Dont: PIB hydrocarbures</i>	...	...	...	...	...	...	...	...	137.1	-3.1	-2.4	
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	4.4	-0.8	-0.8	3.8	5.1	5.6	5.5	10.2	11.2	6.1	6.0	
Déflateur du PIB	1.9	2.3	2.3	1.9	2.5	2.1	2.3	2.0	1.8	1.9	1.9	
Prix à la consommation												
Moyenne annuelle	1.0	2.5	2.5	2.0	2.5	2.0	2.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
Fin de période	0.6	2.4	2.4	2.2	3.6	1.7	1.5	0.8	2.1	1.0	1.9	
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15.5	-10.5	-7.1	6.4	17.1	16.2	9.6	20.4	33.8	4.8	2.3	
Importations, f.à.b. (francs CFA)	6.2	-6.7	-6.1	11.5	12.7	6.7	8.1	11.5	12.9	6.5	4.1	
Volume des exportations	18.8	-7.2	-1.7	2.8	-1.5	15.2	7.9	29.0	39.2	5.6	3.4	
Volume des importations	3.9	3.9	1.0	3.5	3.9	13.0	8.6	11.4	7.6	8.0	4.2	
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	-4.8	7.4	1.7	-3.8	9.6	6.8	2.0	-6.8	-8.4	0.6	-1.0	
Taux de change effectif nominal	-1.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Taux de change effectif réel	-1.8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année)												
Monnaie au sens large	8.2	12.4	12.3	6.2	15.3	8.6	13.0	...	...	...	...	
Avoirs intérieurs nets	7.4	14.4	16.4	7.6	9.3	10.7	11.1	...	...	...	...	
Crédit à l'État (net)	1.7	15.4	15.4	2.3	7.0	4.0	7.1	...	...	...	...	
Crédit à l'économie (net)	6.1	1.2	1.2	5.9	3.7	7.9	5.1	...	...	...	...	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Opérations financières de l'État												
Recettes	20.4	20.0	20.0	20.2	20.4	21.0	21.0	21.4	21.7	22.9	23.8	
Dons	1.6	2.3	2.3	1.9	1.5	2.1	1.8	1.8	1.6	1.5	1.5	
Dépenses totales et prêts nets	24.3	26.4	26.4	25.7	26.7	25.2	25.7	25.1	24.7	25.9	26.9	
Solde budgétaire global												
Base ordres de paiement, dons exclus	-5.5	-8.7	-8.7	-7.4	-7.9	-6.3	-6.6	-5.5	-4.6	-4.5	-4.5	
Base ordres de paiement, dons inclus	-3.9	-6.4	-6.4	-5.4	-6.3	-4.2	-4.8	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	
Capacité de financement (hors SENELEC/DSSI)	-3.1	-6.3	-6.3	-5.1	-6.0	-4.0	-4.5	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde budgétaire primaire	-1.9	-4.3	-4.3	-3.3	-4.2	-2.1	-2.6	-1.6	-1.0	-1.0	-1.0	
Épargne et investissement												
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8.1	-10.5	-10.0	-11.3	-10.6	-10.5	-9.4	-7.2	-4.0	-4.4	-4.4	
Solde courant (transferts officiels exclus)	-8.4	-11.9	-11.5	-11.8	-10.8	-11.1	-9.8	-7.6	-4.3	-4.6	-4.6	
Investissement intérieur brut	31.9	30.6	32.9	32.4	33.7	33.1	32.4	34.4	31.9	30.8	29.4	
Publique <sup>2</sup>	6.3	6.9	6.9	7.1	7.7	7.6	8.0	7.7	7.7	7.8	7.9	
Non publique	25.7	23.8	26.0	25.3	26.0	25.6	24.4	26.8	24.2	22.9	21.5	
Épargne nationale brute	23.8	20.2	22.8	21.1	23.1	22.6	23.0	27.3	27.9	26.4	25.1	
Publique	6.7	5.7	4.8	5.7	4.8	6.2	5.0	4.7	4.9	5.6	6.0	
Non publique	17.1	14.5	18.0	15.4	18.3	16.5	18.0	22.6	23.0	20.8	19.1	
Dettes publiques												
Dettes publiques totales <sup>3</sup>	63.8	68.7	68.8	70.9	73.0	69.9	71.6	67.7	63.1	61.5	60.0	
Dettes publiques intérieures <sup>4</sup>	11.0	14.6	14.7	14.0	15.1	13.3	14.4	14.3	13.6	14.6	15.0	
Dettes publiques extérieures	52.8	54.1	54.0	56.9	57.9	56.6	57.2	53.4	49.5	46.8	45.0	
Service de la dette publique <sup>3</sup>												
En pourcentage des recettes publiques	22.1	25.4	25.5	20.4	25.3	23.8	26.9	26.6	26.2	27.3	29.9	
Pour mémoire												
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,415	20,668	22,200	23,857	
Dont non-hydrocarbures (milliards de FCFA)	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,008	19,481	20,970	22,615	
Produit intérieur brut (milliards de dollars)	23.3	24.7	24.7	...	...	...	...	...	...	...	...	
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	...	...	...	...	...	...	...	2.2	5.7	5.5	5.2	
Taux de change nominal (FCFA/dollars, moyenne annuelle)	586	574.8	575	...	...	...	...	...	...	...	...	

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Sur la base des nouveaux comptes nationaux, rebasé en 2014<sup>2</sup> Reflète le reclassement de l'investissement public.<sup>3</sup> À compter de 2017, la dette, le service de la dette et les recettes publiques incluent des données préliminaires qui couvrent le secteur public au sens plus large.<sup>4</sup> La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

**Tableau 2. Sénégal : Balance des paiements, 2019–26**  
(milliards de FCFA)

	2019	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
		EBS/21/44	Est.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Projections		Projections		
Solde des transactions courantes	-1,111	-1,486	-1,424	-1,696	-1,614	-1,693	-1,552	-1,324	-827	-974	-1,043
Balance des biens	-1,688	-1,673	-1,610	-1,985	-1,709	-1,880	-1,805	-1,739	-1,184	-1,345	-1,498
Exportations, f.à.b.	2,595	2,323	2,410	2,472	2,823	2,873	3,095	3,725	4,986	5,224	5,343
Importations, f.à.b.	-4,282	-3,996	-4,020	-4,457	-4,532	-4,753	-4,900	-5,464	-6,170	-6,568	-6,841
Services (net)	-265	-834	-835	-869	-1,009	-583	-924	-830	-837	-815	-805
Exportations	825	417	417	497	497	809	632	710	787	907	1,045
Importations	-1,090	-1,251	-1,252	-1,366	-1,506	-1,392	-1,556	-1,540	-1,624	-1,721	-1,850
Revenu (net)	-384	-345	-345	-288	-351	-691	-347	-397	-511	-561	-612
Crédits	253	188	188	191	191	260	210	226	235	244	254
Débits	-637	-533	-533	-479	-543	-951	-557	-622	-745	-805	-865
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-207	-252	-252	-230	-226	-190	-240	-306	-320	-341	-359
Transferts courants sans contrepartie (net)	1,225	1,366	1,366	1,445	1,455	1,461	1,524	1,641	1,705	1,747	1,871
Privés (net)	1,237	1,182	1,182	1,377	1,438	1,374	1,489	1,596	1,667	1,732	1,855
Publics (net)	-12	184	184	69	17	87	35	45	38	15	16
<i>Dont: dons budgétaires</i>	20	195	195	64	13	88	45	55	48	26	28
Compte de capital et compte financier	1,079	1,284	1,333	1,543	1,970	1,585	1,747	1,650	1,610	1,740	1,841
Compte de capital	217	138	138	239	234	262	260	239	265	310	328
Transferts de capitaux privés	12	9	9	12	12	16	10	10	10	10	10
Dons projets	208	130	130	228	223	248	250	268	284	301	319
Annulation de la dette et autres transferts	-3	-1	-1	-1	-1	-2	-1	-1	-1	-1	-1
Compte financier	862	1,146	1,195	1,304	1,736	1,323	1,487	1,411	1,345	1,430	1,513
Investissements directs	583	819	819	841	1,196	834	1,330	1,163	951	990	1,032
Investissements de portefeuille (net)	-113	157	208	125	295	67	160	14	216	69	242
Dont : émission d'eurobonds	0	0	0	0	287	0	0	0	272	0	284
Autres investissements	393	170	168	337	245	422	-3	234	178	371	239
Secteur public (net)	754	551	642	274	617	333	350	345	301	457	332
<i>Dont: décaissements</i>	780	633	636	652	598	703	772	841	764	844	934
prêts programmes	263	204	206	96	47	90	132	102	95	94	94
prêts projets	392	429	429	556	551	553	580	650	669	689	710
autres	125	0	0	0	0	60	60	90	0	60	130
amortissement	-170	-317	-317	-378	-323	-370	-423	-364	-463	-386	-602
Secteur privé (net)	-361	-381	-473	63	-372	89	-353	-111	-123	-86	-93
Erreurs et omissions	187	80	-7	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	154	-122	-97	-153	356	-108	195	325	783	767	798
Financement	-154	123	97	153	-356	108	-195	-325	-783	-767	-798
Avoirs extérieurs nets <sup>1</sup>	-305	302	277	-139	-427	-42	-449	-325	-783	-767	-798
Utilisation nette des ressources du FMI	-13	264	264	0	102	0	0	-42	-101	-129	-140
Achats/décaissements	0	266	266	0	102	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-13	-3	-3	0	0	0	0	-42	-101	-129	-140
Autres	-292	38	14	-138	-530	-42	-448	-283	-682	-638	-658
Banques créatrices de monnaie	151	-209	-209	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement		30	29	292	71	150	254	0	0	0	0
Financement au titre de la FCC		0	0	201	0	150	254	0	0	0	0
Financement exceptionnel (ISSD)		29	29	91	71	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde des transactions courantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts officiels courants compris ( % PIB)	-8.1	-10.5	-10.0	-11.3	-10.6	-10.5	-9.4	-7.2	-4.0	-4.4	-4.4
Transferts officiels courants exclus ( % PIB)	-8.4	-11.9	-11.5	-11.8	-10.8	-11.1	-9.8	-7.6	-4.3	-4.6	-4.6
Produit intérieur brut	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,415	20,668	22,200	23,857

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

**Tableau 3. Sénégal : Balance des paiements, 2019–26**  
(pourcentage du PIB)

	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	EBS/20/119	EBS/21/44	Est.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	Projections				
Solde des transactions courantes	-8.1	-10.5	-10.0	-11.3	-10.6	-10.5	-9.4	-7.2	-4.0	-4.4	-4.4	
Balance des biens	-12.4	-11.8	-11.4	-13.2	-11.2	-11.6	-10.9	-9.4	-5.7	-6.1	-6.3	
Exportations, f.à.b.	19.0	16.4	17.0	16.5	18.5	17.8	18.8	20.2	24.1	23.5	22.4	
Importations, f.à.b.	-31.4	-28.2	-28.3	-29.7	-29.7	-29.4	-29.7	-29.7	-29.9	-29.6	-28.7	
Services (net)	-1.9	-5.9	-5.9	-5.8	-6.6	-3.6	-5.6	-4.5	-4.0	-3.7	-3.4	
Exportations	6.0	2.9	2.9	3.3	3.3	5.0	3.8	3.9	3.8	4.1	4.4	
Importations	-8.0	-8.8	-8.8	-9.1	-9.9	-8.6	-9.4	-8.4	-7.9	-7.8	-7.8	
Revenu (net)	-2.8	-2.4	-2.4	-1.9	-2.3	-4.3	-2.1	-2.2	-2.5	-2.5	-2.6	
Crédits	1.9	1.3	1.3	1.3	1.3	1.6	1.3	1.2	1.1	1.1	1.1	
Débits	-4.7	-3.8	-3.8	-3.2	-3.6	-5.9	-3.4	-3.4	-3.6	-3.6	-3.6	
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.5	-1.8	-1.8	-1.5	-1.5	-1.2	-1.5	-1.7	-1.5	-1.5	-1.5	
Transferts courants sans contrepartie (net)	9.0	9.6	9.6	9.6	9.5	9.0	9.2	8.9	8.2	7.9	7.8	
Privés (net)	9.1	8.3	8.3	9.2	9.4	8.5	9.0	8.7	8.1	7.8	7.8	
Publics (net)	-0.1	1.3	1.3	0.5	0.1	0.5	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.1	1.4	1.4	0.4	0.1	0.5	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	
Compte de capital et compte financier	7.9	9.1	9.4	10.3	12.9	9.8	10.6	9.0	7.8	7.8	7.7	
Compte de capital	1.6	1.0	1.0	1.6	1.5	1.6	1.6	1.3	1.3	1.4	1.4	
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	
Dons projets	1.5	0.9	0.9	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3	
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Compte financier	6.3	8.1	8.4	8.7	11.4	8.2	9.0	7.7	6.5	6.4	6.3	
Investissements directs	4.3	5.8	5.8	5.6	7.8	5.2	8.1	6.3	4.6	4.5	4.3	
Investissements de portefeuille (net)	-0.8	1.1	1.5	0.8	1.9	0.4	1.0	0.1	1.0	0.3	1.0	
<i>Dont : émission d'eurobonds</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	1.2	
Autres investissements	2.9	1.2	1.2	2.2	1.6	2.6	0.0	1.3	0.9	1.7	1.0	
Secteur public (net)	5.5	3.9	4.5	1.8	4.0	2.1	2.1	1.9	1.5	2.1	1.4	
<i>Dont: décaissements</i>	5.7	4.5	4.5	4.3	3.9	4.4	4.7	4.6	3.7	3.8	3.9	
prêts programmes	1.9	1.4	1.5	0.6	0.3	0.6	0.8	0.6	0.5	0.4	0.4	
prêts projets	2.9	3.0	3.0	3.7	3.6	3.4	3.5	3.5	3.2	3.1	3.0	
autres	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.5	0.0	0.3	0.5	
amortissement	-1.2	-2.2	-2.2	-2.5	-2.1	-2.3	-2.6	-2.0	-2.2	-1.7	-2.5	
Secteur privé (net)	-2.6	-2.7	-3.3	0.4	-2.4	0.6	-2.1	-0.6	-0.6	-0.4	-0.4	
Erreurs et omissions	1.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global	1.1	-0.9	-0.7	-1.0	2.3	-0.7	1.2	1.8	3.8	3.5	3.3	
Financement	-1.1	0.9	0.7	1.0	-2.3	0.7	-1.2	-1.8	-3.8	-3.5	-3.3	
Avoirs extérieurs nets <sup>1</sup>	-2.2	2.1	2.0	-0.9	-2.8	-0.3	-2.7	-1.8	-3.8	-3.5	-3.3	
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.1	1.9	1.9	0.0	0.7	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.6	-0.6	
Achats/décaissements	0.0	1.9	1.9	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Rachats/remboursements	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.6	-0.6	
Autres	-2.1	0.3	0.1	-0.9	-3.5	-0.3	-2.7	-1.5	-3.3	-2.9	-2.8	
Banques créatrices de monnaie	1.1	-1.5	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart de financement		0.2	0.2	1.9	0.5	0.9	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement au titre de la FCC		0.0	0.0	1.3	0.0	0.9	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement exceptionnel (ISSD)		0.2	0.2	0.6	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire :												
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	13,655	14,185.4	14,185	14,998.4	15,273	16,159	16,485	18,415	20,668	22,200	23,857	

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

**Tableau 4. Sénégal : Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2019–2026**  
 (milliards de FCFA)

	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Prel.	EBS/21/44	Prel.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	Projections				
<b>Recettes</b>	<b>2,789</b>	<b>2,843</b>	<b>2,843</b>	<b>3,034</b>	<b>3,109</b>	<b>3,389</b>	<b>3,461</b>	<b>3,945</b>	<b>4,482</b>	<b>5,087</b>	<b>5,689</b>	
Recettes fiscales	2,410	2,368	2,368	2,564	2,691	2,918	3,025	3,469	3,978	4,575	5,144	
Impôts sur les hydrocarbures	...	...	...	...	...	0	0	37	82	208	160	
Impôts hors hydrocarbures	2,410	2,368	2,368	2,564	2,691	2,918	3,025	3,432	3,896	4,367	4,984	
Impôts directs	760	767	767	777	820	930	932					
Impôts sur les biens et services	1,247	1,228	1,228	1,375	1,409	1,548	1,591	1,831	2,067	2,269	2,587	
Impôts sur le commerce extérieur	366	338	338	359	421	400	454	479	548	633	716	
Autres recettes fiscales	38	35	35	52	42	40	48	45	51	54	58	
Dons	225	325	325	292	236	336	295	323	332	327	347	
Budget	17	195	195	64	13	88	45	55	48	26	28	
Projets	208	130	130	228	223	248	250	268	284	301	319	
Autres recettes	154	150	150	179	182	135	140	153	172	185	199	
<b>Dépenses</b>	<b>3,317</b>	<b>3,746</b>	<b>3,746</b>	<b>3,852</b>	<b>4,076</b>	<b>4,066</b>	<b>4,245</b>	<b>4,629</b>	<b>5,103</b>	<b>5,755</b>	<b>6,407</b>	
Charges	2,157	2,429	2,429	2,337	2,485	2,494	2,473	2,719	2,941	3,133	3,372	
Rémunération des salariés	733	804	804	927	918	1,008	984	1,045	1,173	1,260	1,354	
dont programme jeune	...	...	...	22	22	34	34	37	...	...	...	
Utilisation des biens et services	281	286	286	328	328	362	343	387	434	466	501	
Intérêts	262	290	290	328	324	344	350	383	412	446	485	
Subventions	297	472	472	339	374	303	374	346	295	267	285	
Dons (courants hors FSE)	364	377	377	253	383	272	248	337	379	407	437	
Prestations sociales	15	23	23	19	19	27	27	37	41	67	72	
Autres charges	204	178	178	143	139	178	147	184	207	222	239	
Acquisition nette d'actifs non finar	1,160	1,317	1,317	1,515	1,591	1,572	1,772	1,910	2,162	2,622	3,035	
Financés sur ressources intérieure	560	758	758	731	817	771	942	993	1,209	1,632	2,007	
Financés sur ressources extérieure	600	559	559	784	774	801	830	917	953	990	1,028	
Capacité/besoin de financement (soi	-528	-903	-903	-817	-967	-677	-784	-683	-621	-668	-718	
<i>Paiements des interets suspendue</i>	...	6	6	19	16	0	0	0	0	0	0	
<i>Campagne de vaccination</i>	...	0	0	40	30	35	45	0	0	0	0	
<b>Capacité/besoin de financement (h</b>	<b>-428</b>	<b>-897</b>	<b>-897</b>	<b>-758</b>	<b>-921</b>	<b>-642</b>	<b>-739</b>	<b>-683</b>	<b>-621</b>	<b>-668</b>	<b>-718</b>	
<b>Transactions sur actifs et passifs fir</b>	<b>-528</b>	<b>-902</b>	<b>-905</b>	<b>-817.1</b>	<b>-967</b>	<b>-677</b>	<b>-784</b>	<b>-683</b>	<b>-621</b>	<b>-668</b>	<b>-718</b>	
Acquisition nette d'actifs financier	-283	166	166	0.0	340	0	-90	0	0	0	0	
Intérieurs	-283	166	166	0.0	340	0	-90	0	0	0	0	
Numéraire et dépôts	-283	117	117	0.0	120	0	-120	0	0	0	0	
Autres comptes à recevoir	0	49	49	0.0	220	0	30	0	0	0	0	
Extérieurs	0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	0	0	
Accumulation nette de passifs	245	1,040	1,043	525.1	1,236	527	441	683	621	668	718	
Intérieurs	-167	554	554	77.9	473	138	13	74	-38	31	-35	
FMI et DTS	-13	264	264	0.4	348	0	0	-42	-101	-129	-140	
Titres de dette (nets)	1	319	319	141.2	189	186	90	175	120	209	150	
Crédits	-7	-71	-71	-44.3	-44	-25	-30	-30	-28	-27	-25	
Autres comptes à payer <sup>4</sup>	-100	35	35	0.0	0	0	0	0	0	0	0	
Extérieurs	413	486	488	447	762	389	428	610	660	638	753	
Titres de dette (nets)	-197	170	170	173	487	56	78	132	359	181	421	
Bons du Trésor et obligations	-197	170	170	173	199	56	78	132	87	181	136	
Euro-obligations	0	0	0	0	287	0	0	0	272	0	284	
Crédits	610	316	319	274	276	333	350	478	301	457	332	
Prêts programmes	263	204	206	96	47	90	132	102	95	94	94	
Prêts projets	392	429	429	556	551	553	580	650	669	689	710	
Prêts non concessionnels	125	0	0	0	0	60	60	90	0	60	130	
Autres	-170	-317	-317	-378	-323	-370	-423	-364	-463	-386	-602	
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Écart de financement</b>		29	29	292	71	150	254	0	0	0	0	
Financement au titre de la FCC	...	...	...	201	0	150	254	...	...	...	...	
Financement Exceptionnel <sup>5</sup>	29	29	29	91	71	...	...	...	...	...	...	
<i>Pour mémoire :</i>												
Apurement des obligations impa	100	209	209	41	133	102	16	...	...	...	...	
PIB nominal	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,415	20,668	22,200	23,857	

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Manuel de statistiques des finances publiques : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).<sup>2</sup> L'investissement public différé de l'acquisition nette d'actifs non financiers indiquée dans les tableaux budgétaires en incluant les dépenses publiques en salaires et traitements du personnel de première ligne en éducation et en santé, qui sont tous deux considérés comme des investissements dans le capital humain (dans l'esprit de la PSE).<sup>3</sup> Pour 2019, reflète une opération ponctuelle pour permettre l'apurement des obligations non satisfaites de l'administration centrale vis-à-vis de la société nationale d'électricité SENELEC. Ceci est principalement lié à la compensation des tarifs d'électricité subventionnés datant de la période 2017-2018. Pour 2020 et 2021, cela reflète le volet intérêt de l'initiative de suspension du service de la dette.<sup>4</sup> À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours<sup>5</sup> Service de la dette suspendue de "déb service suspension initiative (DSSI)".<sup>6</sup> Ce chiffre est le total des recettes d'hydrocarbures revenant au Sénégal et il est supérieur au montant annuel inscrit dans le budget de l'administra

**Table 5. Sénégal : Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001,<sup>1</sup> 2019–26**  
(pourcentage du PIB)

	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Prel.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Projections			
<b>Recettes</b>	<b>20.4</b>	<b>20.0</b>	<b>20.0</b>	<b>20.2</b>	<b>20.4</b>	<b>21.0</b>	<b>21.0</b>	<b>21.4</b>	<b>21.7</b>	<b>22.9</b>	<b>23.8</b>	
Recettes fiscales	17.6	16.7	16.7	17.1	17.6	18.1	18.4	18.8	19.2	20.6	21.6	
Impôts sur les hydrocarbures	...	...	...	...	...	0.0	0.00	0.2	0.4	0.9	0.7	
Impôts hors hydrocarbures	17.6	16.7	16.7	17.1	17.6	18.1	18.4	18.6	18.8	19.7	20.9	
Impôts directs	5.6	5.4	5.4	5.2	5.4	5.8	5.7					
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.2	5.1	5.1	4.9	5.1	5.3	5.1	5.4	5.7	6.5	6.7	
Impôts sur les biens et services	9.1	8.7	8.7	9.2	9.2	9.6	9.7	9.9	10.0	10.2	10.8	
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.7	2.4	2.4	2.4	2.8	2.5	2.8	2.6	2.7	2.9	3.0	
Autres recettes fiscales	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	
Dons	1.6	2.3	2.3	1.9	1.5	2.1	1.8	1.8	1.6	1.5	1.5	
Budget	0.1	1.4	1.4	0.4	0.1	0.5	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	
Projets	1.5	0.9	0.9	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3	
Autres recettes	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	
<b>Dépenses</b>	<b>24.3</b>	<b>26.4</b>	<b>26.4</b>	<b>25.7</b>	<b>26.7</b>	<b>25.2</b>	<b>25.7</b>	<b>25.1</b>	<b>24.7</b>	<b>25.9</b>	<b>26.9</b>	
Charges	15.8	17.1	17.1	15.6	16.3	15.4	15.0	14.8	14.2	14.1	14.1	
Rémunération des salariés	5.4	5.7	5.7	6.2	6.0	6.2	6.0	5.7	5.7	5.7	5.7	
dont programme jeune	...	...	...	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	...	...	...	
Utilisation des biens et services	2.1	2.0	2.0	2.2	2.1	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	
Intérêts	1.9	2.0	2.0	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	
Aux non-résidents	1.5	1.8	1.8	1.5	1.5	1.2	1.5	1.7	1.5	1.5	1.5	
Aux résidents	0.4	0.3	0.3	0.7	0.6	1.0	0.7	0.4	0.4	0.5	0.5	
Subventions	2.2	3.3	3.3	2.3	2.4	1.9	2.3	1.9	1.4	1.2	1.2	
Dons (courants hors FSE)	2.7	2.7	2.7	1.7	2.5	1.7	1.5	1.8	1.8	1.8	1.8	
Prestations sociales	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	
Autres charges	1.5	1.3	1.3	1.0	0.9	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	
Acquisition nette d'actifs non financiers <sup>2</sup>	8.5	9.3	9.3	10.1	10.4	9.7	10.8	10.4	10.5	11.8	12.7	
Financés sur ressources intérieures	4.1	5.3	5.3	4.9	5.3	4.8	5.7	5.4	5.9	7.4	8.4	
Financés sur ressources extérieures	4.4	3.9	3.9	5.2	5.1	5.0	5.0	5.0	4.6	4.5	4.3	
Capacité/besoin de financement (solde global)	-3.9	-6.4	-6.4	-5.4	-6.3	-4.2	-4.8	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	
Paiements des intérêts suspendue de l'ISSD	...	0.0	0.0	0.1	0.1	...	...	...	...	...	...	
Campagne de vaccination	...	...	...	0.3	0.2	0.2	0.3	...	...	...	...	
<b>Capacité/besoin de financement (hors opération exceptionnelle)<sup>3</sup></b>	<b>-3.1</b>	<b>-6.3</b>	<b>-6.3</b>	<b>-5.1</b>	<b>-6.0</b>	<b>-4.0</b>	<b>-4.5</b>	<b>-3.7</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.0</b>	
<b>Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)</b>	<b>-3.9</b>	<b>-6.4</b>	<b>-6.4</b>	<b>-5.4</b>	<b>-6.3</b>	<b>-4.2</b>	<b>-4.8</b>	<b>-3.7</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.0</b>	
Acquisition nette d'actifs financiers	-2.1	1.2	1.2	0.0	2.2	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	-2.1	1.2	1.2	0.0	2.2	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Numéraire et dépôts	-2.1	0.8	0.8	0.0	0.8	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	
Titres de dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres comptes à recevoir	0.0	0.3	0.3	0.0	1.4	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Accumulation nette de passifs	1.8	7.3	7.3	3.5	8.1	3.3	2.7	3.7	3.0	3.0	3.0	
Intérieurs	-1.2	3.9	3.9	0.5	3.1	0.9	0.1	0.4	-0.2	0.1	-0.1	
FMI et DTS	-0.1	1.9	1.9	0.0	2.3	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.6	-0.6	
Titres de dette (nets)	0.0	2.3	2.3	0.9	1.2	1.1	0.5	1.0	0.6	0.9	0.6	
Crédits	0.0	-0.5	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	
Autres comptes à payer <sup>4</sup>	-0.7	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	3.0	3.4	3.4	3.0	5.0	2.4	2.6	3.3	3.2	2.9	3.2	
Titres de dette (nets)	-1.4	1.2	1.2	1.2	3.2	0.3	0.5	0.7	1.7	0.8	1.8	
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	-1.4	1.2	1.2	1.2	1.3	0.3	0.5	0.7	0.4	0.8	0.6	
Euro-obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	1.2	
Crédits	4.5	2.2	2.2	1.8	1.8	2.1	2.1	2.6	1.5	2.1	1.4	
Prêts programmes	1.9	1.4	1.5	0.6	0.3	0.6	0.8	0.6	0.5	0.4	0.4	
Prêts projets	2.9	3.0	3.0	3.7	3.6	3.4	3.5	3.5	3.2	3.1	3.0	
Prêts non concessionnels	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.5	0.0	0.3	0.5	
Autres	-1.2	-2.2	-2.2	-2.5	-2.1	-2.3	-2.6	-2.0	-2.2	-1.7	-2.5	
Autres comptes à payer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Écart de financement</b>		<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>1.9</b>	<b>0.5</b>	<b>0.9</b>	<b>1.5</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	
Financement au titre de la FCC		0.0	0.0	1.3	0.0	0.9	1.5	...	...	...	...	
Financement Exceptionnel <sup>5</sup>		0.2	0.2	0.6	0.5	...	...	...	...	...	...	
Pour mémoire :												
Apurement des obligations impayées	0.7	1.5	1.5	0.3	0.9	0.6	0.1	...	...	...	...	
Recettes d'hydrocarbures <sup>6</sup>	...	...	...	...	...	0.0	0.0	0.3	0.5	1.2	0.8	
PIB nominal	13,655	14,185	14,185	14,998	15,273	16,159	16,485	18,415	20,668	22,200	23,857	

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Manuel de statistiques des finances publiques : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

<sup>2</sup> L'investissement public différé de l'acquisition nette d'actifs non financiers indiquée dans les tableaux budgétaires en incluant les dépenses publiques en salaires et traitements du personnel de première ligne en éducation et en santé, qui sont tous deux considérés comme des investissements dans le capital humain (dans l'esprit de le PSE).

<sup>3</sup> Pour 2019, reflète une opération ponctuelle pour permettre l'apurement des obligations non satisfaites de l'administration centrale vis-à-vis de la société nationale d'électricité SENELEC. Ceci est principalement lié à la compensation des tarifs d'électricité subventionnés datant de la période 2017-

<sup>4</sup> À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la

<sup>5</sup> Service de la dette suspendue de "debt service suspension initiative (DSSI)".

<sup>6</sup> Ce chiffre est le total des recettes d'hydrocarbures revenant au Sénégal et il est supérieur au montant annuel inscrit dans le budget de l'administration.

Tableau 6. Sénégal : Situation monétaire, 2019–22

	2019		2020		2021		2022	
	Act.	EBS/21/44	Act.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	
(en milliards de FCFA)								
Avoirs extérieurs nets	1,973	1,880	1,905	1,818	2,332	1,710	2,527	
BCEAO	1,471	1,169	1,194	1,107	1,621	999	1,817	
Banques commerciales	501	711	711	711	711	711	711	
Avoirs intérieurs nets	4,160	4,977	5,096	5,463	5,690	6,189	6,505	
Crédit intérieur net	5,157	6,103	6,103	6,626	6,782	7,432	7,679	
Crédit net à l'État <sup>1</sup>	560	1,435	1,435	1,579	1,881	1,851	2,405	
Banque centrale	-191	74	74	74	302	74	676	
Banques commerciales	751	1,361	1,361	1,505	1,579	1,777	1,729	
Autres établissements	2	2	2	2	2	2	2	
Crédit à l'économie	4,597	4,668	4,668	5,047	4,901	5,581	5,274	
Comptes du capital	-749	-778	-771	-823	-830	-886	-896	
Autres postes (net)	-247	-325	-236	-340	-262	-357	-278	
Monnaie au sens large	5,687	6,394	6,389	6,793	7,366	7,375	8,326	
Circulation fiduciaire hors banques	1,302	1,526	1,529	1,712	1,934	1,858	2,186	
Total dépôts	4,385	4,868	4,860	5,081	5,432	5,516	6,140	
Dépôts à vue	2,666	2,992	2,984	3,123	3,335	3,390	3,770	
Dépôts à terme	1,718	1,876	1,876	1,958	2,096	2,126	2,370	
Passifs illiquides	446	463	611	488	656	524	707	
(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	2.9	-1.6	-1.2	-1.0	6.7	-1.6	2.6	
Avoirs intérieurs nets	7.4	14.4	16.4	7.6	9.3	10.7	11.1	
Crédit net à l'État <sup>1</sup>	1.7	15.4	15.4	2.3	7.0	4.0	7.1	
Crédit à l'économie	6.1	1.2	1.2	5.9	3.7	7.9	5.1	
Monnaie au sens large	8.2	12.4	12.3	6.2	15.3	8.6	13.0	
(unités indiquées)								
<i>Pour mémoire :</i>								
Vitesse de circulation de la monnaie	2.4	2.2	2.2	2.2	2.1	2.2	2.0	
Croissance du PIB nominal (croissance)	6.3	3.9	3.9	5.7	7.7	7.7	7.9	
Crédit au secteur privé (croissance e	6.7	2.2	2.2	9.2	5.6	11.8	8.5	
Crédit au secteur privé/PIB (%)	29.6	29.2	29.2	30.1	28.6	31.3	28.8	

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal: Indicateurs de solidité financière, 2015–21

	2015	2016	2017	2018 <sup>1</sup>	2019	2020	2021
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Juin
<b>Normes de fonds propres*</b>							
Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des	19.1	14.5	13.6	11.8	13.1	11.9	12.1
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des	16.3	13.8	13.2	11.4	12.4	11.3	11.4
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	16.0	13.6	11.6	8.9	10.7	9.8	10.3
Fonds propres/total des actifs	8.3	7.2	7.6	7.9	7.1	7.1	6.6
<b>Composition et qualité des actifs</b>							
Total des crédits/total des actifs	55.5	53.6	60.5	61.3	62.6	59.5	56.2
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds	46.4	63.7	71.6	69.2	87.4	77.8	71.5
Répartition sectorielle des crédits 2/							
<i>Agriculture, sylviculture et pêche</i>	2.6	2.2	2.4	2.4	2.3	2.2	2.5
<i>Industries extractives</i>	0.8	0.8	0.8	1.2	1.4	1.5	1.5
<i>Industries manufacturières</i>	21.1	18.7	17.2	15.3	16.0	15.0	14.3
<i>Électricité, eau, gaz</i>	1.8	1.7	2.1	2.1	3.0	2.8	3.6
<i>Bâtiments, travaux publics</i>	3.9	4.9	5.7	4.5	6.9	4.3	5.3
<i>Commerce, restaurants, hôtels</i>	25.4	25.3	23.1	26.0	23.2	22.6	21.9
<i>Transports, entrepôts et communications</i>	10.0	12.0	12.9	12.8	11.6	11.9	10.7
<i>Assurances, immobilier, services aux entreprises</i>	7.0	7.1	8.6	7.5	7.5	6.9	6.8
<i>Services divers</i>	27.5	27.2	27.2	28.2	28.2	32.8	33.6
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	19.3	18.0	16.2	13.1	13.9	13.3	13.1
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	57.7	62.5	59.7	68.1	61.5	66.7	69.7
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	9.2	7.6	7.2	4.6	5.9	4.9	4.4
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	61.4	56.4	57.7	38.7	51.5	41.1	37.0
<b>Résultats et rentabilité 3/</b>							
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.3	2.4	2.2	0.5	0.4	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	8.2	8.4	8.6	7.6	7.9	7.2	...
Marge d'intérêt moyenne 4/	6.0	6.1	6.2	5.4	7.4	6.8	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.8	1.0	1.7	0.7	1.2	1.0	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	9.0	13.0	19.9	7.2	12.6	11.1	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	61.0	57.7	58.0	57.3	60.2	62.3	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	26.1	25.0	24.9	26.8	25.3	26.9	...
<b>Liquidité</b>							
Actifs liquides/total des actifs	27.4	26.8	28.3	31.8	27.0	24.1	21.7
Actifs liquides/total des dépôts	39.7	40.6	41.8	47.9	38.5	34.5	30.8
Total des crédits/total des dépôts	90.6	91.5	99.1	101.6	97.4	93.7	87.8
Total des dépôts/total des passifs	69.0	66.0	67.6	66.3	70.3	69.8	70.4
<i>Total des dépôts à vue/total des passifs 5/</i>	38.3	37.8	37.5	37.1	40.3	39.4	40.5
<i>Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs</i>	30.6	28.2	30.1	29.2	30.0	30.4	29.9

Source: BCEAO

<sup>1</sup> Première année de remontée des données conformément aux normes prudentielles Bâle II/III et au nouveau plan comptable bancaire.<sup>2</sup> Déclaré au registre central des risques.<sup>3</sup> Sur la base des comptes de résultat semestriels.<sup>4</sup> Hors taxe sur les opérations bancaires.<sup>5</sup> Y compris les comptes d'épargne.

Tableau 8. Sénégal : Besoins de financement extérieur, 2020–26

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	EBS/21/44	Est.	EBS/21/44	Proj.	EBS/21/44	Proj.	Proj.	Projection		
	(en milliards de FCFA)									
<b>1. Total des besoins de financement</b>	<b>2251</b>	<b>2127</b>	<b>2276</b>	<b>2479</b>	<b>2193</b>	<b>2468</b>	<b>2068</b>	<b>2121</b>	<b>2153</b>	<b>2471</b>
Solde courant (hors dons budgétaires)	1681	1619	1760	1627	1781	1597	1379	875	1000	1071
Amortissement de la dette (hors titres du marché régional)	317	317	378	323	370	423	364	463	386	602
Remboursement au FMI	3	3	0	0	0	0	42	101	129	140
Variation des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (– = hausse) <sup>1)</sup>	38	14	-138	-530	-42	-448	-283	-682	-638	-658
Variation des avoirs extérieurs nets (autres institutions de dépôt (– = hausse))	-209	-209	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	-80	7	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Total des sources de financement</b>	<b>1557</b>	<b>1444</b>	<b>1784</b>	<b>2194</b>	<b>1831</b>	<b>2012</b>	<b>1911</b>	<b>1978</b>	<b>2032</b>	<b>2349</b>
Investissement direct étranger (net)	819	819	841	1196	834	1330	1163	951	990	1032
Financement sur le marché régional										
auprès de non-résidents (net)	170	170	173	199	56	78	132	87	181	136
Dons-projets et prêts	559	559	733	723	776	805	917	953	990	1028
Autres flux de capitaux (net)	9	-104	37	76	165	-201	-301	-12	-128	152
<b>3. Total des besoins de financement</b>	<b>693</b>	<b>683</b>	<b>492</b>	<b>285</b>	<b>363</b>	<b>456</b>	<b>157</b>	<b>143</b>	<b>120</b>	<b>122</b>
<b>4. Financement attendu</b>	<b>398</b>	<b>401</b>	<b>200</b>	<b>90</b>	<b>214</b>	<b>223</b>	<b>157</b>	<b>143</b>	<b>120</b>	<b>122</b>
Appui budgétaire (dons et prêts)	398	401	160	60	179	178	157	143	120	122
Financement de la campagne de vaccination (Banque mondiale)	0	0	40	30	35	45	0	0	0	0
<b>5. Écart de financement résiduel</b>	<b>295</b>	<b>282</b>	<b>292</b>	<b>195</b>	<b>150</b>	<b>233</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FMI (accord de confirmation/FCC) <sup>2)</sup>	266	266	201	0	150	254	0	0	0	0
ISSD	29	29	91	71	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

<sup>1)</sup> Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.<sup>2)</sup> Pour le décaissement de 2020 au titre de l'IFR/la FCR, accord de confirmation/FCC pour 2021–22 ; montants décaissés seulement.

Tableau 9. Sénégal : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021-31

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>											
(millions de DTS)											
Principal	0.00	0.00	53.93	129.45	117.45	52.73	31.15	31.15	26.36	10.79	0.00
Commissions et intérêts	0.00	3.18	3.08	2.12	0.75	0.13	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif</b>											
(millions de DTS)											
Principal	0.00	0.00	53.93	129.45	165.99	180.96	114.44	55.13	50.34	26.38	0.00
Commissions et intérêts	0.00	5.27	5.31	4.39	2.89	1.47	0.35	0.01	0.01	0.01	0.01
<b>Total des obligations sur base crédit existant/prospectif</b>											
Millions de DTS	453.0	776.6	722.7	593.2	427.2	246.3	131.9	76.7	26.4	0.0	0.0
Francs CFA	356.0	609.0	564.4	461.5	331.2	190.6	102.0	59.4	20.4	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	2.3	3.7	3.0	2.3	1.5	0.8	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	140.0	240.0	223.3	183.3	132.0	76.1	40.7	23.7	8.2	0.0	0.0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>											
Décaissements	129.4	323.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Remboursements et rachats	0.0	5.3	59.2	133.8	168.9	182.4	114.8	55.1	50.4	26.4	0.0
Pourcentage des recettes publiques	0.0	0.2	1.5	3.1	3.4	3.4	2.0	0.9	0.8	0.4	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.1	1.0	1.9	2.2	2.3	1.4	0.6	0.5	0.3	0.0
Pourcentage du service de la dette extérieure	0.0	0.7	7.1	12.7	15.7	13.8	9.3	4.7	5.0	2.5	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	15,273	16,464	18,559	20,058	21,542	23,053	24,753	26,873	28,871	30,973	33,208
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	3,049	3,798	5,908	7,184	7,606	7,855	8,455	8,865	9,420	10,114	10,843
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	2998.5	3360.8	3855.4	4352.0	4935.9	5443.1	5699.8	6183.6	6651.0	7137.5	7637.5
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	774.4	758.7	830.2	1051.9	1077.8	1319.3	1230.3	1183.9	1013.0	1040.8	1323.0
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6
FCFA/DTS (moyenne de la période)	786	784	781	778	775	774	774	774	774	774	774

Source : calculs des services du FMI.

**Tableau 10 a. Sénégal : Calendrier des revues au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, 2020–22**

Revue du programme	Date proposée	Date d'évaluation
Première revue	Avant le 30 juin 2020	Fin décembre 2019
Deuxième revue	Avant le 31 décembre 2020	Fin juin 2020
Troisième revue	Avant le 30 juin 2021	Fin décembre 2020
Quatrième revue	Avant le 31 décembre 2021	Fin juin 2021
Cinquième revue	Avant le 30 juin 2022	Fin décembre 2021
Sixième revue	Avant le 31 décembre 2022	Fin juin 2022

Source : FMI.

**Tableau 10b. Sénégal : Calendrier des décaissements et des revues proposé au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22**

Revue du programme	Date de disponibilité	Date d'évaluation	Décaissement (en millions de DTS)			% de la quote-part		
			AC	FCC	Total	AC	FCC	Total
Demande de programme	June 7th, 2021		86.3	43.1	129.4	27	13	40
Première revue	December 6, 2021	Fin juin 2021	86.3	43.1	129.4	27	13	40
Deuxième revue	June 7th, 2022	Fin décembre 2021	64.7	32.4	97.1	20	10	30
Troisième revue	November 22nd, 2022	Fin juin 2022	64.7	32.4	97.1	20	10	30
Total			302	151	453	93.3	46.7	140

Source: FMI.

## Annexe I. Mise en œuvre des principales recommandations faisant suite aux consultations de 2018 au titre de l'article IV

(Gradation : entièrement mise en œuvre ; largement mise en œuvre ; partiellement mise en œuvre ; non mise en œuvre)

Recommandation du FMI	Avancement
Éliminer les besoins de financement "au-dessous de la ligne", qui entraînent une déconnexion entre l'évolution du stock de la dette publique et les déficits budgétaires.	Largement mise en œuvre. Pas de besoin de financement extraordinaire attendu en 2021. Néanmoins, certains des problèmes de fond ayant conduit à des financements "au-dessous de la ligne" par le passé (situation financière difficile de La Poste, par exemple) n'ont pas été complètement réglés.
Apurer à terme le stock d'engagements non honorés, liés à des subventions énergétiques non payées et des projets d'investissement accumulés avant 2019.	En cours de mise en œuvre. À la mi-2021, des obligations impayées représentant 1,5 % du PIB ont été apurées (sur un total de 2,4 % du PIB). Le solde devrait être apuré en 2021-22.
Ajuster les prix intérieurs de l'énergie par étape pour réduire ou supprimer les besoins de subvention de l'énergie.	Partiellement mise en œuvre. Les autorités ont relevé les prix des carburants et les tarifs de l'énergie en 2019. Aucun autre ajustement n'est intervenu depuis. Compte tenu des cours mondiaux actuels du pétrole, les subventions devraient s'élever à environ 1 % du PIB en 2021. Les autorités se sont engagées à plafonner les subventions au secteur de l'énergie en 2022, ce qui supposera d'aller vers une flexibilité accrue des prix des carburants et de l'électricité, en protégeant toutefois les plus vulnérables.
Améliorer l'efficacité des investissements publics en rationalisant le plan d'investissement, limiter les projets fondés sur des offres spontanées et mettre à jour le cadre juridique applicable aux PPP.	Partiellement mise en œuvre. Le cadre juridique pour les PPP a été actualisé avec l'adoption d'une nouvelle loi et de nouveaux décrets d'application. Des efforts sont en cours pour limiter la passation de marchés en entente directe mais pas les offres spontanées. Des changements sont à apporter sur le plan du droit pour accroître la transparence des achats et la rentabilité. Il faut continuer de rationaliser le plan d'investissement.
Augmenter les recettes intérieures en rationalisant le régime des exonérations fiscales, en améliorant la coopération entre le fisc et les douanes, et en adoptant des solutions numériques et mobiles pour le paiement des impôts.	Largement mise en œuvre. Les recettes fiscales ont augmenté de 15,3 % à 16,7 % du PIB en 2020 et devraient s'établir à 17,1 % du PIB en 2021. Le budget 2022 prévoit une réduction des exonérations. Les autorités mettent aussi en œuvre leur SRMT pour relever le ratio recettes fiscales non pétrolières/PIB à 20 % d'ici 2024.
Améliorer le climat des affaires en s'attaquant aux obstacles qui gênent la croissance (coût élevé de l'énergie, lourdeurs administratives, réglementation trop stricte du marché du travail formel, faiblesse du capital humain, etc.).	Largement mise en œuvre. Des réformes du secteur de l'énergie et du marché du travail sont en cours, une nouvelle juridiction commerciale est opérationnelle et les impôts peuvent désormais être payés avec un téléphone mobile.
Renforcer la gestion de la dette et augmenter la part de la dette intérieure tout en privilégiant au maximum la dette concessionnelle.	Largement mise en œuvre. Les besoins de financement en 2019 et 2020 avaient été largement couverts par de la dette concessionnelle et des émissions obligataires sur le marché régional. L'euro-obligation 2021 est utilisée pour gérer les passifs et financer des investissements pétroliers et gaziers.

Promouvoir l'accès au crédit et l'inclusion financière.	Largement mise en œuvre. Une stratégie nationale en faveur de l'inclusion financière a été élaborée et l'accès des bureaux de crédit aux données a été facilité.
Établissement d'un cadre budgétaire transparent pour la gestion des recettes pétrolières et gazières, conformément aux meilleures pratiques internationales.	Largement mise en œuvre. Une nouvelle loi sur le partage des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures devrait être adoptée en 2021, ce qui est globalement conforme aux recommandations du FMI et aux meilleures pratiques internationales. Il faut poursuivre les efforts pour que le cadre budgétaire soit opérationnel avant 2023, quand les recettes pétrolières et gazières commenceront à arriver.

## Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

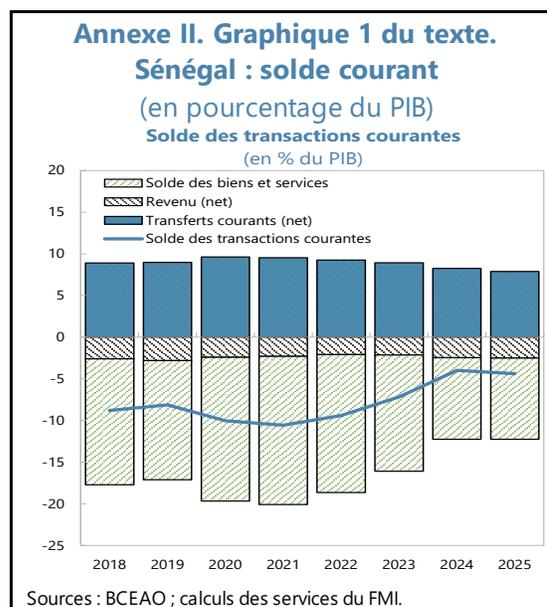
**Évaluation globale :** la position extérieure du Sénégal en 2020 a été un peu plus fragile que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. Le déficit courant s'est encore creusé en 2020 du fait des conséquences de la pandémie sur les comptes budgétaire et extérieur et de l'augmentation temporaire des investissements liés aux hydrocarbures. Il devrait se creuser davantage en 2021 sous l'effet d'un choc sur les termes de l'échange (cours du pétrole et prix des denrées alimentaires) et d'une reprise molle de la demande extérieure.

**Mesures possibles :** à court terme, les politiques économiques doivent continuer à soutenir la reprise après la pandémie tout en surveillant les risques liés aux financements extérieurs dans le contexte de la trajectoire incertaine des taux d'intérêt mondiaux. Un resserrement progressif de la politique budgétaire pour atteindre l'objectif de déficit régional, associé à des réformes structurelles visant à appuyer la compétitivité du secteur privé et à la stimulation attendue des exportations pétrolières et gazières, devrait nettement réduire les déséquilibres à moyen terme.

### A. Solde courant

**1. Selon les estimations, le déficit courant s'est creusé en 2020.** Le déficit courant a atteint 10,5 % du PIB en 2020 contre 8,1 % en 2019. Le Sénégal a bénéficié d'un choc positif sur les termes de l'échange dû à la baisse des prix des importations de pétrole, mais celui-ci a été largement contrebalancé par l'effondrement du tourisme et la chute des exportations de biens liés aux effets de la pandémie de COVID-19. En revanche, les envois de fonds (qui représentent environ 10 % du PIB au Sénégal) sont demeurés stables. Le déficit courant devrait continuer de se creuser en 2021 pour atteindre 10,6 % du PIB, sous l'effet de la hausse des prix des importations de pétrole et de denrées alimentaires et de l'augmentation des importations liées aux projets pétroliers et gaziers (graphique 1 du texte).

**2. Le déficit courant devrait se résorber sensiblement à moyen terme.** Certains facteurs ponctuels comme l'importation de services liés aux projets d'hydrocarbures (estimée à 5 % du PIB pour 2020), augmentent le déficit courant à court terme. Les services du FMI ont introduit un ajustement cyclique de 3 % du PIB pour tenir compte de la hausse des importations associée à l'augmentation de l'IDE, que



**Annexe II. Tableau 1 du texte. Sénégal :**  
**Estimations du modèle pour 2020 (en pourcentage du PIB)**

	Modèle CC	Modèle REER
<b>CC effectif</b>	<b>-10.0</b>	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0.6	
Facteur d'ajustement COVID-19 (+) 1/	0.0	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (+)	3.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.0	
<b>CC corrigé</b>	<b>-7.6</b>	
<b>Norme CC 2/</b>	<b>-6.1</b>	
<b>Écart du CC</b>	<b>-1.4</b>	<b>2.7</b>
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	1.6	
Élasticité	-0.22	
<b>Écart de TCER (en pourcentage)</b>	<b>7.5</b>	<b>-12.4</b>

1/ Correction supplémentaire liée aux variations cycliques afin de tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur les balances commerciales pétrolières (-0,5 % du PIB) et sur le tourisme (0,5 % du PIB).  
2/ Corrigé des variations cycliques, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

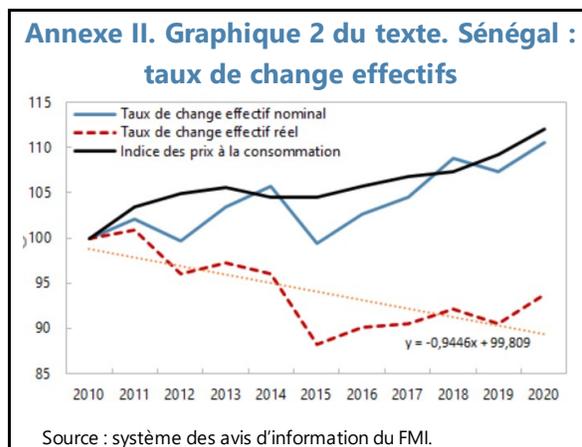
Source : calculs des services du FMI.

le modèle ne prend pas en considération<sup>1</sup>. La reprise mondiale au sens large favorisera un rebond progressif de la demande extérieure. Le déficit courant actuel devrait nettement diminuer avec le début des exportations d'hydrocarbures en 2023. Cependant, des risques considérables continuent d'entourer ces prévisions compte tenu de la forte incertitude relative à l'ampleur et au rythme de la reprise économique mondiale, ainsi que des possibilités de retards pris par les projets pétroliers et gaziers.

**3. Les modèles « EBA-lite » indiquent que la position extérieure du Sénégal est un peu plus fragile que ce qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables.** Sur la base des données de 2020, le modèle de compte courant pointe une surévaluation de 7,5 % et un écart du compte courant de -1,4 % du PIB (soit un écart entre un solde du compte corrigé des variations cycliques de -7,6 % du PIB et une norme de -6,1 %) (tableau 1 du texte). Les facteurs d'ajustement standards utilisés en 2020 pour tenir compte des conséquences de la COVID-19 sur le solde pétrolier et sur le solde touristique se compensent les uns les autres. L'écart de 1,6 % lié à la politique est principalement constitué de l'écart entre le déficit budgétaire en 2020 et son objectif à moyen terme de 3 % du PIB. Une évaluation préliminaire des résultats du modèle du compte courant de 2021, à l'aide de facteurs d'ajustement cycliques et liés à la COVID (pour le tourisme) d'ampleur globalement analogue, aboutit à un écart du compte courant de -1,5 % du PIB : soit un écart entre un solde du compte corrigé des variations cycliques de -7,1 % du PIB et une norme de -5,6 %. Globalement, les services du FMI constatent que le modèle du compte courant a un meilleur pouvoir explicatif pour un pays comme le Sénégal car il tire avantage des informations internationales et semble plus fiable.

## B. Taux de change réel

**4. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié en 2020, après s'être déprécié pendant plusieurs années.** Le franc CFA (FCFA)<sup>2</sup> a perdu environ 10 % en termes réels entre 2010 et 2019. En 2020 toutefois, le TCER s'est apprécié d'environ 4 %, sous l'effet probable de l'appréciation de l'euro face au dollar en termes réels (graphique 2 du texte). À partir du premier trimestre 2021, cette tendance s'est inversée, le TCER se dépréciant d'environ 2 %.



**5. Selon le modèle EBA-lite du FMI, le taux de change effectif réel est sous-évalué de 12,4 % et l'écart du compte courant s'élève à 2,7 %.** L'écart par rapport à la norme établie par le modèle s'explique principalement par les facteurs démographiques. Comme lors des précédentes évaluations du secteur extérieur, les services du FMI constatent que le modèle de taux de change effectif réel tend à produire une valeur isolée qui doit

<sup>1</sup> L'IDE au Sénégal a représenté 5,8 % du PIB, dont 85 à 90 % (soit 5 % du PIB) sont liés aux importations de services liées aux projets d'hydrocarbures. Selon les estimations prudentes des services du FMI, 3 % du PIB, sur ce montant, correspond à un choc temporaire dont ont été victimes les importations.

<sup>2</sup> Le franc CFA est ancré à l'euro depuis sa création en 1999 suivant une parité fixe, après avoir été ancré au franc français.

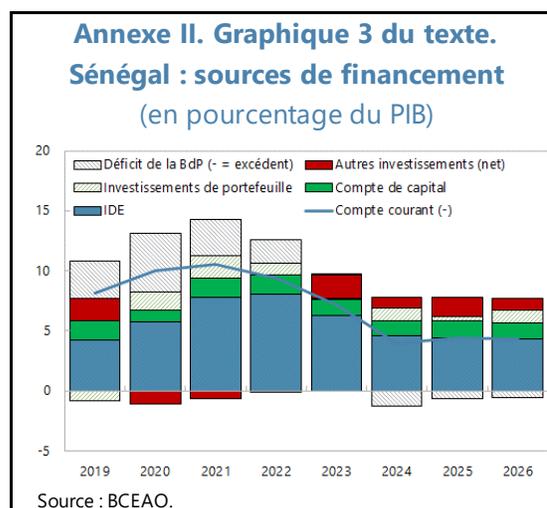
être traitée avec prudence dans le contexte du déficit courant déjà important du Sénégal<sup>3</sup>.

## C. Compte de capital et compte financier

**6. Une augmentation de l'investissement direct étranger a permis de financer le déficit courant.** L'IDE net était estimé à 5,8 % du PIB en 2020 — après 4,3 % en 2019 et 3,4 % en 2018 — dont environ 85 à 89 % est lié aux participations étrangères dans les projets d'hydrocarbures SNE et GTA. Les entrées nettes d'investissements de portefeuille étaient estimées à 1,5 % du PIB en 2020. Selon les estimations, les autres investissements devraient avoir diminué en 2020 (-1,5 % du PIB) mais devraient s'établir à un taux moyen de 1 % à moyen terme (graphique 3 du texte). En 2020, les autorités ont fait appel à des financements concessionnels des IFI et des partenaires bilatéraux pour financer les dépenses supplémentaires liées à la COVID-19.

**7. Les services du FMI estiment que les risques sont modérés du point de vue du compte financier.** L'augmentation de l'IDE pose un risque modéré pour la stabilité extérieure compte tenu de son lien avec la production future de pétrole et de gaz. Le recours aux financements concessionnels pour financer la riposte des pouvoirs publics à la COVID-19 a encore réduit les risques de financement. De plus, le succès enregistré par l'émission euro-obligataire mise en place par les autorités sénégalaises en 2021 a amélioré le profil de la dette extérieure du pays et a témoigné de l'appétit pour la dette du Sénégal sur les marchés mondiaux.

Toutefois, la capacité du Sénégal à se financer à un taux raisonnable sur les marchés de capitaux à l'avenir dépend de la trajectoire très incertaine des taux d'intérêt mondiaux. Les autorités doivent privilégier les financements concessionnels à court terme, ainsi qu'une augmentation graduelle des financements intérieurs à moyen terme, tout en continuant à rechercher les possibilités de tirer avantage des conditions favorables sur les marchés mondiaux.



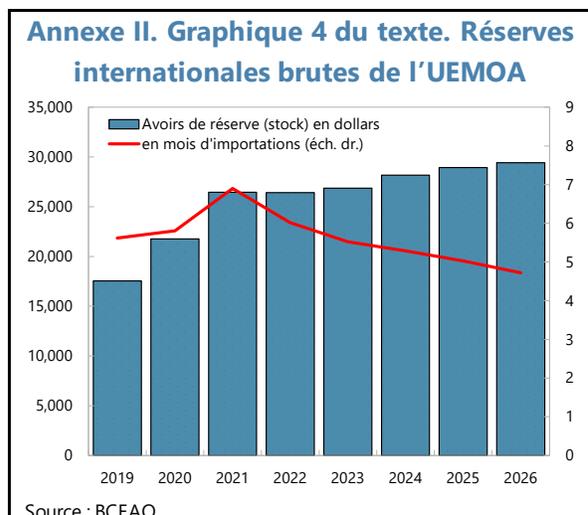
<sup>3</sup> Dans l'évaluation du secteur extérieur du Sénégal de 2019, le modèle du TCER indiquait une sous-évaluation de 15 %.

## D. Réserves

### 8. Les réserves communes de l'UEMOA ont augmenté en 2020.

Les réserves internationales, qui s'élevaient à 17,7 milliards de dollars fin 2019, ont atteint 21,7 milliards de dollars fin 2020, soit l'équivalent de 5,8 mois d'importations de 2021 ou 77,3 % des engagements à vue de la BCEAO. Cette augmentation des réserves s'explique en partie par les émissions d'euro-obligations réalisées par la Côte d'Ivoire, le Bénin et la banque de développement régionale (BOAD). L'allocation de DTS approuvée en août 2021 (d'environ 2,3 milliards de dollars, équivalant à peu près à 0,6

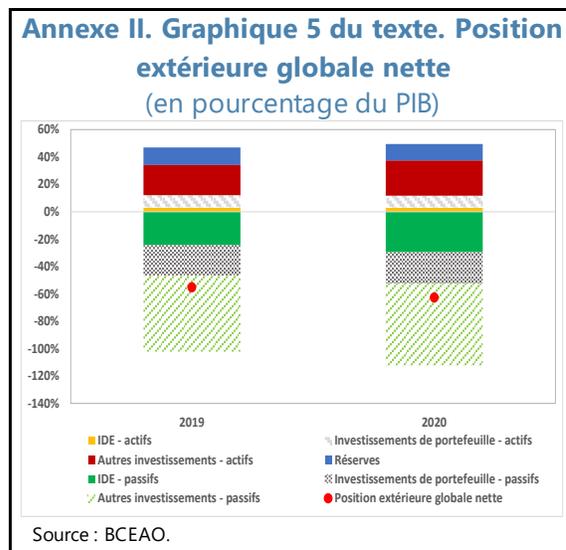
mois d'importations de 2022) renforcera les réserves extérieures en 2021, à l'instar des euro-obligations du Sénégal. À moyen terme, la couverture assurée devrait se contracter à environ 4 mois d'importations prospectives d'ici à 2025 sous l'effet principalement d'une baisse des flux d'investissements de portefeuille. Le retour progressif des déficits budgétaires des membres de l'UEMOA à l'objectif régional de 3 % du PIB devrait soutenir la position des réserves.



## E. Actifs et passifs étrangers

### 9. La position extérieure globale nette s'est dégradée en 2020.

Fin 2020, elle s'élevait à -7 580 milliards de francs CFA (-62,7 % du PIB), contre -6 643 milliards de francs CFA (55,2 % du PIB) fin 2019. Les actifs financiers, soit 46,9 % du PIB, se composent essentiellement d'autres investissements et réserves (respectivement 22 % et 12,8 % du PIB), tandis qu'environ la moitié des passifs financiers, soit 102,2 % du PIB, représentent d'autres passifs financiers (55,5 % du PIB), principalement des prêts concessionnels à l'État. Le creusement du déficit courant en 2021 devrait affaiblir encore la position extérieure globale nette à court terme. Toutefois, la position débitrice nette du Sénégal devrait s'améliorer à moyen terme dans le scénario de référence lorsque les déséquilibres sous-tendant le compte courant seront corrigés, comme il est analysé plus haut.



**10. Les réserves régionales sont considérées comme adéquates.** Entre janvier et août 2021 (dernier mois pour lequel des données sont disponibles), les réserves de change se sont élevées à 14,5 milliards de francs CFA, soit environ 6,9 mois de prévisions d'importations pour 2022 ou 84,3 % d'engagements à vue de la BCEAO, en raison de plusieurs facteurs : i) les émissions euro-obligataires du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la BOAD (2,6 % du PIB de 2021 ou 1,2 mois

d'importations de 2022) ; ii) une reprise du produit du rapatriement des exportations ; et iii) l'allocation de DTS d'août 2021 (environ 2,3 milliards de dollars, soit 1,3 % du PIB ou 0,6 mois d'importations de 2022). Les réserves devraient s'établir à 6,5 mois de couverture d'importations d'ici la fin de l'année. Sur la base des données de 2020, le modèle ARA-CC estime qu'un niveau adéquat de réserves devrait être compris entre 4,6 et 6,7 mois de couverture d'importations projetées pour l'UEMOA, la limite inférieure étant calibrée pour les pays fragiles et la limite supérieure pour les pays non riches en ressources naturelles. En fonction de ce modèle, le niveau de réserves projetées pour la fin 2021 (6,5 mois d'importations) ainsi que la projection à moyen terme (4,8 mois à la fin 2026) sont considérés comme adéquats.

### **Point de vue des autorités**

#### **11. Dans l'ensemble, les autorités souscrivent à l'évaluation du secteur extérieur.**

L'évaluation des services du FMI est alignée sur la BCEAO pour 2020. Pour 2021, les autorités prévoient un déficit courant légèrement plus faible, en raison, en partie, de différentes hypothèses relatives au prix des importations. À moyen terme, la BCEAO est plus prudente quant à l'amélioration du compte courant, prévoyant une baisse des exportations liées aux projets d'hydrocarbures durant les phases initiales de production.

## Annexe III. Matrice d'évaluation des risques

Sénégal : matrice d'évaluation des risques <sup>1</sup>			
Source des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Mesures
<b>Risques</b>			
<b>Flambée locale incontrôlée de COVID-19 ou résurgence mondiale de la pandémie et de nouveaux variants</b>	<b>Moyenne/élevée</b>	Une poussée épidémique sur fond d'accès limité aux vaccins pourrait imposer de nouveaux confinements et — combinée à une marge d'action se rétrécissant — conduire à une réévaluation des perspectives de croissance.	Le rétrécissement de la marge d'action permettant d'amortir l'impact économique nécessitera une priorisation attentive des dépenses et des efforts soutenus de mobilisation des recettes.
<b>Mécontentement social généralisé et instabilité politique</b>	<b>Moyenne</b>	Des tensions sociales pourraient surgir alors que le retrait du soutien accordé par les pouvoirs publics pour lutter contre les effets de la pandémie dans un contexte de hausse des prix de base pénalise les groupes vulnérables et exacerbe les inégalités préexistantes.	Assurer la transparence et l'efficacité des mesures budgétaires pour faire face à la pandémie et aux prix élevés des aliments de base.
<b>Hausse du cours des matières premières dans un contexte de volatilité</b>	<b>Moyenne</b>	Le cours des matières premières, en particulier du pétrole, s'élève plus que prévu dans un contexte de demande comprimée et de perturbations de l'offre détériorant les termes de l'échange du Sénégal.	Accroître la répercussion automatique de l'évolution mondiale des cours des matières premières sur les prix intérieurs, notamment dans le secteur de l'énergie, et fournir un soutien ciblé aux personnes vulnérables.
<b>Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.</b>	<b>Moyenne</b>	Les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, tels que les sécheresses ou les inondations, pourraient causer de graves dommages.	Investir dans la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes et renforcer les mécanismes de protection pour faire face aux chocs.
<b>Menaces à la sécurité intérieure et régionale</b>	<b>Moyenne</b>	La détérioration des conditions de sécurité dans un contexte d'activité terroriste élevée pourrait entamer la confiance et entraîner une augmentation des dépenses de sécurité.	S'assurer que le cadre budgétaire pluriannuel prévoit un espace pour les imprévus.

Source : FMI.

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés découle d'une appréciation subjective par les services du FMI des risques pesant sur ce scénario de référence (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée », une probabilité de 30 % ou plus). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble.

## Annexe IV. Mesures pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter au Sénégal

*L’Afrique de l’Ouest est une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques (USAID, 2018). Le Sénégal est particulièrement menacé. Environ 74 % de sa population est concentrée dans les zones côtières, où l’impact de l’élévation du niveau de la mer est très élevé. Environ 75 % de la main-d’œuvre est employée dans l’agriculture, secteur qui sera touché par des précipitations plus faibles, des périodes de sécheresse plus longues et des événements de pluies extrêmes. Des mesures d’adaptation énergiques s’imposent donc pour renforcer la résilience face aux graves conséquences des changements climatiques.*

### A. Contexte

**1. L’impact des changements climatiques au Sénégal devrait être considérable.** Les changements climatiques risquent de réduire la croissance du PIB de 2 à 4 points de pourcentage dans l’ensemble de l’Afrique d’ici à 2040 et de 10 à 25 points de pourcentage d’ici à 2100<sup>1</sup>. L’Afrique de l’Ouest est l’une des régions les plus vulnérables du monde, en raison de son long littoral et des menaces que font peser l’élévation du niveau de la mer, l’érosion côtière et les inondations, ainsi que la part importante de la population vivant de l’agriculture et exposée à la hausse des températures et à la modification du régime des précipitations. Le Sénégal est particulièrement vulnérable car 74 % de sa population est concentrée dans les zones côtières et environ 75 % de la main-d’œuvre travaille dans le secteur agricole. D’ici 2060, les changements climatiques devraient toucher le Sénégal de plusieurs manières, à savoir : i) des précipitations plus faibles (jusqu’à 16 %) ; ii) des températures annuelles moyennes plus élevées (de 1,4 à 2,5° C) ; iii) des vagues de chaleur plus longues (de 6 à 18 jours en moyenne par an) ; iv) des périodes de sécheresse plus longues (jusqu’à 22 jours en moyenne par an) ; et v) une élévation du niveau de la mer (de 17 à 45 cm)<sup>2</sup>. Ces projections indiquent qu’une grande partie de la population risque de sombrer dans l’extrême pauvreté à cause des pressions climatiques et elles appellent donc des mesures d’adaptation énergiques.

**2. Les réformes visant à s’adapter aux changements climatiques tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre figurent parmi les priorités du programme d’action des autorités sénégalaises.** Les émissions de CO<sub>2</sub> du Sénégal s’élèvent à 0,6 tonne par personne (TP), ce qui est inférieur au niveau de l’Afrique subsaharienne (0,8 TP) et bien inférieur à la moyenne du monde (4,5 TP). La stratégie de développement du Sénégal reconnaît que les changements climatiques représentent un risque grave pour l’objectif consistant à accélérer la croissance économique et à assurer la durabilité des ressources naturelles. Par conséquent, les autorités sénégalaises<sup>3</sup> ont élaboré

<sup>1</sup> Nations Unies, *Rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat*, 2007.

<sup>2</sup> USAID, *Climate Risk Profile – West Africa*, 2018.

<sup>3</sup> Le Sénégal a signé en juin 1992 et ratifié en juin 1994 la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCCC) ; il dispose d’un Comité national sur les changements climatiques (COMNACC) qui constitue un cadre opérationnel

une contribution déterminée au niveau national (CDN, 2015) pour définir une voie permettant de s'acquitter de leur contribution à l'objectif mondial fixé dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015. La CDN du Sénégal a été officiellement adoptée en décembre 2020 et vise à réduire les émissions des gaz à effet de serre de 31 % d'ici 2030 et à mettre en place une série d'investissements ciblés pour faire face aux changements climatiques. Pour y parvenir, une combinaison de mesures d'atténuation et d'adaptation est nécessaire.

## B. Mesures d'atténuation

### 3. S'agissant de la composante atténuation, le Sénégal vise à mettre en œuvre des activités spécifiquement destinées à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Le coût estimé des mesures d'atténuation, dans le cadre des objectifs de contribution conditionnelle<sup>4</sup>, est d'environ 8,7 milliards de dollars jusqu'en 2030. Le Sénégal a défini un programme ambitieux en vue de développer la production et la distribution d'électricité plus propre. Environ 14 % de l'électricité produite par le Sénégal provient de sources d'énergie renouvelables (dont 7,2 % de l'énergie solaire, 3,3 % de l'énergie éolienne et 3 % de la biomasse). Les autorités prévoient de réduire jusqu'à 31 % le CO<sub>2</sub> produit par la production et la distribution d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables d'ici 2030, notamment en développant les éoliennes (200 MW), les centrales solaires (200 MWc<sup>5</sup>) et les centrales hydroélectriques (200 GWh<sup>6</sup>). Elles ont également l'intention de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur des transports d'environ 31 % d'ici 2030, en renforçant les transports publics, en particulier par la mise en place d'un système de transport rapide au moyen d'autocars reliant les principales villes, ainsi que celles provenant du secteur agricole et de la gestion des forêts.

## C. Mesures d'adaptation

### 4. Étant donné que le Sénégal est géographiquement situé sur la côte de l'Afrique de l'Ouest et que sa structure économique repose en grande partie sur l'agriculture, les risques climatiques peuvent considérablement peser sur son développement futur.

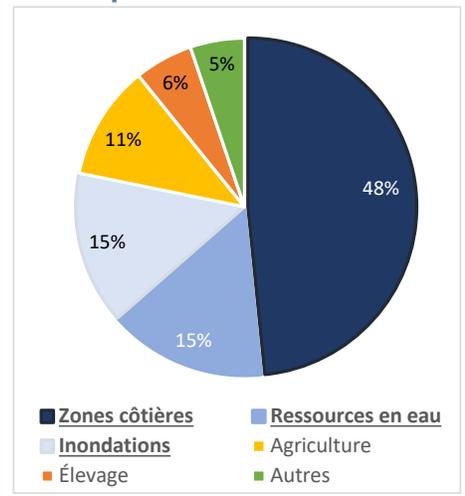
d'information, de sensibilisation, de formation et d'appui opérant dans le contexte des différents projets et programmes sur les questions relatives aux changements climatiques.

<sup>4</sup> Les objectifs conditionnels font référence aux mesures visant à maximiser la réponse apportée face aux changements climatiques et nécessitant un soutien financier extérieur.

<sup>5</sup> Le mégawatt-crête est l'unité de mesure de puissance d'un panneau solaire dans l'industrie photovoltaïque : il permet d'indiquer la puissance nominale d'une unité.

<sup>6</sup> Le gigawattheure équivaut à un million de kilowattheures ; cette unité de mesure d'énergie est utilisée dans l'industrie hydroélectrique.

### Sénégal : part estimative dans le coût combiné des mesures d'adaptation et d'atténuation pour faire face aux changements climatiques



secteurs ciblés par la stratégie de développement phare du Sénégal visant à promouvoir une croissance plus inclusive et plus durable sont vulnérables aux effets des changements climatiques, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, les questions de santé et de nutrition, et l'accès à l'eau. Le Sénégal a élaboré un ensemble de mesures d'adaptation audacieuses pour adapter ses infrastructures et son paysage économique à ces défis, pour un coût estimé à 4,3 milliards de dollars jusqu'en 2030 (au titre de l'objectif de contribution conditionnelle)<sup>7</sup>.

**5. Les investissements les plus importants (environ 80 % du total) réalisés dans le cadre des mesures d'adaptation du Sénégal sont liés à la nécessité de renforcer la gestion de l'eau et de se protéger contre l'élévation du niveau de la mer.** Les principales mesures d'adaptation aux changements climatiques dans ce domaine comprennent des interventions et des projets visant à : i) protéger les zones particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations et aux épisodes de sécheresse au moyen de barrières et autres infrastructures de gestion de l'eau ; ii) assurer une logistique et un soutien adéquats concernant le déplacement des populations vulnérables des zones touchées ; iii) renforcer les infrastructures d'assainissement et les systèmes de drainage des eaux de pluie dans les villes ; et iv) mettre en place un système de gestion intégrée des ressources en eau.

- *Vulnérabilité aux inondations.* Depuis la fin des années 1990, le Sénégal, comme plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, est confronté à des inondations récurrentes, dont l'ampleur s'est intensifiée au fil du temps. Les risques budgétaires à court terme sont très élevés, et pourraient s'accroître compte tenu des tendances climatiques actuelles. Ainsi, durant l'année 2009 qui a été marquée par d'importantes inondations, le coût en termes de reconstruction a été estimé à 142 millions de dollars.
- *Vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer.* Les activités économiques côtières contribuent pour 68 % au produit intérieur brut du pays. La zone côtière abrite les principales villes du pays (Saint Louis, Thiès et Dakar) et joue un rôle central dans le développement socioéconomique, démographique, urbain et environnemental du pays<sup>8</sup>. Les changements climatiques peuvent donc avoir d'importantes répercussions et poser des risques budgétaires considérables. D'ici 2080, en raison de l'élévation du niveau de la mer, 75 % du littoral sera menacé d'érosion, contre 25 % aujourd'hui, avec un coût total actualisé pouvant atteindre 3 milliards de dollars.

**6. La mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation prévues par le Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE), dans sa phase 2, pourrait générer des avantages socioéconomiques importants dans plusieurs secteurs.** Les simulations de modèles réalisées par les autorités indiquent que les investissements en matière d'atténuation et d'adaptation se traduiront par une croissance plus élevée du PIB, une réduction de la pauvreté et une augmentation du nombre d'emplois par rapport à un scénario de référence sans ces investissements. L'agriculture bénéficiera en particulier d'une productivité accrue, ce qui améliorera la sécurité alimentaire.

<sup>7</sup> Voir note de bas de page 2.

<sup>8</sup> L'essentiel de l'activité économique est concentré dans cet espace qui représente 90 % des industries, 70 % de la production de fruits et légumes, la majeure partie du tourisme balnéaire et des activités de pêche (4,8 et 1,2 % du PIB, respectivement).

## Annexe V. Scénario baissier

**1. Les services du FMI ont élaboré un scénario baissier pour illustrer l'impact macroéconomique en cas de matérialisation des risques.** La répétition d'épidémies de COVID-19, les séquelles de la pandémie, l'aggravation des tensions sociales, la détérioration de la sécurité régionale, les retards et les insuffisances enregistrés par rapport aux prévisions de production de pétrole et de gaz, ou l'importance des besoins de subvention liés à la forte hausse des cours du pétrole pourraient modifier sensiblement les perspectives de croissance, le secteur extérieur et la politique budgétaire (annexe III). Le scénario suppose (tableau 1 du texte) :

- une croissance moindre en raison d'une reprise plus longue après la pandémie, d'un retard et d'une baisse de la production de pétrole et de gaz<sup>1</sup>, et d'une baisse tendancielle de la croissance non pétrolière à moyen et long terme ;
- une réduction des exportations de biens et de services liée à la baisse des exportations de pétrole et de gaz, à l'affaiblissement de la demande extérieure et à l'offre moins concurrentielle de biens échangeables ;
- une augmentation plus progressive du ratio impôts/PIB par rapport au scénario de base, reflet d'une mise en œuvre incomplète de la stratégie de recettes à moyen terme, les mesures de politique budgétaire se heurtant à une résistance croissante de la part des groupes d'intérêts ;
- un assainissement budgétaire moins ambitieux et un déficit budgétaire à moyen terme plus élevé, de 4,5 % du PIB, reflétant l'importance des besoins en subventions et l'augmentation des pressions sur les dépenses globales.

	2021		2022		2023		2024	
	Réf.	Défav.	Réf.	Défav.	Réf.	Défav.	Réf.	Défav.
PIB nominal	15,273	15,273	16,485	16,152	18,415	17,403	20,668	19,308
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.0	5.0	5.5	3.5	9.5	4.6	10.3	10.4
Recettes publiques (en pourcentage du PIB)	20.4	20.2	21.0	20.7	21.4	21.0	21.7	20.7
Dépenses publiques (en pourcentage du PIB)	26.7	26.7	25.7	26.3	25.1	26.0	24.7	25.2
Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)	-6.3	-6.5	-4.8	-5.6	-3.7	-5.0	-3.0	-4.5
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	21.7	21.4	22.6	22.0	24.1	22.8	27.9	26.0
Dette publique brute (en pourcentage du PIB)	73.0	73.1	71.6	73.9	67.7	73.5	63.1	70.5

Source : projections des services du FMI

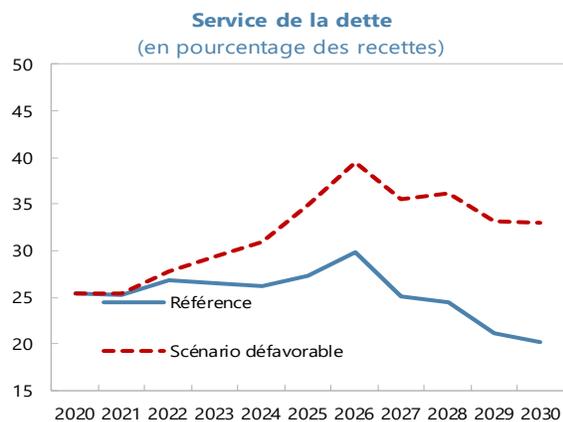
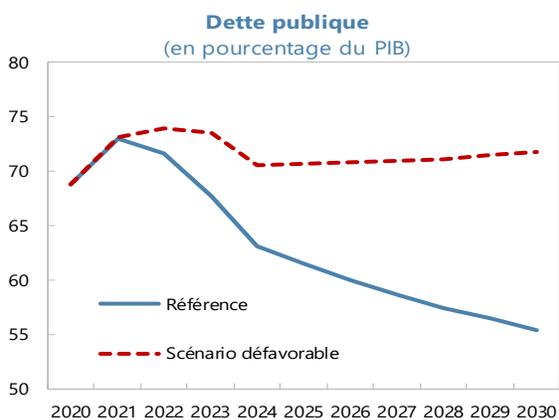
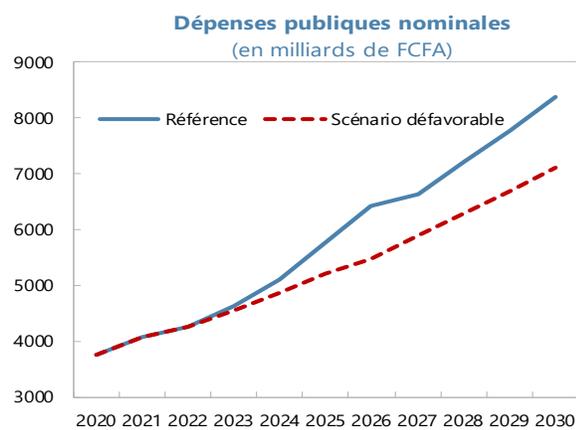
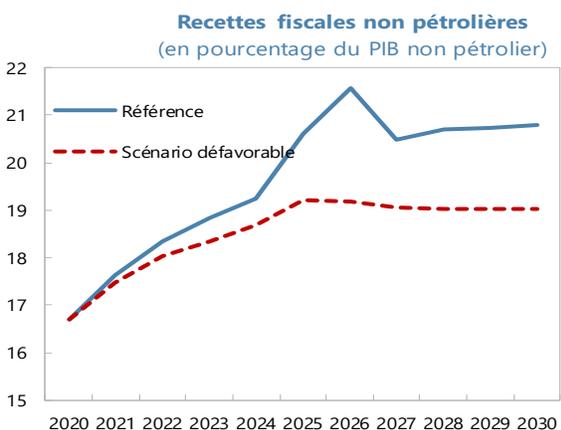
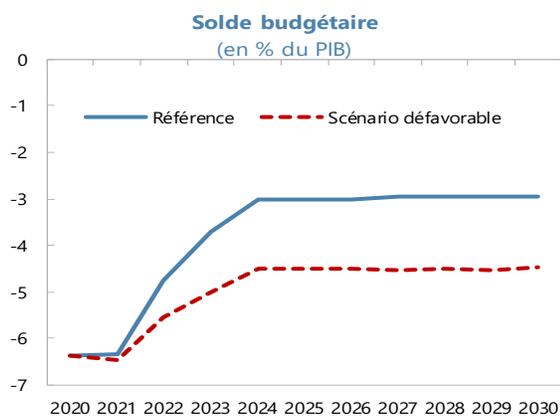
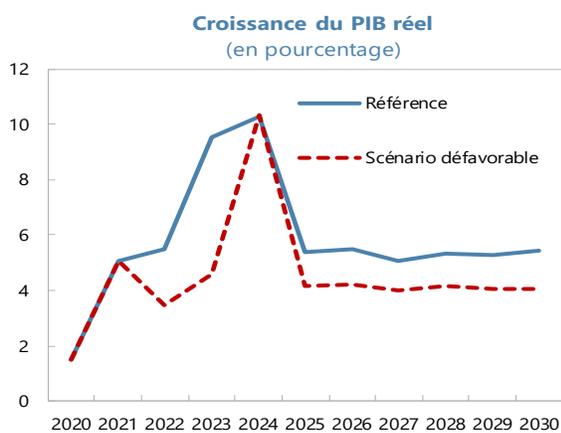
**2. Les vulnérabilités de la dette seraient exacerbées dans le cadre d'un tel scénario** (graphiques 1 et 2 du texte). Le ratio dette/PIB resterait supérieur à 70 % du PIB, tandis que le service de la dette augmenterait rapidement. Les indicateurs de viabilité extérieure de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) se détérioreraient considérablement et indiqueraient un risque élevé de surendettement, conformément au projet d'AVD qui met en évidence une faible marge de manœuvre pour faire face aux chocs. Une efficacité moindre de la mobilisation des recettes intérieures entraînerait une diminution des dépenses nominales malgré un déficit budgétaire

<sup>1</sup> La production de pétrole et de gaz est supposée commencer en 2024 au lieu de 2023 et les volumes de production ne représentent que 70 % de ceux du scénario de base.

supposé plus élevé.

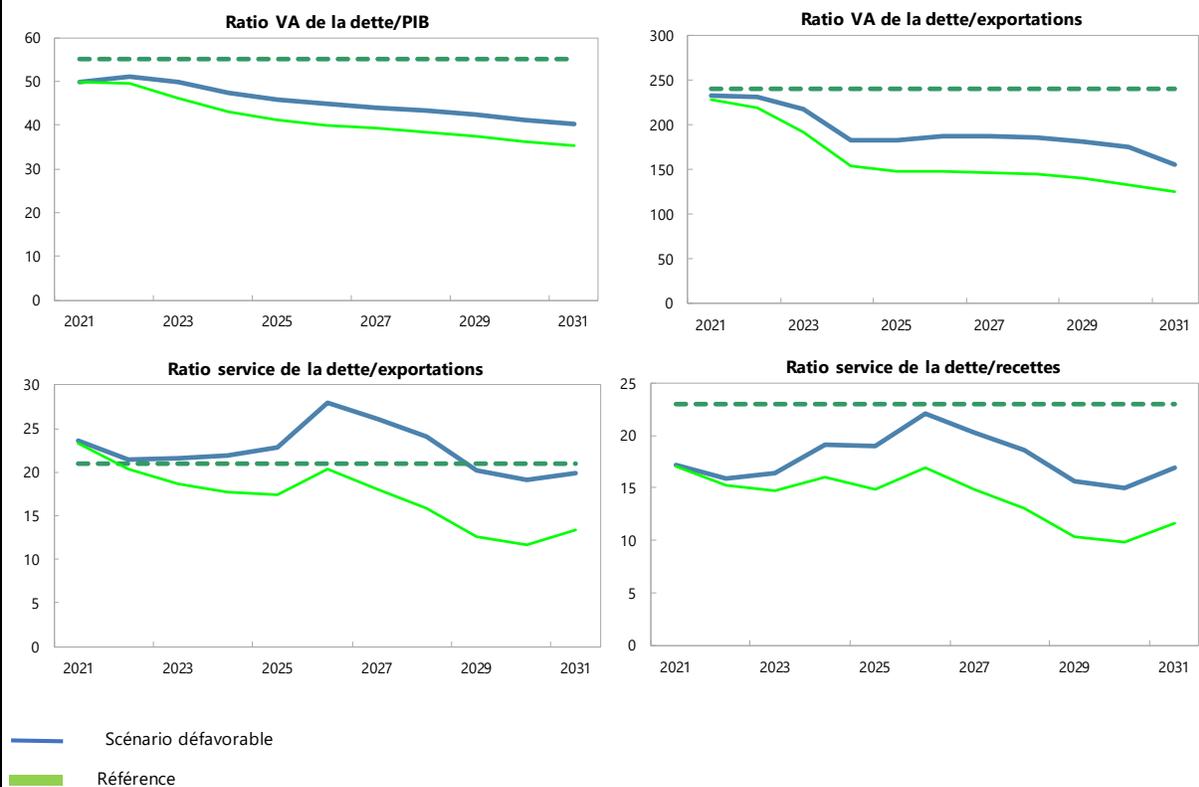
**3. Implications pour l'action des pouvoirs publics.** Le scénario souligne : i) l'importance de la mobilisation des recettes intérieures qui permet de créer une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires et d'investissement ; ii) la sensibilité de la trajectoire de la dette aux chocs sur la croissance et les déficits budgétaires projetés à moyen terme ; et iii) la nécessité de s'en tenir à la trajectoire d'assainissement budgétaire à moyen terme si l'on veut que le ratio dette/PIB soit fermement ramené à la baisse. Dans ce contexte, la mise en œuvre intégrale de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme ainsi que l'assainissement budgétaire devraient être les pierres angulaires de la stabilité macroéconomique à venir.

Graphique 1 de l'annexe V. Sénégal : scénario défavorable



Source : calculs des services du FMI.

**Graphique 2 de l'annexe V. Sénégal : scénario défavorable et AVD**  
 (Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État 2021–31)



Source : calculs des services du FMI.

## Annexe VI. Renforcement des capacités

*La stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2021 demeure appropriée et sa mise en œuvre se poursuit comme il convient malgré la pandémie de COVID-19.*

**1. Les priorités en matière de développement des capacités restent bien alignées sur les objectifs du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et le financement parallèle au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation**, notamment la mobilisation des recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la gestion saine de la dette et l'établissement d'un cadre fiscal et juridique solide pour les recettes à venir des hydrocarbures.

**2. Les activités de développement des capacités se sont poursuivies malgré la pandémie.**

Ces dernières années, l'activité de l'assistance technique a soutenu la mise en œuvre de la stratégie de développement du Sénégal par des travaux portant sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et une compilation améliorée et plus rapide des statistiques macroéconomiques, qui a permis au Sénégal de souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Dans l'ensemble, la mise en œuvre des recommandations est satisfaisante. Les récentes missions ont appuyé :

- La conception du cadre juridique de gestion des recettes issues des hydrocarbures et la définition d'un modèle de prévision de ces recettes ;
- La préparation de la stratégie de recettes à moyen terme et des réformes de l'administration des recettes ;
- Les réformes en matière de gestion des finances publiques telles qu'une meilleure analyse des risques budgétaires, la mise en œuvre d'une budgétisation par programme et l'amélioration de la gestion des investissements publics ;
- La gestion de la dette et notamment l'opérationnalisation du comité national de la dette publique ;
- La compilation des statistiques macroéconomiques clés telles que les comptes nationaux et les comptes publics pour l'ensemble du secteur public ;
- Deux experts à long terme appuient le développement des capacités en matière de mobilisation des recettes et de gestion des finances publiques.

**3. Stratégie d'engagement.** Le Sénégal est un utilisateur intensif de l'assistance technique, doté d'assez fortes capacités institutionnelles. Il y a une bonne appropriation et une bonne capacité d'absorption du développement des capacités dans les domaines prioritaires. Pour optimiser l'application des recommandations de l'assistance technique, il sera important de prêter une attention particulière à l'économie politique des réformes et de soutenir les fonctionnaires favorables aux réformes. La faiblesse des effectifs, le taux de rotation élevé et les limites de capacité pourraient également présenter des risques pour la réalisation des objectifs de réforme. Une intensification de la formation pratique pourrait atténuer ce risque, de même que la mise en œuvre des activités de développement des capacités par l'intermédiaire de conseillers résidents. L'apprentissage entre pairs pourrait également être un moyen de renforcer l'élan de réforme et de surmonter la résistance aux réformes.

Priorités par département		
	Thèmes	Objectifs
<b>Département des finances publiques</b>	Politique fiscale/ Administration des recettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder au lancement complet de la SRMT 2020 et mettre en œuvre les mesures d'administration douanière et élargissant l'assiette de l'impôt identifiées dans la stratégie.</li> <li>• Réduire les dépenses fiscales et autres réformes de la politique fiscale.</li> <li>• Préparer un cadre de gestion de la performance et de responsabilisation conformément aux objectifs de la SRMT.</li> <li>• Faire le point sur les récents retards dans la mise en œuvre de la SRMT et préparer des mesures correctives.</li> </ul>
	Gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter et mettre en œuvre la nouvelle stratégie de réforme de la gestion des finances publiques.</li> <li>• Continuer à améliorer l'exécution du budget et les contrôles pour accroître l'efficacité des dépenses.</li> <li>• Renforcer la capacité à gérer les PPP et les risques budgétaires.</li> <li>• Renforcer la capacité de gestion de la trésorerie.</li> <li>• Mettre en œuvre les cadres juridiques et fiscaux envisagés pour le secteur des hydrocarbures.</li> <li>• Renforcer la gestion des investissements publics.</li> </ul>
	Politique de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune activité de développement des capacités prévue en 2022.</li> </ul>
<b>Département des marchés monétaires et de capitaux</b>	Gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités de l'unité de la dette et soutenir les autorités dans l'opérationnalisation du comité national de la dette.</li> <li>• Mieux intégrer la gestion de la dette et de la trésorerie.</li> </ul>
<b>Département des statistiques</b>	Statistiques des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la classification fonctionnelle (CAFAP) conformément au Manuel SFP de 2014</li> <li>• Améliorer encore la qualité et la couverture des données de SFP du secteur public.</li> <li>• Étendre la couverture des statistiques de la dette au secteur public (administrations publiques + entreprises publiques)</li> <li>• Produire les statistiques des administrations publiques selon le cadre analytique des SFP (encours + flux)</li> </ul>

## Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal

Le 20 décembre 2021

Mme Kristalina Georgieva  
Directeur Général  
Fonds monétaire international  
Washington D.C. 20431

Madame le Directeur Général,

Depuis la conclusion de la troisième revue de l'ICPE et l'approbation du programme avec décaissement de dix-huit (18) mois appuyé par la facilité de crédit de confirmation (FCC) combiné avec un accord de confirmation (AC), le Sénégal a fait face à une troisième vague de la pandémie de la COVID-19. Le nombre de contaminations a atteint un pic à fin juillet avant de baisser à nouveau. Devant la récurrence des vagues épidémiques, la normalisation dépendra largement des progrès sur le plan de la vaccination. À cet égard, le Sénégal a vu sa campagne de vaccination quelque peu freinée par les difficultés d'accès aux vaccins. À ce jour, il n'est parvenu à se procurer que [4,5] millions de doses et à vacciner qu'un peu plus de 7 % de sa population. Ce pourcentage est encore largement insuffisant par rapport aux objectifs du gouvernement d'atteindre 80 % de la population. Dans ces circonstances, le gouvernement du Sénégal a décidé de mettre en œuvre un plan d'action de riposte contre les pandémies, notamment celle de la COVID-19 par le renforcement de l'effort de communication et le soutien d'une production locale de vaccins à partir de 2022.

Malgré ce contexte difficile, les indicateurs de conjoncture font apparaître un rebond de l'activité économique après le fort ralentissement de 2020. De plus, la performance au titre des objectifs du programme à fin juin 2021 a été satisfaisante. À l'exception du plafond sur les marchés publics en entente directe, tous les critères de performance ont été atteints. Six (6) des huit (8) repères structurels de fin juin 2021 ont été mis en œuvre. Des progrès ont été enregistrés dans le respect des engagements en matière de transparence et de reddition des comptes des dépenses du Fonds Force-COVID-19 avec les publications du rapport final du Comité de suivi et du rapport d'audit de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) sur la régularité des procédures de passation des marchés. Le rapport d'audit détaillé de la Cour des comptes sur l'utilisation des fonds pour la COVID-19 est maintenant prévu pour fin mars 2022. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les principales recommandations issues de ces rapports.

Les objectifs du programme économique et financier du gouvernement demeurent inchangés. Il s'agit de faire face à la double crise sanitaire et sociale causée par la pandémie de la COVID-19, tout en maintenant la viabilité des finances publiques, de renforcer la fourniture et l'efficacité des services

publics, et de jeter les bases d'une croissance forte, durable et inclusive tirée par le secteur privé.

Afin de soutenir la relance de l'économie, renforcer la lutte contre la pandémie, et couvrir les besoins de subventions pour stabiliser les prix de l'énergie, l'Assemblée nationale a adopté une deuxième loi de finances rectificative pour 2021 qui va maintenir le déficit budgétaire à 5,4 % du PIB (hors dépenses adossées à l'allocation de DTS). Le gouvernement s'engage à utiliser l'allocation de DTS (1,6 % du PIB) d'une manière transparente pour des dépenses additionnelles urgentes et ponctuelles de santé et de protection sociale et soutenir la relance économique au travers de l'apurement des obligations impayées, tout en réservant une partie substantielle pour les besoins de financement de 2022. Le budget 2022 envisage une augmentation importante des dépenses sociales, et des mesures fortes pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales, ce qui permettra de ramener le déficit budgétaire à 4,8 % du PIB. La poursuite résolue de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) en 2023–24 ainsi que la rationalisation des dépenses publiques permettront de ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici à 2024 conformément à l'engagement du Conseil des ministres de l'UEMOA.

Pour contenir les risques budgétaires liés à la hausse des cours mondiaux du pétrole, le gouvernement s'engage à contenir les subventions à l'énergie à un maximum de 150 milliards de FCFA en 2022, en réactivant ou modifiant, si nécessaire, les décrets relatifs à l'ajustement des tarifs de l'électricité et des prix des carburants tout en veillant à la protection des couches les plus vulnérables de la population. Le gouvernement conduira une politique prudente d'endettement et continuera à renforcer la gestion de la dette, notamment par l'amélioration du système de collecte d'information de l'endettement des entités publiques et parapubliques et des partenariats public-privé pour une meilleure maîtrise des passifs contingents. Le gouvernement s'engage également à renforcer le cadre de gouvernance et de pilotage du programme d'urgence d'insertion socioéconomique et d'emploi des jeunes annoncé en 2021 pour assurer sa pleine efficacité. Enfin, le gouvernement poursuivra les efforts en vue d'améliorer la gestion des finances publiques, d'assurer une gestion transparente et soutenable des recettes futures issues de l'exploitation des hydrocarbures et de sortir le Sénégal de la surveillance rapprochée par le Groupe d'action financière internationale (GAFI).

En cohérence avec le cadre macroéconomique révisé, le gouvernement sollicite la modification des cibles quantitatives concernant le plancher de prêts nets / emprunts ou solde budgétaire global (fin décembre 2021 et fin juin 2022), le plafond de besoin annuel de financement (fin décembre 2021), le plancher de recettes fiscales (fin décembre 2021 et fin juin 2022) et le plafond de la dette publique nominale totale (fin décembre 2021). Le gouvernement sollicite également la modification du plancher des dépenses sociales, qui passerait de 35 % à 40 % des dépenses totales en 2022 pour refléter l'accent accru des autorités sur les investissements dans le capital humain. Le plafond des dépenses via des procédures simplifiées pour les services non personnalisés serait abaissé pour le rendre plus contraignant, reflétant les avancées dans la réduction des transferts vers ces entités.

Tenant compte des réalisations au titre du programme à date, ainsi que des engagements présentés dans le mémorandum de politiques économiques et financières, le gouvernement sollicite la

conclusion de la quatrième revue de l'accord au titre de l'ICPE ainsi que de la première revue au titre de la Facilité de crédit de confirmation/Accord de confirmation et le décaissement d'un montant de 129.4 millions de DTS.

Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le mémorandum de politiques économiques permettront d'atteindre les objectifs du programme. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, le gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles qui seront nécessaires pour assurer la réalisation de ces objectifs. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou à chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le mémorandum de politiques économiques et financières. Enfin, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT), le gouvernement communiquera régulièrement au FMI les informations demandées dans le cadre du suivi et de l'évaluation du programme.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente Lettre, le mémorandum, le protocole d'accord technique et le rapport de ses services sur ce programme.

Veillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Abdoulaye Daouda Diallo  
Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

I. Supplément au Mémorandum de politiques économiques et financières/Déclaration de politiques économiques 2021–22

II. Protocole d'accord technique

# Pièce jointe I. Sénégal : Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières/Déclaration de politiques pour 2021–22

## I. INTRODUCTION

**1. Les priorités et objectifs du gouvernement demeurent inchangés.** Les priorités de court terme du gouvernement, appuyées par la Facilité de crédit de confirmation/Accord de confirmation sont de contenir la transmission du virus de la COVID-19 en accélérant la campagne de vaccination, de répondre aux aspirations des jeunes sans emploi, et de soutenir la reprise économique. Parallèlement, le gouvernement va continuer à exécuter sa politique économique dans le cadre du programme soutenu par l'Instrument de coordination de politiques économiques (ICPE) et d'accord de confirmation et d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation qui vise à : (i) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive tirée par le secteur privé ; (ii) consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire et une gestion de la dette prudentes, et (iii) préparer un cadre pour une gestion soutenable et transparente du secteur des hydrocarbures. Ce programme est en parfaite cohérence avec les principaux objectifs de développement déclinés dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) et opérationnalisés par le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A).

**2. Ce supplément au mémoire/déclaration de politiques décrit les réalisations à fin juin 2021 par rapport aux objectifs du programme, présente les priorités et objectifs des politiques économiques pour la fin 2021 et l'année 2022, ainsi que les perspectives à moyen terme.** Il décrit d'abord l'évolution économique récente et la performance au titre du programme, avant de présenter les principaux objectifs et engagements du programme économique et financier pour la fin 2021, l'année 2022, ainsi que le moyen terme.

## II. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

### D. Évolution récente de l'économie

**3. Les indicateurs d'activité signalent que la reprise économique a été plus forte que prévu.** En effet, sur les huit (08) premiers mois de 2021, l'Indice général d'activité (IGA), qui mesure l'activité économique non agricole et sylvicole, s'est renforcé de 7,0 %, en glissement annuel, reflétant ainsi le regain de dynamisme des secteurs secondaire (+17,0%) et tertiaire (+5,9 %) atténué par le recul du secteur primaire<sup>1</sup> (-5,6 %). L'inflation s'est accélérée de 3.2 % en octobre (en glissement annuel), sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires. L'inflation sous-jacente (hors énergie et produit frais) est ressortie à 3.9 %, en rythme mensuel, par rapport à octobre 2020.

<sup>1</sup> Hors agriculture et sylviculture.

**4. L'exécution budgétaire à fin septembre 2021 a été globalement en ligne avec les objectifs de la première Loi de finances rectificative (LFR1).** Les recettes totales se sont élevées à 1 983,5 milliards de FCFA, soit 66 % des objectifs de 2021. Les recettes fiscales de 1 805,6 milliards de FCFA ont bénéficié d'une bonne performance des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (579,1 milliards de FCFA) et des taxes sur le commerce international (257,7 milliards de FCFA), tandis que les impôts indirects ont produit un rendement légèrement inférieur aux attentes (886,8 milliards de FCFA). Les dépenses totales ont été exécutées à hauteur de 3 060,3 milliards de FCFA, soit environ 80 % des dépenses totales. L'exécution des dépenses à fin septembre a été marquée par certaines économies sur la masse salariale, des dépenses excédentaires en biens et services et transferts, et une sous-exécution des dépenses d'investissement.

**5. Le secteur bancaire continue à faire preuve de résilience et à financer l'économie.** Les crédits à l'économie ont enregistré une hausse modérée de 3,6 % sur les huit premiers mois de l'année 2021, contre une progression de 1,5 % sur l'exercice 2020. Le montant et l'encours des reports d'échéances octroyés par les banques à leur clientèle et non dénoués ressortent à 9,4 milliards et à 25,9 milliards de FCFA, respectivement, à fin septembre 2021. Le montant en principal résiduel des créances reportées représente 0,5 % des crédits du secteur bancaire à fin août 2021. Le volume brut des prêts improductifs s'est amélioré à fin août 2021, avec un taux brut de dégradation du portefeuille à 12,9 % contre 13,3 % à fin décembre 2020, le taux de provisionnement atteignant 71,4 %.

**6. À fin juin 2021, les échanges extérieurs se sont soldés par une amélioration du déficit commercial à 707,9 milliards contre 821,7 milliards un an plus tôt.** Cette réduction du déficit commercial résulte à la fois du dynamisme des exportations de produits miniers (+37,5 %), de produits arachidières (+59,6% milliards) et de produits chimiques (+22,3 %) ainsi que d'une progression modérée des importations de biens intermédiaires (+21,7 %) et de biens d'équipements (8,6 %). Les envois de fonds des migrants demeurent résilients avec des flux de transfert qui augmentent de 25,3 % en glissement annuel à fin juin 2021, contribuant à une consolidation de l'excédent du compte de revenus secondaires. En revanche, le déficit du compte des services s'est alourdi de 65,7 % sur le premier semestre de l'année 2021, en relation avec le développement des projets pétroliers et gaziers et la baisse des ressources du tourisme, sinistré par la pandémie.

**7. À fin septembre 2021, le stock de la dette publique a augmenté de 1 173,6 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2020, en passant de 9 753,0 milliards à 10 926,5 milliards FCFA.** La dette de l'administration centrale est passée de 8 903,3 milliards à 9 977,3 milliards, soit une hausse de 12,1 %. Elle est dominée par la dette extérieure qui représente 74 % du total (7 432,1 milliards), contre 78,0 % à fin décembre 2020 (6 946,3 milliards), alors que la dette intérieure est évaluée à 26 % (2 545,2 milliards), contre 21,9 % à fin décembre (1 597,1 milliards). Quant à la dette des entités du secteur parapublic, elle est passée de 849,7 milliards à 949,2 milliards, soit une hausse de 11,7 %. Elle est composée de 61,6% de dette extérieure (584,4 milliards) contre 38,4 % de dette intérieure (364,8 milliards).

## E. Performance au titre du programme

**8. Tous les critères de performance et les objectifs quantitatifs du programme de fin juin 2021 ont été respectés, à l'exception de celui portant sur le plafond des marchés publics conclus hors appels d'offre.** Les recettes fiscales se sont élevées à 1 144 milliards de FCFA contre un plancher de 1 082 milliards de FCFA. Les prêts/emprunts nets (déficit budgétaire) sont ressortis à 617 milliards de FCFA contre un objectif de 620 milliards de FCFA. Aucun arriéré extérieur n'a été constitué à fin juin 2021. Les dépenses sociales ont représenté 40 % des dépenses totales contre un plancher de 35 %. Les dépenses par procédures simplifiées pour les services non personnalisés de l'État se sont établies à 3 % des dépenses totales de transfert FCFA contre un plafond de 23 %. En revanche, la part des marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts a largement dépassé le plafond du programme (57 % contre un plafond de 15 %), du fait notamment de la conclusion de deux contrats d'exécution d'infrastructures financés par de l'aide liée et de la passation en entente directe d'un projet d'assainissement revêtant un caractère urgent et prioritaire. Les autorités s'engagent à veiller au déliement de l'aide, et à procéder à une revue du cadre juridique en vigueur afin de consacrer le recours régulier à des procédures d'appels d'offre ouverts et encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes en ligne avec les meilleures pratiques internationales en vue de limiter les possibilités de recours aux offres spontanées et aux ententes directes (nouveau repère structurel, fin juin 2022).

**9. Six des huit repères structurels/objectifs de réforme du programme ont été mis en œuvre à fin juin.**

- Le processus d'opérationnalisation de la Stratégie de mobilisation de recettes à moyen terme (SRMT) a été enclenché avec la nomination des membres du comité stratégique et l'adoption d'un plan d'actions révisé 2021-23 et d'un plan de suivi et d'évaluation.
- Les rapports annuels d'évaluation de la dépense fiscale 2018-19 ont été publiés sur le site internet du Ministère des finances et du budget.
- Une base de données pour l'ensemble des PPP et des contrats d'achat d'électricité présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires a été mise en place.
- Le projet de texte législatif relatif à la répartition, à l'encadrement et à la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures conforme aux meilleures pratiques internationales a été finalisé en juin.
- Le rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'informations entre la DGID et la DGD a été produit.
- Les crédits budgétaires nécessaires au règlement des compensations tarifaires et des pertes commerciales ont été inscrits dans les lois de finances rectificatives de juin et de novembre 2021 compte tenu de la non-application du décret décrivant le mécanisme de révision des prix du carburant et des tarifs de l'électricité.
- L'étude sur les régimes d'exonération à impact faible incluant des options par sa réduction progressive sera finalisée d'ici à fin 2021. Des progrès ont toutefois été enregistrés sur plusieurs

volets de cette réforme. Le volet « révision de l'impôt sur le revenu (IR) » a été finalisé avec le soutien du FMI. Le projet de loi modifiant le Code général des impôts a intégré la suppression de l'exonération de la TVA sur les frais d'hospitalisation des structures privées de santé et la rationalisation des tranches sociales d'eau et d'électricité.

- Le décret d'application de la loi PPP a été adopté en conseil des Ministres du 15 septembre 2021 et signé le 27 octobre 2021. Toutefois, il subsiste des questions de mise en œuvre liées, notamment, à la nécessité d'adopter un manuel de procédures et de doter en ressources adéquates les nouvelles entités, lesquelles feront l'objet d'un financement par les bailleurs de fonds. Sous réserve de la disponibilité des ressources, le gouvernement se fixe comme objectif d'avoir le nouveau cadre des PPP totalement opérationnel au premier trimestre 2022.

#### **10. Des progrès ont été enregistrés concernant les engagements de gouvernance relatifs aux dépenses des ressources du fonds Force COVID-19.**

- Les rapports d'exécution budgétaire du 3ème et 4ème trimestres 2020 incluant des informations détaillées sur l'exécution des dépenses du fonds, notamment l'objet des dépenses, les montants engagés et effectivement payés ont été publiés.
- Le comité de suivi du fonds Force COVID-19 a publié en septembre 2021 son rapport sur l'ensemble des dépenses et des marchés publics exécutés sur les ressources du fonds (<http://www.finances.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/09/Rapport-final-des-activit%C3%A9s-du-Comit%C3%A9-de-suivi.pdf>).
- L'ARMP a conduit un audit sur la régularité des procédures de passation des marchés avec les ressources du Fonds Force COVID-19. Le rapport a été publié le 14 décembre 2021 (Portail des marchés publics du Sénégal - Gestion des Rapports d'audit (marchespublics.sn)).
- En revanche, le rapport d'audit détaillé de l'utilisation des fonds Force COVID-19 de la Cour des comptes n'a pu être produit dans le délai convenu de fin octobre 2021 en raison de la réception tardive des différentes informations. Le rapport provisoire est maintenant attendu à fin décembre 2021 et le rapport final sera publié à fin mars 2022.
- Tirant les leçons de l'exécution des dépenses issues du fonds Force COVID 19, le gouvernement établira et mettra en œuvre un plan d'actions des recommandations formulées, dans le sens de la bonne application des procédures dérogatoires déjà prévues dans le code des marchés publics en cas de chocs ou d'urgence, et du renforcement du suivi de l'exécution physique et financière des opérations.

## **IV. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER**

*Les objectifs du programme économique et financier sont de faire face à la double crise sanitaire et sociale causée par la pandémie de Covid-19, tout en maintenant la viabilité des finances publiques, de renforcer la fourniture et l'efficacité des services publics, et de jeter les bases d'une croissance post-COVID-19 forte, durable et inclusive tirée par le secteur privé.*

## F. Cadre macroéconomique

**11. Les perspectives de croissance économique pour 2021 ont été revues à la hausse.** La croissance économique devrait s'établir à 5 % en 2021 au lieu de 3,7 % projetée en juin dernier, reflétant l'impact plus faible que prévu des vagues de contamination à la COVID-19 sur l'activité économique dans le secteur tertiaire. Le secteur secondaire devrait enregistrer une forte croissance tirée notamment par le dynamisme des activités minières. Le secteur primaire, pour sa part, afficherait un fort ralentissement de croissance après la campagne agricole record de 2020 mais également en raison du repli prévu de l'activité du sous-secteur de la pêche. Le taux annuel moyen d'inflation devrait s'établir à 2,5 %.

**12. Les prévisions de croissance économique pour 2022 et à moyen terme demeurent favorables.** Le scénario de base table sur une accélération de la croissance économique à 5,5 % en 2022, tirée par le redressement de la consommation et de l'investissement privés, sur fond de dynamisme de l'économie mondiale. La croissance économique s'élèverait en moyenne autour de 10 % sur la période 2023-24 en liaison avec le démarrage de la production pétrolière et gazière.

**13. Le déficit des transactions courantes devrait rester élevé en 2021-22.** Le déficit du compte courant devrait se dégrader légèrement en 2021 à environ 10 % du PIB, avant de s'améliorer graduellement sous les effets conjugués du recul progressif du déficit du compte de services atténué par la persistance d'un solde déficitaire de la balance commerciale. À l'horizon 2024, une amélioration significative du déficit du compte courant est attendue du fait des exportations de pétrole et de gaz ainsi que de la reprise des activités du secteur touristique.

**14. Le cadre budgétaire de moyen terme envisage un retour graduel à l'objectif de 3 % du PIB d'ici à 2024, conformément à la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA.** La non-reconduction des dépenses ponctuelles exceptionnelles liées à la COVID-19 en 2020-21 et la mise en œuvre résolue de la SRMT permettront au déficit de descendre à 4,8 % du PIB en 2022 et à 3,7 % du PIB en 2023.

**15. Le stock de la dette du gouvernement central ressortirait à 66,6% du PIB en 2021 et celui des entreprises et autres entités du secteur parapublic à 6,4%, résultant en une dette totale du secteur public de 73% du PIB.** Ainsi, en dépit de la forte pression sur les finances publiques liée à la dynamique de relance post COVID-19, l'encours de la dette du gouvernement central par rapport au PIB demeure en dessous du seuil communautaire de 70%. Ce ratio devrait commencer à redescendre graduellement à partir de 2022, à la faveur de la consolidation de la croissance économique. Par ailleurs, la mise en œuvre de la SRMT contribuera à l'amélioration de la mobilisation des ressources internes et aura pour effet une réduction du recours à l'endettement. En plus du renforcement de la mobilisation des ressources propres de l'État, avec la mise en œuvre du PAP2A, le Sénégal recherche un développement endogène, orienté vers un appareil productif propice et plus compétitif avec l'implication d'un secteur privé national fort. Ainsi, il est projeté une augmentation de la contribution du secteur privé dans le financement de l'investissement. Tous ces facteurs combinés sous-tendent la baisse envisagée du taux d'endettement.

**16. Les perspectives demeurent très incertaines et les risques restent orientés à la baisse.**

Une recrudescence de la pandémie (et des nouveaux variants du virus), une détérioration de la situation sécuritaire dans la région pourrait contrarier la reprise et engendrer de nouvelles pressions budgétaires. Sur le front extérieur, une hausse des cours des produits de base causerait des tensions sur les comptes extérieurs et budgétaires. Parmi les autres risques figurent les chocs climatiques (sécheresses et inondations) et un durcissement des conditions financières internationales.

**G. Maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette****Politique budgétaire**

**17. Le gouvernement réaffirme sa volonté de maintenir le déficit budgétaire en 2021 (hors dépenses adossées à l'allocation des DTS) à 5,4 % du PIB.** Pour ce faire, la seconde Loi de finances rectificative (LFR2) pour 2021 envisage un certain nombre de modifications de la LFR1 sur la base des évolutions récentes et perspectives budgétaires :

- L'objectif de mobilisation des recettes budgétaires a été revu à la hausse de 74,4 milliards de FCFA, en lien avec les perspectives économiques plus favorables (20 milliards de FCFA), du fait de la réintégration dans le budget des recettes affectées de la CFCE (23,7 milliards de FCFA), du Programme de Modernisation de l'Administration des Douanes (15 milliards de FCFA)<sup>2</sup> et de la constatation des recettes additionnelles comptabilisées dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de dettes croisées entre SENELEC et État (69 milliards FCFA). Ceci est partiellement contrebalancé par la baisse de 48 milliards FCFA des dons budgétaires du fait du changement des termes de financement de la Banque mondiale (le Sénégal étant classé dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire pour la troisième année consécutive).
- Les dépenses totales (hors dépenses adossées à l'allocation des DTS) sont globalement maintenues à leur niveau de la première loi des finances rectificative, avec toutefois des changements dans leur composition.
- L'enveloppe budgétaire pour les subventions à l'énergie a été revue à la hausse de 35 milliards de FCFA, portant le montant total pour l'année pleine à 145 milliards de FCFA (dont 95 milliards de FCFA pour les compensations tarifaires et 50 milliards de FCFA pour les pertes commerciales). Cette hausse a été compensée par des économies sur d'autres lignes (salaires, biens et services, transferts en capital) afin de maintenir le déficit budgétaire (hors dépenses adossées à l'allocation des DTS) à 5,4 % du PIB.
- Les dépenses additionnelles adossées à la contrepartie en FCFA de l'allocation des DTS rétrocédée par la BCEAO au trésor public sénégalais (246,3 milliards de FCFA) sont limitées à 141 milliards de FCFA (0,9 % du PIB). Le gouvernement a décidé d'affecter une partie de cette ressource à la couverture des dépenses additionnelles urgentes et ponctuelles de santé et de protection sociale (38 milliards de FCFA), ainsi qu'au soutien de la relance économique au travers de l'accélération de l'apurement des obligations impayées (103 milliards de FCFA). Le

<sup>2</sup> Voir paragraphe 20 ci-dessous.

reliquat (0,7% du PIB) servirait à des opérations financières, y compris des prises de participation (9 milliards de FCFA), le crédit hôtelier (15 milliards de FCFA), le règlement de l'encours résiduel de l'opération de titrisation intervenue en 2017 avec une banque de la place (30 milliards de FCFA), le fonds de garantie (2 milliards de FCFA), et le financement du budget 2022 (50 milliards de FCFA). Le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI concernant l'utilisation des DTS pour toutes les opérations financières, qui devront être ponctuelles, et justifiées économiquement.

**18. En 2022, la Loi de finances initiale (LFI) envisage une forte augmentation des dépenses sociales, adossée à la mise en œuvre de la SRMT.** La LFI 2022 intègre en particulier les priorités du gouvernement en matière d'investissement, d'insertion socioéconomique et d'emploi des jeunes. La non-reconduction des dépenses ponctuelles exceptionnelles de 2021 ainsi que des mesures fiscales pour lutter contre la vie chère, la maîtrise continue des charges de fonctionnement ainsi que des mesures fortes pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales permettront de ramener le déficit budgétaire à 4,8 % du PIB.

**19. Les recettes budgétaires totales, y compris dons, augmenteraient de 0,6 point de pourcentage du PIB pour s'élever à 21 % du PIB.** Le taux de pression fiscale passerait de 17,3 % (hors dettes fiscales Senelec d'avant 2021) à 18,4 % du PIB, soutenu par des efforts d'élargissement de l'assiette fiscale en ligne avec les priorités de la SRMT, une réduction des dépenses fiscales à hauteur de 25 milliards de FCFA, des mesures de politique fiscale 6 milliards de FCFA et la poursuite des réformes pour renforcer l'efficacité des régies financières 121 milliards de FCFA. Les dons budgétaires s'établiraient à 46 milliards.

- *L'objectif de recouvrement des recettes de la DGID est de 2 043,0 milliards, soit une progression de 208 milliards de FCFA par rapport à l'objectif révisé de la LFR2 2021. Cet objectif sera atteint grâce à une combinaison de mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de politique fiscale. En matière d'élargissement de l'assiette, la DGID mettra en œuvre les mesures suivantes :*
  - suppression de l'exonération d'impôt sur les sociétés des cimenteries pour un montant projeté de **4 milliards FCFA**;
  - révision de l'exonération des consommations de la tranche sociale des livraisons d'eau et d'électricité pour un montant projeté de **10 milliards FCFA**;
  - révision de l'exonération sur le riz (taxation effective du riz dit de « luxe ») pour un montant projeté de **0,7 milliard FCFA**;
  - révision de la réduction d'impôt pour charge de famille pour un montant projeté de **9 milliards FCFA**;
  - suppression de l'exonération accordée aux prestations d'hospitalisation autres que médicales réalisées par les centres de soins privés pour un montant projeté de **0,8 milliard FCFA**;
  - augmentation du portefeuille des contribuables dans le cadre du programme YAATAL projeté à 19 milliards de FCFA;

- renforcement de la conformité fiscal des contribuables de la DSF estimé à 31 milliards de FCFA.
- En matière de politique fiscale, les mesures de recettes ci-après seront mises en œuvre pour un montant projeté de 6 milliards FCFA. Il s'agira :
  - d'instituer l'obligation de collecte par les plateformes de la TVA due au titre des services numériques étrangers B2C (des sociétés aux consommateurs) ;
  - de la révision du tarif de la taxe additionnelle sur les boissons alcoolisées ;
  - de l'extension du champ d'application et de la révision de la taxe spécifique sur les sachets, conditionnements ou emballages non récupérables ;
  - de la suppression du taux de 5 % et l'harmonisation des taux de la taxe de plus-value immobilière à 10 % et 15 %.
- *L'objectif de recouvrement des recettes de la DGD est de 997 milliards de FCFA, soit une progression de 122 milliards par rapport à la LFR2. Cinq mesures-phares ont été identifiées pour conforter et améliorer les recettes douanières. Elles portent respectivement sur la gouvernance de la valeur, le renforcement du contrôle après dédouanement, le recouvrement de la TVA suspendue, le contrôle des régimes suspensifs et la création du bureau spécifique dédié au dédouanement des véhicules. Ces mesures devraient générer des recettes de l'ordre de 71,24 milliards FCFA en 2022.*
- *L'objectif de recouvrement des recettes de la DGCPT est de 125 milliards de FCFA, soit une progression de 23 milliards de FCFA.*

**20. Le budget intègre un programme de modernisation de l'administration douanière (PROMAD).** Le PROMAD se décline à travers 3 grappes que sont l'informatisation généralisée des procédures et formalités ; le renforcement des moyens de lutte contre la fraude et l'acquisition d'équipements et d'infrastructures de dernière génération. La réalisation des projets contenus dans chaque grappe permettra à l'administration douanière d'offrir aux usagers des prestations en phase avec les standards les plus élevés, de consolider et d'accroître la mobilisation des recettes mais surtout de sécuriser davantage le territoire douanier. A la faveur de ce programme, la Douane vise :

- une augmentation continue des recettes ;
- un endiguement de la fraude ;
- un allègement et un ciblage des contrôles par la technologie ;
- un meilleur maillage du territoire douanier terrestre ;
- une meilleure surveillance du territoire douanier maritime ;
- une rationalisation et une amélioration du temps de passage en douane,

**21. Le PROMAD est financé par un prélèvement sur la valeur en douane des importations hors CEDEAO et UEMOA éligibles à l'exclusion des régimes douaniers et fiscaux favorisant la promotion des Investissements.** Ce prélèvement institué dans la LFR2 2021 et en vigueur depuis le

1er septembre 2021, est de 1,5% à partir de la LFI 2022, pour une durée maximum de 10 ans. Les recettes et les dépenses du PROMAD sont prévues dans les lois de finances. Les recettes sont versées dans un compte de dépôt logé au Trésor. Les dépenses sont budgétisées selon leur nature économique et exécutées selon les procédures budgétaires normales.

## 22. Les dépenses totales ressortiraient à 25,8 % du PIB.

- Les priorités sont la poursuite de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, la relance de l'économie à travers la mise en œuvre du PAP2A et des programmes prioritaires tels que le programme d'urgence d'insertion économique des jeunes et des femmes (XËYU NDAW ÑI). Après les investissements importants consentis dans les secteurs à forte intensité de capital (infrastructures et services de transport et d'énergie), le gouvernement entend à présent replacer le curseur sur les « infrastructures sociales », pour stimuler le développement des secteurs de l'éducation, de la santé, et des services sociaux.
- Par rapport à la LFR2 2021, le ratio dépenses courantes/PIB baisse de 1,3 points de pourcentage reflétant principalement la discipline des dépenses sur les salaires et les biens et services ainsi que des facteurs ponctuels inclus dans la LFR2 tels que les dépenses liées au DTS et aux conventions de dettes croisées avec la Senelec. Les investissements devraient s'accroître de 10,4 % du PIB à 10,8 % du PIB. Les dépenses sociales atteindraient 40,2 pourcents des dépenses totales.
- Étant donné les prévisions de prix mondiaux du pétrole qui resteront élevés en 2022, la LFI inclut des ressources permettant de couvrir un maximum de 150 milliards de FCFA pour les subventions à l'énergie. La version TOFE de la LFI inclut la totalité des besoins en subventions. Cette subvention se base sur une hypothèse de prix d'environ 75 dollars américains par baril de Brent. Tenant compte des risques anormalement élevés de nouveaux chocs (retour de la pandémie, inondations, prix du pétrole et répercussions sur les subventions à l'énergie, etc.), la LFI intègre une réserve de précaution de 60 milliards de FCFA ainsi qu'une réserve de gestion de 50 milliards de FCFA, soit 5,5 % du budget général de l'État (hors dépenses de personnel et d'intérêts de la dette).

**23. Le besoin de financement de l'État serait de 1 643 milliards de FCFA.** Ce besoin de financement sera couvert par :

- Le surfinancement estimé à 121,46 milliards ;
- Les prêts projets pour un montant de 580 milliards ;
- Les emprunts programme de 132 milliards ;
- Les décaissements du FMI de 254 milliards ; et
- Le recours aux financements de marché pour un montant de 555,6 milliards.

## Politique d'endettement et gestion de la dette

**24. Le gouvernement conduira une politique prudente d'endettement afin de maintenir la**

**viabilité de la dette.** L'Analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que le Sénégal reste à un risque de surendettement modéré, avec une marge très limitée pour absorber les chocs. La dette est vulnérable à un ralentissement de la croissance économique et à une détérioration de la demande extérieure. À court terme, le gouvernement limitera les emprunts extérieurs pour rester à risque modéré de surendettement. Le plafond de la dette publique nominale est fixé à 11 270 milliards de FCFA et le financement intérieur et sur le marché régional net de l'État (poste pour mémoire) ne dépassera pas 500 milliards de FCFA pour 2021. Les financements non concessionnels ne seront utilisés que pour financer des projets à fort taux de rentabilité interne.

**25. Cette politique d'endettement prudente s'accompagnera d'efforts d'amélioration de la gestion de la dette.** Un plan d'actions a été élaboré pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe technique et fonctionnel de la plateforme de gestion informatisée de la base de données de la dette. L'audit a montré que l'enregistrement et la communication de données sur la dette publique sont exacts, exhaustifs et appropriés au regard des bonnes pratiques. Il a néanmoins relevé des pistes d'amélioration, notamment sur le suivi la dette des entités publiques et parapubliques, la gouvernance du système d'information, ainsi que les volets technique et fonctionnel. Un plan d'actions en est issu pour prendre en charge les recommandations formulées. S'agissant particulièrement de la dette des entités publiques et parapubliques, les mesures préconisées portent sur la nécessité de rappeler à ces entités leur obligation de transmettre régulièrement des informations exhaustives sur leur situation d'endettement, la mise à jour du fichier de collecte des données, et la réalisation d'une étude de mise à jour du système de collecte d'information. Pour définir les obligations des entités publiques, une circulaire prise le 25 octobre 2021 clarifie que la production des situations d'endettement régulières est une condition de recevabilité des dossiers au Comité national de dette publique (CNDP), et un arrêté pris le 29 novembre 2021 établit que l'avis préalable du CNDP est une précondition pour tous les emprunts des entités publiques et parapubliques.

## H. Renforcer la fourniture des services publics par une mobilisation accrue des recettes et une gestion plus efficiente des dépenses

**26. Le gouvernement va poursuivre les efforts d'appropriation de la SRMT par les administrations de recettes afin d'atteindre l'objectif de pression fiscale de 20 % du PIB (hors hydrocarbures) en 2024.** À cet égard, avant le 31 décembre 2021, le Gouvernement va (i) publier et assurer une large diffusion du document de la SRMT ; (ii) lancer une campagne de communication interne et externe ; et (iii) organiser un atelier de haut niveau avec toutes les parties prenantes pour approuver la matrice révisée d'exécution de la SRMT et assurer sa bonne appropriation par les entités publiques en charge de sa mise en œuvre.

**27. Le gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des chantiers de réforme des administrations de recettes.** La matrice des actions à accomplir pour la mise en œuvre de la SRMT est finalisée et sera intégrée au document officiel de SRMT.

- Le projet de schéma directeur de digitalisation des administrations de recettes sera adopté avant fin 2021, et sera complété par des cahiers de charges et un calendrier précis. Les chantiers de digitalisation entamés se poursuivront en 2022, notamment (i) la déclaration, paiement et demande en ligne l'interconnexion digitale des administrations ; (ii) l'identifiant fiscal unique adossé au fichier d'identification national des personnes physiques et au Registre du commerce pour améliorer le traçage des opérations des contribuables, et (iii) la disponibilité des informations en temps réel.
- La refonte des textes et des prérogatives de la brigade mixte de contrôle impôts-douanes permettra d'améliorer le ciblage de ses activités sur les régimes de faveur et sera finalisée d'ici à fin 2021. Le programme de contrôle conjoints DGID-DGD démarrera en janvier 2022.
- La réactualisation des textes sur l'évaluation et le suivi des dépenses fiscales se fera au plus tard en janvier 2022, avec une définition stabilisée de la norme fiscale de référence et la mise en place d'une organisation qui permettant un suivi en temps réel de l'évolution des montants et une disponibilité du rapport sur les dépenses fiscales dans les trois (3) mois qui suivent la clôture de l'exercice évaluée, pour son application dans le cadre du rapport sur les dépenses fiscales de 2021.
- Le gouvernement veillera à ce que l'Unité d'exécution stratégique (UE-SRMT) dispose de suffisamment de ressources budgétaires et humaines pour suivre et appuyer la mise en œuvre de la SRMT en particulier dans le domaine de la maturité digitale, du décloisonnement des administrations et du suivi des actions en matière d'élargissement de l'assiette. Un schéma directeur permettant d'assurer l'adéquation des ressources humaines (performance, pilotage du changement, compétences) sera mis en œuvre d'ici juin 2022.
- Les actions spécifiques en cours au niveau de la DGID et de la DGD se poursuivent également : mise en œuvre du programme Yaatal sur la base du Recensement national des propriétés imposables (RNPI) au niveau de la DGID, approfondissement de l'outil GAINDE au niveau de la DGD et poursuite de l'exploitation de l'interconnexion désormais effective entre DGID et DGD. Comme indiqué dans le dernier rapport semestriel cet échange donne des résultats satisfaisants en matière de recouvrement. Au chapitre des résultats de l'exploitation par la DGID des renseignements douaniers, un montant de 1 965 milliards de FCFA en titres de perceptions a été arrêté au premier semestre 2021. L'exploitation faite par la DGD des informations transmises par la DGID augure d'un bon niveau des redressements en cours de finalisation ;

**28. Le gouvernement entend mettre en place un cadre de suivi de la performance des régies de collecte des recettes, incluant des critères clairs de suivi, en lien avec la SRMT et le processus budgétaire, et des contrats de performance pour les administrations de recettes (nouveau RS, fin juin 2022).** Un cadre de suivi des performances des régies de recettes, comprenant des indicateurs clairs (ex : nouveaux contribuables identifiés et consolidés dans le système digitalisé, nombre de contrôle et leurs retombées, quantification des efforts des services pour la mise en oeuvre des actions SRMT, suivi chiffré de l'impact des mesures nouvelles dans la progression des recettes) et un cadre institutionnel bien défini (instances et modalités de suivi) sera mis en place par arrêté au plus tard le 31 juin 2022. La mise en place du cadre sera appuyée par l'assistance technique des services du FMI.

**29. Le gouvernement va poursuivre les réformes en cours de gestion des finances publiques.** Les priorités pour 2022 sont les suivantes:

- *Le budget programme est entré en vigueur.* La loi de finances 2020 a été présentée en format programme. Dans le cadre de la reddition des comptes 2020 les ministères ont préparé les rapports annuels de performance. Des dispositions sont en cours pour opérationnaliser la chaîne de responsabilité programmatique dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement. La mise en place des instruments de programmation infra-annuelle en 2022 permettra d'instituer le cadre de pilotage et de dialogue en lien avec le suivi de la performance des responsables de programmes, d'actions et d'activités.
- *La déconcentration de l'ordonnancement sera parachevée en 2022.* L'approche progressive de la déconcentration de l'ordonnancement a permis de la rendre effective dans 16 ministères et institutions. En janvier 2022, il est envisagé d'étendre la déconcentration de l'ordonnancement à l'ensemble des ordonnateurs principaux tous les ministères pour se conformer aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. Cette effectivité totale de la déconcentration permettra d'harmoniser les responsabilités en matière d'exécution du budget après la période test de 2021 et faciliter la reddition des comptes de la loi de finances.
- *Le gouvernement continue à améliorer la planification infra annuelle de l'exécution du budget et de la trésorerie, par l'élaboration de plans d'engagement, de plans de passation des marchés et du plan prévisionnel de trésorerie, dont la première mouture a été incluse au Projet de loi de finances (PLF) 2022.* La formation des ministères sectoriels à cette bonne pratique se poursuit. Le cadre de pilotage de la programmation infra-annuelle de l'exécution du budget et de la gestion de la trésorerie sera mis en place dès fin 2021, avec un projet de circulaire de mise en place des crédits 2022, attendu pour fin 2021, qui reflètera les bonnes pratiques de régulation budgétaire et les modalités d'ajustement des plans en cours d'année.
- *Le reclassement des transferts par nature économique de dépense se poursuit.* Le gouvernement a entrepris une reclassification des dépenses de transferts dans les rubriques appropriées de la nomenclature budgétaire de l'État, en lien avec les bonnes pratiques de budgétisation et d'exécution des dépenses. Elle facilitera un traitement des opérations budgétaires dans le cadre de l'élaboration du Tableau des opérations financières de l'État et du plan de trésorerie de l'État. La reclassification des transferts dans des catégories de dépenses correspondant à leur nature économique a commencé en 2021 et sera poursuivie dans le PLF 2022, qui inclura une distinction entre subventions et transferts courants ainsi qu'un TOFE reflétant la nature économique des dépenses. La reclassification opérée en 2021 des transferts en capital en investissement exécutés par l'État sera définitive en 2022 et complétée par la mise en place de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée dès fin 2021 pour accroître l'efficacité et la transparence de l'exécution budgétaire des investissements.
- *Des avancées significatives ont été notées depuis quelques années dans le processus de sélection des projets et programmes d'investissement.* En effet, le nombre de projets et programmes évalués annuellement est passé de 12 en 2015, à 50 en 2020 et à 86 en 2021. Les projets évalués

en 2021 correspondent à un volume total de 3 059 milliards FCFA. Ces projets font l'objet d'une annexe au PLF 2022. En 2022, il est prévu de réaliser environ 90 études de faisabilité de projet.

- *Les efforts d'amélioration de la programmation des investissements en AE/CP seront poursuivis*, à travers (i) une standardisation de la production des plans de travail budgétisés annuels et la mise en place d'une documentation exhaustive sur chaque projet au niveau de la DGB dans le cadre de la préparation annuelle du Plan d'investissements pluriannuel (PIP) et (ii) la mise en place d'un mécanisme de suivi physique et financier de l'exécution trimestrielle et annuelle des projets par la DGB (iii) l'amélioration des classifications administrative et économique des projets et programmes toutes sources de financement confondues.
- *La pleine opérationnalisation de SIGIF* sera réalisée après un audit technique suivant des normes internationales avant fin juin 2022. Mais suite à l'évaluation non concluante des fonctionnalités métiers effectuée par l'Inspection générale des Finances (IGF), la mise en production du SIGIF ne pourra évidemment pas se faire au courant de l'année 2022.
- S'agissant de la *stratégie de gestion des réformes budgétaires et financières*, le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour son adoption dans le courant du premier trimestre 2022, à la lumière des conclusions des différentes missions d'assistance technique menées par le FMI et ayant trait au sujet.
- *Concernant le renforcement de la gestion des risques budgétaires*, une déclaration sur les risques budgétaires a été préparée en annexe au PLF 2022. Le document traite des principaux risques identifiés au Sénégal : les risques macro économiques, les risques liés aux entreprises publiques, les risques liés au partenariat public-privé, les risques liés à la dette et aux garanties, et les risques liés aux catastrophes naturelles. Cette première déclaration, qui reflète un effort des différentes administrations pour l'identification des risques sera perfectionnée dès 2023 avec l'inclusion d'une quantification des risques et les mesures financières éventuelles d'atténuation. À cet effet, les autorités initieront des actions d'échanges d'expérience avec l'appui des PTFs pour s'inspirer entre autres des bonnes pratiques dans les pays de la sous-région et entendent solliciter des assistances techniques appropriées en la matière. D'autre part, le gouvernement continuera de mettre en place la base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité, en présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques, et la mettra à jour trimestriellement, dans les 90 jours suivant la fin de chaque trimestre (nouveau RS, fin juin 2022).
- *La poursuite de la mise en œuvre effective du Compte Unique du Trésor*. Conformément aux engagements de l'État de procéder en 2021 à la clôture de 100 comptes ordinaires ouverts dans les banques de la place, à la date du 20 octobre 2021, 85 comptes sur les 100 comptes ont été clôturés (demandes de clôtures envoyées aux banques), par les responsables des entités. Concernant l'étude à mener pour identifier les comptes bancaires susceptibles d'être clôturés à fin juin 2022 ainsi que la feuille de route pour la clôture de l'ensemble des comptes, un consultant a été choisi et son rapport est attendu à fin décembre 2021. L'étude précitée identifiera les contraintes techniques et réglementaires et proposera une feuille de route pour la fermeture graduelle des autres comptes concernés.

**30. Le gouvernement entend contenir les subventions à l'énergie à l'enveloppe de 150 milliards FCFA prévue dans la LFI 2022.** Au regard de la tendance haussière des cours mondiaux des produits pétroliers, cette allocation budgétaire pourrait être largement dépassée avec des effets d'éviction des alternatives d'investissement dans les autres secteurs prioritaires de l'économie nationale, notamment les secteurs sociaux (éducation, santé et protection sociale et hydraulique et assainissement). Pour contenir ce risque budgétaire, s'agissant des produits pétroliers, le gouvernement réactivera, si nécessaire, le décret relatif à la révision des prix des carburants. En ce qui concerne les subventions au secteur de l'électricité, le gouvernement conduira un audit externe de la méthodologie de détermination du revenu maximum autorisé d'ici à fin 2021 et procédera à la révision du décret relatif à la fixation des prix de l'électricité tenant compte de l'évolution des cours mondiaux. En parallèle, le gouvernement prendra des mesures visant à protéger les couches les plus vulnérables de la population et, le cas échéant, certains consommateurs prioritaires, au travers des filets sociaux existants et des mesures de soutien temporaires (nouveau RS, fin juin 2022). D'autre part, le gouvernement publiera d'ici à fin juin 2022 une feuille de route pour l'élimination graduelle des subventions à l'énergie à partir de 2023, comprenant une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages défavorisés (nouveau RS, fin juin 2022). A moyen terme, la mise en œuvre de la stratégie gas-to-power permettra de diminuer durablement les coûts de production de l'électricité.

**31. Le gouvernement poursuivra les efforts en vue d'assurer une gestion transparente et soutenable des recettes futures issues de l'exploitation des hydrocarbures.** Afin de susciter une large adhésion au cadre de gouvernance des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, une journée nationale de partage et de concertation sera organisée en amont de l'adoption, par le Conseil des Ministres, du projet de loi sur la gestion et la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures (LGRH). Le projet de loi sera ensuite soumis à l'Assemblée nationale pour approbation au plus tard avant le 31 décembre 2021. Ceci permettra l'opérationnalisation des différents dispositifs prévus par la loi en 2022, en vue des premières recettes d'hydrocarbures attendues en 2023. Les règles budgétaires et la méthodologie de prévision des recettes envisagés dans le projet de loi seront prises en comptes dans le DPBEP 2023-2025. Les cadres juridique et opérationnel de gouvernance et de gestion du Fonds intergénérationnel et du Fonds de stabilisation seront finalisés au plus tard le 31 décembre 2022. Les décrets d'application de la LGRH seront examinés par le Conseil des Ministres au plus tard le 30 juin 2022.

## I. Renforcer les bases d'une croissance élevée et inclusive tirée par le secteur privé

### Protection sociale et développement du secteur privé

**32. Le gouvernement va continuer à améliorer le dispositif de protection sociale afin d'accroître la résilience des ménages vulnérables.** Cette amélioration porte d'abord sur la fiabilisation et l'institutionnalisation du Programme de bourses de sécurité familiale (PBSF) ainsi que sur l'extension du Registre national unique (RNU) y inclus aux nouveaux groupes vulnérables frappés par la pandémie de la COVID-19. Ces mesures permettront de déployer rapidement des

compensations aux ménages les plus pauvres en cas de chocs notamment sur les prix des produits alimentaires et pétroliers.

- Le décret institutionnalisant le RNU a été adopté en août 2021 et sa mise en œuvre sera pleinement effective d'ici à mi-2022. Pour l'année 2022, il est prévu également de finaliser la mise à jour des données du RNU pour l'ensemble des régions pour les 558,000 ménages déjà inscrits et d'ajouter 412,000 ménages vulnérables identifiés pour la plupart grâce au ciblage communautaire afin de couvrir au moins un million de ménages dans le RNU d'ici à fin octobre 2022 (RS).
- En ce qui concerne le PBSF initié depuis 2012, il connaît un franc succès et continue de constituer un programme social phare du PSE. Cependant, un retard dans les paiements a été constaté cette année et les dispositions ont été prises pour le règlement des quatre (4) trimestres de l'année 2021 (31 milliards de FCFA) ainsi que l'allocation complémentaire adossées aux DTS de 5 milliards d'ici à fin décembre 2021. Le gouvernement s'engage également à (i) adopter un arrêté ministériel visant à son institutionnalisation d'ici à fin décembre 2021 ; (ii) assurer que les bénéficiaires reçoivent à bonne date les allocations trimestrielles; et (iii) étendre progressivement la couverture du programme à 558 000 ménages sur la base du RNU élargi à partir de 2023.

**33. Le gouvernement va accélérer la réforme du cadre de gouvernance et de pilotage du programme d'urgence d'insertion socioéconomique et d'emploi des jeunes pour assurer sa pleine efficacité.** Un identifiant unique et une base de données des bénéficiaires de financements publics sont en train d'être établis. Le regroupement des fonds de financement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en un seul fonds a été décidé, et sera mis en œuvre à partir de l'exercice budgétaire 2022 (RS, fin décembre 2021). Le gouvernement va finaliser d'ici à fin décembre 2021 la stratégie globale de rationalisation du dispositif de soutien aux femmes, jeunes et PME en vue du regroupement optimal des entités concernées selon leurs missions respectives (formation, financement, emploi et entrepreneuriat), afin de renforcer l'efficacité et la coordination des interventions de l'État. Quinze (15) pôles emplois et entrepreneuriat, sous forme de guichet unique pour abriter, dans un premier temps, toutes les structures d'appui à l'emploi des femmes et des jeunes, sont déjà fonctionnels pour un objectif de quarante-cinq (45) d'ici fin 2022. Enfin, des contrats de performance avec des objectifs en termes de création d'emplois passés avec les structures et instruments de l'État participant à la mise en œuvre du programme jeunes seront signés.

**34. Les principales autres initiatives concernant le développement du secteur privé continuent également de progresser.** Grâce au Programme de Réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC) et au partenariat pour encourager les réformes ("Compact with Africa CwA"), des progrès importants ont été enregistrés en matière d'environnement des affaires : réduction des délais des procédures administratives liées au commerce et à l'investissement, assainissement de l'environnement juridique avec, notamment, la mise en place du tribunal de commerce de Dakar et la promotion de la médiation et de la conciliation. Le PREAC, qui en est à sa troisième phase (2021-2023), finalisera les réformes structurelles et sectorielles avec

l'adoption d'un nouveau code du travail, la rénovation des codes de construction et de l'urbanisme en plus de la poursuite de la modernisation de l'administration foncière. Un accent particulier est mis dans la maîtrise et la réduction des coûts de facteurs de production grâce à la poursuite de la simplification des systèmes de tarification au Port, et l'amélioration de l'information sur le crédit. En outre, la régulation et la concurrence seront améliorées par le canal de la rénovation du cadre de concurrence et la réduction des restrictions à l'entrée dans des secteurs clés de la relance comme la santé et la pharmacie ; l'opérationnalisation du système de récépissé d'entrepôt sera effective ; et l'amélioration de l'environnement local des affaires en dehors de Dakar et dans les zones dédiées sera soutenue par la promotion des plateformes d'Investissements, l'extension de la dématérialisation de l'administration et l'augmentation du taux d'occupation des zones économiques spéciales. La mise en œuvre des principales autres mesures de soutien au secteur privé se poursuit :

- Le processus de la mise en place des activités du guichet unique au niveau de l'Agence de développement et d'encadrement des PME (ADEPME) se poursuit. Le guichet électronique est déjà opérationnel avec l'enregistrement en ligne des demandes émanant des entreprises, avant l'ouverture prochaine d'un autre guichet pour les PME qui privilégient les dépôts physiques. D'autre part, en vue de renforcer la coordination et l'efficacité des entités et programmes ayant pour mission le soutien aux PME, un schéma directeur du système intégré gestion des informations relatives aux PME (SIGIPME) a été mis en œuvre et une étude approfondie du modèle cible de la rationalisation du dispositif d'appui est en cours.
- La mise en place et l'opérationnalisation par le FONSI, d'un fonds hybride d'investissement de 30 millions d'euros initialement et de 112 millions d'euros à terme, destiné aux PME sénégalaises évoluant dans les secteurs clés de développement ;
- Les réformes visant à faciliter l'accès en ligne aux titres fonciers ainsi que la mise en place d'un registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des suretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO sont en cours de mise en œuvre. Le système intégré de gestion du foncier incluant l'informatisation des procédures de gestion du foncier sera opérationnel d'ici à fin décembre 2021 (RS). Aujourd'hui la base de données sur les biens meubles est disponible en ligne et les consultations et transactions s peuvent se faire en ligne ([seninfogreffe.com](http://seninfogreffe.com)). Néanmoins le registre garanti unifié ne sera complet qu'après la dématérialisation du livre foncier permettant d'interconnecter les biens immeubles sous hypothèques avec la base de données des suretés réelles (RS, fin décembre 2021). Le processus de dématérialisation du livre foncier suit son cours avec l'appui des partenaires au développement (Union Européenne, Groupe Banque Mondiale, Compact With Africa avec l'Allemagne). La dématérialisation du livre foncier est annoncée pour le premier semestre 2023 pour l'ensemble du Territoire et la phase pilote couvrant les centres de Dakar, Ngor Almadies, Rufisque et Mbour est prévue pour la mi-2022.

**35. Le gouvernement a lancé le chantier de rénovation du code des investissements de 2004.** Cette rénovation vise à accroître la visibilité et la lisibilité du dispositif d'incitations à l'investissement et à l'exportation éparpillé dans le code général des impôts de 2012, le régime sur

les zones économiques spéciales (ZES), les cadres incitatifs sectoriels (logement sociaux, mines, tourisme, etc.) et le régime d'Entreprise Franche d'Exportation (EFE) en place depuis 2015 et qui a expiré à fin 2020. Elle permettra aussi d'aligner le code avec les objectifs et priorités du PAP2A. La phase de diagnostic stratégique (Consultation des acteurs, Enquêtes entreprises, Évaluation du dispositif, Élaboration du rapport de diagnostic) est en cours depuis juillet 2021 et devrait permettre de soumettre au Comité de Pilotage un rapport diagnostique de l'évaluation des impacts du code actuel à partir duquel seront retenues les orientations stratégiques qui guideront le nouveau code des investissements attendu pour décembre 2021. L'entrée en vigueur du code des investissements est prévue pour courant 2022, après la phase d'adoption du projet de code et des textes d'applications.

**36. Les réformes dans le domaine de l'énergie se poursuivent.** Le nouveau cadre juridique mis en place avec l'adoption du Code de l'électricité et de la loi sur la régulation du secteur de l'énergie en août 2021 est propice à l'amélioration de la viabilité financière et à la bonne gouvernance pour une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité afin d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2025 ainsi que les objectifs du PSE avec une énergie abordable. Ce cadre permet de disposer de règles et pratiques plus favorables à l'investissement privé afin d'atteindre les objectifs de développement du secteur.

### **Stabilité du secteur financier et inclusion financière**

**37. Le gouvernement s'engage à approuver la stratégie nationale d'inclusion financière d'ici à fin décembre 2021.** L'objectif de la stratégie pour la période 2021-25 est d'atteindre un taux d'inclusion financière de 65 % des adultes et de 90% des PME. Elle ambitionne également d'atteindre un taux de pénétration géographique de 40 points de services financiers classiques ou numériques pour 1000 km<sup>2</sup> et une couverture de la totalité des communes. Sa mise en œuvre résolue à partir de 2022 contribuera au soutien d'une relance économique forte et inclusive ainsi qu'au succès du programme d'urgence d'insertion économique et d'emploi des jeunes.

**38. Le processus de restructuration des trois banques non-systémiques présentant des insuffisances en fonds propres fera l'objet d'une attention particulière de la BCEAO, de la Commission bancaire et du gouvernement.** La BCEAO et la Commission bancaire s'assureront du respect des engagements pris par toutes les parties prenantes. Le gouvernement soutiendra ce processus en honorant tous ses engagements financiers, y compris le règlement de l'encours résiduel de l'opération de titrisation intervenue en 2017 pour un établissement. Il considérera un appui financier à une deuxième banque sous forme de prêt subordonné, en attendant une solution privée, pour contenir le risque budgétaire. Ces interventions publiques seront adossées à l'adoption de mesures pour renforcer la gouvernance et garantir définitivement la viabilité financière de ces banques.

**39. Le gouvernement veillera à maintenir la stabilité du secteur de la microfinance.** Le volume des échéances reportées à fin juin 2021 s'est dégonflé à 5 milliards de FCFA (1,7 % du total des crédits) contre un pic observé de 72 milliards à fin octobre 2020. Les missions de diagnostic auprès des SFD en difficulté vont se poursuivre (trois (3) SFD ont été visités sur les quatre (4)

programmés au cours de l'année 2021). Parallèlement, un dispositif particulier de suivi est mis en place au niveau de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés. Celui-ci permet, sur la base des contrôles sur place et sur pièces et des critères préétablis, de faire une classification des SFD suivant le niveau de risque et de prendre les mesures appropriées.

**40. Le processus de restructuration de la SN la Poste se poursuivra.** Le processus de restructuration et d'assainissement se poursuivra sur la base de comptes et d'états financiers certifiés, en vue du rétablissement de l'équilibre financier des entités du groupe avec à terme, la mutation institutionnelle de Poste-finances en banque postale. Sur ce dernier point, une feuille de route a été élaborée, qui a identifié différentes actions à réaliser sur le plan juridique, technique et financier. Toutefois le Gouvernement prévoit dans une démarche graduelle et s'appuyant sur l'étendue et la densité du réseau de la Poste, d'ériger dans un premier temps, Poste-finances en un établissement financier de paiement, pour son compte ou pour le compte de tiers. Pour la Poste-mère, des mesures de rationalisation de ses charges d'exploitation et de renforcement de l'efficacité de sa production seront mise en œuvre ; de même que le modèle économique devra évoluer conformément aux orientations du Plan Stratégique de développement, pour tenir compte de la concurrence et des évolutions technologiques dans le secteur. Dans ce cadre, le gouvernement veillera à l'équilibre dans ses relations avec la Poste par une détermination du niveau requis de rémunération de service public permettant d'assurer l'équilibre de l'exploitation de la société. Cette mesure sera mise en œuvre après la validation du dispositif de comptabilité analytique par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), prévue d'ici au 31 décembre 2021.

Plus précisément, en vue d'un rétablissement de l'équilibre, d'une part dans les relations entre l'État et le Groupe de la Poste et, d'autre part dans celles intra-groupe, le Gouvernement, dans le cadre d'un sous-comité de restructuration envisage les mesures ci-après :

- la mutation institutionnelle de Poste-finances en banque, dans une démarche progressive en tenant compte des contraintes et des avantages comparatifs qu'offre le réseau de la Poste ;
- la restructuration des structures du Groupe de la Poste pour rétablir les équilibres financiers, économiques et sociales ;
- l'étanchéité des filières pour éviter notamment l'utilisation de la trésorerie de Poste Finances par la SN Poste. À cet effet, il est envisagé, par avenant à la convention entre Poste Finances et la SN Poste qui sera signé au plus tard, le 30 novembre 2021, d'instituer sous l'autorité et la supervision du Ministère des Finances et du Budget, un rapprochement mensuel des opérations réciproques des deux entités et un remboursement du solde dans les 10 jours suivant l'arrêté des montants. Le remboursement du solde par la Poste pourra être facilité par le rétablissement de la rémunération de service public après assainissement des charges d'exploitation pour déterminer le coût réel de production des activités postales. De même, il sera poursuivi, conformément à la nouvelle convention de garantie, le remboursement systématique du solde de la compensation par Poste Finances.

**41. La mise en œuvre du plan d'actions pour sortir le Sénégal de la surveillance renforcée**

**par le Groupe d'action financière internationale (GAFI) pour déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme la lutte (LBC/FT) se poursuit.** S'agissant de la conformité technique :

- le Sénégal a adopté, au mois de juin 2021, les textes de lois portant respectivement sur un régime juridique plus large pour la collecte, la mise à jour et le stockage des informations sur les bénéficiaires effectifs par la modification du Code général des Impôts et l'incrimination complète du financement du terrorisme et la création de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) par la modification des Codes pénal et de Procédure pénale.
- Au niveau communautaire, la Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances (CIMA) a mis à jour ses procédures applicables aux compagnies d'assurances en matière de LBC/FT par l'adoption du Règlement n°001/CIMA/PCMA/PCE/SG 2021 du 03 mars 2021. Le Conseil Régional de l'Épargne publique et des Marchés financiers (CREPMF) a aussi pris des textes subséquents à l'Instruction n°59/2019/CREPMF du 30 septembre 2019 relative à la LBC/FT pour l'organisation du système de contrôle interne des marchés financiers de la zone UMOA.
- Sur ce point concernant la conformité technique Sénégal va relire et éventuellement réviser, d'ici à fin janvier 2022, avec l'appui technique du FMI, les textes réglementaires (décret 2020-602 du 28 février 2020 et arrêté 026970 du 24 novembre 2020) relatifs à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées liées au financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (recommandations 6&7). Les membres de la Commission consultative sur le gel administratif (CCGA) ont été nommés en novembre, après la nomination de son Président en octobre.

Au titre de l'efficacité :

- le Sénégal et les institutions communautaires (BCEAO, CREPMF, CIMA, GIABA) ont mené des activités de formation, de sensibilisation des acteurs, des études de typologie ou de diagnostic dans certains secteurs. A la suite de ces actions de formation et de sensibilisation, une tendance haussière a été notée pour les signalements par les entités déclarantes.
- Concernant le contrôle et la supervision : deux (02) banques et deux (02) systèmes financiers décentralisés ont été contrôlés avec des injonctions prononcées, quatre (04) sociétés de bourses contrôlées avec des conclusions assorties d'injonctions, cinquante-six (56) changeurs manuels contrôlés dont un (01) sanctionné par un retrait d'agrément et cinq (05) systèmes financiers décentralisés (SFD) de petite taille contrôlé.
- À titre des enquêtes et poursuites pénales : vingt (20) rapports d'enquêtes ont été faits au Procureur de la République. Six (06) jugements sont intervenus dont quatre (04) en matière de BC et deux (02) pour terrorisme et son financement avec des peines de trois (03) à cinq (05) ans assorties de décisions de confiscations des biens pour les trois (03) jugements.
- La coopération judiciaire s'est traduite par un (01) cas d'extradition concernant une personne poursuivie pour appartenance à un groupe terroriste ainsi qu'un (01) cas de demande d'entraide judiciaire concernant une personne poursuivie pour diverses infractions dont le blanchiment de capitaux.

- Les prochaines étapes porteront successivement sur la production du rapport de progrès de juillet à décembre 2021 et les réunions préparatoires de la délégation technique du Sénégal pour l'échéance de janvier 2022.

## V. SUIVI DU PROGRAMME

**42. Suivi du programme.** Dans le cadre de l'ICPE, le programme sera suivi à l'aide de cibles quantitatives, de cibles continues, et d'objectifs de réforme. Des cibles quantitatives pour fin décembre 2021 et fin juin 2022 ainsi qu'un objectif quantitatif à suivre en permanence sont proposés (tableaux 1a et 1b). Le gouvernement et les services du FMI se sont également mis d'accord sur les objectifs de réforme du tableau 2. La cinquième revue devrait être terminée avant le 30 juin 2022 et la sixième revue avant le 31 décembre 2022. Dans le cadre de la Facilité de crédit de confirmation/Accord de confirmation, le programme fera l'objet d'examens semestriels et sera suivi à l'aide de critères de performance, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, comme indiqué dans les tableaux 1c et 2. Les définitions sont fournies dans le protocole d'accord technique qui figure en pièce jointe au présent memorandum.

Tableau 1a. Sénégal : Objectifs quantitatifs pour 2020-22 (MSFP 2001)

	2020			2021			2022					
	Prog.	Aj.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Prog.	Prop.	
		QQ	QQ			QQ			QQ		QQ	QQ
<b>Cibles quantitatives</b>												
Plancher pour les prêts nets / emprunts <sup>1</sup>	-873	-908	-903	Observé	-620	-617	Observé	-817	-967	-448	-518	
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat <sup>2</sup>	1,064	1,099	1,094	Observé	...	...	...	847	997	...	...	
Plancher pour les recettes fiscales	2,295	2,295	2,368	Observé	1,082	1,144	Observé	2,500	2,661	1,313	1,361	
Plafond pour les marchés publics concus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	15	22	Non-observé	15	57	Non-observé	15	15	15	15	
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	35	46	Observé	35	40	Observé	35	35	35	40	
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion) <sup>3</sup>	10,234	10,234	10,042	Observé	...	...	...	11,024	11,270	...	...	
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnels (SNP) <sup>4</sup>	0	0	0	Observé	25	3	Observé	43	3	20	2	
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) <sup>5</sup>	0	0	0	Observé	0	0	Observé	0	0	0	0	
<b>Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire</b>	35	35	35		...	...		20	0	...	...	
<b>Pour mémoire:</b>												
Dons en appui budgétaire	241		195		...	...		64	13	...	...	
Liquidation du stock de comptes de dépôt d'avant 2019	121		107		...	...		0	0	...	...	
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état			469		...	...		350	500	...	...	
Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.												
<sup>1</sup> Définition GSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.												
<sup>2</sup> Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021 ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OPEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.												
<sup>3</sup> Dette en US\$ convertie au taux de change du programme à fin 2020.												
<sup>4</sup> Définition révisée. Jusqu'à fin décembre 2020 défini comme « Plafond des dépenses engagées en dehors des procédures normales et simplifiées ».												
<sup>5</sup> Cible quantitative continue.												

**Tableau 1b. Sénégal : Objectifs continus**

- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes
- Ne pas introduire ou modifier les pratiques de taux de changes multiples
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII
- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements

Tableau 1c. Sénégal : Critères de réalisation quantitatifs 2021–22 (MSFP 2001)

	2021			2022		
	Juin		statut	Dec		Juin
	prog.	réal.		prog.	prop.	
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>						
Plancher pour les prêts nets / emprunts <sup>1</sup>	-620	-617	Observé	-817	-967	-518
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat <sup>2</sup>	...	...		847	997	...
Plancher pour les recettes fiscales	1,082	1,144	Observé	2,500	2,661	1,361
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion)	...	...		11,024	11,270	...
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) <sup>3</sup>	0	0	Observé	0	0	0
<b>Objectifs quantitatifs indicatifs</b>						
Plafond pour les marchés publics concluds hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	57	Non-observé	15	15	15
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	40	Observé	35	35	40
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés (SNP)	25	3	Observé	43	3	2
<b>Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du:</b> manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire	...	...		20	0	
<b>Pour mémoire:</b>						
Dons en appui budgétaire	...	...		64	13	...
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état	...	...		350	500	...

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.<sup>2</sup> Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021 ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OPEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.<sup>3</sup> Cible quantitative continue.

Tableau 2. Sénégal : Repères structurels / Objectifs de réforme pour 2021-22

	Date	Statut	Modification proposée
<b>Pilier I. Réaliser une croissance inclusive</b>			
La dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé	Fin décembre 2021		
Mettre à jour et étendre le registre national unique (RNU) existant en identifiant les ménages vulnérables au-delà des 558,000 ménages déjà recensés pour inclure au moins 1 million de ménages vulnérables	Fin juin 2022		Repoussé à fin octobre 2022
Mettre en place un registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des suretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO	Fin décembre 2021		
<b>Pilier II. Consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques</b>			
<b>Opérationnaliser la SRMT en: (i) nommant le comité stratégique de la SRMT; (ii) adoptant le plan d'actions révisé 2021-2023; et (iii) adoptant un plan de suivi et d'évaluation.</b>	Fin juin 2021	Réalisé	
<b>Préparer un rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD.</b>	Semestriellement à partir de fin décembre 2020	Réalisé	
Adopter un cadre quantitatif de suivi et d'évaluation mensuelle/trimestrielle de la performance des régies de recettes, liant les objectifs de la SRMT et du budget aux objectifs des régies	Fin juin 2022		Nouvelle repère structurel
<b>Publier annuellement sur le site du Ministère des Finance et du Budget les rapports d'évaluation des dépenses fiscales de l'année N-2</b>	Annuellement à partir de fin juin 2021	Réalisé	
<b>Finaliser une étude pour identifier un programme graduel de réduction des exonérations sur 2021-2023 en commençant par celles qui ont l'impact redistributif le moins marqué en faveur des couches les plus vulnérables de la population</b>	Fin juin 2021	Non-réalisé	
<b>Inclure dans la loi de finances 2022 des mesures visant à réduire les dépenses fiscales d'au moins 25 milliards de FCFA</b>	Fin décembre 2021	Réalisé	
Élargir l'assiette fiscale en augmentant le nombre de contribuables inscrits à la DSF qui paient régulièrement des impôts de 75 000 contribuables supplémentaires et en soumettant un nombre additionnel de 40 000 salariés supplémentaires à la RAS/salaires parmi ceux qui contribuent régulièrement à l'IPRES et CS.	Fin juin 2022		
Mettre en oeuvre le décret décrivant le mécanisme de révision des prix des carburants régulièrement. Si le mécanisme n'est pas suivi et l'ajustement des prix est suspendu, l'état s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants de pertes commerciales dus dans les 90 jours après validation. Remplacer par « Le gouvernement s'engage à limiter à un montant maximum de 150 milliards de FCFA les subventions à l'énergie en 2022 à travers les mécanismes suivants : (i) s'agissant des produits pétroliers, le gouvernement réactivera, si nécessaire, le décret relatif à la révision des prix des carburants ; (ii) en ce qui concerne les subventions au secteur de l'électricité, le gouvernement conduira un audit externe de la méthodologie de détermination du revenu maximum autorisé d'ici à fin 2021 et procédera à la révision du décret relatif à la fixation des prix de l'électricité tenant compte de l'évolution des cours mondiaux. En parallèle, le gouvernement prendra des mesures visant à protéger les couches les plus vulnérables de la population et, le cas échéant, certains consommateurs prioritaires, au travers des filets sociaux existants et des mesures de soutien temporaires »	Continu à partir de janvier 2020,	Réalisé	Remplacé à partir de janvier 2022 par nouveau repère pour fin juin 2022

Tableau 2. Sénégal : Repères structurels / Objectifs de réforme pour 2021–22 (conclu)

Publier une feuille de route pour l'élimination graduelle des subventions à l'énergie à partir de 2023, comprenant une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages défavorisés	Fin juin 2022	Nouvelle repère structurel
Regrouper les fonds de financement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en un seul fonds	Fin décembre 2021	
Réviser le cadre juridique régissant les marchés publics afin de consacrer le recours régulier à des procédures d'appels d'offres ouverts et encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes en ligne avec les meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022	Nouvelle repère structurel
<b>Adopter un décret d'application de la loi PPP qui (i) garantit l'approbation par le MFB et par un comité interministériel de tous les projets PPP, (ii) limite les procédures de passation de marchés simplifiées et les offres non sollicitées à des circonstances exceptionnelles clairement définies avec des sauvegarde claires, (iii) introduit de bonnes pratiques en matière de contenu local et de transparence, y compris par une exigence de publication d'informations relatives à tout nouveau contrat PPP.</b>	Fin juin 2021	Non-réalisé
Finaliser une étude d'identification de tous les comptes bancaires au nom des entités publiques disposant de ressources propres, afin de déterminer les comptes susceptibles d'être dotés à fin juin 2022, et proposant une feuille de route pour la fermeture graduelle de tous les comptes d'entités publiques faisant partie du périmètre du CUT, y compris une identification des solutions possibles aux obstacles juridiques éventuels posés par l'autonomie prévue par les dispositions actuelles pour certaines structures	Fin décembre 2021	
<b>Mettre en place une base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques.</b>	Fin juin 2021	Réalisé
Mettre à jour trimestriellement la base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité existants et à venir présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires	Fin juin 2022	Nouvelle repère structurel
<b>Publier une déclaration des risques budgétaires en annexe du projet de loi de finances 2022</b>	Fin décembre 2021	Réalisé
<b>Pilier III. Gérer le secteur pétrolier et gazier de manière transparente et durable</b>		
<b>Le projet de texte législatif relatif à la répartition, à l'encadrement et à la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures conforme aux meilleures pratiques internationales est transmis pour approbation au Conseil des ministres.</b>	Fin juin 2021	Réalisé
Adopter un nouveau cadre budgétaire tenant compte de toutes les questions relatives au pétrole et au gaz naturel, qui soit calé sur une règle d'ancrage macroéconomique à long terme qui sera défini autour d'un cadre garantissant le partage des recettes avec les générations futures et une règle opérationnelle à court terme (hors ressources pétrolières et gazières).	Fin juin 2022	

## Pièce jointe II. Sénégal : Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (objectifs quantitatifs pour l'instrument de coordination de la politique (IPC)) ainsi que les objectifs continus décrits dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre d'un arrangement à travers la Facilité de crédit de confirmation ou Accord de confirmation sur la période juin, 2021 – décembre, 2022 et de l'Instrument de coordination de la politique économique (ICPE) sur la période janvier 10, 2020 – janvier 09, 2023. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme. Les revues évalueront les critères de réalisation quantitatifs, objectifs indicatifs et objectifs quantitatifs à des échéances spécifiées et sur une base continue. Plus précisément, la première revue (quatrième revue de l'ICPE) évaluera la performance à l'échéance de fin juin 2021, la deuxième revue (cinquième revue de l'ICPE) évaluera la performance à l'échéance de fin décembre 2021, et la troisième revue (sixième revue de l'ICPE) évaluera la performance à l'échéance de fin juin 2022.

### A. Définitions

**1. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale budgétaire de la République du Sénégal.** Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale budgétaire (voir paragraphe 4).

**2. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale,** les collectivités territoriales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

**3. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.**

- (a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les

fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

- (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service et
  - (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- (b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.
- (c) Dette garantie. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
- (d) Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créateur.

## B. Critères de réalisation quantitatifs (objectifs quantitatifs dans le cadre de l'IPC)<sup>1</sup>

### Plancher pour les prêts nets / emprunts (définition programme)

**4. Définition.** Prêts nets/emprunts, ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère de réalisation quantitatif est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

**5. Ajustement.** Le plancher pour les emprunts nets est ajusté à la hausse ou à la baisse par le manque à gagner ou l'excédent sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum comme spécifiée dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques

<sup>1</sup> Les références aux « critères de réalisation quantitatifs » dans cette section, qui se rapportent aux accords SBA / SCF, englobent également les « objectifs quantitatifs » dans le cadre de l'IPC.

et Financières. En conséquence, si les dons en appui budgétaire sont plus élevés que prévu, le plancher pour les prêts nets / emprunts ou le solde budgétaire global, de l'État sera réduit d'un montant maximum comme spécifié dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières.

**6. Délai de transmission des informations** Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de six semaines après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

### **Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'État**

**7. Définition.** Le besoin de financement net de l'État est défini comme étant la somme des deux éléments suivants : i) le solde budgétaire global, comme défini au paragraphe 7 de ce Protocole d'accord technique ; et ii) l'emprunt additionnel par le Trésor pour financer les comptes créditeurs des comptes de dépôt et les compensations pour les recettes d'ordre et autres transactions en-dessous de la ligne. Pour fin décembre 2021, ce critère de réalisation quantitatif doit être inférieur ou égal au montant indiqué au Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières.

**8. Ajustement.** Le plafond est ajusté à la hausse ou à la baisse par le manque à gagner ou l'excédent sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum comme spécifiée dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières. En conséquence, si les dons en appui budgétaire sont plus élevés que prévu, le besoin annuel de financement net de l'État sera réduit d'un montant maximum comme spécifié dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières.

### **9. Délai de transmission des informations.**

- Les données concernant l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du trimestre. Ceci comprend : le financement lié aux comptes créditeurs des comptes de dépôt et le financement lié aux compensations pour les recettes d'ordre et autres transactions en-dessous de la ligne et une réconciliation entre le solde budgétaire global (voir section « Plancher pour les prêts nets / emprunts » plus haut pour la définition) et le financement mis à disposition au cours du trimestre respectif.
- Les données concernant le besoin de financement global seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; (ii) le remboursement du principal de la dette totale de l'État et (iii) toutes les garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les détails concernant tout emprunt de l'État (y compris les emprunts rétrocédés et toute garantie accordée

par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée) seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocédés et aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les données sur les projections des amortissements et les paiements d'intérêts seront déclarés à la fois sur base « engagement » et sur base « décaissement ».

## Plancher pour les recettes fiscales

**10. Définition.** Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, sur les salaires et la main d'œuvre, sur le patrimoine, sur les biens et services, sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les autres recettes fiscales. Le critère de réalisation quantitatif sera évalué sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole (intérieur et à l'importation), la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules, le PSE et le FSIPP.

**11. Délai de transmission des informations.** Les exigences en matière de rapports sont les mêmes que pour le plancher sur les prêts / emprunts nets.

## Plafond de la dette publique nominale totale

**12. Définition.** La dette publique nominale totale est définie comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus. Elle comprend la dette extérieure et intérieure du secteur public (c'est-à-dire les administrations publiques et les sociétés non financières publiques tel que défini au paragraphe 3) et est évaluée à sa valeur nominale. Le plafond sur la dette publique nominale totale est évalué sur une base annuelle. Pour l'évaluation de cet objectif quantitatif, les valeurs libellées en devises seront converties sur la base des taux de change utilisés pour les prévisions du stock de la dette, pour 2020 CFAF/US\$ 598 et CFAF/SDR 817 et pour 2021 CFAF/US\$ 534.5 et CFAF/DTS 775.8.

**13. Délai de transmission des informations.** Les autorités communiqueront des données trimestrielles aux services du FMI dans les deux mois suivant la fin de chaque trimestre. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront trimestriellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de [six semaines] après clôture du trimestre concerné, les données provisoires portant sur les dettes des entreprises publiques suivantes : LONASE, SN La Poste, RTS, SN PAD, SONES, SENELEC, APIX, SN HLM, SAED, SNR, SOGIP SA, SAPCO, SODAGRI, CICES, SSPP SOLEIL, PETROSEN, SIRN, SICAP, DDD, MSAD, ONFP, ONAS, CNQP, OFOR, OLAG, FONSI, AIBD, FERA, ASER, FSE, ANAM, AGPBE, COUD, ACMU, CDC, Dakar Dem Dik, ITA, MIFERSO, CEREEQ, Air Sénégal, et SONACOS. Toute dette contractée au cours de l'année par une entreprise publique non incluse dans la liste ci-dessus et qui est supérieure à 5 milliards de francs CFA, sera également communiquée, et cette entreprise publique s'ajoutera à la liste pour un futur reporting de sa dette.

A la fin de l'année, les stocks de dette à fin décembre et les stocks de dette de l'année précédente (également à fin décembre) de toutes ces entreprises publiques, ainsi que des informations sur la dette nouvellement contractée au cours de l'année et les amortissements, seront communiqués aux services du FMI dans un délai maximum de deux mois après clôture de l'année concernée.

Toutes les garanties et dettes rétrocédées émanant de l'administration centrale et dont bénéficient ces entreprises publiques seront communiquées, ainsi que toute garantie ou dette rétrocédée bénéficiant aux entreprises du secteur privé. Les données mises à la disposition des services du FMI feront la distinction entre les émissions de garanties et de dettes rétrocédées aux entreprises publiques et celles émises aux acteurs du secteur privé.

Tous les engagements par lettre de confort seront communiqués trimestriellement aux services du FMI dans un délai maximum de [six semaines] après clôture du trimestre concerné. Si certaines de ces lettres de confort sont déjà comptées dans une autre catégorie (par exemple, les garanties), cela sera explicitement mentionné dans les données.

### **Arriérés de paiements extérieurs du secteur public (continu)**

**14. Définition.** Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés à l'échéance (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 4 s'applique ici. Le critère de réalisation quantitatif portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

**15. Délai de transmission des informations.** Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

## **C. Objectifs indicatifs (Objectifs quantitatifs dans le cadre de l'IPC)<sup>2</sup> et poste pour mémoire**

### **Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts**

**16. Définition.** Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « non concurrentiels » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre ouvert et sans demande de renseignements et de prix ouverte. L'indicateur sera évalué sur une base semestrielle et portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au Code des Marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés de manière non concurrentielle exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de

<sup>2</sup> Les références aux «objectifs indicatifs» dans cette section, qui se rapportent aux accords SBA / SCF, englobent également les «objectifs quantitatifs» dans le cadre de l'IPC.

SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur. Le plafond exclut également les avenants de nature administrative. Sont également exclus les avenants dont l'exécution avec le fournisseur est une condition nécessaire pour la livraison finale de biens et de services qui font l'objet du marché original pour autant qu'ils respectent les dispositions du Code des Marchés publics.

**17. Délai de transmission des informations.** Le gouvernement communiquera aux services du FMI semestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de chaque semestre, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

### **Plancher pour les dépenses sociales**

**18. Définition.** Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme celles contenues dans le tableau sur les dépenses sociales). Le plancher est évalué sur une base semestrielle.

**19. Délai de transmission des informations.** Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI les données semestrielles dans un délai de deux mois après la fin de chaque semestre.

### **Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés de l'Etat (SNPE)**

**20. Définition.** Cet objectif indicatif est défini comme la part des dépenses des services non personnalisés de l'Etat selon des procédures simplifiées dans les dépenses totales de transfert. Ces procédures concernent les « Demandes de mise en règlement immédiat » (DMRI) et les « Dépenses sans ordonnancement préalable » (DSOP).

**21. Délai de transmission des informations.** Les autorités communiqueront semestriellement aux services du FMI le montant total des dépenses de transfert et le montant total des dépenses des services non personnalisés de l'Etat, exécutées par transfert sur les comptes de dépôt, dans un délai maximum de 6 semaines après la fin du semestre.

### **Le financement intérieur et régional net de l'état (poste pour mémoire)**

**22. Définition.** Le financement intérieur et régional net de l'état est défini sur la base du TOFE comme la somme de l'accumulation net de passifs de i) titres de créances émis sur le marché sous-régional de l'UEMOA, y compris bons du trésor, emprunts obligatoires par APE et en adjudication, et emprunts Sukuk ; et ii) crédits directs intérieurs de l'UEMOA hors FMI (y compris autres emprunts). L'accumulation des autres comptes à payer ne constitue pas un financement intérieur pour ce poste pour mémoire. L'objectif indicatif fait l'objet d'un suivi annuel et s'applique au gouvernement central

budgétaire.

**23. Délai de transmission des informations.** Les données concernant le financement intérieur net de l'état seront transmises sur une base trimestrielle avec le TOFE et dans un délai de deux mois.

## D. Informations complémentaires pour le suivi et la transparence du programme

**24. Le Gouvernement communiquera, si possible en format électronique,** les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédits budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
- Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;
  - Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
  - La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
  - Le rapport trimestriel de la Direction de l'Ordonnement des Dépenses publiques (DODP) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
  - Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;
  - La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor ;
  - Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP (SIGIF quand il sera opérationnel) et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ;
  - Un rapport trimestriel retraçant les opérations du FSE en recettes et en dépenses et ;
  - Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers, y compris une estimation de la subvention nécessaire pour le reste de l'année en cours en utilisant la dernière version de structure des prix ; au plus tard 4 semaines après la publication de la structure des prix. Dans le cas où les prix intérieurs sont supérieurs au prix mondial, indiquer dans quelle partie du TOFE les gains sont comptabilisés.

- Un rapport trimestriel des appels de fonds exécutés et des projections d'appels de fonds pour les projets GTA et Sangomar.
- (c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

**25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours.** Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

**26. Un tableau mensuel extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP, puis SIGIF quand il sera opérationnel) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor.** Le tableau de SIGFIP (ou SIGIF quand il sera opérationnel) ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor. Les instances de paiement sont réparties par catégorie de dépense ainsi que par ancienneté.

**27. Concernant les dépenses sous procédures dérogatoires, les autorités communiqueront aux services du FMI à la fin de chaque trimestre :** (i) les situations des comptes d'attentes et d'imputation provisoire présentant le stock des opérations en attente de régularisation, issus de la balance générale des comptes de l'Etat ; (ii) la situation des dépenses sous procédures dérogatoires présentées par catégories de dépenses ; et (iii) la situation des comptes de dépôt, en identifiant la nature des bénéficiaires ((i) agences au sens large (personne morale de droit public, indépendante de l'Etat) ; (ii) personnes morales de droit privé (ex. : entreprises à capitaux publics ou privés, bénéficiaires de subventions ou de prises de capital) ; (iii) personnes privées (bénéficiaires d'aides sociales et bourses) ; iv) services non personnalisés de l'Etat) et (iv) des engagements par lettre de confort. Les autorités présenteront également l'évaluation de la régularisation de ces dépenses d'un trimestre à l'autre.

**28. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :**

- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base semestrielle et ;

- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif Prudentiel, sur une base semestrielle, dans un délai maximum de quatre mois et demi après l'arrête comptable pour les ratios prudentiels et de six mois pour les ISF.

**29. Le Gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites Internet prévus à cette fin, les informations suivantes :**

- (a) Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois et
- (b) Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP (SIGIF quand il sera opérationnel), le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines.
- (c) Les informations sur les montants de la *Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur
  - i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ;
  - ii) les projets d'investissements du secteur électricité ;
  - iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ;
  - iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



## SÉNÉGAL

Le 20 décembre

**RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, PREMIÈRES REVUES AU TITRE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS—ANNEXE D'INFORMATION**

Rédigé par

Les services du Fonds monétaire international  
(en consultation avec d'autres départements)

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	5
QUESTIONS LIÉES AUX STATISTIQUES	6

## RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 novembre 2021)

**Statut - date d'admission :** Date d'admission : 31 août 1962 Article VIII

	Millions de DTS	% de la quote-
Quote-part	323,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)	583,25	180,24
Position dans la tranche de réserve	42,65	13,18

<b>Département des DTS :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de l'allocation</b>
Allocation cumulative nette	464,96	100,00
Avoirs	755,59	162,51

<b>Encours des achats et des prêts :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Accords de confirmation	86,30	
Prêts au titre de la FCR	107,87	33,33
Instruments de financement rapide	215,73	66,67
Accords au titre de la FEC	43,10	13,32

### Derniers accords financiers en date :

Type	Date d'Accord	expiration Date	Montant approuvé (en millions de)	Montant tiré (en millions de)
Accord de	7 juin 2021	6 déc. 2022	302,00	86,30
FCC	7 juin 2021	6 déc. 2022	151,00	43,10
FCE	19 déc. 2008	10 juin 2010	121,35	121,35

### Paiements prévus au FMI<sup>1</sup>

	À échoir				
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Principal			53,93	129,44	117,45
Commissions/intérêts	0,00	3,18	3,08	2,12	0,75
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>3,18</b>	<b>57,01</b>	<b>131,56</b>	<b>118,20</b>

<sup>1</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

**Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juin 2000
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) <sup>1</sup>	488,30
Dont : aide du FMI (en millions de dollars)	42,30
(équivalent en millions de DTS)	33,80
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide intérimaire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts <sup>2</sup>	4,60
<b>Total des décaissements</b>	<b>38,40</b>

<sup>1</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

**Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :**

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1</sup>	100,32
Financé par : compte de fiducie de l'IADM	94,76
reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Date de prestation	CRG	Dette admissible	
		Fonds fiduciaire RPC	Total
Janvier 2006	Sans objet	100,32	100,32

<sup>1</sup> L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

**Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC)** Non pertinent

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

**Évaluation des sauvegardes**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, a révélé que le dispositif de contrôle de la banque centrale était resté solide depuis la dernière évaluation en 2013 et que ses dispositifs de gouvernance étaient globalement appropriés. En outre, les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à partir des états financiers de 2015, et en 2016, une revue extérieure de la qualité de la fonction d'audit interne a conclu que celle-ci était globalement conforme aux normes internationales. La BCEAO a appliqué toutes les recommandations de l'évaluation du dispositif de sauvegardes menée en 2018.

**Régime de change**

Le Sénégal, qui est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des Statuts du FMI, et applique un système de change qui ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655 957 FCFA.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

**Consultations au titre de l'article IV**

Les consultations avec le Sénégal se déroulent selon un cycle de 24 mois. Le conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'Article IV avec le Sénégal le 15 janvier 2019.

**Représentant résident**

Basé à Dakar depuis le 24 juillet 1984 ; poste occupé par M. Mesmin Koulet-Vickot depuis septembre.

## RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Au 13 décembre 2021, le Sénégal coopère avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque ouest-africaine de développement et la Banque islamique de développement. Des informations supplémentaires sont disponibles sur les sites Internet suivants :

### A. Banque mondiale

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal>

### B. Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/en/countries/west-africa/senegal/>

### C. Banque africaine de développement (BOAD)

<https://www.boad.org/presentation/>

### D. Banque islamique de développement

<https://www.isdb.org/fr/senegal>

## QUESTIONS LIÉES AUX STATISTIQUES

(Au 31 décembre 2021)

### I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

**Généralités.** Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Les données sur les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux présentent des insuffisances. Les autorités sont engagées à améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs économiques, financiers et sociaux et comptent notamment l'assistance technique du FMI, des autres organisations internationales et des donateurs pour y parvenir.

**Comptes nationaux.** Depuis que l'année de référence a été changée de 1999 à 2014 en 2018, les comptes nationaux sont généralement établis suivant le *Système de comptabilité nationale de 2008*. Les séries basées sur la nouvelle année de référence sont à présent disponibles pour la période allant de 2007 à 2019 et les séries trimestrielles sont également disponibles jusqu'au deuxième trimestre 2021, y compris des données relatives à la demande. Deux enquêtes nationales sur l'emploi sont régulièrement organisées auprès des entreprises et des ménages. Bien que des enquêtes régulières auprès des ménages (annuelles ou trimestrielles) ne soient pas réalisées pour établir la consommation et la formation brute de capital fixe, le Sénégal met actuellement en œuvre un indice de chiffre d'affaires qui fournira des informations relatives à la consommation des ménages (d'après certaines hypothèses). Sur le plan de la production, l'ANSD a également mis en œuvre de nouvelles normes pour établir un indice de production industrielle basé sur l'indice des prix à la production. Les indices des prix à la production pour les services sont publiés. Pour le secteur primaire, les prix sectoriels de l'agriculture sont publiés sur une base mensuelle (avec toutefois des préoccupations quant à la notion de prix à la production), comme c'est le cas pour les industries de la pêche. Dans d'autres secteurs comme la sylviculture et l'agriculture, la couverture doit être améliorée (par ex., production, prix). Des efforts continuent d'être déployés pour améliorer les procédures de collecte des données, renforcer la coordination entre les organismes statistiques et réduire les retards dans la diffusion des données. Avec l'assistance technique du FMI, le Sénégal commence aussi à mieux prendre en compte les activités liées aux ressources naturelles, qui seront importantes dans le contexte des récentes découvertes de pétrole et de gaz.

Un nouveau projet de modification de l'année de référence de 2014 à 2019 est en cours. L'agence nationale de statistique et de démographie (ANSD) a du mal à obtenir des financements. Les problèmes de financement pourraient retarder la publication des estimations de la nouvelle année de référence 2019, qui était initialement prévue pour mai 2023.

**Statistiques de prix.** L'ANSD établit et diffuse un indice mensuel des prix à la consommation (IPC) fondé sur la méthodologie d'établissement harmonisée adoptée par les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La pondération actuelle de l'IPC repose sur les données de dépenses recueillies en 2008. Ces données ont été complétées par celles des prix en 2014. Toutefois l'actualisation par les données de prix ne produit pas des estimations de dépenses courantes, et 2008 demeure la période véritable de référence de la pondération (la période au cours de laquelle les données de dépenses ont été recueillies). Les pondérations de l'IPC sont obsolètes et ne reflètent pas les habitudes de dépenses actuelles des ménages. Comme c'est le cas dans les autres pays membres de l'UEMOA, l'ANSD commencera à recueillir des données pour l'enquête harmonisée sur les

conditions de vie au début de 2022. Ces données serviront à actualiser la pondération de l'IPC.
<p><b>Statistiques du secteur extérieur.</b> Puisque le Sénégal est l'un des huit États membres de l'UEMOA, la direction nationale de la BCEAO pour le Sénégal recueille des données conformes au MBP6 depuis 2013. Depuis l'adhésion du Sénégal à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) en novembre 2017, la BCEAO diffuse les statistiques trimestrielles de la balance des paiements et de la PEG sur la page nationale récapitulative de données du Sénégal (<a href="http://nso.senegal.opendataforafrica.org/rarkwmf/national-summary-data-page-nsdp">http://nso.senegal.opendataforafrica.org/rarkwmf/national-summary-data-page-nsdp</a>). Le Sénégal emploie déjà le système de communication des transactions internationales (SCTI).</p>
<b>II. Normes et qualité des données</b>
<p>Fin 2017, le Sénégal est devenu le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à souscrire à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, qui établit un niveau d'exigence élevé pour la ponctualité et la périodicité des données économiques et financières diffusées.</p> <p>Un rapport sur l'observation des normes et codes de données (RONC) a été publié sur le site du FMI en 2002.</p>
<p><b>Statistiques monétaires et financières.</b> Des statistiques monétaires et financières mensuelles sont établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des SMF du Sénégal vers les formulaires de déclaration normalisés (SRF) pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts. Depuis novembre 2016, la BCEAO transmet régulièrement les statistiques monétaires et financières du Sénégal, fondées sur les formulaires standards de déclaration, au département des statistiques du FMI aux fins de publication dans « International Financial Statistics ».</p> <p>La BCEAO fournit des données relatives au Sénégal pour quelques indicateurs de l'enquête sur l'accès aux services financiers, y compris les deux indicateurs adoptés par l'ONU (succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et guichets automatiques de billet pour 100 000 adultes) pour suivre la cible 8.10 des objectifs de développement durable.</p> <p><b>Surveillance du secteur financier :</b> Avec l'assistance technique du département des statistiques du FMI, la BCEAO a achevé la mise au point des indicateurs de solidité financière pour les établissements de dépôt en 2018. Cependant, même si la BCEAO a utilisé les ISF pour son usage interne, elle n'a pas approuvé la publication des données sur le site des ISF du FMI.</p>
<p><b>Statistiques des finances publiques (SFP).</b> Les SFP sont établies par le ministère de l'Économie et des Finances à partir des données fournies par les directions des douanes, des impôts et du trésor et diffusées trimestriellement sous forme de tableaux des opérations financières de l'état (TOFE) dans les publications du ministère. L'AFRITAC Ouest réalise des missions d'assistance technique visant à améliorer la cohérence de l'information budgétaire et à adopter progressivement la méthodologie du Manuel de statistiques de finances publiques 2001/2014, conformément à la directive TOFE de l'UEMOA. Avec l'assistance du FMI, les autorités ont amélioré la couverture des comptes budgétaires de l'administration centrale aux administrations publiques et fournissent désormais des données budgétaires au département des statistiques du FMI à ce niveau de couverture. Cependant, la collecte des données se fait de façon ponctuelle (essentiellement pour répondre à des besoins immédiats, par exemple pour élargir le périmètre de l'AVD), et des structures devront donc être mises en place pour veiller à ce que les informations nécessaires soient recueillies régulièrement.</p>

**Sénégal : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance  
(Au 13 décembre 2021)**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>7</sup>	Fréquence de communication <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Courantes	Courantes	D	D	D
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires <sup>1</sup>	09/2021	12/2021	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	09/2021	12/2021	M	M	M
Monnaie au sens large	09/2021	12/2021	M	M	M
Bilan de la banque centrale	09/2021	12/2021	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	09/2021	12/2021	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	08/2018	08/2018	M	M	M
Indice des prix à la consommation	10/2021	11/2021	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	2020	Le 30/09/2021	A	A	A
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	2020	Le 30/09/2021	T	T	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	2020	Le 30/09/2021	A	A	A
Solde des transactions courantes extérieures <sup>8/9</sup>	2018	01/2020	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services <sup>8/9</sup>	2018	01/2020	A	A	A
PIB/PNB <sup>8/9</sup>	2019	11/2020	A	I	A
Dette extérieure brute <sup>9</sup>	2017	10/2018	A	I	A
Position extérieure globale <sup>6</sup>	2018	01/2020	A	A	A

<sup>1</sup> Comprend les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

<sup>8</sup> Estimation.

<sup>9</sup> Information communiquée aux services du FMI pendant leur mission.



# SÉNÉGAL

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, PREMIÈRES REVUES AU TITRE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Le 20 décembre 2021

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino et**  
**Natalia Tamirisa (FMI),**  
**Abebe Adugna et**  
**Marcello Estevão (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Sénégal : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur :	Modéré <sup>1</sup>
Risque de surendettement global	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Marge d'absorption de chocs restreinte
Élément d'appréciation	Non

Le Sénégal présente un risque modéré de surendettement extérieur et global dans le scénario de référence, avec une marge restreinte pour absorber les chocs. Cette notation repose sur l'hypothèse d'un rebond de la croissance, et d'une forte impulsion apportée par la production d'hydrocarbures à la croissance et aux exportations à moyen terme. Le scénario de référence suppose également que les déficits budgétaires se rapprocheront du critère de convergence régional de 3 % du PIB en 2024, sous l'effet du démantèlement des programmes de dépenses ponctuels liés à la COVID-19 et de l'accroissement des recettes. Cependant, les projections sont soumises à une grande incertitude.

<sup>1</sup> La capacité d'endettement du Sénégal est jugée solide. Le calcul a été réalisé d'après l'édition d'octobre 2021 des Perspectives de l'économie mondiale et la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) 2020 attribuée par la Banque mondiale. Les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont les suivants : 55 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB, 240 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 21 % pour le ratio service de la dette/exportations et 23 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère applicable pour la VA de la dette publique totale dans le cas d'une capacité d'endettement solide est de 70 % du PIB.

Les risques sont un ralentissement de la campagne de vaccination nationale avec l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19, l'agitation sociopolitique, les problèmes de sécurité et les retards de projets de production d'hydrocarbures. Dans ce contexte, le maintien de la viabilité de la dette exige d'emprunter avec prudence, en privilégiant les financements extérieurs concessionnels et les financements régionaux intérieurs, et de poursuivre les efforts destinés à améliorer la gestion de la dette. L'objectif global de la politique budgétaire doit être de dégager de l'espace budgétaire à moyen terme afin de répondre aux chocs à venir.

## PÉRIMÈTRE DE LA DETTE

**1. La présente AVD repose sur une définition large de la dette publique.** L'analyse porte sur la dette contractée ou garantie par l'État détenue par i) l'administration centrale, ii) les entités parapubliques et iii) les entreprises publiques (tableau 1 du texte)<sup>2</sup>. L'AVD utilise une définition de la dette extérieure et intérieure fondée sur la devise, car les données sont insuffisantes pour utiliser une définition fondée sur la résidence. Les créances envers la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sont comptabilisées dans la dette intérieure depuis le début du programme en cours appuyé par l'ICPE, en janvier 2020. Le choc impliquant une défaillance du secteur financier à hauteur de 5 % du PIB est amplement suffisant pour prendre en considération les besoins potentiels de recapitalisation des banques, qui sont estimés à moins de 1 % du PIB.

**Tableau 1 du texte. Sénégal : périmètre de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels**

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered		
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales		X	
3 Autres éléments des administrations publiques		X	
4 dont : administrations de sécurité sociale		X	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)		X	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Ensemble du secteur public, y compris les entreprises publiques			
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut	
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2	pourcentage du PIB	0.0	Already included in definition of government debt
4 PPP	35	pourcentage du stock en PPA	2.1	PPP capital stock of 6 percent of GDP is larger than 3 percent threshold
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5	pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)			7.1	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

**2. Les autorités s'efforcent d'améliorer la qualité et d'élargir le périmètre des données relatives à la dette publique.** Un récent audit consacré à la qualité et au périmètre de la base de données de la dette publique n'a fait état d'aucune lacune majeure, mais a souligné des risques liés

<sup>2</sup> La prise en compte des entités parapubliques et des entreprises publiques remonte à 2017. La liste des entités prises en considération par l'AVD est exhaustive et figure dans le protocole d'accord technique. La situation financière du secteur public en 2018 a été établie avec l'assistance technique du FMI.

à la ponctualité et à la fiabilité des données relatives à la dette des entreprises publiques. Les autorités ont établi un plan d'action destiné à remédier à ces défaillances. En outre, le Comité national de la dette publique (CNDP), présidé par le ministère des Finances, examine toutes les décisions portant sur des investissements publics de grande ampleur, y compris celles prises par des entreprises publiques. Une circulaire et un décret publiés récemment ont renforcé le rôle du CNDP en stipulant la nécessité pour les entreprises publiques de communiquer les données relatives à leur dette de façon régulière et dans le respect des délais afin que le CNDP étudie toute demande d'emprunt public de leur part.

## CONTEXTE

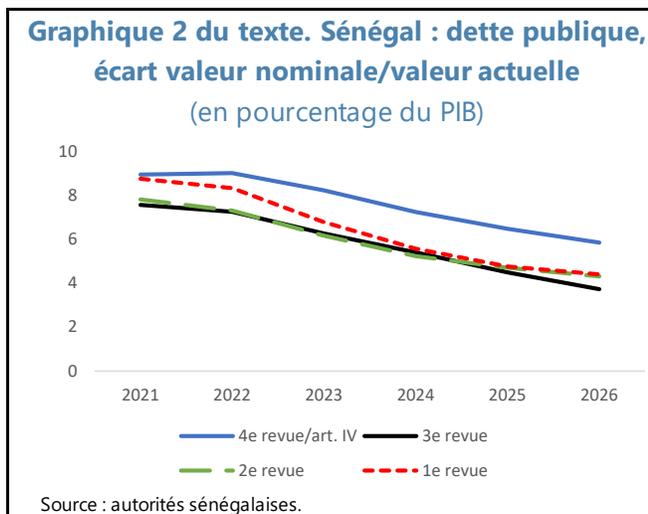
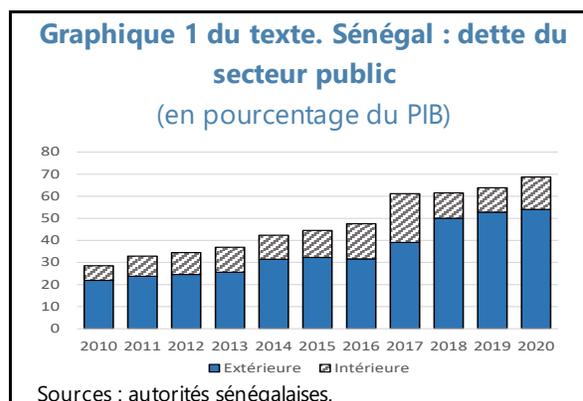
### 3. Les niveaux d'endettement du secteur public ont plus que doublé au cours de la dernière décennie.

Le Sénégal présente des besoins de développement considérables et une partie des fortes augmentations de la dette publique s'explique par des investissements associés au plan de développement national, le Plan Sénégal Émergent (PSE). Le gouvernement a augmenté les dépenses en capital, en particulier dans l'infrastructure, l'énergie et l'agriculture.

L'investissement public, qui représente en moyenne 38 % des dépenses publiques de 2010 à 2020, contribue à la croissance économique. Plus récemment, la dette publique extérieure a également été accrue par des investissements liés au secteur pétrolier et gazier, et la riposte budgétaire à la pandémie de COVID-19 a contribué à un nouveau bond de la dette publique. À fin décembre 2020, la dette extérieure du secteur public s'élevait à 54 % du PIB, alors que la dette totale du secteur public atteignait 68,8 % du PIB (graphique 1 du texte).<sup>3</sup> Les principaux détenteurs de la dette extérieure du Sénégal sont des créanciers privés, la Banque mondiale et des banques de développement régionales (annexe 1).

### 4. Le Sénégal continue d'avoir accès aux marchés de capitaux internationaux.

Après des émissions en 2011, 2017 et 2018, les autorités ont émis 775 millions d'euros d'euro-obligations en juin 2021. Il s'agissait de leurs premières obligations libellées en euros. Un peu moins de la moitié des

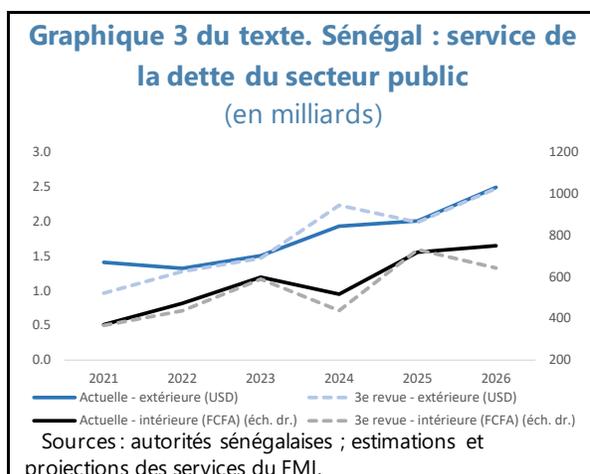


<sup>3</sup> Le périmètre de la dette publique a été élargi en 2017 pour prendre en considération les entreprises publiques et parapubliques, ce qui crée une rupture structurelle dans les données. Le Sénégal est le seul pays membre de l'UEMOA qui utilise cette définition plus large de la dette du secteur public.

produits ont été utilisés pour racheter des euro-obligations libellées en dollars arrivant à échéance en 2024, ce qui a amélioré le profil d'échéance de la dette extérieure tout en réduisant le risque de refinancement et de change<sup>4</sup>. Le reste a été utilisé pour financer le déficit de l'administration centrale et préfinancer des investissements de la compagnie pétrolière nationale. L'émission d'euro-obligations a également permis de dégager un espace sur le marché obligataire régional pour d'autres pays membres de l'UEMOA et favorisé la constitution de réserves mises en commun qui faisaient défaut à l'UEMOA.

**5. L'allocation de DTS de 2021 a entraîné une augmentation de la dette publique à des taux hautement concessionnels.** Conformément à l'accord à l'échelle de l'UEMOA, la BCEAO a rétrocédé l'équivalent de l'allocation de DTS (246,7 milliards de francs CFA, soit 1,6 % du PIB). Cet emprunt est comptabilisé dans la dette intérieure. L'AVD calcule la valeur actuelle de l'emprunt de manière à intégrer sa nature hautement concessionnelle<sup>5</sup>, ce qui atténue son incidence initiale sur l'évaluation qu'elle effectue du risque global de surendettement (voir ci-après)<sup>6</sup>. Par conséquent, la dette du secteur public du Sénégal est devenue plus concessionnelle en moyenne, comme le montre la différence entre la valeur nominale et la valeur actuelle de la dette (graphique 2 du texte)<sup>7</sup>.

**6. Le service de la dette publique extérieure et celui de la dette publique totale sont élevés.** Le ratio service de la dette extérieure publique/exportations a atteint 23,5 % en 2020, ce qui s'explique en partie par la forte baisse des exportations provoquée par le choc de la COVID-19. Il devrait se maintenir aux alentours de 23 %, car le rachat d'euro-obligations a avancé le remboursement de la dette extérieure de 2024 à 2021, ce qui a légèrement lissé le profil du service de la dette à moyen terme (graphique 3 du texte). Ce ratio devrait, en moyenne, s'établir aux alentours de 20 % sur le moyen terme, avec l'installation de la reprise et le lancement des exportations d'hydrocarbures. Le service de la dette extérieure publique devrait, en moyenne, s'établir aux alentours de 16 % des recettes à moyen terme (tableau 1). Quant au service total de la dette publique, il devrait en moyenne s'élever à environ 26 % des recettes et des dons pour la même période (tableau 2).



**7. Le Sénégal prend part à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20.**

<sup>4</sup> La monnaie nationale, le franc CFA, est rattachée à l'euro.

<sup>5</sup> Un emprunt à 20 ans avec un taux d'intérêt de 0,05 %, avec possibilité de reconduire la dette à l'échéance.

<sup>6</sup> La dette intérieure est normalement comptabilisée en termes nominaux dans l'AVD.

<sup>7</sup> La première revue du programme appuyé par l'ICPE a été réalisée en juillet 2020, la deuxième en janvier 2021 et la troisième en juin 2021.

L'ISSD est une initiative sans incidence sur la valeur actuelle nette qui vise à apporter aux pays membres admissibles une aide de trésorerie afin qu'ils puissent affecter davantage de ressources à la riposte à la pandémie de COVID-19. L'ISSD a accordé un allègement du service de la dette à hauteur de 30 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB) entre mai et décembre 2020. Le prolongement de l'ISSD jusqu'à la fin de l'année 2021 devrait se traduire par un allègement du service de la dette supplémentaire de 71 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB). Ce montant est inférieur de 20 milliards de francs CFA aux prévisions de l'AVD précédente (juin 2021) en raison de la révision des chiffres sur lesquels les partenaires et les projets se sont engagés. L'AVD intègre ces paiements différés sur la période 2022–27, au cours de laquelle ils devraient s'établir à 17 milliards de francs CFA par an en moyenne.

## SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

**8. Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent les projections correspondent au scénario de référence du programme traité dans le rapport principal des services du FMI.** Les principaux changements par rapport à l'AVD précédente de juin 2021 sont un redressement plus rapide de l'économie cette année, un décalage d'un an (à 2024) du retour à un déficit de l'administration centrale de 3 % du PIB et des révisions à la baisse des prévisions relatives aux exportations de pétrole. Les hypothèses macroéconomiques à long terme restent globalement inchangées par rapport à l'AVD précédente de juin 2021. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Croissance du PIB réel.** Le taux de croissance du PIB réel du Sénégal est estimé à 5 % en 2021, contre 3,7 % au moment de la troisième revue. Cela s'explique par la reprise généralisée qui est en cours au Sénégal, en particulier dans les secteurs secondaire et tertiaire. La reprise va se poursuivre en 2022, avec une croissance aux alentours de 5 ½ %. Le démarrage de la production de pétrole et de gaz apportera un coup de fouet temporaire en 2023 et 2024 puis la croissance devrait ralentir pour s'établir à 5,5 % en 2026, soit à un niveau proche de sa moyenne à long terme d'environ 5 %<sup>8</sup>. La croissance du PIB réel est le principal facteur d'amélioration de la dynamique d'endettement dans le scénario de référence (graphique 2).
- **Pétrole et gaz.** Le scénario de référence intègre le projet de champ de pétrole en mer de Sangomar (SNE) et le projet gazier de Grande Tortue Ahmeyim (GTA), dont la production devrait débuter au deuxième semestre de 2023<sup>9</sup>. L'encadré 1 présente les principales hypothèses relatives aux incidences macroéconomiques de ces projets. En particulier, la part de la production de pétrole contribuant aux exportations a été abaissée à 70 % (contre 100 %) afin de tenir compte de la part de 30 % qui sera destinée à la société nationale de raffinage. Cette modification entraîne une réduction considérable des volumes d'exportations sur l'horizon des prévisions. Les besoins de financement restants de Petrosen (la compagnie pétrolière nationale)

<sup>8</sup> Les répercussions prévues de la production de pétrole et de gaz sur le PIB réel ont été révisées par rapport à la dernière AVD en utilisant une approche fondée sur les dépenses (et non sur les revenus, comme l'estimation précédente) et des hypothèses mises à jour s'agissant des déflateurs spécifiques au pétrole et au gaz. Cela a entraîné sur une révision à la hausse de la croissance du PIB réel lié aux hydrocarbures pour la période 2023–24 par rapport à la dernière AVD, malgré une révision à la baisse des prévisions relatives aux volumes de production pour 2023.

<sup>9</sup> Le projet GTA est exploité conjointement avec la Mauritanie.

pour les deux projets sont estimés à 1 090 milliards de francs CFA de 2021 à 2037 (tableau 2 du texte), un montant légèrement inférieur à celui des estimations précédentes qui s'explique par une modification de la structure financière du projet. Ces estimations sont susceptibles d'évoluer au fil de l'avancement des projets. Aucune décision d'investissement finale n'a été prise sur le projet Yakaar-Taranga, qui n'a donc pas été pris en compte dans l'AVD.

**Tableau 2 du texte. Sénégal – Pétrole et gaz : hypothèses d'emprunt pour Petrosen<sup>1</sup>**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031–37	Total
<b>en milliards de FCFA</b>	178	180	127	102	64	89	61	57	54	47	132	1,090
<b>en % du PIB</b>	1.16%	1.09%	0.68%	0.51%	0.30%	0.38%	0.25%	0.21%	0.19%	0.15%	0.36%	5.29%

1/ Les projets étant en cours d'exploitation, ces chiffres sont susceptibles d'évoluer.

Sources : autorités sénégalaises ; projections des services du FMI.

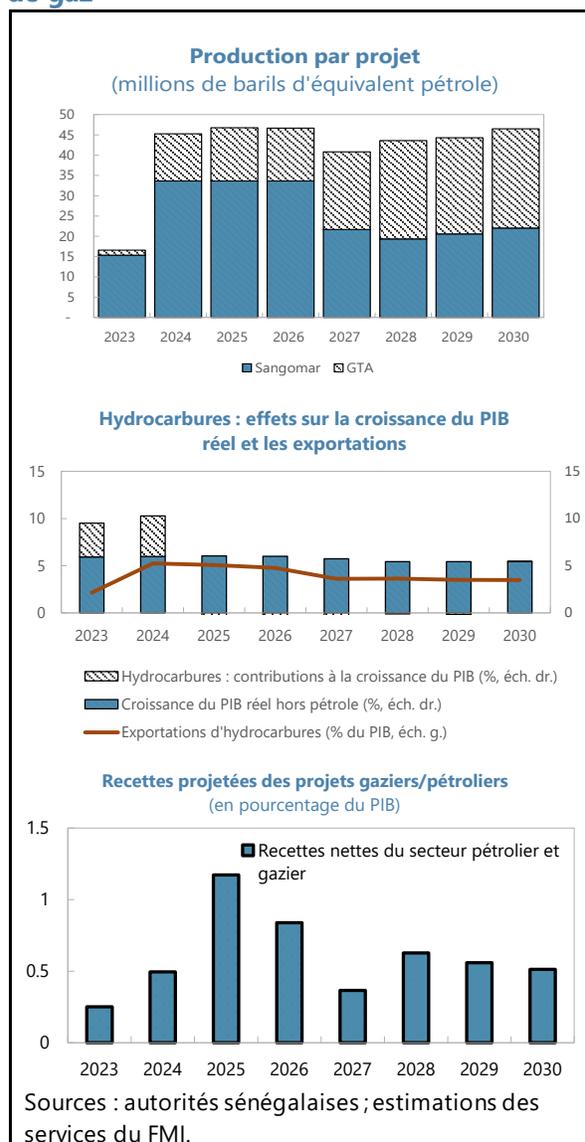
- **Inflation.** Selon les projections, l'inflation s'établit à 2 ½ % en 2021 et oscillera autour de 1,5 % à moyen terme.
- **Déficit du secteur public.** Selon les estimations, le déficit du secteur public, qui inclut le déficit de l'administration centrale, et la capacité de financement et le besoin de financement des entreprises publiques, a atteint 7,4 % du PIB en 2021. Cela s'explique principalement par l'accroissement des déficits budgétaires de l'administration centrale et par des investissements massifs de Petrosen. Le déficit du secteur public devrait se stabiliser aux alentours de 3 % du PIB à moyen terme : le déficit de l'administration centrale converge vers l'objectif régional de 3 % du PIB en 2024 (sous l'effet de la diminution de dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 et d'un accroissement des recettes), les besoins de financement dans le secteur des hydrocarbures diminuent et les efforts déployés pour améliorer les résultats financiers des entreprises publiques portent leurs fruits.

### Encadré 1. Sénégal : les répercussions macroéconomiques attendues de la production de pétrole et de gaz

**Les services du FMI ont mis à jour les projections s'agissant des répercussions macroéconomiques des projets de production de gaz et de pétrole.** Durant la phase de préproduction, les projets entraînent une augmentation notable de l'investissement direct étranger, passé de 2 % du PIB à un niveau attendu de 7,8 % du PIB en 2021. Cela permet de financer en grande partie les importations de services, qui devraient atteindre 9,9 % du PIB en 2021. Pour la phase de production qui débute en 2023, le cadre macroéconomique prend en considération deux projets pour lesquels une décision d'investissement finale a été prise : « Grande Tortue Ahmeyim » (GTA, gaz naturel liquéfié) et « Sangomar » (pétrole).

**La croissance et les exportations bénéficieront d'un coup de fouet en 2023 et 2024.** La croissance va se porter temporairement à 10 % en 2023 et 2024 (avec un changement de niveau du PIB) tandis que les augmentations ultérieures de la production n'auront pas d'effets positifs sur la croissance. Il est supposé que 70 % du pétrole brut et 100 % du GNL seront vendus à l'étranger, ce qui ajoute environ 5 % du PIB aux exportations courantes de marchandises entre 2023 et 2030.

**Les recettes publiques devraient être limitées à moyen terme.** Les projections du total des recettes nettes, qui englobent les flux de trésorerie en provenance de la compagnie pétrolière nationale Petrosen, sont étroitement liées aux volumes de production réels, à l'évolution des cours du pétrole et du gaz, à d'éventuels investissements lors de phases ultérieures, et aux remboursements des investissements initiaux. Ces estimations sont donc soumises à une grande incertitude, mais selon les services du FMI, les recettes devraient s'établir à 0,7 % du PIB en moyenne jusqu'en 2026.



- **Recettes.** Par rapport à 2019, les recettes fiscales de l'administration centrale ont diminué de près de 1 % du PIB en raison de la pandémie, pour s'établir à 16,7 % du PIB. Selon les projections, les recettes fiscales hors hydrocarbures augmenteront progressivement pour atteindre 20 % du PIB hors hydrocarbures en 2024, conformément aux objectifs de la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT). Elles devraient se maintenir au-dessus de ce niveau à moyen terme. Cette projection suppose la mise en œuvre continue des réformes liées à la SRMT, qui visent à accroître les recettes en privilégiant l'élargissement de la base d'imposition et la réduction des dépenses fiscales. Les recettes liées au pétrole et au gaz commenceront à apporter une contribution à partir de 2023.

- Déficit du compte des transactions courantes.** Le scénario de référence suppose un déficit du compte des transactions courantes de 10 % en 2020 et 10,6 % en 2021. Le déficit pour 2021 est inférieur à celui établi au moment de la troisième revue (11,3 %), ce qui s'explique principalement par des exportations plus élevées que prévu. Le déficit du compte des transactions courantes devrait diminuer nettement à partir de 2023, dans le sillage du démarrage des exportations de gaz et de pétrole. Une reprise des exportations de services (tourisme) devrait également y contribuer.

**Tableau 3 du texte. Sénégal : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques**

	2021	2022	2023	2024	Moy. term <sup>1</sup>	Long term <sup>2</sup>
<b>Croissance du PIB réel</b>						
Présente AVD	5.0	5.5	9.5	10.3	7.1	5.0
Précédente AVD	3.7	5.5	10.8	6.1	6.2	5.2
<b>Déficit budgétaire global (% du PIB)</b>						
Présente AVD <sup>3</sup>	7.4	5.4	4.0	3.1	4.5	2.7
Précédente AVD <sup>3</sup>	6.6	4.9	3.2	3.1	4.1	2.7
<b>Déficit du compte courant (% du PIB)</b>						
Présente AVD	10.6	9.4	7.2	4.0	7.1	3.4
Précédente AVD	11.3	10.5	5.5	3.2	6.9	3.2
<b>Exportations de biens et services (% du PIB)</b>						
Présente AVD	21.7	22.6	24.1	27.9	24.8	31.0
Précédente AVD	19.8	22.8	31.7	36.0	29.2	32.6

Sources: autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Défini comme les 5 premières années de la période de projection (2021-2026).

<sup>2</sup> Défini comme les 15 dernières années de la période de projection (2027-2041).

<sup>3</sup> Déficit budgétaire global des administrations publiques et du secteur et secteur public.

Source: estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 4 du texte. Sénégal : plan d'emprunt 2021**

<b>Dette CGE</b>	<b>en Mrd de FCFA</b>
<b>Administration centrale</b>	2061
<b>Externe</b>	1207
Concessionnelle/semi-concessionnelle 1/	699
Commerciale 2/	508
<b>Intérieure</b>	854
Emprunt lié à des DTS	246
<b>Entreprises publiques (net)</b>	250
<b>Total du secteur public</b>	2311
<b>Utilisation des fonds</b>	
Déficit budgétaire (administration centrale) 3/	967
Amortissements et rachats des euro-obligations	754
Surfinancement (net)	120
Dépenses au-dessous de la ligne 4/	220
Secteur des entreprises publiques (net) 5/	250

1/ Dette présentant un élément de don positif.

2/ Dette ne présentant pas d'élément de don positif. Inclut les montants rétrocédés à Petrosen

3/ Déficit budgétaire moins dépenses de fonctionnement et surfinancement de 2020

4/ Dépenses de fonctionnement, montants rétrocédés à Petrosen, transactions financières liées aux DTS

5/ Exclut les montants rétrocédés à Petrosen

Sources : autorités sénégalaises ; estimations des services du FMI.

**9. L'AVD suppose que les autorités mettront en œuvre une stratégie d'emprunt prudente appuyée par des partenaires multilatéraux et bilatéraux.** La loi de finances rectificative 2021 prévoit un financement reposant principalement sur des prêts concessionnels et semi-concessionnels (octroyés par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires) et un emprunt lié à des DTS octroyé par la BCEAO. L'allocation de DTS et l'euro-obligation ne figuraient pas dans le plan d'emprunt de l'AVD précédente, ce qui explique un financement brut supérieur pour 2021 par rapport au scénario de référence précédent (2 061 milliards de francs CFA contre 1 415 milliards de francs CFA). Dans le cadre de leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT), les autorités prévoient de continuer à s'appuyer sur des partenaires multilatéraux, mais aussi de délaisser progressivement les emprunts extérieurs libellés en dollar au profit d'un recours accru au marché régional en franc CFA. Par conséquent, l'AVD suppose que les emprunts intérieurs augmenteront dans le temps et représenteront en moyenne quelque 42 % du total des financements en 2022–26, contre environ 23 % en 2021. L'émission d'euro-obligations est supposée augmenter progressivement à long terme (avec de nouvelles émissions équivalant à l'encours des euro-obligations arrivant à échéance plus 20-30 %) à mesure que le Sénégal renonce aux emprunts extérieurs concessionnels pour accéder au marché plus régulièrement.

**10. Les outils de réalisme semblent indiquer que le projet de trajectoire de rééquilibrage budgétaire est ambitieux, mais les services du FMI le jugent réaliste dans les conditions actuelles.** La trajectoire d'ajustement du solde primaire supposée de 3,3 % du PIB sur la période 2021–23 figure dans le premier quartile de la distribution historique pour les pays à faible revenu (graphique 4). Cependant, dans le cas du Sénégal, l'ajustement concerne en grande partie les dépenses ponctuelles engagées en réponse au choc de la COVID-19 en 2020 (4,5 % du PIB) et à celles associées à l'allocation de DTS en 2021 (1,6 % du PIB). Les services du FMI jugent réaliste d'atteindre l'objectif de déficit de l'administration centrale à 3 % du PIB, même si cela dépendra de la bonne mise en œuvre des mesures d'accroissement des recettes du programme. Le résidu élevé (graphique 3) s'explique par l'élargissement du périmètre de la dette en 2017. Par ailleurs, les projections de taux de croissance économique en 2021 et en 2022 sont supérieures à la fourchette de trajectoires de croissance potentielle selon divers multiplicateurs budgétaires. Toutefois, les travaux ne prennent pas correctement en compte la pandémie de COVID-19 et la reprise consécutive à celle-ci (graphique 4). Les changements apportés aux projections des contributions à la croissance du PIB réel s'expliquent par la révision des hypothèses relatives à la croissance de la production de pétrole et de gaz, et ils ne posent pas de problèmes de réalisme.

## CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES SCÉNARIOS DES TESTS DE RÉSISTANCE

**La capacité d'endettement du Sénégal est jugée solide.** D'après les données issues de l'édition d'octobre 2021 des Perspectives de l'économie mondiale et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) 2020 attribuée par la Banque mondiale, l'indicateur composite du Sénégal s'élève à 3,25. Cette évaluation modifie les seuils utilisés pour calculer la

notation mécanique du risque d'endettement extérieur. L'indicateur composite du Sénégal a légèrement augmenté par rapport à la dernière édition (3,23) (tableau 5 du texte).

**Tableau 5 du texte. Sénégal : capacité d'endettement**

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)		Composantes du score de l'IC (A*B) + ( C )	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.743		1.44	44%
Taux de croissance réel (en	2.719	6.257		0.16	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	43.156		1.88	57%
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en pourcentage)	-3.990	18.625		-0.84	-26%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	9.871		0.22	7%
Croissance économique mondiale (en	13.520	3.078		0.42	13%
<b>CI Score</b>				<b>3.25</b>	<b>100%</b>
<b>Note CI</b>				<b>Strong</b>	

Source : estimations des services du FMI.

**11. Les tests de résistance classiques ont été utilisés ainsi qu'un choc lié au financement sur le marché.** Le recours à un test de résistance personnalisé pour le financement sur le marché s'explique par les euro-obligations en circulation du Sénégal. Le test utilise les paramètres par défaut, qui supposent i) une hausse temporaire du coût des nouveaux emprunts extérieurs de l'ordre de 400 points de base, ii) une dépréciation nominale du franc CFA par rapport au dollar et iii) un raccourcissement des échéances et des délais de grâce. Cela entraîne un dépassement ponctuel du ratio VA de la dette/PIB en 2022, mais les résultats ne font apparaître aucun élément d'inquiétude par ailleurs (graphique 5). L'émission d'euro-obligations en juin 2021, qui a rallongé le profil des échéances de la dette extérieure et un passage à une dette libellée en euro et non plus en dollar, réduit le risque lié à un tel choc.

## AVD EXTÉRIEURE

**12. Les indicateurs de la dette extérieure restent en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence, à l'exception d'un dépassement ponctuel temporaire en 2021.** La dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait culminer à 57,9 % du PIB en 2021 (contre 57 % du PIB dans la troisième revue du programme appuyé par l'ICPE), avant de diminuer régulièrement à moyen terme (tableau 1). Le ratio valeur actuelle de la dette/exportations est proche du seuil de risque au cours de la première année de la projection de référence, mais il diminue régulièrement par la suite, grâce à l'accélération de la croissance liée aux projets pétroliers et gaziers. Le ratio service de la dette extérieure/exportations dépasse désormais le seuil en 2021 dans le scénario de référence (ce qui n'était pas le cas dans l'AVD précédente), ce qui s'explique par l'avancement des paiements au titre du service de la dette entraîné par l'opération de rachat d'obligations évoquée plus avant. Ce dépassement ponctuel d'un an n'est pas pris en compte pour la notation du risque de l'AVD. Le ratio service de la dette extérieure/recettes devrait s'établir à environ 16 % à moyen terme.

**13. Trois des quatre indicateurs de la dette extérieure dépassent leur seuil dans l'analyse de sensibilité.** Pour le ratio VA de la dette/PIB, le choc le plus extrême est un choc combiné. Pour les deux indicateurs liés aux exportations, le choc le plus extrême est un choc sur les exportations,

mais le choc combiné entraîne aussi des dépassements soutenus (tableau 3). Globalement, ces résultats mettent en évidence des facteurs de vulnérabilité potentiels dans des circonstances défavorables, notamment une reprise mondiale ralentie qui pénaliserait les principaux marchés d'exportation du Sénégal ou un retard important dans le développement du secteur des hydrocarbures. Une grande différence entre le scénario de référence et le scénario historique réside dans le fait que le scénario de référence prend en considération les futures exportations d'hydrocarbures.

## RISQUE GLOBAL DE SURENDETTEMENT PUBLIC

**14. Le scénario de référence ne donne lieu à aucun dépassement de l'indicateur de la dette publique totale.** La dette publique totale devrait culminer à 73 % du PIB en 2021, avant de diminuer progressivement sous l'effet de l'accélération de la croissance et du rééquilibrage budgétaire (tableau 2). Le ratio valeur actuelle de la dette publique/PIB reste inférieur à son repère dans le scénario de référence et il diminue progressivement au fil du temps (graphique 2). Le ratio valeur actuelle de la dette/recettes devrait lui aussi reculer progressivement. Le service de la dette devrait rester important, s'établissant en moyenne à un quart du total des recettes et des dons au cours des cinq prochaines années.

**15. Les tests de résistance montrent que le Sénégal est particulièrement exposé à un choc de croissance.** Avec le choc de croissance standard (qui simule un taux de croissance de 2,4 % sur la période 2022–23), deux des trois indicateurs de la dette connaîtraient une hausse fulgurante et le troisième enregistrerait aussi une forte augmentation. Cela correspond à un choc extrême qui ne tient pas compte du rebond attendu après la COVID-19 et des retombées de la production d'hydrocarbures en termes de croissance. Cependant, cette simulation souligne l'importance que joueront les réformes dans le renforcement de la résilience du Sénégal en dégagant de l'espace budgétaire et en améliorant son potentiel de croissance à moyen terme.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

**16. Le Sénégal présente un risque modéré de surendettement extérieur et sa marge pour absorber les chocs est restreinte** (graphique 6). La marge dont dispose le Sénégal pour absorber les chocs est jugée restreinte, car la matérialisation du choc médian observé est censée se traduire par une rétrogradation dans la catégorie de risque de surendettement élevé. L'exposition du Sénégal au choc de croissance et au choc sur les exportations, à laquelle s'ajoute l'incertitude autour des perspectives de l'économie mondiale, souligne la nécessité d'adopter une approche équilibrée conjuguant reprise à court terme et viabilité à long terme. Les autorités doivent apporter un soutien ciblé à court terme tout en diminuant progressivement les déficits budgétaires pour les porter à l'objectif convenu au sein de l'UEMOA. Face à l'augmentation globale du total des paiements d'intérêts, il convient de privilégier les prêts concessionnels dans la mesure du possible. Cela doit s'accompagner de réformes destinées à maîtriser les risques budgétaires et d'un renforcement continu de la gestion de la dette afin qu'elle continue d'être efficacement orientée vers la formation

de capital productif<sup>10</sup>.

**17. Le risque de surendettement global du Sénégal demeure lui aussi modéré.** Compte tenu du niveau élevé du service de la dette, les autorités devraient avant tout s'employer davantage à accroître les recettes intérieures et solliciter des emprunts concessionnels là où cela est possible à court terme.

**18. Des risques considérables entourent l'analyse.** Les perspectives à court terme dépendent principalement du rythme de la reprise mondiale et de l'accès du Sénégal aux vaccins. Un ralentissement de la croissance mondiale pourrait freiner la reprise tandis que l'accès limité aux vaccins expose le pays à de futures vagues de contaminations à la COVID-19. Une accélération de la croissance mondiale serait porteuse pour la croissance et les exportations du Sénégal, mais elle pourrait aussi contribuer à une hausse des taux d'intérêt et des cours des produits de base importés, comme le pétrole. Cela pourrait avoir des répercussions sur les termes de l'échange, les soldes budgétaires (par l'intermédiaire des subventions aux prix des carburants dans le pays) et l'accès aux marchés, même si ce dernier risque a été atténué par la récente opération de rachat d'euro-obligations. À moyen terme, un renchérissement durable des cours du pétrole accroîtrait la rentabilité des nouveaux projets d'hydrocarbures, ce qui améliorerait les perspectives extérieures et budgétaires. À l'inverse, des retards importants dans la production d'hydrocarbures auraient de réelles incidences sur la croissance et les recettes. Comme l'illustre le scénario défavorable (encadré 2), la concrétisation simultanée des risques sur la croissance, sur le budget et sur le secteur extérieur entraînerait une forte détérioration du profil de la dette du Sénégal. Le Sénégal est également exposé à des risques liés aux catastrophes naturelles, à la sécurité dans la région et aux évolutions sur le plan sociopolitique.

---

<sup>10</sup> À la fin de l'exercice 2021, le Sénégal avait mis en œuvre les mesures de performance et de politique générale au titre de la politique de financement du développement durable (SDFP) pour l'exercice 2021. Il poursuit son action dans les trois domaines de réforme de la SDFP pour l'exercice 2022. La mesure 1 pour l'exercice 2021 appuyait la mise en place d'un cadre pour la publication du plan d'emprunt annuel, ainsi que la définition de son périmètre, de son calendrier, des procédures d'établissement et de l'accessibilité. Le Sénégal poursuit cette réforme au cours de l'exercice 2022 avec l'instauration d'un mécanisme permettant de publier des rapports trimestriels sur la dette comprenant des informations sur la dette des entreprises publiques et des partenariats public-privé, ainsi que des évaluations de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme et du plan d'emprunt annuel. La mesure 2 pour l'exercice 2021 appuyait l'adoption d'une procédure accélérée pour les remboursements de crédit de TVA. Elle sera complétée avec la SDFP pour l'exercice 2022 par la réduction des dépenses fiscales, s'agissant notamment de différentes exonérations de TVA. Enfin, la mesure 3 pour l'exercice 2021 portait sur l'établissement et l'adoption officielle d'une méthodologie approfondie d'évaluation des risques budgétaires pour i) l'octroi par l'État de garanties et de prêts rétrocédés aux entreprises publiques et ii) le suivi du risque de crédit des entreprises publiques, qui mènera à la publication d'une évaluation des risques budgétaires pour 2022, dans le cadre du SDFP de l'exercice 2022.

## Encadré 2. Sénégal : scénario défavorable

**Les services du FMI ont établi un scénario défavorable afin de reproduire les répercussions macroéconomiques d'une concrétisation des risques.** Le scénario part des postulats suivants :

- Un ralentissement de la croissance provoqué par une reprise plus poussive après la pandémie, des retards dans la production de pétrole et de gaz, et une croissance hors pétrole plus faible à moyen et long terme.
- Une baisse des exportations de biens et de services attribuable à une baisse des exportations de pétrole et de gaz, et à une perte de compétitivité de l'offre de biens échangeables.
- Une augmentation du ratio impôts/PIB plus progressive que dans le scénario de référence en raison d'une mise en œuvre incomplète de la stratégie de recettes à moyen terme, les mesures fiscales se heurtant à une résistance croissante de la part de groupes d'intérêt.
- Un rééquilibrage budgétaire moins ambitieux et un déficit budgétaire à moyen terme plus élevé (4,5 % du PIB) en raison des besoins de subventions élevés et d'une montée généralisée des tensions sur les dépenses.

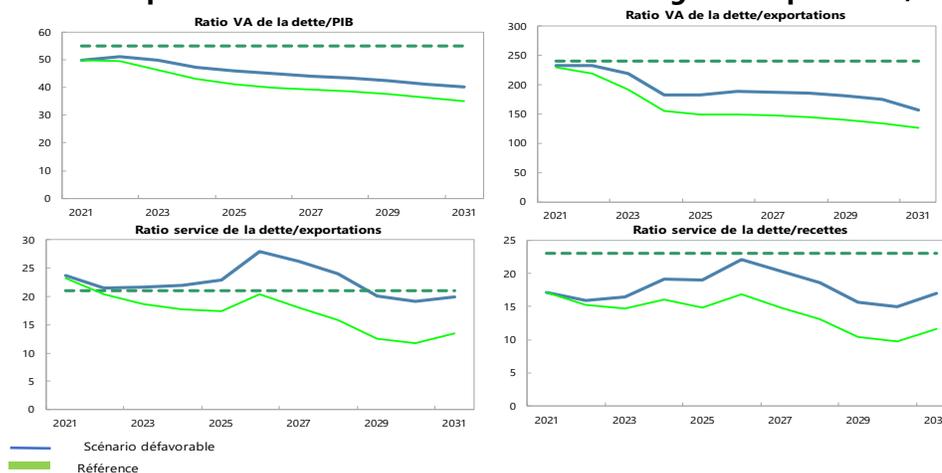
### Hypothèses

	2021		2022		2023		2024	
	Réf.	Défav.	Réf.	Défav.	Réf.	Défav.	Réf.	Défav.
PIB nominal	15,273	15,273	16,485	16,152	18,415	17,403	20,668	19,308
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.0	5.0	5.5	3.5	9.5	4.6	10.3	10.4
Recettes publiques (en pourcentage du PIB)	20.4	20.2	21.0	20.7	21.4	21.0	21.7	20.7
Dépenses publiques (en pourcentage du PIB)	26.7	26.7	25.7	26.3	25.1	26.0	24.7	25.2
Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)	-6.3	-6.5	-4.8	-5.6	-3.7	-5.0	-3.0	-4.5
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	21.7	21.4	22.6	22.0	24.1	22.8	27.9	26.0
Dette publique brute (en pourcentage du PIB)	73.0	73.1	71.6	73.9	67.7	73.5	63.1	70.5

Source : projections des services du FMI.

**Ce scénario exacerberait la vulnérabilité liée à la dette.** Le ratio dette/PIB se maintiendrait au-dessus de 70 % du PIB tandis que le service de la dette augmenterait rapidement. Les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure de l'AVD se détérioreraient considérablement et signaleraient un risque élevé de surendettement, compte tenu de la capacité restreinte à absorber les chocs. Une mobilisation des recettes intérieures moins efficace entraînerait une baisse des dépenses en termes nominaux, en dépit de la hausse supposée du déficit budgétaire.

### Indicateurs de risque de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021-31

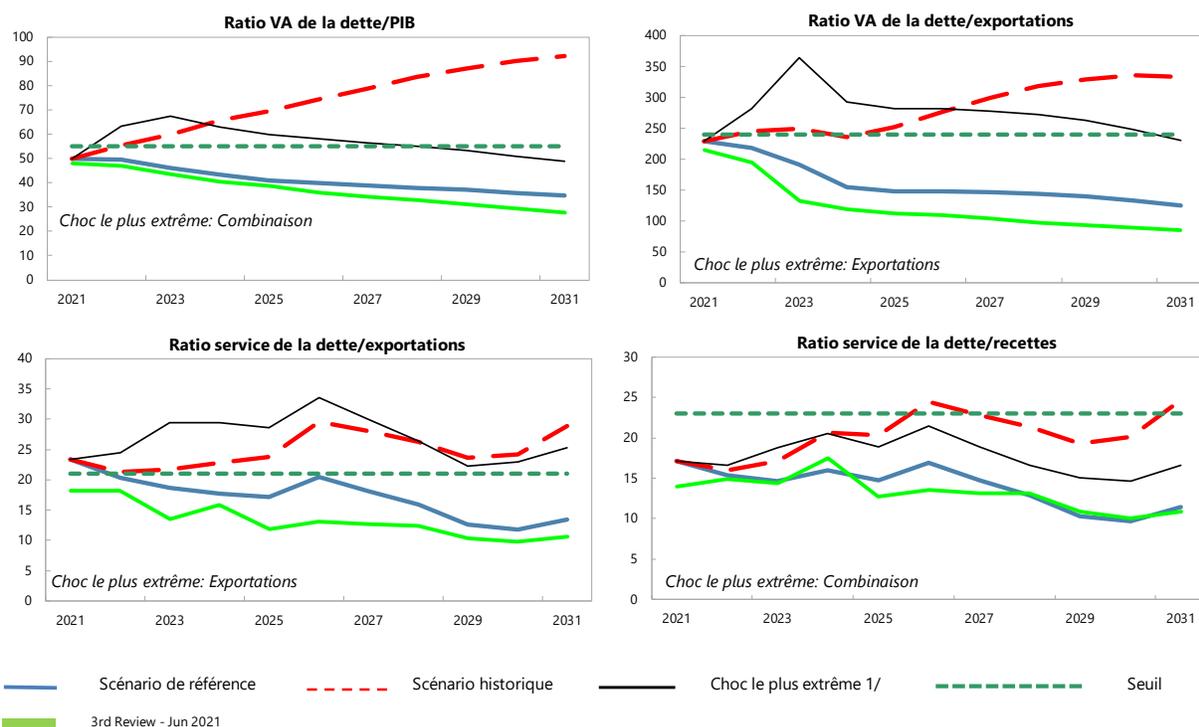


Source : calculs des services du FMI.

## VUES DES AUTORITÉS

**19. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'analyse des services du FMI.** Les autorités souscrivent aux conclusions de l'AVD et reconnaissent que la capacité d'absorption de chocs est limitée, en particulier à court terme. Cependant, elles se montrent plus optimistes s'agissant des bienfaits sur la croissance à moyen terme des deux projets d'hydrocarbures et d'autres réformes destinées à améliorer la compétitivité. Afin de réduire la dépendance du pays au financement par l'emprunt, les autorités sont déterminées à réduire progressivement les déficits budgétaires afin d'atteindre l'objectif régional et à accroître les recettes au moyen de la SRMT. Dans le même temps, elles vont continuer à rechercher des possibilités de gestion proactive de la dette afin de lisser les paiements au titre du service de la dette et d'atténuer encore davantage les risques de change.

**Graphique 1. Sénégal : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2021–31**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

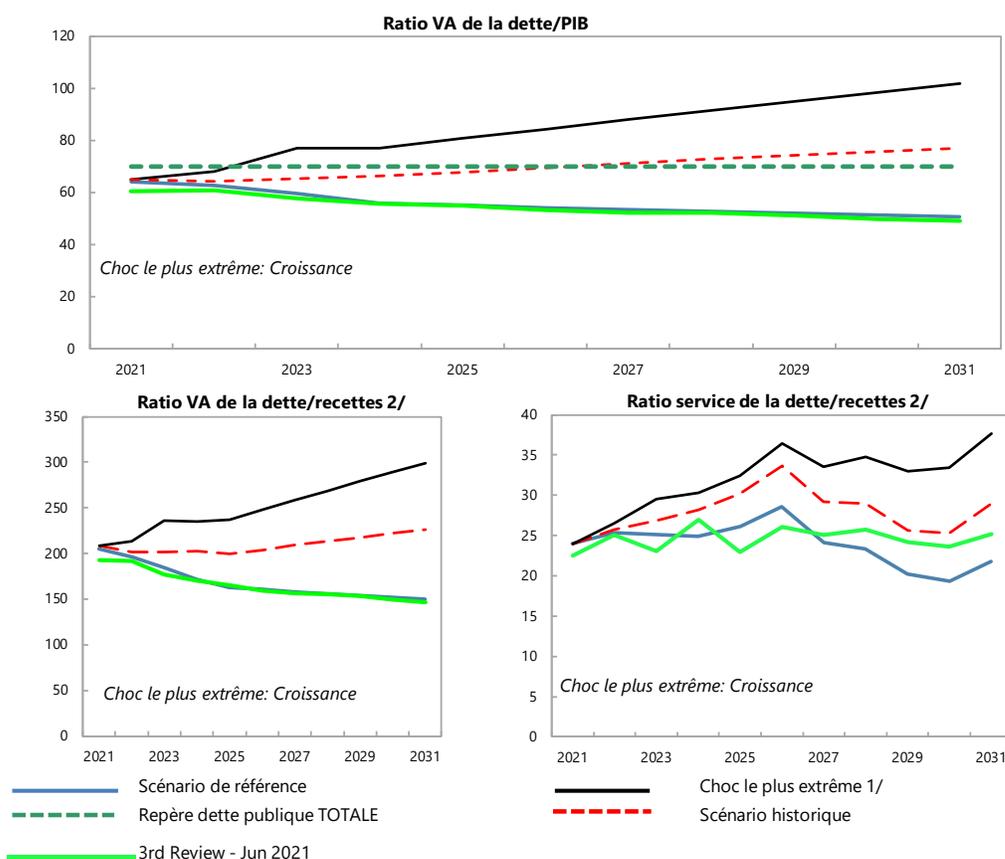
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.7%	3.7%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	18	18
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2021–31



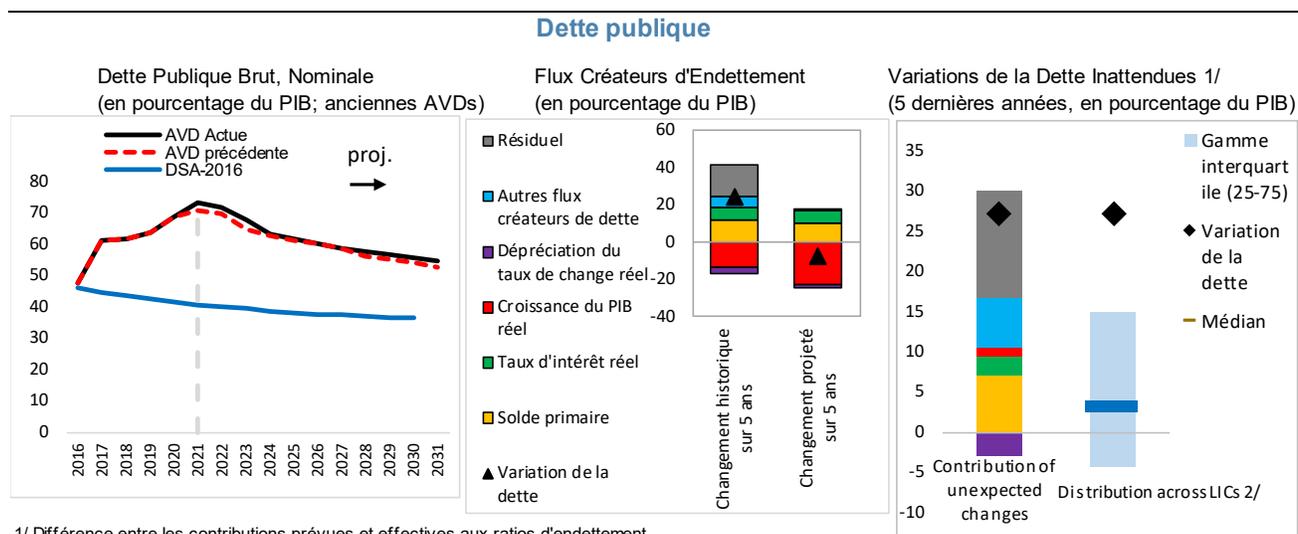
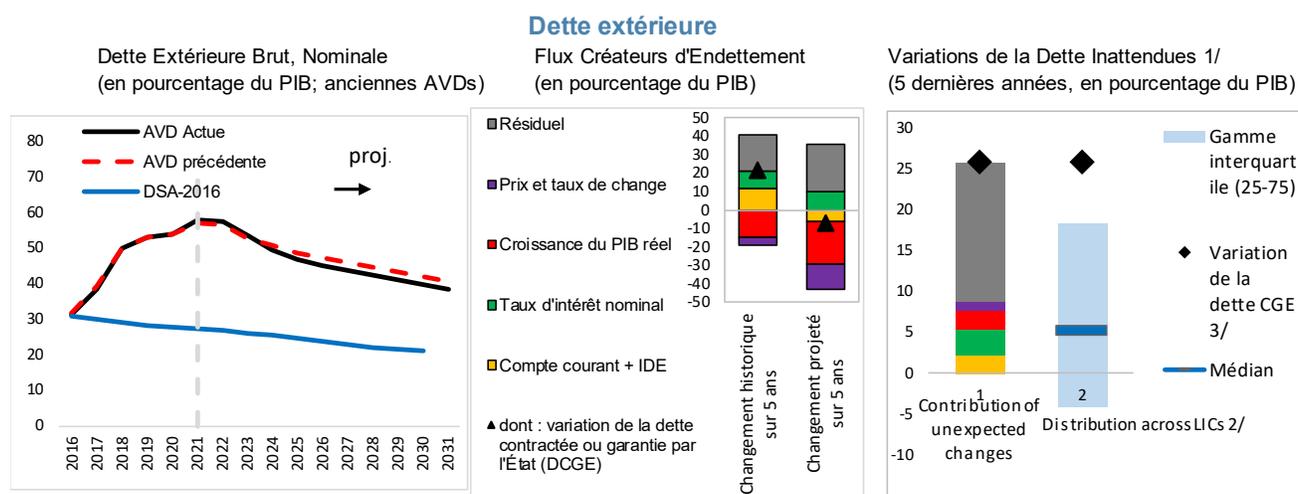
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	56%	56%
Dette intérieure à moyen et long terme	40%	40%
Dette intérieure à court terme	4%	4%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.7%	3.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	18	18
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.5%	3.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	6	6
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	2.8%	2.8%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Graphique 3. Sénégal : moteur de la dynamique de la dette — Scénario de référence, 2016–31**



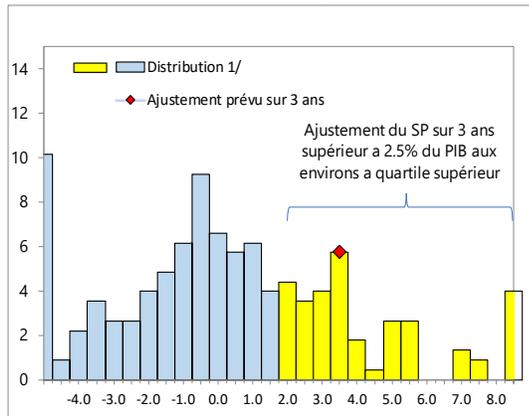
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

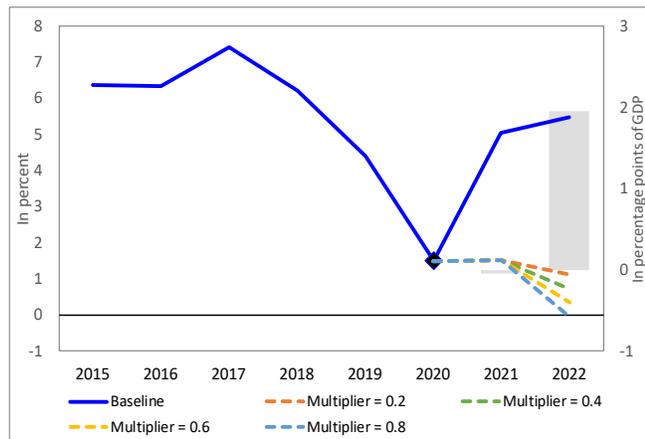
### Graphique 4. Sénégal : outils de réalisme 2015–26

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire**  
(points de pourcentage du PIB)



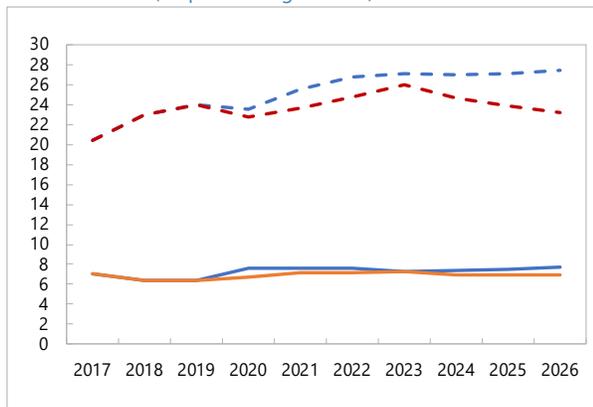
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé**  
(en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

**Contribution à la croissance du PIB réel**  
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)

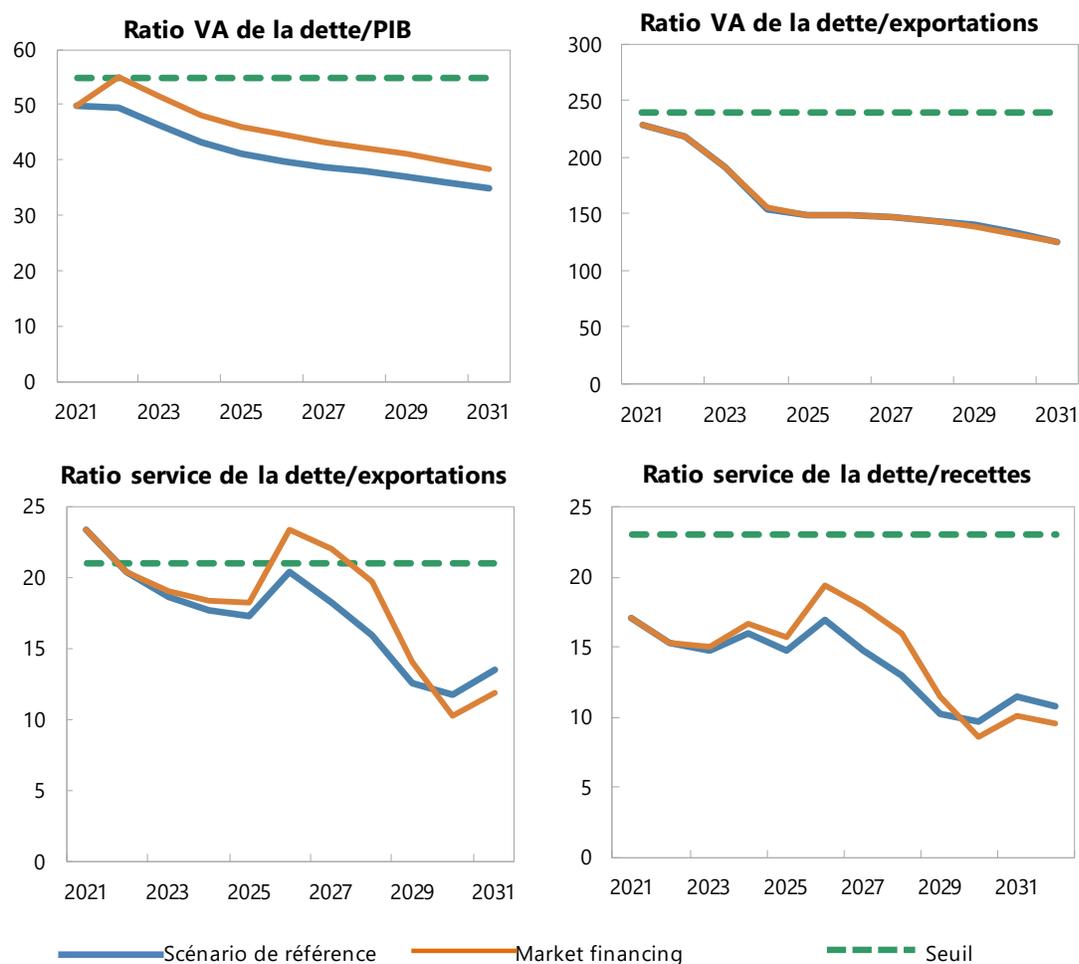


■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

**Graphique 5. Sénégal : indicateurs des risques de financement de marché, 2021–31**

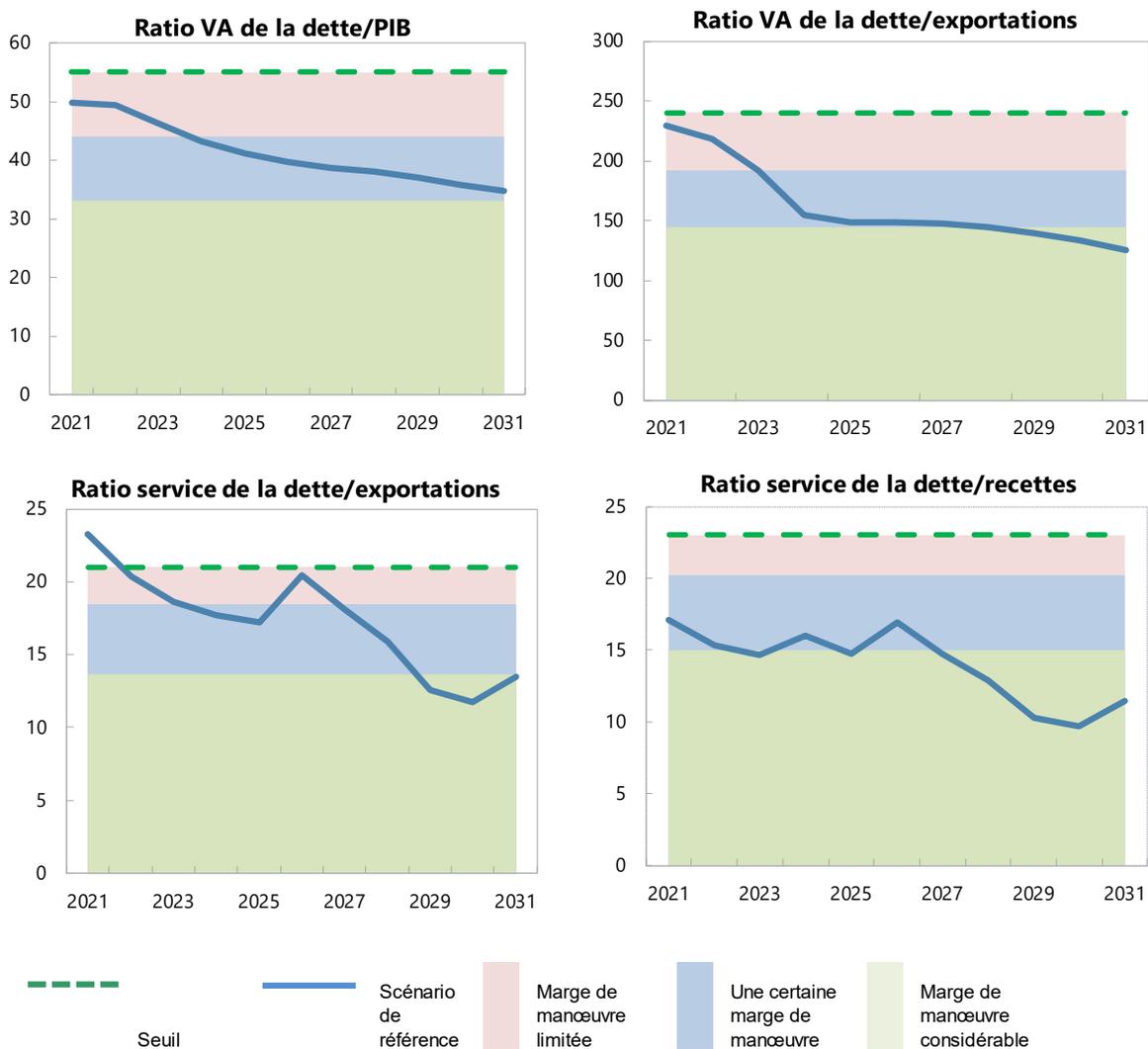
	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	12	458
Dépassement	No	No
Besoins accrus de liquidité potentiels	Low	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.  
2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

**Graphique 6. Sénégal : caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2021–31<sup>1</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. Sénégal : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2018-41

	Effectif										Projections										Moyenne 8/				
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	Sénaire	Projections	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	59,3	63,0		
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b> dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	70,0	73,9	74,7	75,2	73,4	69,8	65,0	62,9	61,0	54,7	39,5	59,3	63,0	75,2	73,4	69,8	65,0	62,9	61,0	54,7	39,5	59,3	63,0	46,8	
Variation de la dette extérieure	8,8	3,9	0,8	0,5	-1,8	-3,5	-4,8	-2,1	-2,0	-1,4	-1,9	2,7	-3,2	0,5	-1,8	-3,5	-4,8	-2,1	-2,0	-1,4	-1,9	2,7	-3,2	46,8	
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	-0,3	3,3	0,2	-0,6	-2,4	-5,3	-6,9	-3,3	-3,1	-1,9	-2,6	2,7	-3,2	-0,6	-2,4	-5,3	-6,9	-3,3	-3,1	-1,9	-2,6	2,7	-3,2	46,8	
<b>Deficit extérieur courant hors intérêts</b>	6,8	5,0	7,8	8,7	7,1	5,0	2,0	2,4	2,5	3,0	2,0	6,0	3,6	8,7	7,1	5,0	2,0	2,4	2,5	3,0	2,0	6,0	3,6	46,8	
Deficit de la balance des biens et services	15,1	14,3	17,2	17,8	16,6	13,9	9,8	9,7	9,7	9,2	5,5	14,7	11,1	15,1	14,3	17,2	17,8	16,6	13,9	9,8	9,7	9,2	5,5	14,7	
Exportations	23,6	25,0	19,9	21,7	22,6	24,1	27,9	27,6	26,8	27,7	40,6			23,6	25,0	19,9	21,7	22,6	24,1	27,9	27,6	26,8	27,7	40,6	
Importations	38,8	39,3	37,2	39,5	39,2	38,0	37,7	37,3	36,4	36,9	46,1			38,8	39,3	37,2	39,5	39,2	38,0	37,7	37,3	36,4	36,9	46,1	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8,9	-9,0	-9,6	-9,5	-9,2	-8,9	-8,2	-7,9	-7,8	-7,4	-7,1	-9,6	-8,1	-8,9	-9,0	-9,6	-9,5	-9,2	-8,9	-8,2	-7,9	-7,8	-7,4	-7,1	
dont : officiels	-0,3	0,1	-1,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,6	-0,8	-0,3	0,1	-1,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,6	-0,8	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,6	0,1	0,2	0,5	-0,2	0,0	0,5	0,6	0,7	1,2	3,6	0,8	-2,6	0,6	0,1	0,2	0,5	0,6	0,7	1,2	3,6	0,8	-2,6		
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-3,4	-4,3	-5,8	-7,8	-8,1	-6,3	-4,6	-4,5	-4,3	-3,7	-3,7	0,7	-1,4	-3,4	-4,3	-5,8	-7,8	-8,1	-6,3	-4,6	-4,5	-4,3	-3,7	-3,7	
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-3,6	2,1	-1,9	-1,5	-1,5	-4,0	-4,3	-1,3	-1,3	-1,2	-0,9	0,7	-2,6	-3,6	2,1	-1,9	-1,5	-1,5	-4,0	-4,3	-1,3	-1,2	-0,9	0,7	
Contribution du taux d'intérêt nominal	2,0	2,7	2,2	1,8	2,3	2,2	2,0	1,9	1,9	1,6	1,0			2,0	2,7	2,2	1,8	2,3	2,2	2,0	1,9	1,9	1,6	1,0	
Contribution de la croissance du PIB réel	-3,4	-3,1	-1,0	-3,3	-3,8	-6,2	-6,3	-3,2	-3,2	-2,8	-1,9			-3,4	-3,1	-1,0	-3,3	-3,8	-6,2	-6,3	-3,2	-3,2	-2,8	-1,9	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2,2	2,5	-3,1	...	...	...	...	...	...	...	...			-2,2	2,5	-3,1	...	...	...	...	...	...	...	...	
<b>Résidual 3/</b>	9,1	0,6	0,6	1,1	0,6	1,8	2,1	1,2	1,2	0,5	0,7	0,7	1,4	9,1	0,6	0,6	1,1	0,6	1,8	2,1	1,2	1,2	0,5	0,7	
dont : financement exceptionnel	1,1	-1,1	1,3	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	-1,1	1,3	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Indicateurs de viabilité</b>																									
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	48,9	49,8	49,4	46,2	43,1	41,0	39,8	34,8	21,3	4,6	6,1	49,8	49,4	46,2	43,1	41,0	39,8	34,8	21,3	4,6	6,1	6,1	
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	245,5	228,9	218,7	191,8	154,5	148,6	148,6	125,6	52,3	0,0	3,1	228,9	218,7	191,8	154,5	148,6	148,6	125,6	52,3	0,0	3,1	3,1	3,1
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	15,9	13,3	23,5	23,3	20,3	18,6	17,2	17,2	20,4	13,4	7,2	2,7	2,7	23,3	20,3	18,6	17,2	17,2	20,4	13,4	7,2	2,7	2,7	2,7	
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	13,5	11,2	16,4	17,1	15,3	14,7	16,0	14,7	16,9	11,5	8,9	4,8	4,8	13,5	11,2	16,4	17,1	15,3	14,7	16,0	14,7	16,9	11,5	11,5	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1,8	1,4	1,9	2,0	1,4	1,3	1,1	1,4	1,9	2,3	2,2	4,8	4,8	1,8	1,4	1,3	1,1	1,4	1,9	2,3	2,2	4,8	4,8	4,8	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																									
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6,2	4,4	1,5	5,0	5,5	9,5	10,3	5,4	5,5	5,3	4,9	4,6	6,1	6,2	4,4	1,5	5,0	5,5	9,5	10,3	5,4	5,5	5,3	4,9	
Défateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3,7	-3,5	4,3	7,3	3,5	3,5	3,0	3,0	2,7	1,9	2,3	0,0	3,1	3,7	-3,5	4,3	7,3	3,5	3,5	3,0	3,0	2,7	1,9	2,3	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3,6	3,9	3,2	2,8	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	3,0	2,5	2,7	2,7	3,6	3,9	3,2	2,8	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	3,0	2,5	
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	19,2	6,7	-15,7	22,9	13,5	20,7	31,8	7,3	5,0	10,4	13,2	4,8	4,8	19,2	6,7	-15,7	22,9	13,5	20,7	31,8	7,3	5,0	10,4	13,2	
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	19,6	2,3	0,0	19,9	8,1	10,1	12,6	7,5	5,7	11,4	11,4	6,4	6,4	19,6	2,3	0,0	19,9	8,1	10,1	12,6	7,5	5,7	11,4	11,4	
Éléments de nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	29,6	9,1	19,0	17,1	21,6	16,1	15,2	17,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Revenues publiques hors dons en pourcentage du PIB	27,7	28,6	28,6	29,6	30,0	30,5	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3	20,4	20,4	27,7	28,6	28,6	29,6	30,0	30,5	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1,0	1,5	1,7	0,4	0,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,9	1,9	...	...	1,0	1,5	1,7	0,4	0,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,9	1,9	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2,3	2,3	2,5	2,8	3,0	3,4	3,9	4,2	4,6	6,7	13,3	13,3	13,3	2,3	2,3	2,5	2,8	3,0	3,4	3,9	4,2	4,6	6,7	13,3	
Croissance du PIB nominal en dollars	10,2	0,8	5,9	12,7	9,1	13,3	13,6	8,6	8,3	7,2	7,2	4,5	9,5	10,2	0,8	5,9	12,7	9,1	13,3	13,6	8,6	8,3	7,2	7,2	
<b>Pour mémoire :</b>																									
VA de la dette extérieure 7/	...	...	69,6	67,1	65,6	62,6	58,6	57,1	55,7	51,0	37,5	3,1	4,6	69,6	67,1	65,6	62,6	58,6	57,1	55,7	51,0	37,5	3,1	4,6	
En pourcentage des exportations	...	...	349,1	308,5	290,1	260,0	209,9	206,8	208,1	184,3	92,2	0,0	3,1	349,1	308,5	290,1	260,0	209,9	206,8	208,1	184,3	92,2	0,0	3,1	
Ratio service de la dette/exportations	19,1	18,7	28,7	28,2	24,8	21,2	19,6	19,1	22,4	15,1	8,2	2,7	2,7	19,1	18,7	28,7	28,2	24,8	21,2	19,6	19,1	22,4	15,1	8,2	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	12,1	13,8	15,0	15,9	16,9	17,4	18,3	23,1	28,4	4,8	4,8	12,1	13,8	15,0	15,9	16,9	17,4	18,3	23,1	28,4	4,8	4,8	
VA - VA1 / PIB1 (en pourcentage)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Deficit extérieur courant hors intérêts stabilisé, le ratio d'endettement	-2,0	1,5	7,1	8,3	8,9	8,6	6,8	4,5	4,5	4,4	4,0	0,0	0,0	-2,0	1,5	7,1	8,3	8,9	8,6	6,8	4,5	4,4	4,0	0,0	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $(-g - p + g)/(1 + g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $p$  = taux de croissance du défateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des avoirs et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Definition de la dette extérieure/intérieure	Currency based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

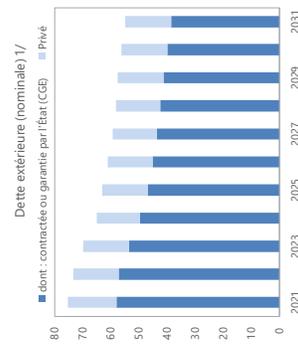
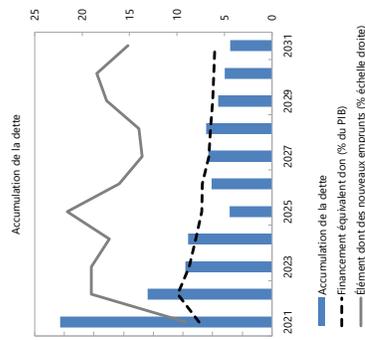


Tableau 2. Sénégal : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2018-41

	Projections											Moyenne 6/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041		
<b>Dette du secteur public 1/</b>	61.5	63.8	68.8	73.0	71.6	67.7	63.1	61.5	60.0	54.7	48.4	49.4	61.8
dont : libellée en devises	50.1	52.8	54.0	57.9	57.2	53.4	49.5	46.8	45.0	38.5	33.3	36.4	46.8
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>													
Déficit primaire	3.1	3.0	1.8	2.3	0.5	-2.2	-4.0	-1.2	-1.1	-0.8	-0.6	2.6	-1.1
Recettes et dons	1.8	2.4	4.8	4.9	2.9	1.5	0.8	0.6	0.7	0.7	0.6	2.6	1.4
Dons	2.97	31.3	30.9	31.2	31.8	32.3	32.5	33.7	33.7	33.7	33.7	22.5	33.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	2.0	1.6	2.3	1.5	1.8	1.8	1.6	1.5	1.5	1.4	1.2	25.2	34.4
<b>Dynamique automatique de la dette</b>													
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0.8	-0.1	-4.3	-2.6	-2.4	-4.7	-4.8	-1.8	-1.7	-1.5	-1.1	0.7	0.0
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	-0.8	-1.3	0.3	-2.6	-2.4	-4.7	-4.8	-1.8	-1.7	-1.5	-1.1	0.7	0.0
dont : contribution de la croissance du PIB réel	2.8	1.3	1.2	0.7	1.4	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3	1.2	0.7	0.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3.6	-2.6	-0.9	-3.3	-3.8	-6.2	-6.3	-3.2	-3.2	-2.8	-2.3	1.5	-0.2
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>													
Produit des privatisations (négatif)	0.6	0.7	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (initiative PPIE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.6	0.7	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Residuel</b>	-2.8	-0.7	3.1	1.9	-1.9	-0.7	-0.6	-0.4	-0.3	0.0	0.0	1.5	-0.2
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	60.6	64.0	62.6	59.5	55.8	54.9	54.1	50.6	46.4	46.4	46.4	49.4	61.8
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	196.3	205.3	196.7	184.3	171.8	162.7	160.4	150.0	137.6	137.6	137.6	36.4	46.8
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %)</b> 3/	24.0	25.4	25.1	24.9	26.2	28.6	21.8	21.8	24.5	24.5	24.5	24.5	24.5
Besoin de financement brut 4/	11.7	9.7	13.4	12.3	11.0	9.6	8.8	9.4	10.3	8.1	8.8	9.4	9.4
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.2	4.4	1.5	5.0	5.5	9.5	10.3	5.4	5.5	5.3	4.9	4.6	6.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4.2	3.7	3.8	3.1	3.9	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.7	2.9	3.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	4.6	3.7	4.1	3.3	3.9	4.4	4.4	4.4	4.3	3.8	3.6	4.7	3.8
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	4.0	2.4	-8.7	...	...	...	...	...	...	...	...	1.1	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-0.8	1.9	2.3	2.5	2.3	2.0	1.8	1.9	1.9	2.3	2.3	1.3	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	63.0	11.5	7.5	6.1	1.6	6.6	8.6	8.7	5.7	5.3	4.8	11.5	5.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	1.4	0.1	-0.1	0.6	4.3	5.4	2.2	2.1	1.5	1.5	1.1	0.5	2.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public. Ensemble du secteur public, y compris les entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'amplifier des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-); excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

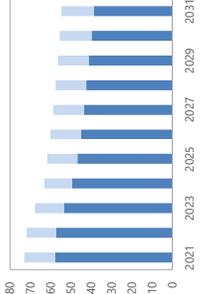
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Scénario historique	Projections	Currency-based
49.4	61.8	Yes
36.4	46.8	Yes

Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?

Dette du secteur public 1/

- dont: en monnaie nationale
- dont: en monnaie étrangère



**Tableau 3. Sénégal : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021–31 (en pourcentage)**

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	50	49	46	43	41	40	39	38	37	36	35
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	50	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>66</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>79</b>	<b>83</b>	<b>87</b>	<b>90</b>	<b>92</b>
A2. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	50	52	54	50	48	47	45	44	43	42	41
B2. Solde primaire	50	50	48	45	42	41	40	39	38	37	36
B3. Exportations	50	53	<b>58</b>	54	51	50	48	47	46	44	42
B4. Autres flux 3/	50	<b>56</b>	<b>57</b>	53	51	49	48	47	45	43	41
B5. Dépréciation	50	<b>62</b>	52	49	46	45	44	43	42	41	40
B6. Combinaison de B1-B5	50	<b>63</b>	<b>67</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	53	51	49
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	50	53	50	46	44	43	42	42	41	39	38
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	50	<b>55</b>	51	48	46	45	43	42	41	40	38
<b>Seuil</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	229	219	192	154	149	149	147	144	140	133	126
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	229	<b>245</b>	<b>249</b>	235	<b>252</b>	<b>277</b>	<b>299</b>	<b>317</b>	<b>328</b>	<b>336</b>	<b>333</b>
A2. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	229	226	210	178	173	174	173	168	158	146	132
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	229	219	192	154	149	149	147	144	140	133	126
B2. Solde primaire	229	221	198	159	153	153	152	150	145	139	130
B3. Exportations	229	<b>281</b>	<b>364</b>	<b>292</b>	<b>282</b>	<b>281</b>	<b>278</b>	<b>273</b>	<b>263</b>	<b>248</b>	230
B4. Autres flux 3/	229	<b>248</b>	238	191	184	184	182	178	171	161	150
B5. Dépréciation	229	219	173	139	134	134	133	131	126	122	115
B6. Combinaison de B1-B5	229	<b>294</b>	236	<b>262</b>	<b>253</b>	<b>253</b>	<b>250</b>	<b>245</b>	235	221	206
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	229	234	206	166	160	161	160	159	154	147	139
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	229	219	192	155	150	150	148	145	139	133	125
<b>Seuil</b>	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	23	20	19	18	17	20	18	16	13	12	13
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	23	21	22	23	24	29	28	26	24	24	29
A2. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	23	20	20	21	20	25	22	20	16	14	16
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	23	20	19	18	17	20	18	16	13	12	13
B2. Solde primaire	<b>23</b>	20	19	18	17	21	18	16	13	12	14
B3. Exportations	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>25</b>
B4. Autres flux 3/	<b>23</b>	20	20	19	19	<b>22</b>	19	17	15	15	16
B5. Dépréciation	<b>23</b>	20	19	17	17	20	18	15	12	10	12
B6. Combinaison de B1-B5	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	21	<b>23</b>
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	<b>23</b>	20	19	18	18	21	19	16	13	12	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	<b>23</b>	20	19	18	18	<b>23</b>	<b>22</b>	20	14	10	12
<b>Seuil</b>	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	17	15	15	16	15	17	15	13	10	10	11
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	17	16	17	21	20	<b>24</b>	23	21	19	20	<b>25</b>
A2. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	17	15	16	19	17	21	18	16	13	12	14
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	17	15	16	19	17	21	18	16	13	12	14
B2. Solde primaire	17	16	17	19	17	20	17	15	12	11	13
B3. Exportations	17	15	15	16	15	17	15	13	11	10	12
B4. Autres flux 3/	17	15	15	16	15	17	15	13	11	10	12
B5. Dépréciation	17	19	18	19	18	21	18	16	12	11	13
B6. Combinaison de B1-B5	17	17	19	21	19	21	19	17	15	15	17
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	17	15	15	16	15	17	15	13	11	10	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	17	15	15	17	16	19	18	16	11	9	10
<b>Seuil</b>	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux r

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Sénégal : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2021–31 (en pourcentage)**

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	64	63	59	56	55	54	53	52	52	51	51
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 20:	65	64	65	66	68	69	<b>71</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>76</b>	<b>77</b>
A2. Scénario de rechange :[Adapter, inscrire le titre]	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	65	68	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>81</b>	<b>84</b>	<b>88</b>	<b>91</b>	<b>95</b>	<b>98</b>	<b>102</b>
B2. Solde primaire	65	65	63	59	58	57	56	55	54	53	53
B3. Exportations	64	66	<b>70</b>	66	64	63	62	61	60	58	57
B4. Autres flux 3/	64	69	<b>70</b>	66	65	64	62	61	60	59	57
B5. Dépréciation	65	<b>76</b>	69	63	59	56	52	49	47	44	42
B6. Combinaison de B1-B5	65	63	63	61	61	61	62	62	62	63	63
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	65	<b>70</b>	66	62	61	60	59	58	57	56	55
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	64	63	60	56	55	54	54	53	52	51	50
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	205	197	184	172	163	160	158	156	154	152	150
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 20:	209	202	202	203	200	204	209	214	218	222	226
A2. Scénario de rechange :[Adapter, inscrire le titre]	24	28	28	28	27	29	23	23	20	18	20
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	209	213	236	235	237	248	259	269	279	289	299
B2. Solde primaire	209	203	194	181	171	168	165	163	160	158	156
B3. Exportations	205	207	217	202	190	187	184	181	178	173	170
B4. Autres flux 3/	205	217	218	203	192	188	185	182	178	174	170
B5. Dépréciation	209	241	216	193	175	165	156	147	139	131	123
B6. Combinaison de B1-B5	209	197	197	187	181	182	183	183	185	185	186
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	209	220	206	191	181	178	175	172	169	167	164
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	205	197	185	172	164	161	159	156	153	151	149
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	24	25	25	25	26	29	24	23	20	19	22
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 20:	24	26	27	28	30	34	29	29	26	25	29
A2. Scénario de rechange :[Adapter, inscrire le titre]	24	28	28	28	27	29	23	23	20	18	20
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	24	27	30	30	32	36	34	35	33	33	38
B2. Solde primaire	24	25	25	25	27	29	25	24	21	20	22
B3. Exportations	24	25	26	26	27	30	25	24	22	22	24
B4. Autres flux 3/	24	25	26	26	27	30	25	24	22	22	24
B5. Dépréciation	24	26	29	29	30	33	28	26	22	21	23
B6. Combinaison de B1-B5	24	25	27	27	29	31	27	27	24	23	26
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	24	25	27	26	27	31	27	26	21	20	23
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	24	25	25	25	27	31	27	26	21	18	21

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

## Annexe I. Tableau des profils des créanciers

Sénégal : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2020–22<sup>1</sup>

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette								
	2021			2021			2022			2023		
	(en Mio USD)	(% dette totale)	(% PIB)	(En Mio USD)			(>% PIB)					
<b>Total</b>	18094	100	69	1838	2079	2412	7.0	7.9	9.2			
Administration centrale	16518	91	63	1562	1780	1882	5.9	6.8	7.2			
Entreprises publiques	1576	9	6	276	299	531	1.0	1.1	2.0			
<b>Externe</b>	13395	74	51	1002	1222	1210	3.8	4.6	4.6			
Créanciers multilatéraux	5302	29	20	136	198	296	0.5	0.8	1.1			
FMI	508	3	2									
Banque mondiale	2665	15	10									
BAfD/BID	1063	6	4									
Autres créanciers multilatéraux	1066	6	4									
<i>dont : Banque islamique de développement</i>	496	3	2									
<i>BEI</i>	185	1	1									
Créanciers bilatéraux	3243	18	12	274	209	451	1.0	0.8	1.7			
Club de Paris	1042	6	4	31	0	111	0.1	0.0	0.4			
<i>dont : France</i>	894	5	3									
<i>Espagne</i>	51	0	0									
Hors Club de Paris	2201	12	8	243	209	340	0.9	0.8	1.3			
<i>dont : EXIM Chine</i>	1363	8	5									
<i>EXIM Inde</i>	234	1	1									
Obligations (euro-obligations)	4193	23	16	265	780	427	1.0	3.0	1.6			
Commerciaux/Autres créanciers internationaux	657	4	2	326	35	37	1.2	0.1	0.1			
<i>dont : SGCI</i>	301	2	1									
<i>AFREXIM</i>	91	1	0									
Entreprises publiques	852	5	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
<b>Intérieure</b>	3123	17	12	561	558	671	2.1	2.1	2.6			
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Bons du Trésor	102	1	0	0	100	0	0.0	0.4	0.0			
Obligations	2298	13	9	393	293	554	1.5	1.1	2.1			
Crédits	723	4	3	168	151	117	0.6	0.6	0.4			
Entreprises publiques	725	4	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
<b>Pour mémoire :</b>												
Dette garantie <sup>2</sup>	0	0	0									
<i>dont : Liée</i>												
<i>dont : Non liée</i>												
Passifs conditionnels	0	0	0									
<i>dont : Garanties publiques</i>												
<i>dont : Autres passifs conditionnels explicites<sup>3</sup></i>												
PIB nominal	26317											

1/Données communiquées par les autorités sénégalaises suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

3/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour le Sénégal,  
M. Facinet Sylla, administrateur suppléant  
et M. Oumar Diakite, conseiller de l'administrateur  
5 janvier 2022**

**I. Introduction**

1. Nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien constant aux efforts des autorités sénégalaises, que nous représentons, visant à préserver la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance élevée, durable et inclusive. Nos autorités apprécient le dialogue constructif noué avec les services du FMI dans le cadre de la quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), des premières revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (accord au titre de la FCC) et des consultations de 2021 au titre de l'article IV. En outre, elles sont reconnaissantes à la Directrice générale pour sa visite de haut niveau au Sénégal en décembre 2021 malgré un contexte sanitaire difficile.
2. Les entretiens ont principalement porté sur le maintien de la stabilité macroéconomique et de la viabilité de la dette, le renforcement de la prestation de services publics et la relance de la croissance après la pandémie. À cet égard, les autorités souscrivent globalement à l'évaluation et aux principales recommandations des services du FMI destinées notamment à mettre le déficit budgétaire sur une trajectoire descendante, améliorer la mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses et mettre en œuvre une politique d'endettement soutenable. De plus, les autorités restent déterminées à s'attaquer aux principaux obstacles structurels à une croissance inclusive tirée par le secteur privé. À cet effet, elles vont continuer à renforcer la formation professionnelle, le soutien économique en faveur des jeunes et des femmes ainsi que la protection sociale, tout en améliorant l'éducation.
3. Malgré un contexte sanitaire et économique difficile, les indicateurs économiques font apparaître un rebond de l'activité économique en 2021 et les résultats obtenus dans le cadre du programme restent globalement satisfaisants. À terme, les autorités continueront d'appliquer des politiques et des réformes saines afin de renforcer la stabilité macroéconomique, parvenir à une croissance économique forte et durable et mettre fermement le pays sur la trajectoire de l'émergence, conformément à leur stratégie de développement, le Plan Sénégal émergent (PSE).

**II. Évolution économique en 2021 et perspectives**

4. En 2021, la reprise économique a été plus forte que prévu. D'après les estimations, la croissance du PIB réel a atteint 5 % après le net ralentissement de 2020. Les mesures sanitaires et économiques énergiques prises par les autorités pour faire face à la COVID-19 ont contribué à atténuer son impact sur l'activité économique, en particulier dans le secteur tertiaire. Le secteur secondaire a enregistré une croissance vigoureuse,

tirée principalement par le dynamisme des activités minières. En revanche, dans le secteur primaire, la croissance a ralenti après la campagne agricole record de 2020 et le repli de l'activité dans le sous-secteur de la pêche. L'inflation s'est accélérée pour atteindre 3,2 % en octobre en glissement annuel, du fait d'une hausse des prix des produits alimentaires. L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits frais) s'est établie à 3,9 % en rythme mensuel par rapport à octobre 2020.

5. Dans le domaine budgétaire, l'exécution du budget à la fin septembre 2021 était globalement conforme aux objectifs de la loi de finances rectificative grâce à la bonne performance des recettes fiscales, à des économies sur la masse salariale et à une sous-exécution de dépenses d'investissement. Les autorités restent déterminées à maintenir le déficit budgétaire à 5,4 % du PIB et sont convaincues d'être en voie d'atteindre la norme régionale d'un déficit de 3 % du PIB en 2024.
6. Le secteur bancaire demeure résilient. Le crédit à l'économie a légèrement augmenté, de 3,6 % au cours des huit premiers mois de 2021, contre 1,5 % en 2020. Malgré les conséquences de la pandémie sur l'économie, le ratio prêts improductifs bruts/total des prêts s'est amélioré puisqu'il a été ramené de 13,3 % en décembre 2020 à 12,9 % à la fin août 2021.
7. Dans le secteur extérieur, la balance commerciale s'est améliorée grâce au dynamisme des exportations de produits miniers, arachidiers et chimiques, ainsi qu'à une hausse modérée des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Les envois de fonds des migrants sont demeurés résilients, les flux augmentant de 25,3 % en glissement annuel à la fin juin 2021. Le déficit des transactions courantes devrait rester élevé, autour de 10 % du PIB, du fait du développement de projets pétroliers et gaziers.
8. Les autorités partagent globalement l'évaluation des risques qui pèsent sur les perspectives, notamment une recrudescence de la pandémie, une dégradation de la situation sécuritaire dans la région et une hausse des cours des produits de base qui provoquerait des tensions sur les comptes extérieurs et budgétaires. En outre, elles sont conscientes des risques liés aux chocs climatiques (sécheresses et inondations) et au durcissement des conditions financières internationales. Elles sont malgré tout optimistes et estiment que la croissance économique devrait s'accélérer et atteindre 5,5 % en 2022, et 10 % en moyenne sur la période 2023-2024 du fait du démarrage de la production de pétrole et de gaz. En outre, les autorités prennent note des risques qui pèsent sur la viabilité de la dette mais estiment que le ratio encours de la dette de l'administration centrale au PIB reste inférieur au seuil régional de 70 %. Ce ratio devrait commencer à baisser progressivement à partir de 2022 grâce à la consolidation de la croissance économique et à la mobilisation des ressources intérieures qui vont réduire la nécessité de recourir encore à l'emprunt.

### **III. Résultats du programme**

9. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs quantitatifs à la fin juin 2021 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif quantitatif portant sur le plafond des marchés publics conclus hors appels d'offres. En outre, six des huit repères structurels ont été mis en œuvre. Des progrès ont également été réalisés dans les engagements relatifs à la gestion des ressources du fonds Force COVID-19. Les rapports d'exécution budgétaire, qui contiennent des informations détaillées sur l'exécution des dépenses de ce fonds, le rapport du comité de suivi, ainsi que le rapport d'audit sur le service des marchés publics ont été publiés. Bien que la Cour des comptes n'ait pas été en mesure de publier dans le délai prévu son rapport d'audit détaillé sur l'utilisation des fonds COVID-19, le rapport final sera publié en mars 2022.

### **IV. Objectifs du programme et politiques à moyen terme**

10. Les autorités restent déterminées à faire face à la double crise, sanitaire et économique, provoquée par la pandémie. La lutte contre la pandémie va se poursuivre compte tenu de la récurrence des vagues épidémiques. Pour atteindre l'objectif de vacciner 80 % de la population, les autorités vont accélérer la mise en œuvre de leur plan d'action contre les pandémies en intensifiant les campagnes de vaccination et de communication et en encourageant la production nationale de vaccins contre la COVID-19 et d'autres maladies endémiques à partir de 2022. Cette production nationale est soutenue par plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne, le Partenariat pour la production des vaccins en Afrique (PAVM), l'Allemagne, la France et la Belgique.

#### ***Maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette***

11. Les autorités vont poursuivre leurs efforts de rééquilibrage des finances publiques conformément à leur engagement pris dans le cadre l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). À cette fin, elles accroîtront la mobilisation des recettes intérieures, rendront les dépenses publiques plus efficaces et remédieront aux facteurs de vulnérabilité et aux risques sous-jacents pour les finances publiques.
12. Sur le plan des recettes, les autorités veilleront à ce que les régies des recettes s'approprient pleinement la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT), l'objectif étant de parvenir à un ratio impôts/PIB (hors hydrocarbures) de 20 % en 2024. Le plan d'action pour mettre en œuvre la SRMT est achevé et comprend notamment un projet de schéma directeur de numérisation des régies de recettes et une refonte des textes et prérogatives de la brigade mixte de contrôle impôts-douanes. Il veillera en outre à ce que l'unité d'exécution de la SRMT dispose de suffisamment de ressources humaines et financières pour s'acquitter de sa mission. De plus, les autorités vont continuer de réduire les dépenses fiscales et d'appliquer les mesures et les réformes budgétaires afin de renforcer l'efficacité des régies financières.

13. Les autorités poursuivront leurs efforts de renforcement des cadres juridique et budgétaire qui régissent la répartition et la gestion des recettes pétrolières et gazières futures, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales. À cet égard, les autorités ont réitéré leur engagement à respecter quatre principes fondamentaux dans un projet de loi relatif à la répartition et la gestion des recettes futures des hydrocarbures, à savoir i) l'interdiction de toute cession anticipée des ressources issues des hydrocarbures et/ou de toute sûreté anticipée sur ces ressources, ii) la budgétisation intégrale des recettes fiscales et non fiscales tirées de l'exploitation des hydrocarbures, iii) la création d'un fonds intergénérationnel pour créer la prospérité pour les générations actuelles et futures et iv) la création d'un fonds de stabilisation afin de protéger contre les chocs provoqués par la volatilité des cours des hydrocarbures.
14. S'agissant des dépenses publiques, les objectifs prioritaires restent de continuer de lutter contre la pandémie de COVID-19 et de revitaliser l'économie en mettant en œuvre le plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) et les grands programmes d'insertion économiques axés sur les jeunes et les femmes. Après les investissements importants dans les secteurs à forte intensité de capital (transports, infrastructures énergétiques et services), les autorités tiennent à replacer le curseur sur les « infrastructures sociales » afin de stimuler le développement des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Pour maîtriser les risques budgétaires liés aux subventions à l'énergie, les autorités réactiveront, si nécessaire, le décret relatif à la révision des prix des carburants et modifieront le décret sur les prix de l'électricité en tenant compte de l'évolution des cours internationaux des carburants, tout en prenant des mesures de protection des couches les plus vulnérables de la population à l'aide des dispositifs de protection sociale existants et de mesures de soutien temporaires. Par ailleurs, les autorités vont publier d'ici à la fin juin 2022 une feuille de route pour l'élimination progressive des subventions à l'énergie à partir de 2023, qui prévoit une phase de communication et des mesures d'aide aux ménages défavorisés. Les autorités tiennent une fois de plus à exprimer leur gratitude pour l'allocation récente de DTS dont elles prévoient de faire un bon usage de façon transparente.
15. Les réformes en cours destinées à rendre plus efficaces les dépenses publiques vont elles aussi se poursuivre. Parmi les actions prioritaires en 2022, on peut citer la mise en œuvre du cadre budgétaire pluriannuel. Le budget 2020 a été présenté sous forme de budget programme et des mesures sont prises afin de mettre en œuvre la chaîne de responsabilité programmatique dans la cadre de la déconcentration prévue de la passation des marchés qui doit être achevée en 2022. En outre, des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années dans le processus de sélection des projets et programmes d'investissement. Le nombre de projets et programmes évalués chaque année a ainsi été porté de 12 en 2015 à 86 en 2021, et ils sont désormais annexés au budget.
16. Les autorités ont pris bonne note de l'analyse de viabilité de la dette et de ses recommandations. À cet égard, elles poursuivront leur politique d'endettement prudente afin que le Sénégal continue de présenter un risque de surendettement modéré. À court terme, les emprunts extérieurs seront limités et les financements non concessionnels

serviront uniquement à financer des projets à fort taux de rentabilité interne. Cette politique d'endettement prudente s'accompagnera d'efforts d'amélioration de la gestion de la dette. Un plan d'action sera mis en œuvre afin de remédier aux lacunes, en particulier le suivi de la dette des entités publiques et parapubliques, la gouvernance du système d'information ainsi que les questions techniques et fonctionnelles.

***Renforcer les bases d'une croissance élevée et inclusive tirée par le secteur privé***

17. La pandémie de COVID-19 a clairement montré la nécessité de déployer rapidement des mécanismes de soutien aux ménages les plus pauvres en cas de chocs. Les autorités sont conscientes qu'il est impératif de continuer d'améliorer le dispositif de protection sociale afin d'accroître la résilience des ménages vulnérables. À ce sujet, le programme de bourses de sécurité familiale (PBSF) sera institutionnalisé et le Registre national unique (RNU) sera étendu de façon à inclure les nouveaux groupes vulnérables frappés par la pandémie. L'objectif est de couvrir au moins un million de ménages d'ici à octobre 2022. De plus, le cadre de gouvernance et de gestion du programme d'urgence d'insertion socioéconomique et d'emploi des jeunes sera accéléré afin d'assurer sa pleine efficacité.
18. Le PSE vise à encourager un développement endogène solide reposant notamment sur la participation d'un secteur privé vigoureux. Les autorités estiment que leurs objectifs dans ce domaine sont ambitieux et atteignables et propres à encourager une transformation profonde de l'économie. À cet égard, le Sénégal continue d'enregistrer des progrès, notamment dans l'amélioration du climat des affaires et la promotion du développement du secteur privé. Des réformes de grande ampleur sont en cours dans le cadre du programme triennal de réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC) et du Pacte pour l'Afrique (CwA), notamment dans les domaines de l'énergie, du foncier et du système judiciaire, tout en rationalisant les procédures administratives et le droit du travail et en améliorant l'information sur le crédit.
19. Une reprise économique forte et inclusive passe également par un renforcement de l'inclusion financière. À ce sujet, les autorités sont déterminées à mettre en œuvre leur stratégie nationale d'inclusion financière (2021-25) et à atteindre un taux d'inclusion financière de 65 % des adultes et 90 % des petites et moyennes entreprises (PME). En outre, elles sont soucieuses de maintenir la stabilité financière, et le processus de restructuration des trois banques non systémiques dont les fonds propres sont insuffisants est suivi de près par la BCEAO, la Commission bancaire et les autorités.
20. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), les autorités continuent de mettre en œuvre le plan d'action pour sortir le Sénégal de la surveillance renforcée par le Groupe d'action financière (GAFI). Elles s'attaquent résolument aux déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans ce contexte.

## **V. Conclusion**

21. Les autorités sénégalaises que nous représentons restent déterminées à atteindre les objectifs de l'ICPE et du programme appuyé par l'accord de confirmation et l'accord au titre de la FCC. Ces objectifs demeurent conformes à la stratégie nationale de développement (le Plan Sénégal émergent, ou PSE). Elles continueront d'appliquer des politiques et des réformes saines destinées à réaliser une croissance économique solide et durable, à préserver la stabilité macroéconomique et à améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires afin de placer fermement le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence.
22. Compte tenu des progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du programme et de l'engagement résolu des autorités à poursuivre les réformes nécessaires, nous sollicitons l'appui des administrateurs pour l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par l'ICPE et des premières revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la FCC, et la demande de modification de critères de réalisation et d'objectifs quantitatifs.